



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2015-2016

SOMMAIRE

1

PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

1.1. Chiffres clés	2
1.2. Histoire et évolution de la société	9
1.3. Marché des semences	12
1.4. Activités	19
1.5. Modèle de développement	29
1.6. Stratégie et perspectives	32
1.7. Facteurs de risques RFA	45

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1. Le Conseil d'Administration	56
2.2. Les Comités spécialisés	68
2.3. Les organes de Direction	70
2.4. Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants RFA	72
2.5. Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF	77
2.6. Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne RFA	78
2.7. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration RFA	83

3

RAPPORT DE GESTION **RFA**

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 9 décembre 2016	86
---	----

4

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

4.1. Rapport du Conseil d'Administration relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales RFA	98
4.2. Tables de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales	126
4.3. Rapport du tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	129

5

INFORMATIONS FINANCIÈRES **RFA**

5.1. Comptes consolidés	132
5.2. Comptes sociaux	202

6

VILMORIN & CIE ET SES ACTIONNAIRES

6.1. Renseignements sur la Société	224
6.2. Capital social et actionariat RFA	227
6.3. L'action Vilmorin & Cie	231
6.4. Relations avec les actionnaires	235

7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 DÉCEMBRE 2016

7.1. Ordre du jour	240
7.2. Résolutions à caractère ordinaire	242
7.3. Résolutions à caractère extraordinaire	245
7.4. Résolution à caractère ordinaire	250

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Personne responsable du document de référence RFA	252
8.2. Contrôleurs légaux des comptes RFA	253
8.3. Documents accessibles au public	254
8.4. Informations financières historiques incluses par référence	254
8.5. Table de concordance du document de référence	255
8.6. Glossaire	257

A photograph of two men working in a field of radishes. The man in the foreground is wearing a white shirt and is kneeling, tending to a cluster of radishes. The man in the background is wearing a black shirt and is also kneeling. The radishes have green leafy tops and reddish-pink roots. The field is sandy and the background shows a clear sky and some distant trees.

VILMORIN & CIE EN BREF



4^e semencier mondial, Vilmorin & Cie crée des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée, contribuant à répondre aux enjeux alimentaires.

Soutenue par son actionnaire de référence Limagrain, groupe coopératif agricole international, la croissance de Vilmorin & Cie s'appuie sur un investissement soutenu en recherche et une stratégie d'internationalisation affirmée, pour renforcer durablement ses positions concurrentielles sur des marchés mondiaux porteurs.

Guidée par une vision long terme de son développement, Vilmorin & Cie inscrit sa performance dans le respect de trois valeurs fondatrices : le progrès, qui se situe au cœur de ses convictions et de sa mission, la persévérance, inhérente aux métiers d'agriculteur et de semencier, et la coopération, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial.

Chiffre d'affaires 2015-2016

1 627
millions d'euros⁽¹⁾

Résultat net 2015-2016

60,8
millions d'euros
dont une part groupe
de 59,3 millions d'euros

Plus de

6 900
collaborateurs⁽¹⁾
permanents
dans le monde

(1) En intégrant 50 % d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures). Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, certaines sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence depuis l'exercice 2014-2015.

UN LEADER MONDIAL DES SEMENCES

4^e SEMENCIER
MONDIAL

SEMENCES POTAGÈRES



N°2 MONDIAL
DES SEMENCES
POTAGÈRES

PLUS DE 30 ESPÈCES

Parmi lesquelles les plus consommées
au monde : la tomate, le poivron,
la carotte, le melon, etc.

POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION LÉGUMIÈRE

Les maraîchers et les conserveurs.



SEMENCES DE GRANDES CULTURES



N°1 EUROPÉEN
DES SEMENCES
DE CÉRÉALES À PAILLE ⁽¹⁾

N°3 NORD-AMÉRICAIN
DES SEMENCES
DE MAÏS

N°4 EUROPÉEN
DES SEMENCES
DE MAÏS

2 ESPÈCES STRATÉGIQUES MONDIALES : LE MAÏS ET LE BLÉ

Complétées d'espèces régionales :
le tournesol, le colza et l'orge (Europe),
le riz (Inde) et le soja, distribué
en Amérique du Nord et du Sud.

POUR LES AGRICULTEURS

Sur les principaux marchés mondiaux :
Europe, Amériques, Asie et Afrique.



(1) Blé et orge

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VILMORIN & CIE FRANCHIT DE NOUVELLES ÉTAPES DANS SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AU SEIN D'UN ENVIRONNEMENT DE MARCHÉS TENDU

Chers Actionnaires,

Vilmorin & Cie conclut l'exercice 2015-2016 sur une croissance significative de son chiffre d'affaires, de près de 5 % à données comparables ; il atteint désormais 1,6 milliard d'euros⁽¹⁾. Cette performance traduit toutefois, cette année encore, des situations hétérogènes pour ses deux activités stratégiques.

- Les Semences potagères réalisent un nouvel exercice d'excellente qualité, poursuivant leur forte dynamique de croissance : l'activité progresse de près de 10 % à données comparables. Vilmorin & Cie continue ainsi de conquérir, de manière récurrente, des parts de marché.
- Les Semences de grandes cultures affichent une bonne résistance, avec un chiffre d'affaires quasiment stable à données comparables, malgré un environnement de marchés toujours très difficile, marqué globalement par le faible niveau persistant des prix des productions agricoles ainsi que par la baisse des surfaces cultivées en maïs en Europe.

Le résultat net annuel total de 60,8 millions d'euros est ainsi en retrait par rapport à nos ambitions. Il est de plus affecté par des surcoûts exceptionnels d'approvisionnement en Europe de l'Ouest pour les Semences de grandes cultures, par des charges de restructuration de l'activité Produits de jardin ainsi que par des provisions financières sur des participations minoritaires. En conséquence, le dividende proposé est en recul, concrétisant néanmoins notre volonté d'assurer un taux de distribution des résultats similaire aux années précédentes.

Pour la 3^e année consécutive, les performances financières de Vilmorin & Cie sont donc impactées par les conditions de marchés défavorables en grandes cultures. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre en place un plan d'actions opérationnel, afin de retrouver un profil financier plus conforme à nos attentes. Celui-ci ne remet toutefois pas en cause nos fondamentaux stratégiques, dont la mise en œuvre s'est poursuivie durant l'exercice 2015-2016 :

- En semences potagères, Vilmorin & Cie a conforté son leadership mondial, grâce à l'acquisition de la société Genica Research aux États-Unis, ainsi qu'à la poursuite de sa stratégie conjuguant innovation et proximité des marchés.
- En semences de maïs, les performances réalisées en Amérique du Nord ainsi que sur les nouvelles zones de développement sont de très bon niveau, traduisant le renforcement de la mondialisation des activités. En outre, les accords signés avec Syngenta ouvrant l'accès à de nouvelles technologies OGM maïs constituent une avancée majeure vers le développement de notre gamme propriétaire de variétés génétiquement modifiées.
- Enfin, sur le marché des semences de blé, Vilmorin & Cie continue son déploiement à l'international et ambitionne de devenir la référence mondiale sur l'espèce la plus cultivée au monde.

Sur des marchés qui restent, au-delà des perturbations actuelles, fondamentalement porteurs, nous avons pleinement confiance dans notre capacité à renforcer nos parts de marché et notre rentabilité. Au sein d'un environnement concurrentiel en recomposition, nous sommes plus que jamais convaincus que la spécificité de notre modèle de développement, basé sur un métier unique de semencier, une organisation agile et proche des marchés et une vision à long terme, constitue un atout majeur pour atteindre nos ambitions stratégiques et offrir des perspectives de croissance régulières et durables.

Nous pouvons de plus nous appuyer sur l'expertise et l'engagement de nos équipes, l'accompagnement constant de Limagrain, notre actionnaire de référence, ainsi que de nos Actionnaires, fidèles et engagés sur le long terme. Nous vous remercions pour votre soutien et votre confiance.

Votre Conseil d'Administration

(1) En intégrant 50 % de l'activité d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures). Le chiffre d'affaires publié 2015-2016 s'élève à 1 325 millions d'euros.



De gauche à droite : Miriam MAES, Jean-Yves FOUCAULT, Philippe AYMARD, Pascal VIGUIER, Mary DUPONT-MADINIER, Joël ARNAUD, Sébastien VIDAL

“ La spécificité de notre modèle de développement constitue un atout majeur pour atteindre nos ambitions stratégiques. ”

LES GRANDES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT DANS LES SEMENCES POTAGÈRES

1993

Introduction en Bourse



CHIFFRE D'AFFAIRES

171 millions d'euros

RÉSULTAT NET

6,5 millions d'euros

COLLABORATEURS

Près de **1 400**

2007

Intégration des Semences
de grandes cultures de Limagrain
(Europe et Amérique du Nord)



CHIFFRE D'AFFAIRES

939 millions d'euros

RÉSULTAT NET

57,3 millions d'euros

COLLABORATEURS

Près de **4 400**

1996

Semences potagères

- Clause (France)
- Harris Moran (États-Unis)

2000

Semences potagères

- Kyowa (Japon)
- Semences potagères
- Keygene (Pays-Bas), expert en génomique* appliqué aux plantes potagères

2006

Semences potagères

- Mikado (Japon)

2010

Semences potagères

- Mesa Maize (États-Unis)
- Su Tarim (Turquie)

1998

Semences potagères

- Nickerson Zwaan (Pays-Bas)

2003

Semences potagères

- Hazera Genetics (Israël)

2008

Semences de grandes cultures

- Australian Grain Technologies (Australie)

ACCÉLÉRATION
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'INTERNATIONALISATION



2016
4^e SEMENCIER
MONDIAL



CHIFFRE D'AFFAIRES

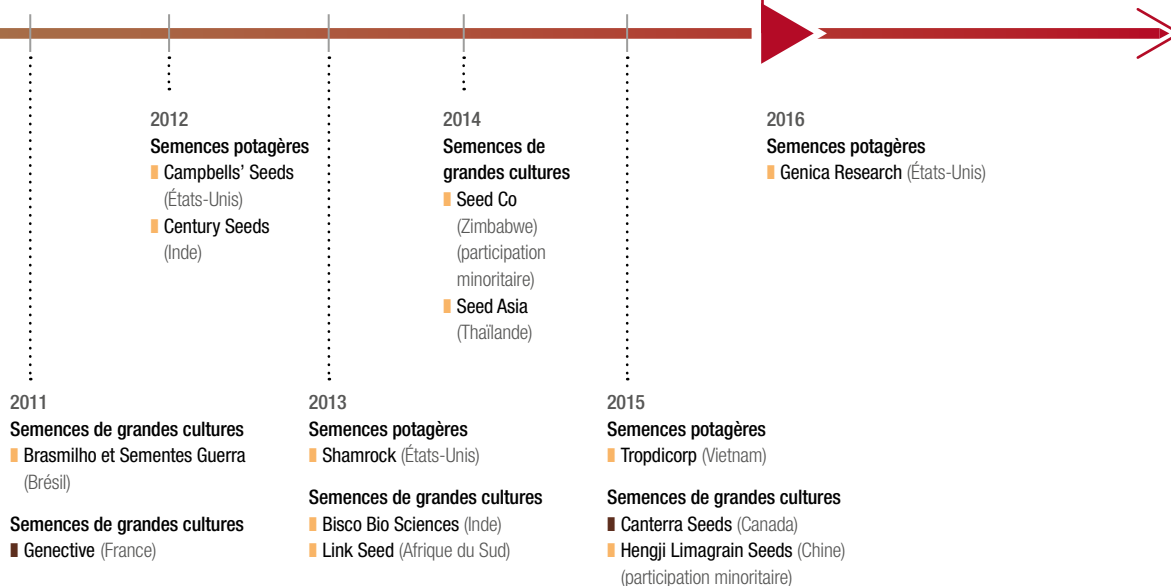
1 627 millions d'euros⁽¹⁾

RÉSULTAT NET

60,8 millions d'euros

COLLABORATEURS⁽¹⁾

Plus de 6 900



(1) En intégrant notamment AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures).

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE

Vilmorin & Cie inscrit son développement dans un modèle économique spécifique, qui prend appui sur trois atouts majeurs et singuliers :

Un métier unique
de semencier

Une organisation
au plus près des marchés

Une vision à long terme
de son développement

Ce modèle de développement puise sa force dans le respect de trois valeurs fondatrices : le progrès, la persévérance et la coopération. Ces valeurs, partagées avec Limagrain, son actionnaire de référence, sont liées à son expertise historique dans l'amélioration des plantes depuis 1743 et à son ancrage dans le monde agricole.

UN MÉTIER UNIQUE DE SEMENCIER

Vilmorin & Cie est un semencier *pure player*, n'intervenant pas en agrochimie.

Active sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la recherche à la commercialisation, Vilmorin & Cie maîtrise toutes les étapes de son métier de semencier, pour proposer des semences de haute qualité, parfaitement adaptées à chacun de ses marchés cibles.

**ANALYSE DES BESOINS
GESTION DES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES**



**CRÉATION D'UNE
NOUVELLE SEMENCE**



**PRODUCTION
DES SEMENCES**



**COMMERCIALISATION
DES SEMENCES**



**7 À 10 ANNÉES SONT NÉCESSAIRES, EN MOYENNE,
POUR CRÉER UNE SEMENCE.**

Vilmorin & Cie a créé et mis en marché plus de 300 nouvelles variétés de semences potagères et de grandes cultures au cours de l'exercice 2015-2016.



UNE ORGANISATION AU PLUS PRÈS DES MARCHÉS

Vilmorin & Cie a fait le choix de s'organiser en Business Units, pour privilégier la proximité avec ses clients et ses multiples marchés.

Spécificité de Vilmorin & Cie, ce dispositif, qui s'appuie sur 10 Business Units⁽¹⁾, est une véritable force : il permet une excellente connaissance de marchés très segmentés en termes de produits comme de territoires.

Il garantit également à Vilmorin & Cie une importante capacité d'anticipation et de réactivité.



UNE VISION À LONG TERME DE SON DÉVELOPPEMENT


Le long terme est une composante clé du métier de semencier, qui exige de s'inscrire dans la durée, puisqu'il faut en moyenne entre 7 et 10 ans pour créer une nouvelle variété. Il s'agit également d'une caractéristique du métier d'agriculteur, qui nécessite de travailler avec constance et persévérance.

La vision à long terme de Vilmorin & Cie est renforcée par l'accompagnement régulier de Limagrain, dont la culture et le mode de gouvernance permettent d'inscrire les choix stratégiques dans la durée.

LIMAGRAIN

Limagrain est un groupe coopératif international créé et dirigé par des agriculteurs français. Sa mission fondatrice est de faire progresser l'agriculture pour répondre aux enjeux alimentaires.

Créateur et producteur de variétés végétales et céréalières, Limagrain développe des semences de grandes cultures et des semences potagères - au travers de Vilmorin & Cie - ainsi que des produits céréaliers (ingrédients céréaliers et produits de boulangerie-pâtisserie) - au travers notamment des marques Jacquet et Brossard.

Pour en savoir plus : www.limagrain.com -  #Limagrain

(1) Suite au rapprochement des Business Units Vilmorin et Mikado Kyowa Seed en juillet 2016.

UNE STRATÉGIE DE CONQUÊTE DE PARTS DE MARCHÉ

Vilmorin & Cie ambitionne de contribuer à répondre aux enjeux alimentaires mondiaux en créant des semences à haute valeur ajoutée. Pour cela, la Société s'appuie sur une stratégie ambitieuse, qui allie un investissement soutenu en recherche, une politique ciblée de croissance externe et de partenariats ainsi qu'une forte internationalisation, afin d'accélérer son expansion et de renforcer durablement ses positions de leader mondial.

3 FONDEMENTS STRATÉGIQUES

UN INVESTISSEMENT SOUTENU EN RECHERCHE

La recherche se situe au cœur de la vision stratégique de Vilmorin & Cie.

Elle vise à assurer la croissance de demain, grâce à la création de semences plus performantes (rendement, résistance aux maladies, meilleure adaptation aux climats et aux territoires, etc.).

15,2 %
du chiffre d'affaires
investis en recherche⁽¹⁾

Près de **300 millions**
d'euros d'investissement
en recherche
en incluant les financements
sous forme de partenariats

Plus de **100**
centres de recherche
dans le monde

Plus de **300**
variétés de semences
créées et mises en marché

(1) Donnée calculée sur la base du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures.)

UNE POLITIQUE CIBLÉE DE CROISSANCE EXTERNE ET DE PARTENARIATS

Vilmorin & Cie mène une politique d'acquisitions ciblées et noue de nombreuses collaborations partout dans le monde, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial.

Ces opérations lui permettent notamment d'accéder à de nouvelles ressources génétiques, de pénétrer et de couvrir des zones à fort potentiel, tout en assurant une meilleure répartition des risques.

UNE FORTE INTERNATIONALISATION DES ACTIVITÉS

L'internationalisation des activités de Vilmorin & Cie est le moteur de son développement, sur un marché des semences qui est mondial.

Vilmorin & Cie poursuit son plan de développement, tant sur les marchés des semences potagères que sur ceux des grandes cultures, sur les zones en croissance et à fort potentiel : États-Unis, Brésil, Asie et Afrique notamment.

42 %
du chiffre d'affaires
2015-2016
réalisés hors d'Europe

Une présence mondiale :
des filiales dans **46** pays et des ventes dans près de **150** pays

45 %
des effectifs
hors d'Europe

60
nationalités
représentées
parmi les salariés

3 PRIORITÉS STRATÉGIQUES



SEMENCES POTAGÈRES

N°2 MONDIAL

Un marché mondial à forte valeur ajoutée (5,2 milliards de dollars en 2015), très segmenté en termes de produits comme de modes de production

STRATÉGIE

- Combiner croissance organique et croissance externe :
 - Maintenir une croissance organique supérieure à celle du marché, grâce au cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés.
 - Renforcer les positions par des opérations ciblées de croissance externe.
 - Se développer sur des segments espèces/territoires complémentaires.

OBJECTIF

**CONFORTER
UN LEADERSHIP
MONDIAL**



SEMENCES DE MAÏS

N°3 NORD-AMÉRICAIN⁽¹⁾
N°4 EUROPÉEN

1^{re} culture dans le monde (en valeur - soit environ 15 milliards de dollars en 2015)

STRATÉGIE

- Devenir un acteur majeur sur le marché du maïs grain en Europe
- Internationaliser les activités, au-delà des positions principales en Europe et en Amérique du Nord
- Poursuivre l'innovation variétale et développer une gamme propriétaire de variétés génétiquement modifiées

OBJECTIF

**DEVENIR
UN ACTEUR
GLOBAL**



SEMENCES DE BLÉ

N°1 EUROPÉEN
EN CÉRÉALES À PAILLE⁽²⁾

Le blé, 1^{re} culture dans le monde (en termes de surfaces cultivées - soit environ 222 millions d'hectares en 2015)

STRATÉGIE

- Contribuer à la conversion du marché vers un marché de semences à hauts rendements
- Consolider une position de leader en Europe
- Conquérir progressivement de nouveaux territoires et développer des partenariats solides à l'international

OBJECTIF

**DEVENIR
À TERME
LA RÉFÉRENCE
MONDIALE**

(1) Au travers d'AgReliant
(2) Blé et orge



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2015-2016

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 octobre 2016, conformément à l'article 212-13 du règlement de l'AMF.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société Vilmorin & Cie et peuvent être consultés sur son site Internet : www.vilmorin.info ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.



1

PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

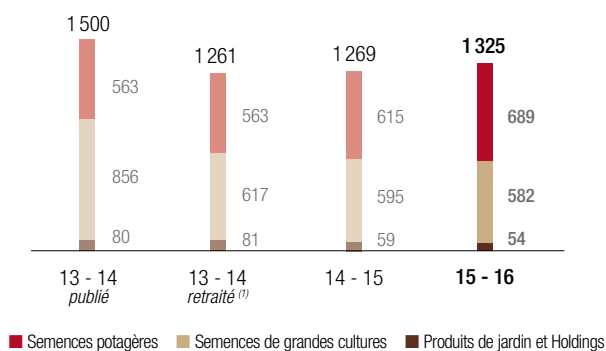
1.1. CHIFFRES CLÉS	2
1.1.1. Principaux indicateurs	2
1.1.2. Indicateurs clés par activité	5
1.2. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	9
1.2.1. Une expertise historique dans l'amélioration des plantes	9
1.2.2. Une grande proximité avec le monde agricole	9
1.2.3. Les étapes clés du développement	9
1.3. MARCHÉ DES SEMENCES	12
1.3.1. De puissants facteurs de croissance	12
1.3.2. Un marché des semences fondamentalement porteur	14
1.3.3. De fortes barrières à l'entrée du marché des semences	18
1.3.4. Un environnement concurrentiel concentré	18
1.4. ACTIVITÉS	19
1.4.1. Semences potagères	20
1.4.2. Semences de grandes cultures	22
1.4.3. Produits de jardin	28
1.5. MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT	29
1.5.1. Un métier unique : semencier	29
1.5.2. Une organisation au plus près des marchés	31
1.5.3. Une vision à long terme de son développement	31
1.6. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES	32
1.6.1. Un investissement soutenu en recherche	33
1.6.2. Une politique ciblée de croissance externe et de partenariats	35
1.6.3. Une forte internationalisation des activités	35
1.6.4. Trois priorités stratégiques	38
1.6.5. Objectifs 2016-2017	43
1.7. FACTEURS DE RISQUES RFA	45
1.7.1. Le dispositif de gestion des risques	45
1.7.2. Le dispositif de gestion des crises	45
1.7.3. Les risques opérationnels	45
1.7.4. Les risques financiers	48
1.7.5. Les risques transverses	49
1.7.6. Les assurances	53

1.1. CHIFFRES CLÉS

1.1.1. PRINCIPAUX INDICATEURS

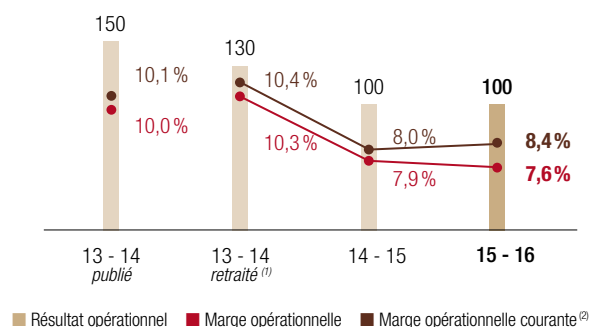
Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)
(Revenu des activités ordinaires)



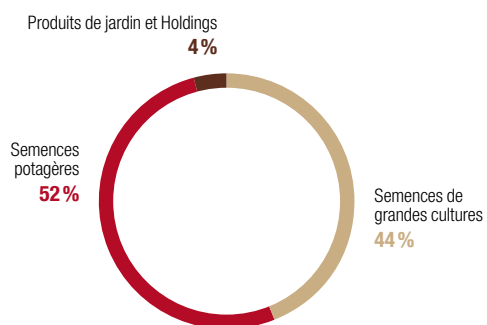
Évolution du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)



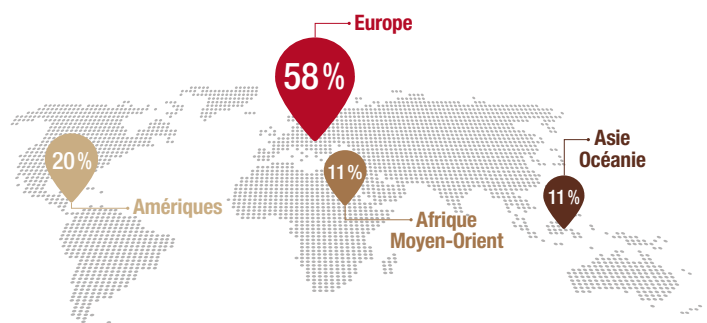
Répartition du chiffre d'affaires 2015-2016 par activité

(en %)



Répartition du chiffre d'affaires 2015-2016 par zone géographique

(en %)

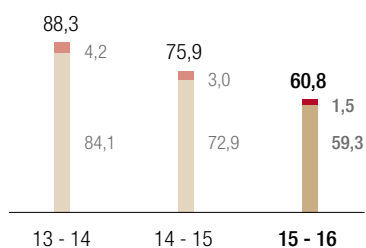


(1) Retraitement des impacts relatifs à la première application de IFRS 11.

(2) La marge opérationnelle courante est définie comme la marge opérationnelle comptable, retraitée des impairments, des coûts de restructuration et de certains éléments à caractère exceptionnel (surcoûts d'approvisionnement et affectation partielle de goodwill en 2015-2016).

Évolution du résultat net

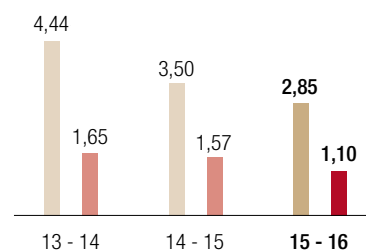
(en millions d'euros)



■ Résultat net hors groupe ■ Résultat net part du groupe

Évolution du bénéfice par action part du groupe (BPA) et du dividende par action⁽²⁾

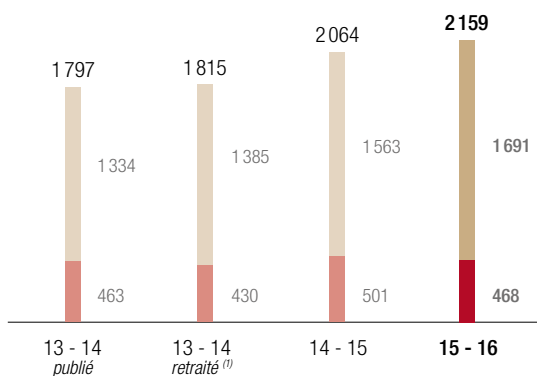
(en euros)



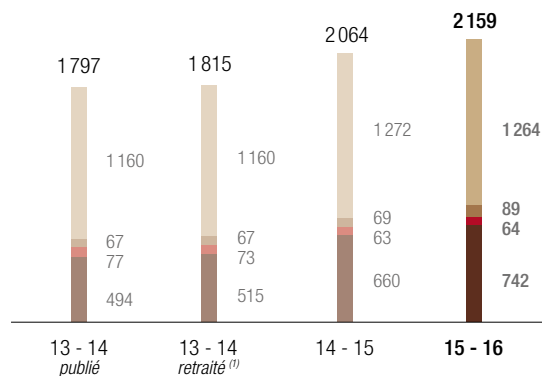
■ Bénéfice par action ■ Dividende par action

Structure bilancielle au 30 juin

(en millions d'euros)



■ Actif immobilisé net ■ Besoin en fonds de roulement net



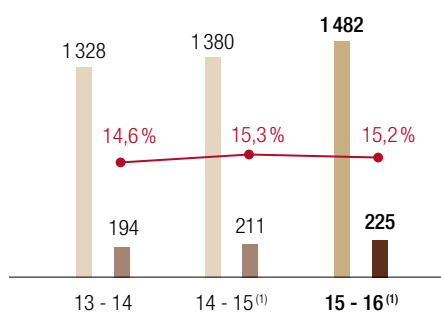
■ Fonds propres ■ Provisions ■ Impôts différés nets ■ Endettement net

(1) Retraitement des impacts relatifs à la première application de IFRS 11.

(2) Données non retraitées des attributions gratuites d'actions de janvier 2013 et janvier 2015.

Évolution de l'effort de recherche

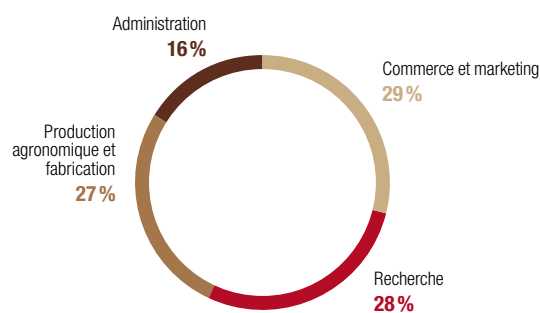
(en millions d'euros)



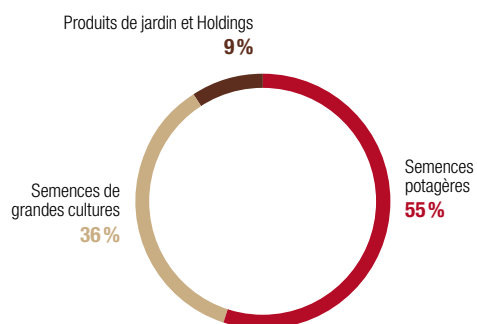
■ Chiffre d'affaires semences ■ Effort de recherche
■ Effort de recherche / chiffre d'affaires semences

Répartition de l'effectif permanent 2015-2016
par fonction

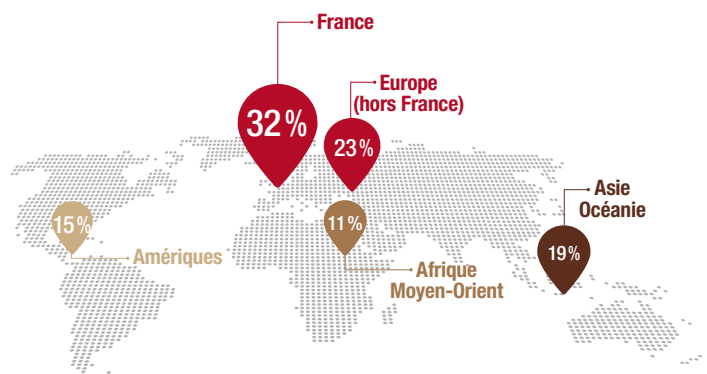
(en %)

Répartition de l'effectif permanent 2015-2016
par activité

(en %)

Répartition de l'effectif permanent 2015-2016
par zone géographique

(en %)



(1) Donnée calculée sur le chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord, Grandes cultures.)

1.1.2. INDICATEURS CLÉS PAR ACTIVITÉ

SEMENCES POTAGÈRES

N°2 MONDIAL

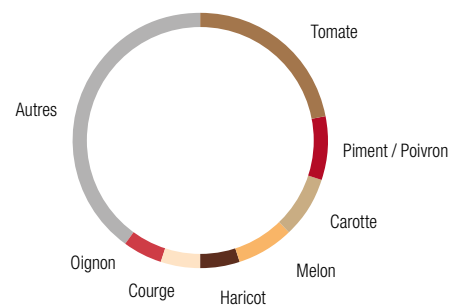
688,7 millions
d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé
(+9,6% à données comparables)

90 %
chiffre d'affaires obtention*

31
pays d'implantation

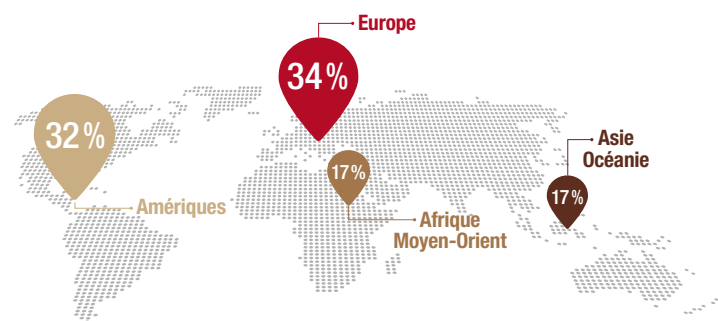
3 561
collaborateurs permanents

Répartition des ventes par espèce



Répartition des ventes par zone géographique

(en %)



SEMENCES DE GRANDES CULTURES⁽¹⁾

N° 1 EUROPÉEN
en semences de céréales à paille⁽²⁾

N° 3 NORD-AMÉRICAIN
en semences de maïs⁽³⁾

N° 3 EUROPÉEN
en semences de tournesol

N° 4 EUROPÉEN
en semences de maïs

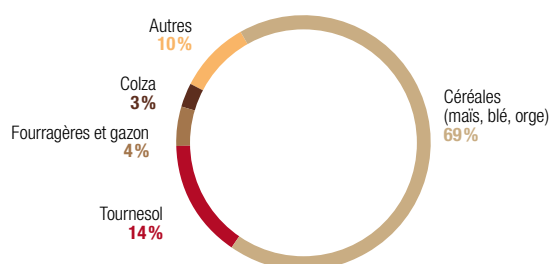
883,9 millions
d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé
(+ 2,9 % à données comparables)

Près de
60 %
chiffre d'affaires obtention*

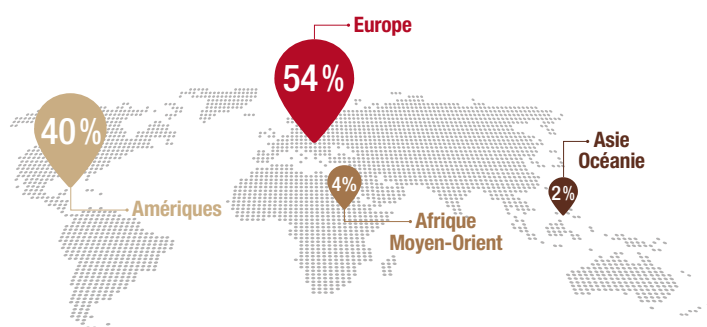
33
pays d'implantation

2812
collaborateurs permanents

Répartition du chiffre d'affaires par espèce
(en %)



Répartition des ventes par zone géographique
(en %)



(1) En intégrant notamment 50% d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures). Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, certaines sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, depuis l'exercice 2014-2015.

(2) Blé et orge.

(3) Au travers d'AgReliant.

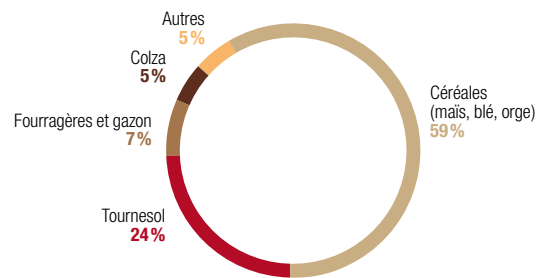
Semences de grandes cultures en Europe

523,6 millions
d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé
(- 1,4% à données comparables)

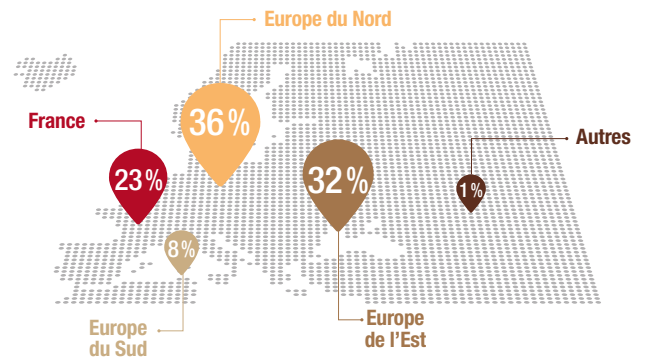
20
pays d'implantation

1 589
collaborateurs permanents

Répartition du chiffre d'affaires par espèce
(en %)



Répartition des ventes par zone géographique
(en %)

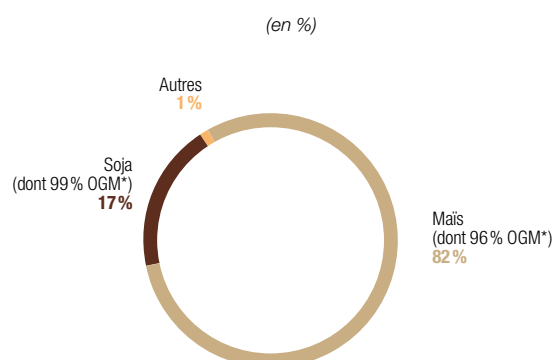


Semences de grandes cultures en Amérique du Nord

604,3 millions
d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé (à 100%)
(+ 7,6% à données comparables)

930
collaborateurs permanents
(à 100%)

Répartition du chiffre d'affaires par espèce



Semences de grandes cultures dans les nouvelles zones de développement

58 millions
d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé
(+ 22,4% à données comparables)

11
pays d'implantation

758
collaborateurs permanents

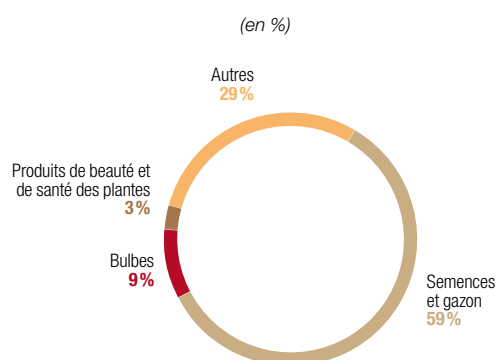
PRODUITS DE JARDIN ET HOLDINGS

54,7 millions
d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé
(- 7,3% à données comparables)

4
pays d'implantation

550
collaborateurs permanents

Répartition des ventes par famille de produits



1.2.

HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

UN SOLIDE HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT

1.2.1. UNE EXPERTISE HISTORIQUE DANS L'AMÉLIORATION DES PLANTES

Vilmorin & Cie s'appuie sur plus de 270 années d'une histoire prestigieuse. En 1743, Philippe Victoire de Vilmorin et Pierre d'Andrieux s'associent pour créer la boutique « d'Andrieux et Vilmorin », Quai de la Mégisserie à Paris. Dans le sillage de ces deux botanistes de talent, les générations suivantes signeront de grandes découvertes et des avancées techniques importantes dans l'amélioration des plantes.

Forte de cet héritage exceptionnel, Vilmorin & Cie bénéficie aujourd'hui d'une expertise et d'un patrimoine génétique parmi les plus larges et diversifiés, véritable référence au sein du secteur semencier.

1.2.2. UNE GRANDE PROXIMITÉ AVEC LE MONDE AGRICOLE

Vilmorin & Cie bénéficie, grâce à son actionnaire de référence Limagrain, d'une grande proximité avec le monde agricole. En effet, Limagrain est un groupe coopératif agricole international, créé et dirigé par des agriculteurs français. La coopérative Limagrain compte aujourd'hui près de 2 000 agriculteurs adhérents en Auvergne (France). La mission de Limagrain est entièrement tournée vers le progrès en agriculture.

Cette connaissance des agriculteurs et des agricultures partout dans le monde représente pour Vilmorin & Cie un levier de performance solide et inédit dans le secteur semencier.

1.2.3. LES ÉTAPES CLÉS DU DÉVELOPPEMENT

1993 : INTRODUCTION EN BOURSE DE VILMORIN & CIE

Initialement structuré autour des semences de grandes cultures depuis sa création en 1942, Limagrain a constitué progressivement un pilier d'activité dans les semences potagères par rachats successifs : Vilmorin en 1975, Tézier en 1979, Ferry-Morse en 1981, Flora Frey en 1990. En 1989, la création d'Oxadis pour distribuer l'ensemble des marques sur le marché grand public français vient compléter ces acquisitions.

En juin 1993, Vilmorin & Cie, qui regroupe l'ensemble des activités Semences potagères et Produits de jardin de Limagrain, fait son entrée en Bourse, avec une ambition : viser un leadership mondial sur ses marchés.

2006-2007 : INTÉGRATION DES SEMENCES DE GRANDES CULTURES DE LIMAGRAIN DANS LE PÉRIMÈTRE DE VILMORIN & CIE

De 1993 à 2006, les Semences potagères se développent, avec le rachat en 1996 de Clause en France et de Harris Moran aux États-Unis puis de Nickerson Zwaan (Pays-Bas) en 1998 et de Hazera Genetics (Israël) en 2003.

Vilmorin & Cie renforce également ses investissements en recherche, notamment en devenant actionnaire de la société néerlandaise de biotechnologies* Keygene en 2000.

Vilmorin & Cie ambitionne de poursuivre son expansion et de consolider les performances financières réalisées depuis son introduction en Bourse. Avec l'appui de son actionnaire de référence Limagrain, Vilmorin & Cie intègre, en 2006, les Semences de grandes cultures de celui-ci à son périmètre.

L'activité grandes cultures est alors essentiellement européenne (avec l'intégration des céréales à paille de Nickerson en 1990 ainsi que l'acquisition d'Advanta Europe en 2005) et américaine (AgReliant, la co-entreprise avec le semencier allemand KWS, est créée en 2000).

Ce périmètre élargi va permettre à Vilmorin & Cie d'intensifier ses moyens en technologies amont, de s'appuyer sur un nouvel effet de taille pour faciliter la croissance externe à l'international et développer de nouveaux partenariats de recherche, de constituer de nouveaux relais de croissance et de mieux répartir les risques.

DEPUIS 2007, ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'INTERNATIONALISATION

L'internationalisation de la branche Semences potagères se renforce avec la création d'un pôle de semences au Japon en 2007 (Mikado Kyowa Seed), des acquisitions aux États-Unis (Mesa Maize en 2010, Campbells' Seeds en 2012, Shamrock en 2013, Genica Research en 2016), en Turquie (Su Tarim en 2010), en Inde (Century Seeds en 2012) ou encore au Vietnam (Tropdicorp en 2015).

Portant une ambition mondiale en maïs et en blé, les Semences de grandes cultures connaissent parallèlement une forte accélération et Vilmorin & Cie s'implante progressivement sur toutes les zones du monde. En 2010, Limagrain Cereal Seeds est créée aux États-Unis, pour le développement du blé à l'échelle internationale.

En Amérique du Sud, les activités se développent depuis 2011, avec les acquisitions de Sementes Guerra et de Brasmilho au Brésil.

Après l'acquisition de Link Seed (Afrique du Sud) en 2013, la prise de participation dans Seed Co, la 1^{re} société semencière africaine, permet de constituer une base de développement solide en Afrique. En Asie, les activités se structurent autour de trois pôles : un pôle indien après l'intégration de Bisco Bio Sciences en 2013, un pôle chinois autour de la joint-venture Hengji Limagrain Seeds créée en septembre 2015, et un pôle en Asie du Sud-Est avec le rachat de Seed Asia (Thaïlande) en 2014.

Maintenant un budget recherche soutenu, Vilmorin & Cie conclut des partenariats stratégiques sur le blé, en Australie avec Australian Grain Technologies (2008) et au Canada avec Canterra Seeds (2015) ainsi que sur le maïs. Vilmorin & Cie crée ainsi en 2013, avec son

partenaire KWS, la société Genective, pour mettre au point des traits* OGM* maïs, avec une ambition clairement définie : se positionner parmi les quelques acteurs mondiaux pourvoyeurs de technologies.

ANNÉE	NOM DE LA SOCIÉTÉ	PAYS	NATURE DE L'OPÉRATION	BRANCHE D'ACTIVITÉ
1743	Fondation de Vilmorin Andrieux			
1975	Vilmorin rejoint Limagrain			
1993	Introduction en Bourse de Vilmorin & Cie			
1994	Suttons	Royaume-Uni	Acquisition	Produits de jardin
1996	Clause	France	Acquisition	Semences potagères
	Harris Moran	États-Unis	Acquisition	Semences potagères
1998	Nickerson Zwaan	Pays-Bas	Acquisition	Semences potagères
2000	Kyowa	Japon	Acquisition	Semences potagères
	Keygene	Pays-Bas	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences potagères
2003	Hazera Genetics	Israël	Acquisition	Semences potagères
2006	Mikado	Japon	Acquisition	Semences potagères
	Activités grandes cultures de Limagrain	Europe et Amérique du Nord	Acquisition	Semences de grandes cultures
2008	Global Genetics	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
	Australian Grain Technologies	Australie	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de grandes cultures
2009	LSL Plant Science-LSL Biotechnologies	Mexique	Actifs isolés	Semences potagères
	Genefresh	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
	K&B Development	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
	Gentropic	Guatemala	Actifs isolés	Semences potagères
	Dahlco	États-Unis	Acquisition	Semences de grandes cultures
2010	Su Tarim	Turquie	Acquisition	Semences potagères
	Trinity Growers	Royaume-Uni	Acquisition	Semences potagères
	Mesa Maize	États-Unis	Acquisition	Semences potagères
	Trio Research	États-Unis	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Arcadia Biosciences	États-Unis	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de grandes cultures
	BSF Ag Research	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Genesis Seed Research	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Trigen	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Clovis Matton	Belgique	Acquisition	Semences de grandes cultures
2011	Genective	France	Partenariat de recherche	Semences de grandes cultures
	Sementes Guerra	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Brasmilho	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
2012	Campbells' Seeds	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
	Century Seeds	Inde	Acquisition	Semences potagères
	Eurodur	France	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Boreal Plant Breeding	Finlande	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de grandes cultures
	Genetica Agricola	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures

ANNÉE	NOM DE LA SOCIÉTÉ	PAYS	NATURE DE L'OPÉRATION	BRANCHE D'ACTIVITÉ
2013	Link Seed	Afrique du Sud	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Bisco Bio Sciences	Inde	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Geneseed	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	KSP	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	CCGL	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Shamrock	États-Unis et Mexique	Acquisition	Semences potagères
	Eureka Seeds	États-Unis	Acquisition	Semences de grandes cultures
2014	Seed Co	Zimbabwe	Participation minoritaire	Semences de grandes cultures
	Green Land	Pologne	Acquisition	Produits de jardin
	Seed Asia	Thaïlande	Acquisition	Semences de grandes cultures
2015	Tropdicorp	Vietnam	Acquisition	Semences potagères
	DNA	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Canterra Seeds	Canada	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de grandes cultures
	Hengji Limagrain Seeds	Chine	Participation minoritaire	Semences de grandes cultures
	Golden Acres Genetics ⁽¹⁾	États-Unis	Acquisition	Semences de grandes cultures
2016	Genica Research	États-Unis	Acquisition	Semences potagères

(1) Acquisition réalisée par AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures).

1.3.

MARCHÉ DES SEMENCES

DES LEVIERS MAJEURS DE CROISSANCE

Représentant plus de 37 milliards de dollars en 2015 (Source : *Phillips McDougall 2016*), le marché mondial des semences est fondamentalement porteur, grâce à plusieurs facteurs de croissance complémentaires, au premier rang desquels la croissance démographique mondiale.

1.3.1. DE PUISSANTS FACTEURS DE CROISSANCE

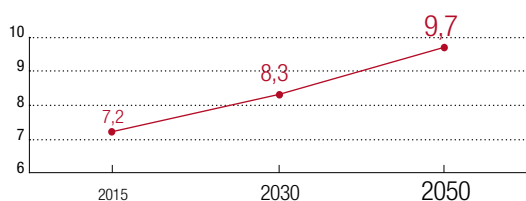
1.3.1.1. L'AUGMENTATION DES BESOINS ALIMENTAIRES

La hausse de la population mondiale et l'évolution des régimes alimentaires vers une consommation accrue de légumes et de viande conduisent à un accroissement significatif des besoins en matières premières agricoles.

D'ici 2050, la production alimentaire devra en conséquence augmenter de 70%, afin de nourrir près de 10 milliards d'individus et répondre ainsi à la croissance démographique mondiale (Source : *Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/FAO*).

Évolution de la population mondiale (projection)

(en milliards d'individus)



Source : FAO

1.3.1.2. L'UTILISATION CROISSANTE DES SEMENCES COMMERCIALES

Les agriculteurs et les maraîchers ont de plus en plus largement recours aux semences commerciales. Techniquement plus performantes que les semences de ferme, elles leur permettent d'accroître significativement les rendements.

Or, pour répondre aux enjeux alimentaires mondiaux, produire plus et mieux - notamment en utilisant moins de ressources - est un enjeu majeur. En effet :

- les terres arables sont marquées, à l'échelle mondiale, par une lente érosion, liée à l'urbanisation, à la désertification et globalement à la perte de qualité des sols ;
- les conditions de culture se complexifient, en raison de la prise en compte croissante des données environnementales, mais aussi des variations climatiques et d'un accès aux ressources en eau toujours plus limité.

Les semences commerciales procurent en outre la garantie d'une production parfaitement adaptée aux nouvelles exigences industrielles : résistance aux maladies et aux insectes, cycles de production plus courts, maturité simultanée, homogénéité de la production.

Le potentiel de remplacement des semences de ferme par des semences commerciales demeure important dans de nombreux pays dont l'agriculture est en voie de modernisation et sur certaines espèces, notamment le blé. À titre d'exemple, plus de 40% du marché européen du blé est couvert par les semences de ferme tandis que ce taux atteint environ 2/3 aux États-Unis (Source *interne*).

1.3.1.3. L'ADOPTION DES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (OGM)*

LES OGM*, UNE RÉPONSE AUX NOUVEAUX ENJEUX MONDIAUX

Apportant de nouvelles solutions pour adapter plus aisément l'offre à la demande, les semences génétiquement modifiées permettent de relever des défis majeurs. Leur rendement à l'hectare peut être, selon l'environnement, très significativement supérieur à celui des semences conventionnelles. Elles confèrent ainsi une plus grande efficacité aux productions agricoles, tout en diminuant considérablement les coûts de production. Réduisant également les traitements agrochimiques, elles sont indirectement respectueuses de l'environnement et permettront demain de contribuer à mieux gérer les ressources en eau.

UN MARCHÉ DES SEMENCES DOMINÉ PAR LES SEMENCES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

Technologie devenue incontournable au sein de nombreuses zones, le marché des semences génétiquement modifiées a progressé de manière importante ces dernières années, en volume et en valeur. Toutefois, pour la première fois en 2015, le marché s'est contracté en valeur, conséquence de l'évolution des devises ainsi que d'un environnement de marché défavorable avec notamment le faible prix des productions agricoles et la baisse des surfaces cultivées en maïs.

Sur les 5 dernières années, si les semences potagères connaissent une progression annuelle de près de 2%, ce sont les semences OGM* grandes cultures qui ont tiré la croissance du marché : leur croissance annuelle s'élève à 9% au cours de la même période.

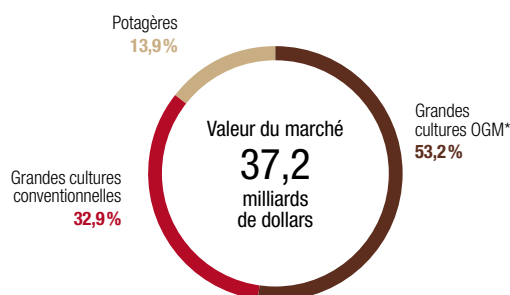
DES SEMENCES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES PLEINEMENT ADOPTÉES SUR CERTAINS TERRITOIRES

Au total, ce marché représente plus de 10% des terres arables, avec des disparités fortes selon les territoires. Certains pays ont pleinement adopté les OGM*, tels que les États-Unis, pays précurseur, où 92% des surfaces de maïs cultivées sont OGM*, ce taux étant de 94% pour le soja et de près de 100% pour les betteraves à sucre. L'exemple du Brésil est quant à lui édifiant : la technologie OGM* pour le maïs n'a été adoptée qu'en 2007 et aujourd'hui, son taux d'adoption s'élève à 84%.

D'autres marchés clés restent en revanche à ouvrir, à l'image de l'Europe. Avec environ 117 000 hectares en 2015, la culture des OGM* y reste marginale alors qu'elle constitue un enjeu majeur pour la compétitivité de son agriculture et sa souveraineté alimentaire.

Il en est de même pour l'Inde, où la culture OGM* concerne uniquement le coton, et pour la Chine, qui représente à ce jour seulement 2% des surfaces OGM* cultivées au niveau mondial (Source : ISAAA 2016).

Marché mondial des semences commerciales 2015



Source : Phillips McDougall 2016

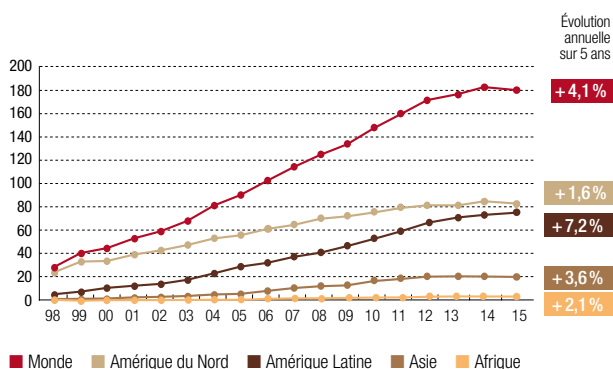
DES SEMENCES OGM* MIEUX VALORISÉES

En dépit du tassement du marché en 2015, les semences génétiquement modifiées ont connu de manière récurrente ces dernières années une croissance soutenue en termes de valeur, parallèlement à leur progression en volume. Représentant près de 20 milliards de dollars en 2015 (soit une croissance annuelle moyenne de 9% sur les 5 dernières années) (Source : Phillips McDougall 2016), le marché des semences de grandes cultures OGM* constitue aujourd'hui, en termes de valeur, plus de la moitié du marché mondial des semences commerciales. Cela est notamment lié à l'intégration de plusieurs traits* au sein d'une même variété.

Reflète de l'intégration de ces technologies, les semences génétiquement modifiées sont commercialisées à un prix de 50% à 100% plus élevé que les semences classiques, selon leur degré de technicité.

Évolution des surfaces de plantes génétiquement modifiées

(en millions d'hectares)



Source : ISAAA 2016

DE NOUVEAUX TRAITS* À VENIR POUR OPTIMISER LES CONDITIONS DE CULTURE

Aujourd'hui, les variétés OGM* proposent essentiellement trois caractères*, qui sont de plus en plus fréquemment combinés : la résistance aux insectes (pyrale et chrysomèle pour le maïs) et la tolérance aux herbicides. En 2015, les traits combinés représentent ainsi plus de 32% du marché (Source : ISAAA 2016).

De nouveaux caractères* seront lancés dans les années à venir, qui participeront à la valorisation du marché mondial tel que, par exemple, des plantes plus tolérantes à la sécheresse ainsi que des variétés optimisant la consommation d'engrais.

En 2015, les semences OGM* représentent 179,7 millions d'hectares cultivés par 18 millions d'agriculteurs dans 28 pays.

1.3.1.4. LE DÉVELOPPEMENT DES BESOINS NON ALIMENTAIRES

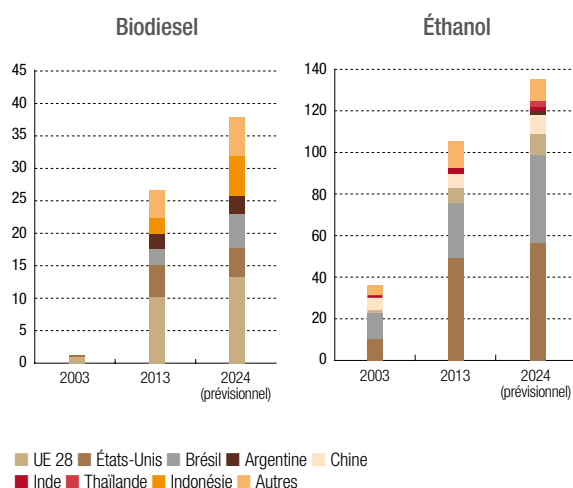
Parallèlement au marché de l'alimentation, le développement des applications industrielles des productions agricoles peut renforcer le potentiel de croissance du marché des semences. Il s'agit en particulier :

- de la chimie végétale - dénommée aussi « chimie verte » - dont le marché des plastiques biodégradables,
- et des agrocarburants, dont prioritairement l'éthanol, produit à partir de maïs, qui représente 38 % des utilisations de maïs aux États-Unis. En raison de l'évolution du prix du pétrole et de l'émergence des gaz de schiste, les agrocarburants apparaissent cependant aujourd'hui moins attractifs.

La croissance de ces marchés, de tailles encore limitées, peut influencer positivement sur le volume d'activité en semences commerciales. Si Vilmorin & Cie n'a pour l'instant pas engagé de programme de recherche significatif dédié à ces applications, elle reste attentive aux évolutions de ces marchés. À ce titre, elle commercialise des variétés de maïs et de colza dont les performances techniques sont notablement plus élevées, afin de répondre spécifiquement aux attentes de ce marché.

Évolution de la production mondiale d'agrocarburants

(en milliards de litres)



Source : FAO-OCDE : perspectives agricoles 2024

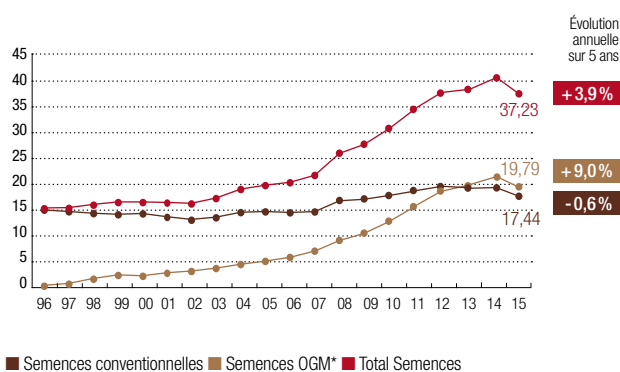
1.3.2. UN MARCHÉ DES SEMENCES FONDAMENTALEMENT PORTEUR

Le marché mondial des semences, évalué à plus de 37 milliards de dollars en 2015, a connu un repli en valeur de plus de 8 % cette année, lié notamment à l'évolution des devises par rapport au dollar ainsi que, pour les semences de grandes cultures, au faible prix des productions agricoles impactant la rentabilité des exploitations agricoles et au recul du marché des semences génétiquement modifiées.

Cette évolution conjoncturelle ne remet pas en cause la tendance de croissance du marché ; celle-ci s'élève à près de 4 % par an depuis 5 ans (Source : Phillips McDougall 2016).

Évolution du marché des semences entre 1996 et 2015

(en milliards de dollars)



Source : Phillips McDougall 2016

1.3.2.1. LE MARCHÉ DES SEMENCES POTAGÈRES

La valeur du marché mondial des semences potagères est estimée à environ 5,2 milliards de dollars en 2015, correspondant à une croissance moyenne annuelle évaluée à près de 2 % par an depuis 5 ans (Source : Phillips McDougall 2016).

La consommation mondiale de légumes, en constante augmentation, dynamise le développement des marchés adressés par Vilmorin & Cie. Elle est la conséquence de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs, mieux sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.

La croissance globale du secteur provient également de la plus grande utilisation de semences commerciales au sein des marchés en développement ainsi que de l'accroissement du niveau technologique des semences dans les marchés plus matures.

DE MULTIPLES NICHES À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Les acteurs du marché des semences potagères sont regroupés près des grandes zones de production ou de consommation.

Ce secteur, fortement concentré, reste cependant très atomisé en termes de produits. Les nombreuses particularités du marché des légumes expliquent cette segmentation :

- une très grande diversité d'espèces (plus de 150 espèces botaniques sont cultivées dans le monde), avec une importante diversité des types de produits au sein d'une même espèce (forme, calibre, couleur, goût) et de larges gammes, pour couvrir tous les créneaux de commercialisation, de la production de saison à celle de contre-saison,
- des modes de production très variés : plein champ, abris froids ou chauffés (tunnels, serres plastiques, serres en verre, etc.),
- une très grande dispersion géographique des zones de production.

Le marché mondial des semences potagères est en conséquence composé de multiples niches, dont la valeur ajoutée est particulièrement forte.

L'INNOVATION AU CŒUR DE LA CROISSANCE DU MARCHÉ

Le marché des semences potagères présente la particularité d'être très sensible à la performance technique de la semence.

La variété choisie par le maraîcher détermine en effet la qualité et la valeur ajoutée de sa production, alors que le coût de la semence reste modéré par rapport à celui des autres intrants*. Il s'agit donc pour lui d'un choix stratégique, motivé, avant toute considération économique, par des critères de rendement, de résistance aux maladies et d'adéquation aux tendances de la consommation.

Ainsi, au-delà des évolutions de la consommation mondiale de légumes, le développement du marché des semences potagères dépend principalement des retombées de la recherche des sociétés semencières et de la mise au point d'innovations, qui vont convaincre les maraîchers d'adopter des semences à plus forte valeur ajoutée.

1.3.2.2. LE MARCHÉ DES SEMENCES DE GRANDES CULTURES

La valeur du marché mondial des semences de grandes cultures est estimée à plus de 32 milliards de dollars en 2015 (Source : *Phillips McDougall 2016*), dont près de 20 milliards de dollars pour les semences génétiquement modifiées.

Le maïs se positionne comme la 1^{re} espèce en termes de valeur, représentant environ 15 milliards de dollars, alors que le blé est l'espèce la plus cultivée au monde en termes de surfaces (environ 222 millions d'hectares en 2015) (Source : *USDA*).

LE MARCHÉ DES SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE

Le marché européen est dominé par le maïs, les céréales à paille ainsi que par le colza et le tournesol. Marquée par des tendances contrastées selon les espèces et une remise en culture de surfaces de jachères, la croissance du marché, constante bien que modérée, a été perturbée depuis 2013-2014 par un environnement global défavorable. Liée en particulier à l'impact des niveaux des cours des productions agricoles, la baisse des surfaces cultivées en maïs a ainsi concerné la plupart des pays au cours de l'exercice 2015-2016.

Évolution des surfaces cultivées dans l'Union européenne des 28

(en millions d'hectares)

	Surfaces 15-16	Évolution sur 1 an
Maïs total	14,9	-3%
> Maïs grain	8,9	-6%
> Maïs fourrage	6,1	+2%
Blé tendre	24,3	+1%
Tournesol	4,2	+1%
Colza	6,3	-1%

Sources : *Oil World, Stratégie grains, USDA, COCERAL*

En outre, concernant le tournesol, les surfaces cultivées en Ukraine et en Russie ont connu de nouveau une importante progression en 2015-2016, après un exercice 2014-2015 impacté par un contexte de marché extrêmement perturbé dans ces deux pays.

Des surfaces de cultures OGM* marginales

La culture, la commercialisation et l'importation des plantes génétiquement modifiées sont encadrées par des directives et réglementations européennes. À ce jour, un seul OGM* (maïs MON810) est autorisé à la culture et à la commercialisation dans l'Union européenne, tandis que plus d'une cinquantaine de types de maïs, soja, coton et canola transgéniques, incluant les combinaisons, sont autorisés à l'importation pour l'alimentation animale essentiellement.

Certains États membres ont néanmoins décidé de suspendre l'autorisation de culture du maïs MON810 en faisant jouer différentes clauses prévues dans la réglementation européenne.

C'est notamment le cas de la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, l'Autriche, la Grèce et du Luxembourg. Une procédure permettant aux États membres de bannir la culture commerciale de plantes transgéniques sur leur territoire a été adoptée en mars 2015 (directive 2015/412) par le Parlement et le Conseil ; elle offre une plus grande liberté et une base juridique *a priori* plus large pour interdire la culture.

En conséquence, la culture des OGM* en Europe reste marginale, avec environ 117 000 hectares cultivés en 2015 (principalement en Espagne, ainsi qu'au Portugal et en République Tchèque). En recul de 18% cette année, elle représente largement moins de 1% des surfaces mondiales (Source : ISAAA 2016).

Convaincue du potentiel de ces marchés à terme, Vilmorin & Cie conduit des programmes de recherche spécifiques dans l'objectif de développer une gamme propriétaire de semences génétiquement modifiées, intégrant, dans un premier temps, des caractères* de résistance aux insectes et de tolérance aux herbicides adaptés à ce marché. Le programme de recherche est détaillé en page 41.

Le faible niveau des prix des productions agricoles

Les cours des productions agricoles ont poursuivi leur tendance baissière en 2015-2016.

Ces variations s'expliquent notamment par le décalage systémique entre l'offre et la demande spécifique à toute production agricole, par des conditions climatologiques fluctuantes selon les zones géographiques entraînant surplus ou pénuries, ainsi que par une spéculation persistante sur les productions agricoles.

Cette évolution impacte gravement la rentabilité des exploitations agricoles et les revenus des agriculteurs, qui sont en conséquence plus vigilants quant à leur investissement dans les intrants*.

Évolution des prix du maïs et du blé en Europe entre 2001 et 2016

(en euros / tonne)



Sources : Marché des céréales, France Agrimer. Août 2016

LE MARCHÉ DES SEMENCES DE MAÏS EN AMÉRIQUE DU NORD

Les surfaces cultivées en maïs aux États-Unis, après avoir connu un repli en 2015, renouent cette année avec la croissance. Elles ont ainsi enregistré une hausse de 7% en 2016 (Source : USDA 2016), pour atteindre 38 millions d'hectares.

Dans le même temps, les surfaces de soja ont connu une légère progression (+1%), à près de 34 millions d'hectares.

La place prépondérante des plantes génétiquement modifiées

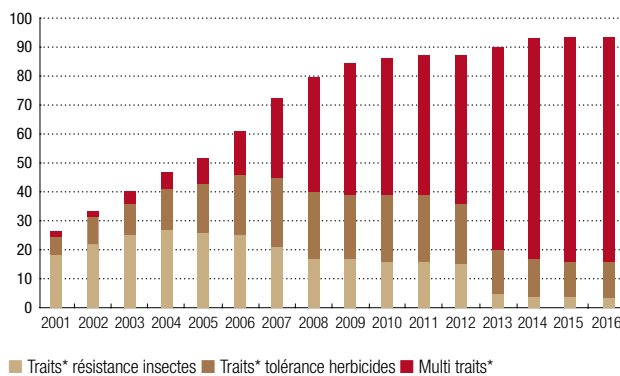
Représentant près de 40% des surfaces mondiales toutes espèces confondues (Source : ISAAA 2016), les États-Unis sont de loin le 1^{er} pays producteur de plantes génétiquement modifiées, malgré un tassement en 2015. Elles couvrent aujourd'hui 92% des surfaces cultivées en maïs.

Les variétés intégrant plusieurs traits* de résistance représentent une part importante du marché estimée à 76% des surfaces de maïs OGM* (Source : USDA 2016).

Commercialisées à un prix significativement supérieur aux semences classiques, les semences génétiquement modifiées permettent en contrepartie aux agriculteurs de réduire considérablement leurs coûts d'exploitation, en particulier ceux liés aux traitements en pesticides et en herbicides, tout en garantissant une récolte nettement supérieure.

Évolution des surfaces de maïs génétiquement modifié aux États-Unis

(en %)



Source : USDA 2016

Les agrocarburants, un débouché significatif pour la production de maïs

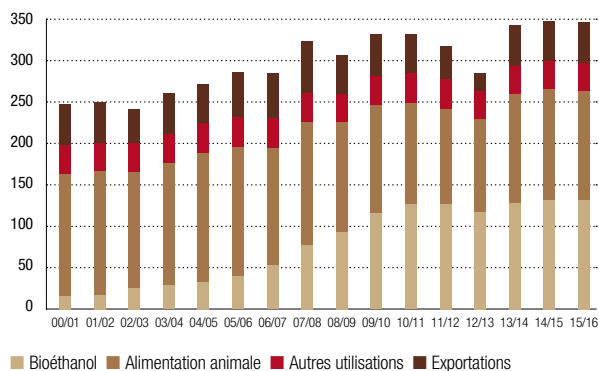
Depuis 2000, la production de maïs aux États-Unis avait été dynamisée par les agrocarburants. La demande importante des usines de bioéthanol a notamment été à l'origine de la forte augmentation des surfaces de maïs.

En 2015-2016, 38% des utilisations de maïs aux États-Unis sont destinées à ce marché.

Toutefois, les agrocarburants apparaissent aujourd'hui moins attractifs, en raison notamment de l'évolution du prix du pétrole et du développement des gaz de schiste.

Évolution des utilisations totales de maïs aux États-Unis

(en millions de tonnes)



Source : USDA 2016

Le développement de l'agriculture de précision

Les agriculteurs américains ont aujourd'hui accès à de nouveaux services, destinés à les accompagner dans la gestion de leur exploitation. Basée sur l'utilisation des nouvelles technologies, l'agriculture de précision met à leur disposition des données de plus en plus détaillées, actualisées et personnalisées pour les guider dans leurs prises de décision : choix des variétés à semer en fonction des caractéristiques de leurs parcelles, densité de semis ou pratiques culturales par exemple.

Cette tendance concerne également de plus en plus largement l'Europe.

LE MARCHÉ DES SEMENCES DANS LES NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

Amérique du Sud

En croissance moyenne de 10 % par an depuis 5 ans, le marché sud-américain représente 20 % de la valeur du marché mondial des semences en 2015, soit 7,4 milliards de dollars (Source : Phillips McDougall 2016).

Au-delà du contexte globalement défavorable pour les marchés grandes cultures, le marché sud-américain a été impacté en 2015-2016 par des perturbations additionnelles, liées à l'évolution des devises et à l'environnement politique et économique, en particulier au Brésil.

Si le soja occupe une place prépondérante, le maïs est également une espèce largement cultivée en Amérique du Sud : près de 24 millions d'hectares lui sont consacrés en 2015, dont environ 14 millions d'hectares au Brésil.

Le Brésil présente la particularité d'offrir, dans certaines régions, deux cultures de maïs par an : safra (culture d'été) et safrinha (culture d'hiver). En 2015-2016, les surfaces de safra ont enregistré une

baisse, conséquence de la concurrence des cultures de soja, alors que les surfaces de safrinha ont progressé de manière significative.

Le pays est également caractérisé par un taux d'adoption des variétés génétiquement modifiées très élevé, en particulier pour le maïs : celui-ci s'élève à 84 % en 2015, soit plus de 13 millions d'hectares. Le Brésil est ainsi le 2^e marché mondial en termes de surfaces de maïs OGM* (Source : ISAAA 2016).

Asie

4^e marché de semences au monde en valeur, l'Asie représente près de 6 milliards de dollars (Source : Phillips McDougall 2016).

Caractérisé par l'augmentation continue de la population, l'émergence des classes moyennes et l'évolution des habitudes de consommation, le marché asiatique affiche une progression significative : +3 % en moyenne par an depuis 5 ans. Les plantes potagères puis le riz, le coton et le maïs sont les principales espèces en termes de valeur sur le continent.

Producteur majeur de céréales, la Chine se positionne parmi les tout premiers acteurs mondiaux en termes de surfaces pour le riz et le maïs. Son marché de semences est en forte croissance, tant en volume qu'en valeur, tirée par la modernisation de l'agriculture, la concentration progressive des acteurs locaux et l'implication des autorités chinoises dans ce secteur, considéré comme très stratégique.

En Inde, où l'autosuffisance alimentaire continue de représenter un défi majeur, le marché des semences évolue également très rapidement, avec un taux de croissance moyen sur les 5 dernières années de près de 10 %. Il est marqué par une tendance à la concentration du nombre de semenciers locaux, actuellement très élevé, et par un taux d'utilisation de semences commerciales par les agriculteurs qui augmente progressivement.

Afrique

D'ici 2050, l'Afrique réunira près du quart de la population mondiale (Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/FAO). La satisfaction de besoins alimentaires immenses passera nécessairement par un accès à des variétés de semences performantes qui font aujourd'hui majoritairement défaut aux agriculteurs.

Le marché africain, qui représente aujourd'hui moins d'un milliard de dollars, se caractérise en effet par un faible taux d'adoption des semences commerciales et des semences hybrides*. Il est en conséquence promis à un développement considérable à terme.

En 2015-2016, le continent a cependant été durement affecté par la sécheresse (El Niño), en particulier en Afrique du Sud et en Afrique australe.

Le maïs est la principale espèce cultivée sur le continent : l'Afrique représentait, en 2015, environ 19 % des surfaces mondiales de maïs grain, avec près de 34 millions d'hectares cultivés (Source : USDA 2016).

Il s'agit essentiellement de maïs blanc, qui constitue l'aliment de

base de la population africaine avec les potagères et les volailles, bien que les surfaces de maïs jaune, destiné à l'alimentation animale, progressent pour répondre à la demande accrue en volaille.

Seule l'Afrique du Sud, priorisant le maïs jaune, fait figure d'exception. Ce marché particulièrement porteur pour les semences de grandes cultures, et notamment en maïs avec environ 2 millions d'hectares cultivés, est de plus pleinement tourné vers l'innovation. Les semences génétiquement modifiées y sont déjà largement utilisées par les agriculteurs, avec un taux d'adoption de 90 % en 2015 pour le maïs (*Sources : ISAAA et USDA 2016*).

1.3.3. DE FORTES BARRIÈRES À L'ENTRÉE DU MARCHÉ DES SEMENCES

Tout nouvel intervenant sur le marché des semences doit nécessairement bénéficier de nombreux atouts complémentaires qui représentent autant de barrières à l'entrée du marché.

1.3.3.1. DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES*, DE L'EXPERTISE ET DU TEMPS

Créer des semences performantes nécessite en premier lieu de disposer de ressources génétiques* aussi diversifiées que possible, élément fondamental de l'activité du semencier et de sa pérennité. La création de semences présente en effet la spécificité de devoir obligatoirement se baser sur des ressources existantes.

Maîtriser chacune des étapes du métier est également indispensable : l'expertise du semencier porte aussi bien sur la recherche, avec des technologies de pointe en matière de sélection* végétale, sur la production, sur la transformation, que sur la commercialisation des semences, avec des réseaux qui doivent être au plus près des marchés, pour bien comprendre et anticiper les attentes des maraîchers et des agriculteurs.

Fort de ces ressources et de cette expertise, 7 à 10 ans restent en moyenne nécessaires au semencier avant de commercialiser une nouvelle variété.

1.3.3.2. DES INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS

Le niveau d'investissements requis rend également difficile la percée de nouveaux entrants sur le marché des semences.

Les investissements concernent le financement du cycle de production et du Besoin en Fonds de Roulement (BFR), la mise en place des réseaux de distribution et des actions marketing ainsi que, en premier lieu, la recherche, clé de la création de valeur. Le marché des semences est en effet l'un des domaines les plus exigeants en termes d'investissement en recherche. Vilmorin & Cie y a ainsi consacré plus de 15 % de son chiffre d'affaires semences en 2015-2016.

1.3.4. UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL CONCENTRÉ

Même si l'intégration du marché reste inégale selon les zones et les espèces, ces dernières années ont été marquées par des mouvements de concentration, et en conséquence par un renforcement de la puissance des principaux acteurs du marché : les cinq premiers semenciers représentent ainsi aujourd'hui près de 60 % du marché mondial des semences commerciales⁽¹⁾.

Au sein de cet environnement concurrentiel particulièrement concentré, plusieurs opérations de rapprochement sont en cours et concernent des opérateurs majeurs du secteur des semences et de l'agrochimie. 4^e semencier mondial et principal acteur *pure player* des semences, Vilmorin & Cie reste attentive à ces mouvements et à leurs conséquences potentielles sur ses marchés.

(1) Donnée pré opérations de rapprochement en cours.

1.4. ACTIVITÉS

UN LEADER MONDIAL DES SEMENCES

Vilmorin & Cie est l'un des leaders mondiaux du secteur des semences.

La Société se consacre à son métier unique et historique de semencier ; elle n'intervient pas dans le secteur de l'agrochimie.

Vilmorin & Cie se développe autour de trois branches d'activité, dont deux représentent son cœur d'activité : les Semences potagères et les Semences de grandes cultures, auxquelles s'ajoute une activité de Produits de jardin, à destination du grand public. Chacune des branches d'activité est organisée autour de Business Units, garantissant une grande proximité avec les marchés.



Semences potagères

52 %
du chiffre d'affaires 2015-2016

Semences de grandes cultures

44 %
du chiffre d'affaires 2015-2016

Produits de jardin

4 %
du chiffre d'affaires 2015-2016⁽³⁾

10 Business Units

- HM.CLAUSE
- Hazera
- Vilmorin-MKS⁽¹⁾

- Limagrain Europe
- Limagrain South America
- Limagrain Cereal Seeds
- Limagrain Asia
- Limagrain Africa
- AgReliant⁽²⁾

- Vilmorin Jardin

(1) À compter du 1^{er} juillet 2016, les Business Units Vilmorin et Mikado Kyowa Seed se sont rapprochées pour créer la Business Unit « Vilmorin-MKS ».

(2) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, AgReliant (co-entreprise 50/50 avec le groupe semencier allemand KWS) est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis l'exercice 2014-2015.

(3) En incluant les Holdings.

1.4.1. SEMENCES POTAGÈRES

N° 2 mondial des semences potagères, Vilmorin & Cie crée, produit et commercialise des semences innovantes pour les professionnels de la production légumière. Ses clients sont les maraîchers – qui produisent des légumes pour le marché de frais – et indirectement les transformateurs spécialistes de la conserve et de la surgélation.

Très diversifiée, la gamme produits de Vilmorin & Cie se compose d'une trentaine d'espèces différentes, parmi lesquelles les plus consommées au monde : la tomate, le piment doux (poivron) et fort, l'oignon, la pastèque, la carotte, le concombre, le melon, la laitue, le chou, le chou-fleur, le maïs doux, le haricot, la courgette, etc. Vilmorin & Cie détient sur certaines d'entre elles des positions de leader mondial : n° 1 en tomate - la principale espèce potagère en valeur au monde, mais aussi en carotte, melon et chou-fleur, n° 2 en haricot et en courgette et n° 3 en poivron.

1.4.1.1. ATOUTS CLÉS : INNOVATION ET PROXIMITÉ DES MARCHÉS

UNE FORTE CAPACITÉ D'INNOVATION

Vilmorin & Cie se positionne comme un leader mondial en termes d'innovation et de parts de marché. En effet, Vilmorin & Cie, grâce à un investissement soutenu en recherche, met au point en permanence des semences qui répondent aux exigences de performance des maraîchers et des industriels : augmentation de la productivité, résistance aux maladies et aux insectes, tolérance aux stress climatiques, parfaite adaptation aux conditions de culture et de transformation, conservation, etc.

Les variétés commercialisées doivent également anticiper et répondre aux attentes des consommateurs (qualités nutritionnelles, goût, etc.), prendre en compte les diversités culturelles, tout en optimisant la valeur ajoutée pour les professionnels de la production légumière.

UNE APPROCHE PLURIELLE DES MARCHÉS

Afin de couvrir efficacement des marchés très segmentés, les Semences potagères sont structurées autour de Business Units qui étaient au nombre de quatre jusqu'en juin 2016 : trois d'entre elles avaient une vocation mondiale (HM.CLAUSE, Hazera et Vilmorin), tandis que Mikado Kyowa Seed possédait une vocation régionale dédiée aux marchés asiatiques.

À compter du 1^{er} juillet 2016, l'organisation des Semences potagères a évolué : les Business Units Vilmorin et Mikado Kyowa Seed se sont rapprochées pour créer la Business Unit « Vilmorin-MKS ». Ce rapprochement vise à accélérer le développement des Semences potagères en Asie et permettra à Mikado Kyowa Seed de bénéficier de la forte implantation internationale de Vilmorin.

Le nouvel ensemble s'appuiera sur de solides bases au Japon pour se développer sur les marchés asiatiques. Au cours des 15 dernières années, les deux Business Units avaient déjà mis en œuvre de nombreuses collaborations et projets communs, par exemple en sélection* de carotte.

La stratégie globale des Semences potagères est définie au niveau de la Direction de la branche, notamment en termes de recherche et de marketing. Structurée autour d'équipes internationales et multiculturelles, chacune des Business Units est quant à elle responsable de sa gestion opérationnelle. Chaque pôle dispose d'une organisation commerciale spécifiquement adaptée à ses zones d'influence. Les Business Units combinent ainsi avantageusement leurs portefeuilles de produits, de marques, leurs forces de vente et leurs réseaux de distribution.

Cette structure favorise une grande proximité, de la recherche à la commercialisation, avec des marchés mondiaux extrêmement fragmentés. Elle permet également de couvrir un nombre important de marchés locaux, voire de niche, très rémunérateurs, d'être très réactive face aux besoins des maraîchers et des consommateurs et ainsi de maximiser les parts de marché.

Semences potagères
Principales marques

Hazera
Seeds of Growth

HM HARRIS
MORAN
SEED COMPANY

CLAUSE
VEGETABLE SEEDS

Vilmorin
SEED GENERATION

MIKADO KYOWA SEED

1.4.1.2. PERFORMANCES 2015-2016 : UNE TRÈS FORTE DYNAMIQUE DE CROISSANCE

Le chiffre d'affaires annuel des Semences potagères s'établit au 30 juin 2016 à 688,7 millions d'euros, en hausse de 12,1 % à données courantes par rapport à 2014-2015. Retraitée à données comparables, cette augmentation est de 9,6%.

Dans la continuité des années précédentes, Vilmorin & Cie réalise un nouvel exercice de grande qualité, qui vient confirmer la pertinence de sa stratégie. La croissance d'activité concerne l'ensemble de ses Business Units, notamment sur leurs territoires clés (États-Unis, Mexique, Inde, bassin méditerranéen, Proche et Moyen-Orient, etc.).

En termes d'espèces, la progression est particulièrement soutenue sur des espèces stratégiques majeures : la tomate, la carotte, le poivron et le chou-fleur, mais également sur des espèces de spécialité, comme par exemple le fenouil et l'endive, sur lesquelles Vilmorin & Cie a su développer des positions de tout premier plan.

Forte d'une progression supérieure à la croissance estimée du marché, Vilmorin & Cie continue ainsi de conquérir des parts de marché, confirmant son leadership mondial en semences potagères.

1.4.1.3. FAITS MARQUANTS 2015-2016

DES OPÉRATIONS CIBLÉES POUR CONSOLIDER LES POSITIONS CONCURRENTIELLES

Vilmorin & Cie a poursuivi, au cours de l'exercice 2015-2016, sa politique d'acquisitions ciblée, avec la prise de contrôle intégral, en février 2016, de la société Genica Research (États-Unis). Spécialisée dans la recherche, la sélection*, la production et la distribution - par délégation - de semences potagères hybrides*, Genica Research est positionnée sur des espèces majeures : poivron, piment fort, concombre, courgette, ainsi que tomate, aubergine, melon et pastèque.

Avec cette acquisition, Vilmorin & Cie accède à des ressources génétiques propriétaires complémentaires et de grande qualité ainsi qu'à un *pipeline* de produits riche et prometteur.

L'équipe de sélectionneurs extrêmement expérimentés constitue un autre atout majeur de cette société.

Vilmorin & Cie consolide ainsi de manière significative ses positions sur des espèces et des territoires majeurs : États-Unis, Mexique, Espagne, Italie et Moyen-Orient notamment.

De la même manière, les acquisitions et implantations réalisées ces dernières années sur des zones géographiques clés (États-Unis, Turquie, Algérie, Maroc, Inde, Russie, etc.) et des espèces stratégiques (tomate, poivron, oignon, etc.) se révèlent pertinentes et constituent des relais de croissance actifs.

Par exemple, l'acquisition, en septembre 2012, de Campbells' Seeds, société spécialisée dans les tomates destinées aux marchés d'industrie et basée aux États-Unis, a permis de démultiplier la performance des programmes de recherche sur ce segment et de gagner d'importantes parts de marché.

LE RENFORCEMENT DE L'INNOVATION ET DE LA PROXIMITÉ DES MARCHÉS

Gages de la poursuite de la croissance dans les prochaines années, les programmes de recherche et l'investissement dans les outils de recherche se renforcent, de même que les ressources affectées au développement commercial et marketing, parallèlement à la progression du chiffre d'affaires.

■ L'exercice 2015-2016 a été marqué par la poursuite des investissements dans les équipements de recherche. L'extension du site de HM.CLAUSE situé à Saint-Rémy de Provence (France) a été inaugurée au cours de l'exercice, alors que le nouveau centre de recherche d'Hazera, localisé à Brurim (Israël), a été finalisé, avec la mise en service du laboratoire de phytopathologie, destiné à améliorer la compréhension des maladies des plantes. Ces nouvelles infrastructures de recherche de pointe contribuent à consolider la capacité d'innovation de Vilmorin & Cie.

■ En outre, afin de compléter la couverture des territoires cibles, Vilmorin & Cie a ouvert une filiale en Corée du Sud, renforçant son dispositif en Asie sur un marché qui offre un potentiel important. De même, la création d'une filiale en Russie, réalisée en 2011-2012, permet aujourd'hui à Vilmorin & Cie de réaliser une croissance très élevée sur ce marché clé.

1.4.1.4. POSITION CONCURRENTIELLE

Les cinq premiers opérateurs représentent aujourd'hui plus de la moitié du marché mondial des semences potagères. Au sein de cet environnement concurrentiel très concentré, Vilmorin & Cie est clairement positionnée comme le n° 2 mondial.

Sociétés	Pays	Chiffre d'affaires Semences potagères (en millions d'euros)
Monsanto	États-Unis	728 ⁽¹⁾
Vilmorin & Cie	France	689⁽¹⁾
Syngenta	Suisse	560
Nunhems (Bayer Crop Science)	Allemagne	399
Rijk Zwaan	Pays-Bas	340

(1) Chiffre d'affaires 2015-2016

Sources : estimations internes et publications sociétés

1.4.2. SEMENCES DE GRANDES CULTURES

Leader européen des semences de céréales à paille⁽¹⁾, 3^e acteur en semences de maïs en Amérique du Nord, le premier marché mondial en valeur, et 4^e en Europe, Vilmorin & Cie crée, produit et commercialise des semences de grandes cultures à destination des agriculteurs. Le maïs et le blé sont les deux espèces stratégiques définies par Vilmorin & Cie sur le plan mondial. La Société intervient également sur des espèces régionales : le tournesol, le colza et l'orge en Europe, le riz en Inde, et le soja, que Vilmorin & Cie distribue en Amérique du Nord et du Sud.

Les activités de Vilmorin & Cie en semences de grandes cultures couvrent l'Europe, l'Amérique du Nord, et, depuis 2010, de nouvelles zones de développement. Elles sont organisées autour de six Business Units :

- les semences de grandes cultures en Europe, avec la Business Unit Limagrain Europe ;
- les semences de maïs en Amérique du Nord, au travers d'AgReliant, co-entreprise 50/50 avec le groupe semencier allemand KWS ;
- les semences de maïs dans les nouvelles zones de développement, au travers de trois Business Units : Limagrain South America (Amérique du Sud - principalement Brésil), Limagrain Asia (Inde, Chine et Asie du Sud-Est) et Limagrain Africa ;
- les semences de blé hors Europe, regroupées au sein de la Business Unit Limagrain Cereal Seeds.

En 2015-2016, la branche Semences de grandes cultures a enregistré un chiffre d'affaires de 581,7 millions d'euros, en légère progression de 0,6% à données comparables par rapport à l'exercice 2014-2015, démontrant une bonne résistance de l'activité dans un contexte de marchés toujours très tendus.

En incluant notamment les activités de semences de maïs et de soja en Amérique du Nord, regroupées dans AgReliant, le chiffre d'affaires s'élève à 883,9 millions d'euros⁽²⁾, soit une nette progression de 2,9% à données comparables en comparaison à 2014-2015.

1.4.2.1. SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE

Les activités de semences de grandes cultures – céréales et oléagineux – localisées en Europe ciblent une clientèle d'agriculteurs, par l'intermédiaire de réseaux de distribution adaptés aux pays visés et aux espèces commercialisées.

ATOUT CLÉ : UNE COUVERTURE OPTIMISÉE DU MARCHÉ EUROPÉEN

Une gamme produits segmentée selon l'intérêt stratégique

Acteur majeur en Europe, Vilmorin & Cie est présente sur les grands marchés agricoles du continent, avec un positionnement clairement défini sur les différentes espèces. Pour optimiser ses efforts de recherche et de commercialisation, Vilmorin & Cie a en effet segmenté ses espèces selon trois catégories principales :

- les espèces stratégiques, pour lesquelles elle dispose de fortes positions concurrentielles. Il s'agit notamment du maïs et du blé. Le tournesol, le colza et l'orge font également partie des espèces de premier plan en Europe, sur lesquelles Vilmorin & Cie développe des programmes de recherche spécifiques.
- les espèces supports, qui apportent des synergies commerciales, dans une logique de complément de gamme lors de la mise en marché des espèces stratégiques. Les efforts de recherche sont limités et la production s'effectue en sous-traitance au travers de partenariats tels que celui conclu avec DLF, société leader sur le segment des plantes fourragères.
- les espèces dites « locales » (gazon, coton, betterave à sucre, etc.) commercialisées selon les opportunités de marché, qui complètent la gamme.

Ce positionnement multi-espèces permet de répondre à l'ensemble des besoins des agriculteurs.

Le maïs, les céréales à paille (blé et orge), le tournesol et le colza, qui représentent le cœur du portefeuille produits de Vilmorin & Cie en Europe, sont générateurs de valeur, à court, moyen et long termes.

- Le maïs présente une rentabilité potentielle importante, liée à une génétique de bonne qualité, historiquement bien adaptée aux besoins du marché du maïs fourrage du nord de l'Europe. Vilmorin & Cie est en effet positionnée comme le 2^e acteur européen des semences de maïs fourrage. Cette espèce a vocation à se développer, notamment grâce au lancement de nouvelles variétés sur le segment du maïs grain, 1^{er} marché de maïs en Europe, ainsi qu'à l'émergence probable, à terme, du marché des plantes génétiquement modifiées.

- Les céréales à paille (blé et orge), commercialisées au sein de deux circuits de distribution (circuit long, des semenciers aux

(1) Blé et orge.

(2) En intégrant notamment 50% d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures). Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, certaines sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, depuis l'exercice 2014-2015.

agriculteurs, et circuit court, des semenciers aux coopératives agricoles) disposent d'une durée de vie plus longue que la moyenne. Influencée indirectement par le cours des productions agricoles, leur rentabilité est plus faible que celle des autres espèces majeures et peut varier d'une année sur l'autre. Les opportunités de création de valeur sont cependant réelles à long terme, avec la perspective de la mise au point de blé OGM*, puis hybride*. Il s'agit d'un développement stratégique pour Vilmorin & Cie, qui est présenté en page 42.

Quant à l'orge, Vilmorin & Cie bénéficie d'une génétique performante pour pouvoir devenir à terme, l'un des obtenteurs* de référence.

- Le tournesol, très analogue au maïs, bénéficie d'une génétique très performante et d'un réseau de distribution solidement implanté en Europe. Il s'est développé de manière soutenue depuis plusieurs années, en particulier en Ukraine et en Russie. Après avoir connu un coup d'arrêt en 2014-2015, conséquence de la crise politique et économique ayant affecté ces deux pays, la dynamique de croissance a repris en 2015-2016.
- Les variétés de colza connaissent une durée de vie courte, liée à leur profil agronomique. En outre, leur rentabilité, déjà forte, est amenée à s'améliorer encore grâce à la poursuite du basculement de l'espèce vers la forme hybride*.

Une approche marketing et commerciale spécifique

La stratégie marketing de Vilmorin & Cie sur le marché des semences de grandes cultures en Europe fait également partie de ses facteurs de succès. Pour le maïs par exemple, la segmentation de la gamme est affinée selon deux critères : le marché de destination (marché du maïs fourrage et applications industrielles) et les qualités recherchées (digestibilité et teneur en amidon pour le maïs fourrage, variétés dédiées à la production d'agrocarburants, etc.).

La stratégie multi-espèces et multi-marques de Vilmorin & Cie intègre clairement le rôle central de la distribution agricole pour valoriser ses marques et ses innovations. À cet égard, les partenariats commerciaux privilégiés entretenus avec les réseaux coopératifs européens de distribution constituent un atout complémentaire.

Semences de grandes cultures en Europe Principales marques



Advanta® : marque enregistrée par
Advanta Netherlands Holdings BV

PERFORMANCES ET FAITS MARQUANTS 2015-2016 : UNE BONNE RÉSISTANCE DE L'ACTIVITÉ DANS UN ENVIRONNEMENT TOUJOURS DIFFICILE

Vilmorin & Cie enregistre, au cours de l'exercice 2015-2016, une légère baisse de son chiffre d'affaires en Europe. Celui-ci s'établit à 523,6 millions d'euros au 30 juin 2016, soit un repli de 1,4 % à données comparables.

L'activité a affiché une bonne résistance, dans un contexte de marchés qui est resté très tendu. Celui-ci a en effet été marqué, cette année encore, par le niveau particulièrement bas des prix des productions agricoles, par une baisse des surfaces cultivées en maïs dans la plupart des pays (-3 % dans l'Europe des 28. Sources : *Stratégie grains, USDA, COCERAL*) ainsi que par une pression importante sur les politiques tarifaires.

Sur des marchés européens toujours perturbés, Vilmorin & Cie parvient néanmoins à globalement défendre ses parts de marché. Elle a parallèlement poursuivi, tout au long de l'exercice, ses programmes de recherche amont (marquage moléculaire* et transgénèse*) et de sélection* sur ses espèces stratégiques, gage de son développement futur.

- En maïs, les volumes commercialisés sont en baisse, malgré la reprise d'activité sur les marchés russe et ukrainien. À l'instar des superficies cultivées sur cette espèce, le retrait est particulièrement marqué en Europe de l'Ouest, où Vilmorin & Cie est toutefois parvenue à assurer globalement une bonne tenue de ses prix. Au terme de cet exercice, Vilmorin & Cie confirme sa position de 4^e acteur européen en semences de maïs.
- En céréales à paille, les ventes de semences certifiées de blé et d'orge au sein du circuit long de distribution sont en repli, directement impactées par le faible prix des productions agricoles conduisant les agriculteurs à privilégier les semences de ferme. L'activité de délégation des variétés de céréales à paille (dite circuit court) affiche une légère augmentation par rapport à l'année précédente ; elle contribue ainsi à générer plus de 33 millions d'euros de royalties.
- En tournesol, Vilmorin & Cie réalise une belle progression et parvient à conquérir des parts de marché. Portée par le retour à un haut niveau d'activité en Ukraine et en Russie, cette performance confirme la bonne adaptation de la génétique de Vilmorin & Cie à ces marchés clés pour la culture du tournesol - l'Ukraine et la Russie représentent environ la moitié des surfaces mondiales cultivées sur cette espèce. Pour développer des semences toujours mieux adaptées à cette zone, Vilmorin & Cie a ouvert cette année un centre de recherche dédié au tournesol en Russie.
- En colza, la campagne commerciale 2015-2016 s'est de nouveau conclue sur une croissance sensible d'activité, permettant à

Vilmorin & Cie de confirmer sa position d'acteur européen de premier rang. La progression est particulièrement marquée au Royaume-Uni, concrétisant des gains de parts de marché, ainsi qu'en Allemagne et en Europe Centrale.

L'adoption par les agriculteurs de nouvelles variétés hybrides* se poursuit, contribuant à accroître la rentabilité de l'espèce.

POSITION CONCURRENTIELLE

En Europe, Vilmorin & Cie bénéficie de positions concurrentielles de premier plan sur ses espèces principales.

Panorama concurrentiel en Europe

	Céréales à paille ⁽¹⁾	Maïs ⁽²⁾	Tournesol ⁽²⁾
N°1	Vilmorin & Cie	Dupont Pioneer	Syngenta
N°2	RAGT	Monsanto	Dupont Pioneer
N°3	KWS	KWS	Vilmorin & Cie
N°4	-	Vilmorin & Cie	Euralis

Source : estimations internes.

1.4.2.2. SEMENCES DE MAÏS EN AMÉRIQUE DU NORD⁽³⁾

Co-entreprise 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS, AgReliant développe, produit et commercialise des semences de maïs et de soja aux États-Unis et au Canada. La mutualisation des efforts de recherche et des investissements marketing des deux sociétés et l'ambition de se hisser parmi les tout premiers semenciers locaux étaient à l'origine de la création de la société. Recherche, production, commercialisation et administration sont aujourd'hui intégralement mises en commun.

Depuis sa création, AgReliant a réussi à conquérir de manière récurrente des parts de marché, et se positionne aujourd'hui comme le 3^e acteur sur le marché du maïs aux États-Unis, le premier marché mondial en valeur.

ATOUT CLÉ : UNE APPROCHE SPÉCIFIQUE DU MARCHÉ

Des semences à haute valeur ajoutée

AgReliant propose aux agriculteurs nord-américains une génétique performante qui, associée à des options technologiques, permet d'adapter les semences à leurs besoins les plus spécifiques. Ces options sont de deux types :

- les traits*, qui confèrent à la plante une caractéristique recherchée. Ces gènes de résistance, intégrés dans le génome* de la plante, lui permettent de résister à certains insectes ravageurs (pyrale et chrysomèle) et à des herbicides. Les variétés génétiquement modifiées combinent le plus souvent plusieurs gènes de résistance, grâce à la technique du *stacking**, qui est considérée depuis plusieurs années comme un standard de référence par les agriculteurs,
- les produits de protection des plantes, permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies.

Une politique de commercialisation différenciante

Grâce à une force de vente très qualifiée, qui représente plus de la moitié de ses effectifs, AgReliant maîtrise les trois réseaux de distribution présents en Amérique du Nord :

- la vente directe auprès de l'agriculteur,
- les réseaux d'agriculteurs-dealers,
- et la vente par l'intermédiaire de distributeurs.

Compte tenu de ces différents modes de distribution et de la prépondérance du premier, les marques, véritables liens entre l'agriculteur et le semencier, restent souvent un atout essentiel dans la stratégie de commercialisation.

Les équipes commerciales d'AgReliant peuvent s'appuyer sur un portefeuille de marques à forte notoriété, avec une combinaison de marques de dimension nationale et de marques à vocation régionale, dédiées par secteur géographique. AgReliant assure ainsi une très large couverture du Corn Belt, cœur du marché nord-américain, ainsi que du marché canadien.

Semences de grandes cultures en Amérique du Nord Principales marques



(1) Blé et orge (Principaux pays sur lesquels Vilmorin & Cie est présente).

(2) Europe élargie.

(3) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, AgReliant est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis l'exercice 2014-2015.

**PERFORMANCES ET FAITS MARQUANTS 2015-2016 :
UNE SOLIDE CAMPAGNE COMMERCIALE EN SEMENCES DE MAÏS**

Le chiffre d'affaires d'AgReliant s'élève, pour l'exercice 2015-2016, à 604,3 millions d'euros (donnée à 100%) et affiche une progression importante (+7,6% à données comparables), dans un environnement marqué cette année encore par une forte pression tarifaire.

Dans un contexte de retour à la hausse des surfaces cultivées en maïs (+7%. *Source : USDA*), les volumes mis en marché en semences de maïs sont en nette augmentation, traduisant la bonne performance de l'offre produits d'AgReliant. 3^e acteur sur le marché nord-américain des semences de maïs, la société consolide ainsi ses parts de marché.

Dans le même temps, les volumes commercialisés en semences de soja sont en légère hausse, à l'image des surfaces cultivées sur cette espèce (+1%. *Source : USDA*).

Par ailleurs, AgReliant a conclu au cours de l'année un accord de distribution avec la société canadienne Canterra Seeds⁽¹⁾, qui lui permettra de renforcer sa présence commerciale sur le marché de l'ouest canadien.

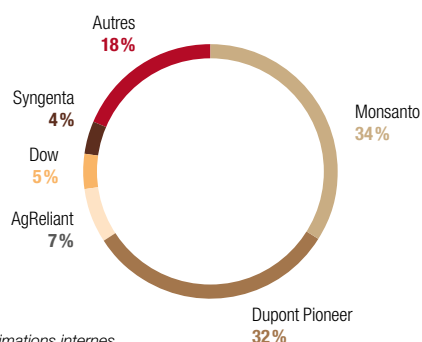
Quant à la société Golden Acres Genetics, basée au Texas et acquise au début de l'exercice 2015-2016, elle est d'ores et déjà pleinement intégrée et réalise une belle performance cette année. L'acquisition de cette société spécialisée dans les semences de maïs et de sorgho permet à AgReliant de poursuivre sa stratégie d'expansion géographique au-delà du Midwest américain.

Enfin, AgReliant a lancé, au cours de l'exercice, sa plate-forme « Advantage Acre[®] » pour une agriculture de précision. Grâce à cet outil novateur, développé avec Spensa Technologie⁽²⁾, les agriculteurs peuvent renseigner des données propres à leurs exploitations et les combiner avec les informations relatives aux hybrides* AgReliant. L'objectif est de permettre aux producteurs d'optimiser les conditions de semis, de suivre précisément l'état de leurs cultures et d'améliorer ainsi la production agricole globale.

POSITION CONCURRENTIELLE

Au sein d'un environnement concurrentiel particulièrement concentré (près de 80 % du marché étant détenus par quatre acteurs), AgReliant est parvenue sur les dernières années à constamment renforcer ses parts de marché, principalement sur le Corn Belt, au détriment notamment des acteurs de taille plus modeste.

Estimation des parts de marché en semences de maïs (Printemps 2016)



Source : estimations internes

1.4.2.3. SEMENCES DE MAÏS DANS LES NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

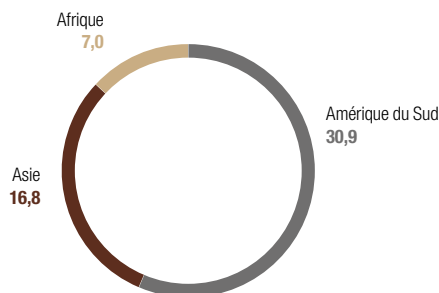
Au-delà de ses positions principales en Europe et en Amérique du Nord, Vilmorin & Cie a fait le choix stratégique, depuis 2010, d'internationaliser ses activités en maïs sur de nouveaux marchés en fort développement : l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique.

**PERFORMANCES 2015-2016 :
UNE TRÈS FORTE CROISSANCE D'ACTIVITÉ**

Dans ses nouvelles zones de développement en semences de maïs, Vilmorin & Cie réalise un chiffre d'affaires de près de 55 millions d'euros en 2015-2016, en progression de plus de 21 % à données comparables par rapport à 2014-2015.

Semences de maïs dans les nouvelles zones de développement Répartition de l'activité au 30 juin 2016

(en millions d'euros)



(1) Vilmorin & Cie a en outre pris une participation minoritaire dans Canterra Seeds en 2015-2016 et créé une joint-venture avec la société. Cette information est détaillée en pages 27-28.
(2) Société américaine spécialisée dans l'élaboration de systèmes en agriculture de précision.

À l'exception de l'activité sud-africaine, durement impactée par la sécheresse, tous les nouveaux territoires de développement de Vilmorin & Cie connaissent une très belle croissance sur l'exercice. Celle-ci vient concrétiser le déploiement progressif à l'international de ses activités en semences de maïs, bien que le chiffre d'affaires reste encore modeste à l'échelle du groupe.

La croissance est particulièrement forte en Amérique du Sud (+31,5% à données comparables), grâce notamment à la seconde partie de la campagne commerciale maïs (safrinha).

La progression de l'activité contribuera par ailleurs à rééquilibrer, à terme, la forte saisonnalité existante au sein de la branche, en raison d'une activité concentrée historiquement dans l'hémisphère nord.

FAITS MARQUANTS 2015-2016 : **POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE L'ORGANISATION**

Le dispositif de Vilmorin & Cie dans ses nouvelles zones de développement continue de se mettre en place, en matière de recherche, de production et de développement commercial.

Les fonctions recherche et marketing stratégique sont aujourd'hui globales, assurant la coordination de ces fonctions transverses clés au niveau mondial. De même, la mise en réseau des ressources génétiques* permet d'optimiser la gestion du germplasm* en maïs tropical. Enfin, avec l'ouverture de nouveaux centres de recherche sur plusieurs territoires, le dispositif en matière d'installations de recherche est en voie de finalisation.

Brésil

Au cours d'un exercice 2015-2016 marqué par une très belle croissance d'activité, Vilmorin & Cie a complété son offre commerciale au Brésil : elle propose désormais aux agriculteurs des variétés de semences de soja. L'objectif, en distribuant cette espèce, est de couvrir l'ensemble des besoins des clients, dans un marché où le soja est une culture majeure.

Parallèlement, Vilmorin & Cie a continué à mettre en œuvre son effort de recherche en maïs tout en renforçant ses équipes de recherche et en consolidant l'implantation de centres de recherche. Ainsi, en complément des sites de Goiania (État du Goiás) et de Sorriso (État du Mato Grosso), le troisième centre de recherche maïs de Vilmorin & Cie au Brésil est aujourd'hui opérationnel. Situé à Londrina (État du Paraná), il permet désormais à Vilmorin & Cie de couvrir les principaux environnements de sélection* brésiliens.

Au-delà du Brésil, la Business Unit Limagrain South America, en charge du développement des Semences de grandes cultures en Amérique du Sud, déploie aussi ses activités en Argentine, autour notamment de programmes de recherche en maïs, en blé et en tournesol, ainsi qu'au Chili et au Pérou, zones principalement dédiées à la production de semences.

Asie

En Asie, les activités maïs de Vilmorin & Cie sont organisées autour de trois zones prioritaires : l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est. Leur développement est assuré par les équipes de la Business Unit Limagrain Asia, basée principalement à Hyderabad (Inde), à Pékin (Chine) et à Bangkok (Thaïlande).

■ En Inde, Vilmorin & Cie a enregistré une très solide croissance d'activité en 2015-2016. Son dispositif au sein du pays s'appuie sur Bisco Bio Sciences, l'un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs, détenu intégralement depuis mars 2013. Vilmorin & Cie, qui bénéficie aujourd'hui d'une part de marché d'environ 7% en semences de grandes cultures sur le sous-continent, poursuit son déploiement en Inde : elle a notamment finalisé cette année l'installation d'un nouveau centre de recherche à Yadaram (État du Tèlangana). En parallèle, Vilmorin & Cie renforcera prochainement son programme de semences de riz hybride* lui permettant de proposer aux agriculteurs indiens cette espèce essentielle sur le marché.

■ En Chine, Vilmorin & Cie a obtenu, en septembre 2015, l'ensemble des autorisations de la part de l'administration chinoise permettant la mise en œuvre de la joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs, pour laquelle elle avait conclu un accord avec la société chinoise Anhui Hengji Seeds. Cette nouvelle structure, nommée Hengji Limagrain Seeds et dont Vilmorin & Cie détient 45% du capital, est désormais pleinement opérationnelle. Vilmorin & Cie franchit ainsi une étape majeure dans son développement sur ce marché clé. Rappelons qu'en Chine, la participation des sociétés étrangères au capital de semenciers chinois est actuellement limitée réglementairement à des positions minoritaires.

Vilmorin & Cie bénéficie également de trois centres de recherche, implantés en fonction des différentes typologies de maïs (printemps, été et sub-tropical), ainsi que de deux sites de contre-saisons, et d'une station de sélection* blé. Vilmorin & Cie, qui commercialise déjà une première variété de maïs hybride* sur l'ensemble du territoire chinois, poursuit ses programmes de recherche locaux. Plusieurs variétés sont ainsi en cours d'introduction sur le marché.

■ En Asie du Sud-Est, Vilmorin & Cie structure ses activités autour de la société thaïlandaise Seed Asia, acquise en mars 2014. L'organisation commerciale a été redéployée au cours de cet exercice, afin d'optimiser la couverture de la Thaïlande et du Cambodge, et pour aborder à terme le marché indonésien.

Afrique

En Afrique, Vilmorin & Cie assure le développement de ses activités semences de grandes cultures au travers de la Business Unit Limagrain Africa.

Vilmorin & Cie a initié son activité sur le marché du maïs africain en janvier 2013, avec l'acquisition de la société Link Seed, 3^e semencier sud-africain. En 2013-2014, poursuivant son implantation stratégique sur le continent, Vilmorin & Cie a pris une participation minoritaire au capital du semencier africain Seed Co, en deux temps, lui permettant de détenir 30,4 % du capital de la société à fin juin 2016. Cotée au Zimbabwe Stock Exchange depuis 1996, Seed Co⁽¹⁾ est positionnée comme la 1^{re} société semencière africaine, avec une présence forte sur le maïs blanc, destiné à l'alimentation humaine.

Les deux sociétés continuent de renforcer la mise en œuvre de leur partenariat – notamment en termes de recherche – amorcée depuis l'exercice 2013-2014 et permettant à Vilmorin & Cie d'accéder à de nouveaux marchés à fort potentiel.

De plus, Vilmorin & Cie a complété au cours de l'exercice son dispositif de recherche en Afrique du Sud, avec un nouveau centre de recherche, partagé avec Seed Co, qui devrait être pleinement opérationnel dès 2016-2017. Basée à Potchefstroom, cette installation dédiée au maïs tempéré, pourra travailler sur du germplasm* en provenance d'Europe du Sud, d'Amérique du Nord, d'Argentine notamment, illustrant la capacité de Vilmorin & Cie à mettre en réseau ses ressources génétiques*.

Vilmorin & Cie accompagne en outre Seed Co dans ses projets de développement, à la fois sur le segment du maïs jaune, en forte croissance sur le continent africain, ainsi que sur le marché des semences potagères. Deux joint-ventures sont en projet afin de structurer ces collaborations.

1.4.2.4. SEMENCES DE BLÉ EN AMÉRIQUE DU NORD ET DANS LES NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

Espèce la plus cultivée au monde, le blé est pour Vilmorin & Cie une espèce stratégique qui doit être abordée au niveau mondial. Au-delà de l'Europe, où elle détient une position de leader, Vilmorin & Cie conquiert progressivement de nouveaux territoires.

La Société est aujourd'hui présente dans les principales zones de production de blé mondiales : les États-Unis, le Canada, l'Australie (au travers de sa participation minoritaire, à hauteur de près de 33 %, dans Australian Grain Technologies, le leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de céréales), l'Argentine et le Brésil.

La Business Unit Limagrain Cereal Seeds, basée à Fort Collins (Colorado. États-Unis), constitue la plateforme de développement de ces activités. Il s'agit d'une co-entreprise entre Vilmorin & Cie (détenant 65 % du capital) et Arcadia Biosciences (actionnaire à hauteur de 35 %), société américaine de biotechnologies*.

Le dispositif allie une collaboration scientifique avec des universités américaines, un portefeuille de ressources génétiques* diversifié et adapté aux conditions climatiques locales, un accès privilégié à des technologies innovantes, propriétés d'Arcadia Biosciences, ainsi qu'un réseau de commercialisation couvrant les principales zones de production américaines.

L'équipe locale, composée d'experts en blé, fortement mobilisée sur le développement de ce nouveau marché encore peu valorisé, représente un autre facteur clé de succès futurs.

PERFORMANCES ET FAITS MARQUANTS 2015-2016 : POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT

■ La Business Unit Limagrain Cereal Seeds réalise une progression significative de son activité au 30 juin 2016 (3,3 millions d'euros, soit + 41 % à données comparables par rapport au 30 juin 2015). Ce chiffre d'affaires, qui reste modeste, traduit une croissance des ventes de semences de blé ainsi que des royalties encaissées. Il concrétise, dans un marché difficile avec des surfaces de blé en forte baisse aux États-Unis (- 7 %. *Source : USDA*), l'introduction progressive d'un nouveau flux de produits de qualité.

■ L'exercice 2015-2016 a été marqué par la signature, début 2016, d'un partenariat technologique et commercial avec la Fondation du Colorado pour la recherche sur le blé (Colorado Wheat Research Foundation) et la société Albaugh, spécialisée dans les produits génériques de protection des plantes. Cet accord de collaboration vise à développer et à commercialiser des variétés de blé comportant un trait non-OGM* de résistance à un herbicide générique. Ce partenariat mondial comporte une licence exclusive accordée à Vilmorin & Cie, avec l'engagement de déployer l'utilisation de la technologie.

L'introduction de ce trait* de tolérance herbicide en blé représente une solution nouvelle et innovante pour les producteurs de blé. Les premières commercialisations de variétés portant ce trait* sont attendues d'ici 2020.

■ Au Canada, Vilmorin & Cie et Canterra Seeds ont annoncé la création, début juillet 2015, d'une joint-venture, Limagrain Cereals Research Canada, spécialisée dans le développement et la sélection* de céréales, et implantée à Saskatoon (Province de Saskatchewan. Canada). Société fondée en 1996 et basée à Winnipeg (Province de Manitoba. Canada), Canterra Seeds propose des semences issues de matériels génétiques originaux ; son portefeuille produits est composé majoritairement de céréales, complété de semences de plantes protéagineuses et oléagineuses.

Détenue à 70 % par Vilmorin & Cie et à 30 % par Canterra Seeds, la nouvelle joint-venture apportera à terme une forte valeur ajoutée à l'agriculture dans l'ouest canadien, en développant de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé, grâce aux technologies les plus avancées. Cette création intervient dans un contexte où le gouvernement canadien a récemment adapté sa législation, qui

(1) Seed Co a réalisé au cours de l'exercice 2015-2016 (clôturé le 31 mars), un chiffre d'affaires de près de 96 M\$ (+1 % par rapport à l'année précédente) dans un contexte de marché difficile et durement affecté par des conditions climatiques défavorables (El Niño). Le résultat net s'élève à 15,4 M\$, soit une progression de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

devrait conduire dans les années à venir à appliquer des royalties sur le blé. Cela permettra de positionner le Canada parmi les tout premiers acteurs mondiaux sur cette espèce.

Au-delà de cette co-entreprise, Vilmorin & Cie a pris une participation minoritaire de 30 % dans Canterra Seeds, afin de développer également la commercialisation de céréales dans l'ouest canadien.

- Enfin, au Brésil, les premières variétés de blé sont en phase d'introduction, suite à l'acquisition, fin 2014, de la société brésilienne DNA, spécialisée dans l'amélioration génétique du blé tropical. Cette opération, qui avait été réalisée au travers de la Business Unit Limagrain South America, permettra à Vilmorin & Cie d'apporter aux agriculteurs brésiliens un complément important à son offre maïs.

1.4.3. PRODUITS DE JARDIN

Vilmorin & Cie propose aux jardiniers amateurs une gamme complète de semences (potagères et florales, et de gazon) et de produits associés : bulbes à fleurs, produits de nutrition du sol et de la plante et de l'équipement de jardin. Ses clients sont l'ensemble des réseaux de distribution de produits de jardin : jardineries, grandes surfaces de bricolage, grandes surfaces alimentaires.

La branche Produits de jardin est organisée autour de la Business Unit Vilmorin Jardin.

1.4.3.1. ATOUT CLÉ : INNOVER POUR SATISFAIRE LES ATTENTES DES CONSOMMATEURS

Vilmorin & Cie développe en permanence des innovations afin d'anticiper et de répondre aux exigences des consommateurs qui sont à la recherche de solutions efficaces, pratiques et leur garantissant la réussite de leur potager et de leur décoration du jardin. Les notions de plaisir et d'expérience ludique orientent également de plus en plus les choix des consommateurs.

La branche Produits de jardin s'appuie en outre sur l'expertise technique de la branche Semences potagères pour mener à bien sa stratégie d'innovation, ainsi que sur un portefeuille de marques fortes, au premier rang desquelles la marque emblématique Vilmorin.

Produits de jardin Principales marques



1.4.3.2. PERFORMANCES ET FAITS MARQUANTS 2015-2016 : DÉCROISSANCE DE L'ACTIVITÉ DANS UN MARCHÉ BAISSIER

Le chiffre d'affaires de la branche Produits de jardin, consolidée avec les activités Holdings, s'élève à 53,6 millions d'euros au 30 juin 2016, en recul de 7,4 % à données comparables. L'activité est restée largement impactée par un environnement de marché difficile : certains segments du secteur du jardinage continuent en effet de baisser, dont notamment les ventes de sachets de semences. La branche Produits de jardin a toutefois affiché, au cours de l'exercice, de bonnes performances commerciales en Pologne et en Turquie.

L'exercice a été marqué par la mise en œuvre des restructurations nécessaires pour redimensionner l'organisation face à un marché en décroissance. Dans ce contexte, un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) affectant environ 30 postes a été conclu.

Une réorganisation de fond a également été adoptée aux Pays-Bas en déléguant les fonctions industrielle et logistique à des partenaires ; la mise en place en sera effective dès la campagne 2016-2017.

Vilmorin & Cie a parallèlement poursuivi son plan d'actions destiné à assurer une meilleure maîtrise de ses coûts, notamment en termes de frais de fonctionnement.

La branche Produits de jardin conclut ainsi un exercice difficile, marquant une transition avant une réorientation du *business model*. L'objectif est de renforcer la présence de Vilmorin & Cie sur l'ensemble des solutions proposées aux jardiniers amateurs, afin de répondre aux nouvelles tendances de marchés.

1.4.3.3. POSITION CONCURRENTIELLE

Vilmorin & Cie reste l'un des leaders européens sur le marché des semences pour jardiniers amateurs.

1.5. MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

UN MODÈLE SPÉCIFIQUE

Dans un secteur d'activité marqué par une forte concentration des acteurs et porté par la recherche et l'internationalisation, Vilmorin & Cie inscrit son développement dans un modèle économique spécifique, qui prend appui sur trois atouts majeurs et singuliers :

- un métier unique de semencier,
- une organisation au plus près des marchés,
- une vision à long terme de son développement.

Grâce à la solidité de ce modèle, Vilmorin & Cie est en mesure de déployer une stratégie ambitieuse, afin de renforcer durablement ses positions de leader mondial.

Le modèle de développement de Vilmorin & Cie puise sa force dans le respect de trois valeurs fondatrices : le progrès, la persévérance et la coopération. Partagées avec son actionnaire de référence Limagrain, celles-ci sont liées à l'expertise historique de Vilmorin & Cie dans l'amélioration des plantes depuis 1743 et à son ancrage dans le monde agricole.

- Le progrès a toujours été au cœur des convictions et de la mission de Vilmorin & Cie, qui possède une culture à la fois agricole et scientifique. Cette culture du progrès se concrétise par un investissement permanent et soutenu en recherche.
- La persévérance est inhérente aux métiers d'agriculteur et de semencier, qui nécessitent de travailler dans la durée. Chez Vilmorin & Cie, elle se mesure aussi dans la constance de ses orientations stratégiques.
- Enfin, l'esprit de coopération, qui fait partie des principes fondateurs du groupe coopératif Limagrain, se traduit par les multiples collaborations nouées partout dans le monde, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial.

1.5.1. UN MÉTIER UNIQUE : SEMENCIER

Vilmorin & Cie est un semencier *pure player*, n'intervenant pas en agrochimie.

Active sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la recherche à la commercialisation, Vilmorin & Cie maîtrise toutes les étapes de son métier de semencier, pour proposer des semences de haute qualité, parfaitement adaptées à chacun de ses marchés cibles.

Le processus de mise au point d'une semence comporte les étapes suivantes :

ANALYSER LES BESOINS

L'analyse et l'anticipation des besoins des clients directs – agriculteurs et maraîchers – et des cibles indirectes – distributeurs et consommateurs – constituent une phase fondamentale de la création d'une semence. Cette étape est d'autant plus complexe qu'elle doit intégrer des spécificités géographiques et des attentes qui peuvent être très diverses pour une même espèce.

- Vilmorin & Cie s'appuie sur une organisation opérationnelle au plus près des marchés pour évaluer les exigences de ses clients et en assurer la restitution auprès de ses équipes de recherche et de marketing.

GÉRER ET ENRICHIR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES*

Le développement de nouvelles semences repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, appelée ressources ou patrimoine génétiques*, aussi large et variée que possible.

Il convient de les collecter, de les enrichir, de les caractériser et de les entretenir régulièrement pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche. C'est en effet au sein de cette bibliothèque végétale que le sélectionneur puise sa « matière première », indispensable à la création d'une nouvelle semence.

- Vilmorin & Cie dispose d'une collection très importante et diversifiée de variétés issues de son patrimoine génétique. Constitué au cours des 270 années de son histoire, celui-ci s'est enrichi au fil des acquisitions de sociétés semencières, de programmes de sélection* et des partenariats de recherche.

CRÉER DE NOUVELLES SEMENCES PAR SÉLECTION* CLASSIQUE OU TRANSGENÈSE*

Après ces phases d'évaluation des besoins et d'accès aux ressources génétiques*, débute la sélection* ou l'art de croiser deux variétés d'une même espèce végétale, aux propriétés distinctes, pour créer une nouvelle plante dont le profil agronomique sera supérieur à celui des parents.

Ce travail d'amélioration variétale, clé de la création de valeur et de la compétitivité du semencier, est facilité par l'utilisation des biotechnologies* végétales. Ces outils permettent en effet de mettre au point de nouvelles plantes plus rapidement et plus efficacement grâce à une connaissance approfondie de leur génome*.

- Vilmorin & Cie met au point des variétés offrant un meilleur rendement, des résistances spécifiques (aux maladies, aux insectes, aux herbicides, etc.) ou encore des qualités nutritionnelles améliorées. Dans un contexte d'industrialisation croissante de la recherche, Vilmorin & Cie bénéficie d'un dispositif international de compétences internes et externes, comprenant plus de 1 800 personnes contribuant au processus de recherche réparties sur plus de 100 centres de recherche implantés dans le monde, ainsi que de nombreux partenariats.

HOMOLOGUER LES SEMENCES

Conformément aux réglementations en vigueur dans les pays ciblés, il convient, avant la commercialisation, d'homologuer et d'enregistrer la variété créée, afin notamment d'en démontrer les qualités (caractère* innovant, homogénéité, stabilité, etc.) et d'assurer sa mise à disposition.

PRODUIRE LES SEMENCES AUX CHAMPS

Une fois créée et homologuée, la nouvelle variété de semence est produite aux champs. La production de semences doit apporter une flexibilité et une réactivité maximales aux conditions de marché, ainsi qu'un haut niveau de qualité au meilleur prix. Le choix rigoureux des zones de production constitue par conséquent un facteur déterminant dans la qualité des semences et la capacité à satisfaire la demande.

- Vilmorin & Cie confie sa production de semences à un réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs* soigneusement sélectionnés et respectant un cahier des charges très strict.

OPTIMISER LA QUALITÉ DES SEMENCES EN USINE

La production de semences comporte ensuite une phase industrielle. Au cours de cette étape, la semence est d'abord préparée - c'est-à-dire triée, nettoyée et séchée - puis traitée (avec des applications de produits phytosanitaires qui protégeront la plante contre certains parasites-maladies ou favoriseront sa germination) ou bien encore enrobée, pour faciliter son semis. Cette étape intègre aussi le conditionnement et le stockage.

- Vilmorin & Cie s'appuie sur la forte expertise de ses équipes, sur des équipements industriels modernes et sur des contrôles normés, pour garantir la haute qualité des semences.

COMMERCIALISER LES SEMENCES

Enfin, les semences sont commercialisées sur les marchés internationaux auprès des maraîchers et des agriculteurs.

- Afin de rester en étroite relation avec ses clients, la quasi-totalité des filiales de Vilmorin & Cie assure la commercialisation des semences par l'intermédiaire de distributeurs, de coopératives ou bien encore en direct auprès des utilisateurs finaux. Ces réseaux sont sélectionnés selon les spécificités des zones géographiques. Les équipes commerciales représentent au total environ 30% des effectifs de l'entreprise. Vilmorin & Cie s'appuie en outre sur un portefeuille de marques à forte notoriété disposant chacune d'un positionnement spécifique.

7 à 10
ANS

7 À 10 ANNÉES SONT EN MOYENNE NÉCESSAIRES POUR CRÉER UNE SEMENCE

1.5.2. UNE ORGANISATION AU PLUS PRÈS DES MARCHÉS

Vilmorin & Cie a fait le choix d'organiser chacune de ses branches d'activité autour de Business Units, afin de privilégier la proximité avec ses multiples marchés.

Spécificité de Vilmorin & Cie, ce modèle d'organisation est une véritable force. Il lui garantit une forte proximité avec ses clients, une excellente connaissance de ses marchés, très segmentés en termes de produits comme de territoires, ainsi qu'une importante capacité d'anticipation et de réactivité.

Les 10 Business Units⁽¹⁾ de Vilmorin & Cie sont porteuses d'une stratégie de développement adaptée, définie selon une architecture globale espèces – zones géographiques ; elles bénéficient en outre d'une organisation dédiée.

Les fonctions transversales, telles que la stratégie scientifique, la politique de croissance externe ou encore les finances, sont quant à elles centralisées.

Le schéma d'organisation est présenté en page 19.

1.5.3. UNE VISION À LONG TERME DE SON DÉVELOPPEMENT

Vilmorin & Cie est animée par une vision à long terme de son développement, rejoignant celle de son actionnaire de référence Limagrain.

Le long terme est une composante clé des métiers d'agriculteur et de semencier, qui exigent de s'inscrire dans la durée. Il s'agit aussi d'une caractéristique de la culture de Limagrain, qui trouve entre autres sa source auprès des adhérents de la coopérative, guidés notamment par l'objectif commun de pérenniser leurs exploitations.

Caractérisée par la transparence de l'information et le partage des décisions, la gouvernance coopérative de Limagrain permet d'inscrire les choix stratégiques dans la durée. Cette constance dans les orientations a conduit à un solide historique de progression et a également permis à Limagrain de favoriser le développement de Vilmorin & Cie, en accompagnant de façon régulière et soutenue ses investissements.

(1) Suite au rapprochement des Business Units Vilmorin et Mikado Kyowa Seed en juillet 2016.

1.6.

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

UNE STRATÉGIE DE CONQUÊTE DE PARTS DE MARCHÉ

Positionnée en tout premier lieu sur le marché de l'agriculture, Vilmorin & Cie ambitionne de contribuer à répondre aux enjeux alimentaires mondiaux en créant des semences à haute valeur ajoutée.

Pour cela, la Société s'appuie sur une stratégie ambitieuse, qui allie un investissement soutenu en recherche, une politique ciblée de croissance externe et de partenariats ainsi qu'une forte internationalisation des activités, afin d'accélérer son expansion et de renforcer durablement ses positions concurrentielles sur des marchés mondiaux porteurs.

3 FONDEMENTS STRATÉGIQUES

UN INVESTISSEMENT SOUTENU EN RECHERCHE

La recherche se situe au cœur de la vision stratégique de Vilmorin & Cie. Elle vise à assurer la croissance de demain, grâce à la création de semences plus performantes (rendement, résistance aux maladies, meilleure adaptation aux climats et aux territoires, etc.).

15,2 %
du chiffre d'affaires
investis en recherche⁽¹⁾

Près de **300 millions**
d'euros d'investissement
en recherche
en incluant les financements
sous forme de partenariats

Plus de **100**
centres de recherche
dans le monde

Plus de **300**
variétés de semences
lancées

(1) Donnée calculée sur le chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures.)

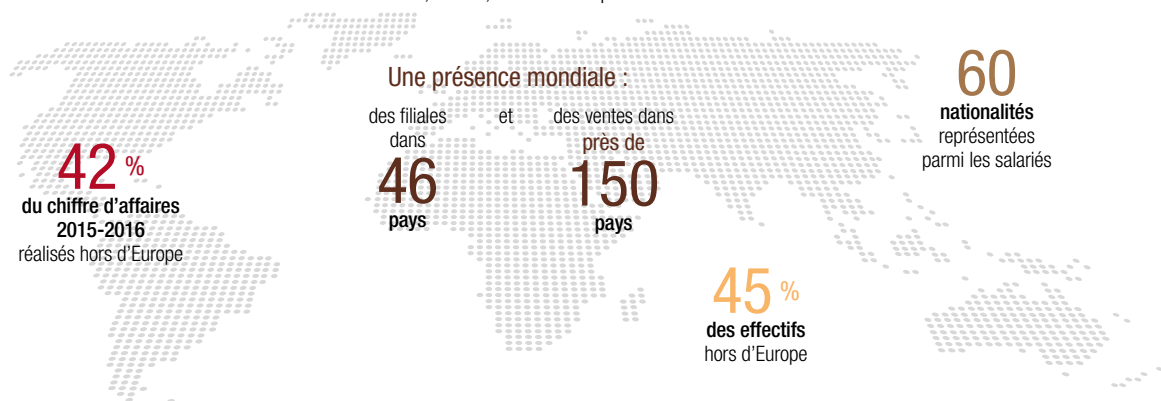
UNE POLITIQUE CIBLÉE DE CROISSANCE EXTERNE ET DE PARTENARIATS

Vilmorin & Cie mène une politique d'acquisitions ciblées et noue de nombreuses collaborations partout dans le monde, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial. Ces opérations lui permettent notamment d'accéder à de nouvelles ressources génétiques*, de pénétrer et de couvrir des zones à fort potentiel, tout en assurant une meilleure répartition des risques.

UNE FORTE INTERNATIONALISATION DES ACTIVITÉS

L'internationalisation des activités de Vilmorin & Cie est le moteur de son développement, sur un marché des semences qui est mondial.

Vilmorin & Cie poursuit son plan de développement, tant sur les marchés des semences potagères que sur ceux des grandes cultures, sur les zones en croissance et à fort potentiel : États-Unis, Brésil, Asie et Afrique notamment.



Données 2015-2016

1.6.1. UN INVESTISSEMENT SOUTENU EN RECHERCHE

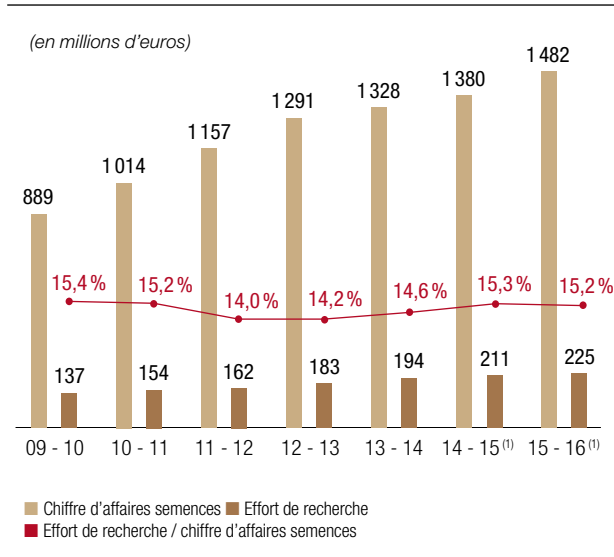
1.6.1.1. LA RECHERCHE, CLÉ DE LA CRÉATION DE VALEUR

Source première de création de valeur, la recherche permet d'assurer la croissance de demain et se situe ainsi au cœur des enjeux de développement de l'activité. Elle vise à mettre au point, dans un délai aussi court que possible, de nouvelles variétés qui répondent aux attentes de chacun des acteurs du secteur, et qui doivent notamment :

- améliorer les qualités agronomiques de la plante (rendement, résistance aux maladies et aux insectes, adaptation aux climats et aux territoires, tolérance à la sécheresse, etc.) pour les agriculteurs et les maraîchers,
- intégrer les contraintes logistiques et techniques des industriels et des distributeurs (standardisation des calibres, aspect et texture des produits alimentaires, conservation, précocité, prix, etc.),
- améliorer le goût, la praticité et les qualités nutritionnelles des produits en fonction des spécificités culturelles des consommateurs, tout en anticipant l'évolution des modes de consommation.

En développant de nouvelles semences à plus forte valeur ajoutée, parfaitement adaptées aux exigences de ses clients, et en réduisant au maximum le temps pour mettre ces nouvelles variétés à leur disposition, la recherche de Vilmorin & Cie génère des atouts commerciaux décisifs. Elle permet ainsi de conquérir des parts de marché et de réaliser une croissance organique supérieure à celle du marché.

INDICATEURS CLÉS DE LA RECHERCHE 2015-2016



Le progrès scientifique, une priorité :

- 15,2 % du chiffre d'affaires semences investis en recherche⁽¹⁾ - dont environ 86% dédiés à la recherche conventionnelle, et 14 % consacrés aux biotechnologies*
- 225 millions d'euros d'investissement en recherche en valeur absolue, répartis de façon équilibrée entre les Semences potagères et les Semences de grandes cultures
- Près de 300 millions d'euros d'investissement global c'est-à-dire en incluant les financements sous forme de partenariats
- Plus de 300 nouvelles variétés créées et mises en marché
- Part du chiffre d'affaires obtention* en potagères c'est-à-dire réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin & Cie : 90 %.
- Part du chiffre d'affaires obtention* en grandes cultures : près de 60 %.

1.6.1.2. LES MOYENS DE LA RÉUSSITE

UN SOLIDE DISPOSITIF INTERNE DE RECHERCHE

Grâce à l'expertise de ses équipes de recherche, notamment dans les biotechnologies* végétales, et à ses implantations mondiales, Vilmorin & Cie crée de nouvelles variétés aux atouts différenciants et renforce, par l'innovation, sa compétitivité.

Plus de 1 800 personnes contribuent au processus de recherche. Cela représente 28 % des effectifs, répartis sur plus de 100 centres de recherche dans le monde entier, qui travaillent sur la recherche amont et la sélection* conventionnelle en semences potagères et grandes cultures, permettant de répondre aux besoins des marchés.

En termes d'organisation, la recherche de Vilmorin & Cie allie transversalité et implantation au plus près des marchés cibles. Chaque Business Unit pilote ses programmes de création variétale, gage de la prise en compte des attentes clients dans le processus d'innovation produits. Leur action est coordonnée par une Direction Recherche au niveau de chaque branche d'activité ; celle-ci assure la mutualisation des ressources technologiques et la circulation des bases génétiques entre les Business Units, ainsi qu'une intégration plus rapide des travaux portant sur le développement des biotechnologies*. Elle est aussi responsable de la gestion de partenariats majeurs.

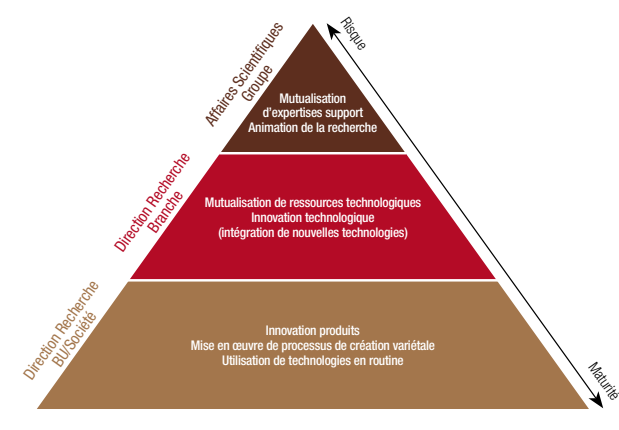
Au sein de la branche Semences de grandes cultures, des Directions de recherche ont également été mises en place pour chacune des espèces stratégiques et pour chacun des principaux domaines de biotechnologies*.

La Direction des Affaires Scientifiques Groupe se concentre de façon complémentaire sur les projets stratégiques, la prospective scientifique et technologique et la mutualisation d'expertises supports. Parmi les thèmes de réflexion figure par exemple le développement des nouvelles techniques d'amélioration des plantes (*New Breeding Techniques*), qui, étant donné leur potentiel important,

(1) Donnée calculée sur le chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures.)

devraient faire partie à terme des outils incontournables mis à la disposition des sélectionneurs. Les évolutions liées à l'émergence de l'agriculture de précision font également partie des sujets clés. Vilmorin & Cie travaille ainsi au développement de nouvelles solutions complètes et innovantes, permettant aux agriculteurs de piloter les cultures, du semis à la récolte. Celles-ci intègrent plusieurs domaines d'expertise : la génétique, l'agronomie, les technologies (par exemple de capteurs de données) et l'analyse de données.

Organisation de la recherche de Vilmorin & Cie



LES AXES DE LA RECHERCHE VILMORIN & CIE

Enrichir en permanence les ressources génétiques*

Pour créer de nouvelles variétés, la recherche se fonde en tout premier lieu sur la diversité des plantes. L'accès aux ressources génétiques* est donc un élément fondamental de la pérennité de l'activité du semencier.

Les progrès de la sélection* variétale s'appuient sur l'enrichissement et la mise en réseau de ce patrimoine. Ils sont assurés par la valorisation du savoir-faire des sélectionneurs, l'ouverture de centres de recherche à l'international, ainsi que par des opérations de croissance externe et des partenariats.

Accélérer le processus de création variétale en utilisant les biotechnologies* végétales

Les progrès futurs de la création variétale dépendent largement de la maîtrise d'une palette d'outils qui s'est considérablement élargie depuis plusieurs décennies, grâce au développement des biotechnologies* végétales.

Ces outils accélèrent très significativement le processus de création variétale, en permettant de décrire précisément les plantes et de

prévoir certaines de leurs caractéristiques. Le sélectionneur gagne un temps précieux en identifiant plus efficacement et de façon précoce les plantes d'intérêt en fonction de ses objectifs de sélection*.

2 à 3 années de développement sont en moyenne gagnées, gage d'une plus grande réactivité de la recherche face à l'évolution de la demande.

Représentant aujourd'hui près de 14 % du budget recherche, l'investissement alloué aux biotechnologies* sera amené à se renforcer au cours des prochaines années, tout en prenant en compte la nécessaire consolidation adéquate du profil financier de l'entreprise.

Développer des partenariats stratégiques pour enrichir la recherche amont

Des partenariats stratégiques, entretenus et renforcés en permanence, viennent compléter le dispositif de recherche de Vilmorin & Cie. Ceux-ci lui permettent d'accéder à de nouvelles compétences et technologies, d'élargir les bases génétiques existantes et enrichissent la recherche amont :

→ Genective (France) - co-entreprise à 50/50 avec le semencier allemand KWS : avec cette collaboration de recherche amont initiée au cours de l'exercice 2011-2012, Vilmorin & Cie et KWS unissent leurs efforts pour développer des traits* OGM* destinés aux semences de maïs. Il s'agit de finaliser la mise au point de traits* de 1^{re} génération (tolérance aux herbicides et résistance aux insectes) en cours de développement, et de mettre au point d'autres traits* innovants.

Les premières homologations ont été obtenues en septembre 2013 aux États-Unis et en février 2014 au Canada, pour un trait* propriétaire de tolérance à l'herbicide glyphosate. Cet événement de transformation est actuellement soumis à autorisation d'importation au sein de plusieurs pays.

Vilmorin & Cie pourra ainsi disposer à terme d'une gamme propriétaire de variétés de semences de maïs génétiquement modifiées.

→ Arcadia Biosciences (États-Unis) - spécialiste du développement de technologies et de produits pour l'agriculture, cotée au NASDAQ depuis mai 2015. Vilmorin & Cie bénéficie, pour le blé, d'un accès privilégié aux technologies développées par cette entreprise et détient ainsi l'accès mondial et exclusif à un gène de tolérance à la sécheresse. La combinaison des technologies innovantes d'Arcadia Biosciences et des ressources génétiques* de Vilmorin & Cie a pour objectif à terme de développer du blé OGM* à haut rendement, offrant des avantages économiques aux agriculteurs tout en contribuant à un meilleur respect de l'environnement.

→ Keygene (Pays-Bas) - expert en génomique* appliquée prioritairement aux plantes potagères, dont Vilmorin & Cie détient, depuis 2001, une participation au capital de 25 %, en partenariat avec les semenciers hollandais Enza Zaden, Rijk Zwaan et le japonais Takii.

- Biogemma (France) - spécialiste européen des biotechnologies* en plantes de grandes cultures, détenu à hauteur de 55 %, en partenariat avec les semenciers Euralis et RAGT et les organismes financiers des filières françaises oléo-protéagineuse (groupe Avril) et céréalière (Unigrains).
- Australian Grain Technologies (Australie) - leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de céréales. Vilmorin & Cie détient une participation de près de 33 % du capital lui permettant de bénéficier d'un large accès aux ressources génétiques, aux technologies et à la recherche publique australiennes et d'être présente sur les marchés majeurs en céréales à paille.
- Soltis (France) - co-entreprise 50/50 entre Vilmorin & Cie et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol.

Les chercheurs de Vilmorin & Cie travaillent également en association avec la recherche publique et privée partout dans le monde : INRA et IRSTEA (France), Université de Davis (États-Unis), Hebrew University (Israël), CSIRO (Australie), etc.

De plus, la Business Unit potagères Mikado Kyowa Seed⁽¹⁾ a signé, en juin 2016, un accord de coopération avec l'Université de Chiba (Japon), reconnue pour ses expertises en production horticole et en culture verticale. Grâce à cet accord, Mikado Kyowa Seed pourra utiliser la ferme verticale de l'Université pour sélectionner des variétés de laitue innovantes, ce qui lui permettra d'accélérer son processus de sélection* grâce à des cycles culturels plus courts.

Grâce à ce dispositif, Vilmorin & Cie est en mesure de créer chaque année en moyenne plusieurs centaines de nouvelles variétés et réalise ainsi une part conséquente de son chiffre d'affaires à partir de produits issus de sa propre recherche : 90 % du chiffre d'affaires Semences potagères et près de 60 % du chiffre d'affaires Semences de grandes cultures proviennent ainsi, en 2015-2016, de variétés de semences créées par Vilmorin & Cie.

1.6.2. UNE POLITIQUE CIBLÉE DE CROISSANCE EXTERNE ET DE PARTENARIATS

1.6.2.1. DES AXES PRIORITAIRES POUR LES ACQUISITIONS

En 2015-2016, Vilmorin & Cie a poursuivi sa stratégie de croissance externe. Celle-ci vise à anticiper l'évolution des marchés et permet à Vilmorin & Cie de répondre à des enjeux stratégiques majeurs :

- accéder à des ressources génétiques* différenciantes et/ou complémentaires d'espèces stratégiques,
- acquérir de nouvelles capacités de production,
- créer de nouvelles plateformes de développement commercial,
- pénétrer et couvrir des zones à fort potentiel afin d'offrir de nouveaux débouchés et de garantir l'adaptation de l'offre aux demandes locales,

- assurer une meilleure répartition des risques (climatiques, industriels, logistiques, etc.).

Les opérations réalisées en 2015-2016 ont ainsi porté sur les marchés prioritaires de Vilmorin & Cie, à l'image de l'Amérique du Nord.

Vilmorin & Cie poursuit son plan de développement tant sur les marchés des semences potagères que sur ceux des grandes cultures. Dans un contexte de marchés difficile en semences de grandes cultures, Vilmorin & Cie a toutefois annoncé, en avril 2016, plusieurs mesures spécifiques conduisant notamment la Société à prioriser l'intégration des structures nouvellement acquises. Vilmorin & Cie n'exclut cependant pas de conclure, dans une approche très sélective, des opportunités adéquates de consolidation de ses activités.

1.6.2.2. UN MODÈLE D'INTÉGRATION PROGRESSIVE ET RESPECTUEUSE DES IDENTITÉS EXISTANTES

La politique de croissance externe de Vilmorin & Cie s'appuie sur une intégration cadencée des sociétés reprises, avec la volonté de préserver l'identité de l'entreprise acquise et de capitaliser sur les atouts existants et le savoir-faire des équipes en place.

Le développement produits, les réseaux de distribution locaux et la politique de marques sont conservés dans la plupart des cas, tandis que les fonctions pouvant générer des synergies (recherche amont, administration, etc.) sont mutualisées.

1.6.3. UNE FORTE INTERNATIONALISATION DES ACTIVITÉS

Sur un marché des semences qui est mondial, l'internationalisation des activités de Vilmorin & Cie représente le moteur de son développement.

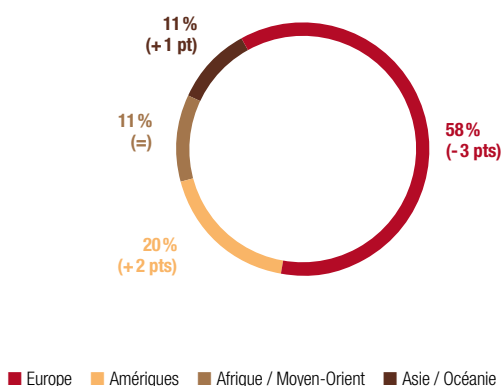
Toutes les étapes de la mise au point d'une semence possèdent une dimension internationale : les sites de recherche sont répartis mondialement ; la production et la transformation de semences interviennent dans les deux hémisphères, tandis que la commercialisation des produits est assurée dans les principales zones d'utilisation de semences.

Répondant à une stratégie de segmentation forte, ciblée par zone et par espèce, l'internationalisation des activités conjugue croissances organique et externe et implique de façon récurrente des acquisitions, des alliances stratégiques ainsi que des partenariats.

(1) Depuis le 1^{er} juillet 2016, les Business Units Mikado Kyowa Seed et Vilmorin se sont rapprochées pour créer la Business Unit « Vilmorin-MKS ».

1.6.3.1. UNE ACTIVITÉ DÉJÀ DÉVELOPPÉE HORS D'EUROPE

Répartition des ventes par zone géographique
et évolution par rapport à 2014-2015



1.6.3.2. L'AMÉRIQUE DU NORD : UN MARCHÉ MAJEUR

UNE ZONE DE CROISSANCE PÉRENNE EN SEMENCES POTAGÈRES ET DE MAÏS

Aux États-Unis, Vilmorin & Cie bénéficie de positions fortes et fait partie des trois premiers acteurs qui se partagent près de 75% du marché en semences de maïs comme en potagères (*Source interne*). Elle a de plus consolidé sa présence dans le pays en 2015-2016, avec l'acquisition de la société Genica Research (Potagères). Cette information est présentée de manière détaillée en page 21.

Couvrant efficacement le territoire, Vilmorin & Cie dispose de tous les atouts pour poursuivre sa croissance sur un marché qui continue de progresser. L'Amérique du Nord est en effet le 1^{er} marché de semences au monde en valeur, avec une croissance moyenne annuelle de 4% sur les 5 dernières années (*Source : Phillips McDougall 2016*).

UNE ZONE DE CROISSANCE À LONG TERME EN BLÉ

Aujourd'hui, le rendement du blé est en moyenne de 3 tonnes par hectare aux États-Unis alors qu'il s'élève à près de 6 tonnes par hectare en Europe. Largement dominé par des semences de ferme à plus faible rendement, le marché nord-américain est confronté à un manque d'innovation majeur, à l'inverse de l'Europe où les semenciers, impliqués dans la recherche variétale blé, sont très actifs pour proposer des variétés toujours plus performantes.

Face à la nécessaire évolution du marché nord-américain vers des semences à haut rendement et avec l'adoption grandissante des semences commerciales, Vilmorin & Cie possède une opportunité majeure de valoriser son expertise sur cette espèce et de contribuer à la conversion du marché.

À cet égard, Vilmorin & Cie a signé, début 2016, un accord de collaboration avec la Fondation du Colorado pour la recherche sur le blé (Colorado Wheat Research Foundation) et la société Albaugh. Celui-ci vise à développer et à commercialiser des variétés de blé comportant un trait* non-OGM* de résistance à un herbicide générique. Cette information est présentée de manière détaillée en page 27.

En outre, suite à l'évolution de la réglementation canadienne, qui devrait conduire à mettre en œuvre, au cours des prochaines années, un système de royalties sur les semences de blé, Vilmorin & Cie a initié sa présence en blé sur ce pays. Vilmorin & Cie et la société canadienne Canterra Seeds ont ainsi annoncé, début juillet 2015, la création d'une joint-venture dédiée à la recherche et au développement de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé. Cette information est présentée de manière détaillée en pages 27-28.

1.6.3.3. L'ASIE ET L'AMÉRIQUE DU SUD : DEUX ZONES PRIORITAIRES D'INVESTISSEMENT À COURT TERME

L'Asie et l'Amérique du Sud sont définies comme des territoires de développement prioritaires, compte tenu de la taille actuelle de leurs marchés et de leur potentiel de croissance.

L'ASIE : UN MARCHÉ EN CROISSANCE CONTINUE

En raison de l'augmentation de sa population et de l'évolution de ses habitudes de consommation, le marché asiatique des semences enregistre une progression significative : + 3 % en moyenne par an depuis 5 ans (*Source : Phillips McDougall 2016*).

L'Asie représente 9 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie en 2015-2016, principalement réalisés au Japon⁽¹⁾, ainsi qu'en Inde, en Chine et en Thaïlande.

Au-delà des deux pays cibles définis initialement - l'Inde et la Chine, Vilmorin & Cie a étendu sa présence en Asie du Sud-Est au cours des dernières années, avec l'acquisition de la société thaïlandaise Seed Asia (Grandes cultures) en 2013-2014 et de la société vietnamienne Tropdicorp (Potagères) en 2014-2015.

Pour Vilmorin & Cie, le développement sur cette zone constitue une volonté stratégique affirmée, aussi bien dans les semences potagères que de grandes cultures, avec une approche combinant respect des spécificités culturelles et protection de la propriété intellectuelle.

À long terme, Vilmorin & Cie ambitionne de réaliser 15 % de son chiffre d'affaires consolidé sur cette zone.

L'AMÉRIQUE DU SUD : 2^E MARCHÉ MONDIAL DES SEMENCES

En croissance moyenne de 10 % par an depuis 5 ans, le marché sud-américain représente 20 % de la valeur du marché mondial des semences en 2015 (*Source : Phillips McDougall 2016*) et offre un potentiel de développement très significatif.

Vilmorin & Cie a réalisé plus de 80 millions d'euros de chiffre d'affaires sur cette zone en 2015-2016⁽²⁾. Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin & Cie de renforcer sa capacité à produire des

semences en contre-saison. Aujourd'hui, il s'agit pour Vilmorin & Cie d'une zone de développement commercial, qui concerne prioritairement les semences de grandes cultures, avec un pays clé : le Brésil. Vilmorin & Cie ambitionne ainsi de doubler ses parts de marché sur le maïs, d'ici 5 ans, au Brésil.

1.6.3.4. L'AFRIQUE : UN MARCHÉ D'AVENIR

Bien que le marché des semences en Afrique représente à ce jour moins d'un milliard de dollars (*Sources : Phillips McDougall et ISAAA 2016*), il est promis à un développement considérable à terme, en raison notamment d'une croissance démographique extrêmement dynamique. L'Afrique réunira en effet près du quart de la population mondiale d'ici 2050 (*Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/FAO*).

Déjà présente en semences potagères, en particulier dans les pays du Maghreb et en Afrique du Sud, Vilmorin & Cie s'est implantée depuis début 2013 sur le marché des semences de maïs, l'espèce la plus cultivée en Afrique, en procédant à l'acquisition de la société Link Seed, 3^e semencier sud-africain. Vilmorin & Cie détient également, depuis l'exercice 2013-2014, une participation minoritaire dans Seed Co, la première société semencière africaine. Au 30 juin 2016, cette participation s'établit à 30,4 % du capital de Seed Co.

Vilmorin & Cie ambitionne de poursuivre son développement progressif sur ce continent au potentiel particulièrement important, en continuant à s'appuyer à la fois sur des implantations directes, des partenariats et des accords de distribution, tout en s'adaptant aux spécificités des différents pays.

(1) Au travers de la Business Unit potagères Mikado Kyowa Seed, intégrée, depuis le 1^{er} juillet 2016, dans la Business Unit «Vilmorin-MKS».

(2) Hors Mexique.

1.6.4. TROIS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

L'ambition de Vilmorin & Cie est d'accélérer son développement selon trois priorités stratégiques, avec un cadencement établi pour chacune d'entre elles :

- la consolidation du leadership mondial en semences potagères est d'ores et déjà une priorité ;
- l'objectif de devenir un acteur global en semences de maïs vise plutôt le moyen terme ;
- l'internationalisation du leadership en semences de blé s'inscrit dans un horizon de long terme.



SEMENCES POTAGÈRES

N°2 MONDIAL

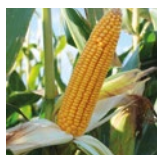
Un marché mondial à forte valeur ajoutée (5,2 milliards de dollars en 2015), très segmenté en termes de produits comme de modes de production

STRATÉGIE

- Combiner croissance organique et croissance externe :
 - Maintenir une croissance organique supérieure à celle du marché, grâce au cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés.
 - Renforcer les positions par des opérations ciblées de croissance externe.
 - Se développer sur des segments espèces/territoires complémentaires.

OBJECTIF

CONFORTER
UN LEADERSHIP
MONDIAL



SEMENCES DE MAÏS

N°3 NORD-AMÉRICAIN⁽¹⁾

N°4 EUROPÉEN

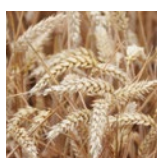
1^{re} culture dans le monde (en valeur - soit environ 15 milliards de dollars en 2015)

STRATÉGIE

- Devenir un acteur majeur sur le marché du maïs grain en Europe
- Internationaliser les activités, au-delà des positions principales en Europe et en Amérique du Nord
- Poursuivre l'innovation variétale et développer une gamme propriétaire de variétés génétiquement modifiées

OBJECTIF

DEVENIR
UN ACTEUR
GLOBAL



SEMENCES DE BLÉ

N°1 EUROPÉEN EN CÉRÉALES À PAILLE⁽²⁾

Le blé, 1^{re} culture dans le monde (en termes de surfaces cultivées - soit environ 222 millions d'hectares en 2015)

STRATÉGIE

- Contribuer à la conversion du marché vers un marché de semences à hauts rendements
- Consolider une position de leader en Europe
- Conquérir progressivement de nouveaux territoires et développer des partenariats solides à l'international

OBJECTIF

DEVENIR À TERME
LA RÉFÉRENCE
MONDIALE

(1) Au travers d'AgReliant.
(2) Blé et orge.

1.6.4.1. SEMENCES POTAGÈRES : CONFORTER UN LEADERSHIP MONDIAL

Sur cette activité à maturité, le développement de Vilmorin & Cie, positionnée comme le n° 2 mondial, repose sur une combinaison de croissance organique, tirée par un flux soutenu d'innovations, et de croissance externe, au travers d'opérations ciblées.

Elle doit se poursuivre, favorisée par son organisation en Business Units, en privilégiant certains axes principaux pour permettre à Vilmorin & Cie de se développer sur des segments espèces/territoires complémentaires. À ce titre, la Société a défini une stratégie de segmentation des marchés géographiques et des espèces, en fonction de leur importance et de leur potentiel de croissance, guidant ainsi l'approche des marchés.

MAINTENIR UNE CROISSANCE ORGANIQUE SUPÉRIEURE À CELLE DU MARCHÉ

Pour gagner des parts de marché et pérenniser sa croissance organique, Vilmorin & Cie s'appuie sur le cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés. En effet, le développement du marché des potagères, lié aux évolutions de la consommation mondiale de légumes, dépend principalement de la mise au point de semences innovantes.

Dans ce contexte, la maîtrise de technologies de recherche de pointe, à l'image des biotechnologies* végétales (marquage moléculaire*, biologie cellulaire, etc.), contribue directement à l'accélération de la création variétale et est indispensable aux sélectionneurs.

Les efforts de recherche affectés à ces outils continuent par conséquent d'être soutenus, de même que l'investissement dans les sites de recherche qui mènent ces travaux. À titre d'exemple, la Business Unit Hazera a finalisé, au cours de l'exercice 2015-2016, son centre de recherche basé à Brurim (Israël) avec la mise en service d'un laboratoire de phytopathologie alors que la Business Unit HM.CLAUSE a inauguré l'extension de son centre de recherche de Saint-Rémy de Provence (France).

En parallèle, l'organisation en Business Units garantit une connaissance très fine des besoins clients, avec des équipes qui sont au plus près de marchés très segmentés et qui travaillent en étroite collaboration, de la sélection* variétale à la mise en marché, en passant par le développement produits.

À cet égard, l'ouverture de nouvelles implantations accroît la proximité avec les marchés et contribue à leur conquête. Une filiale a ainsi été ouverte au cours de l'exercice en Corée du Sud, un marché au potentiel important. De même, la modernisation et l'élargissement de certains sites de production participent directement à la qualité finale du produit et à la satisfaction du client. Des investissements sont régulièrement conduits dans les différents sites de Vilmorin & Cie répartis à travers le monde.

RENFORCER LES POSITIONS PAR DES OPÉRATIONS CIBLÉES DE CROISSANCE EXTERNE

L'objectif de Vilmorin & Cie est de conforter ses positions dans les marchés les plus matures (Europe, Moyen-Orient, Amérique du Nord) tout en se développant dans les nouvelles zones émergentes, en particulier en Asie.

En conséquence, les actions engagées pour consolider le dispositif géographique actuel et pour renforcer les territoires clés et les espèces moins présentes dans les gammes des Business Units, se poursuivront dans les prochaines années.

À ce titre, l'acquisition, en février 2016, de la société Genica Research, basée aux États-Unis, permet à Vilmorin & Cie de se renforcer sur des espèces majeures (poivron, piment fort, concombre, courgette et tomate notamment), tout en consolidant ses positions aux États-Unis, au Mexique, en Espagne, en Italie et au Moyen-Orient.

Cette information est présentée de manière détaillée en page 21.

Vilmorin & Cie continuera de plus, au-delà de son solide ancrage au Japon, à renforcer sa présence en Asie (Asie du Sud-Est, Corée du Sud, Inde, etc.), via des prises de participation, des acquisitions ou encore des partenariats.

L'acquisition de la société vietnamienne Tropicorp, conclue au cours de l'exercice 2014-2015, illustre cet objectif, et a permis à Vilmorin & Cie de compléter son dispositif en Asie du Sud-Est. En parallèle, en Inde, le chiffre d'affaires a de nouveau enregistré cette année une forte croissance, confirmant l'intégration réussie de la société Century Seeds acquise en 2012-2013.

Quant à la Chine, zone incontournable en matière de production légumière, elle nécessite cependant une approche cadencée et prudente compte tenu des enjeux liés à la protection de la propriété intellectuelle. La présence et le développement de Vilmorin & Cie sont assurés au travers des stations de sélection* et des réseaux de distribution de l'ensemble de ses Business Units potagères.

1.6.4.2. SEMENCES DE MAÏS : DEVENIR UN ACTEUR GLOBAL

1^{er} marché de semences au monde en valeur et représentant près de 200 millions d'hectares en 2015 (maïs grain et maïs fourrage), le maïs est naturellement pour Vilmorin & Cie une espèce stratégique.

En dépit d'un contexte toujours difficile sur les marchés grandes cultures, qui a conduit à une gestion resserrée des investissements de la Société, Vilmorin & Cie poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique pour devenir un acteur global sur cette espèce. Sa stratégie repose sur la combinaison entre des Business Units régionales, véritable spécificité de Vilmorin & Cie, et des fonctions globales - la recherche et le marketing stratégique - permettant d'assurer la coordination sur ces fonctions transverses au niveau mondial.

À cet égard, la mise en réseau des ressources génétiques* en maïs permet d'optimiser leur gestion et de bénéficier d'importantes synergies. Ces flux de ressources génétiques* entre les zones tropicales et tempérées du monde contribuent ainsi à accroître l'efficacité de la recherche.

DEVENIR UN ACTEUR MAJEUR SUR LE MARCHÉ DU MAÏS GRAIN EN EUROPE

Le marché mondial du maïs est divisé entre maïs grain (plus de 90 % des surfaces mondiales) et maïs fourrage, particularité essentiellement européenne. Vilmorin & Cie doit à la fois consolider sa position de n° 2 européen sur le segment du maïs fourrage et, dans un contexte d'internationalisation de ses positions concurrentielles en maïs, renforcer sa présence sur le segment du maïs grain, en s'appuyant sur de nouveaux produits. Des programmes de recherche ont ainsi été redéployés afin d'alimenter la gamme existante par des innovations spécifiquement développées pour ce segment, notamment en maïs grain précoce, qui répondent encore mieux aux attentes des agriculteurs (rendements supérieurs, résistances aux maladies, etc.).

INTERNATIONALISER LES ACTIVITÉS, AU-DELÀ DES POSITIONS PRINCIPALES EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE DU NORD

Historiquement présente sur le marché du maïs en Europe et en Amérique du Nord, Vilmorin & Cie peut s'appuyer sur ces positions fortes pour accéder à un plus large marché.

Capitalisant sur son expertise en semences de grandes cultures et sur la solidité éprouvée de son modèle de développement, Vilmorin & Cie s'est fixée depuis 2010 une ambition forte : devenir un acteur international de premier plan pour le maïs. Cet objectif passe par une internationalisation rapide de ses positions en maïs sur de nouveaux marchés en forte croissance, en s'y implantant durablement :

- l'Amérique du Sud, avec en particulier le Brésil,
- l'Asie (Inde, Chine et Asie du Sud-Est),
- et l'Afrique.

Cette internationalisation lui permet de viser une part nettement plus significative du marché du maïs : en intégrant l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique, Vilmorin & Cie cible désormais potentiellement environ 85 % des surfaces mondiales, contre environ 30 % avec une présence exclusivement européenne et nord-américaine.

Conquérir de nouvelles frontières est de plus l'opportunité d'aborder le maïs avec une vision plus complète de l'espèce. Cela permet à Vilmorin & Cie d'enrichir son processus de recherche, d'accéder à des ressources génétiques* complémentaires, notamment en matière de maïs tropical, et de travailler dans des environnements climatiques très divers avec des objectifs d'utilisation du maïs différents.

Premières étapes d'un plan d'action ambitieux, de nouvelles Business Units ont été implantées sur ces différents marchés afin de constituer des plateformes de développement. Des acquisitions et des partenariats de recherche sont conduits depuis plusieurs années afin d'établir les conditions et atouts indispensables au déploiement de ces activités. En 2015-2016, Vilmorin & Cie a poursuivi son développement sur ces nouveaux territoires tout en progressant dans le déploiement de son organisation : avec l'ouverture de nouveaux centres de recherche sur plusieurs territoires, elle est notamment en voie de finaliser son organisation en la matière.

Ces informations sont présentées en pages 25-26.

Amérique du Sud

Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin & Cie de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison pour allonger la période de disponibilité des produits dans l'hémisphère nord. En complément de cet atout stratégique, cette zone, et tout particulièrement le Brésil, représente désormais un axe de développement clé pour les semences de grandes cultures. Le maïs y est en effet une céréale largement cultivée et la progression de l'utilisation des variétés génétiquement modifiées est très élevée : le Brésil est devenu le 2^e marché mondial en termes de surfaces de maïs OGM*.

Privilégiant une approche cadencée de son développement en Amérique du Sud, Vilmorin & Cie souhaite renforcer son organisation existante au Brésil avant d'envisager son développement sur les pays voisins.

Sur un territoire où le soja est une culture majeure, la Société a par ailleurs complété, en 2015-2016, son offre commerciale et propose désormais aux agriculteurs brésiliens des variétés de semences de soja. Elle bénéficie ainsi d'un atout supplémentaire pour aborder ce marché et en optimiser la couverture.

Au Brésil, l'objectif de Vilmorin & Cie est de doubler ses parts de marché sur le maïs d'ici 5 ans, en s'appuyant sur une gamme composée de semences conventionnelles et génétiquement modifiées innovantes, alliant ressources génétiques* et technologies propriétaires.

Asie

En Asie, 1^{re} zone géographique pour les surfaces de maïs avec plus de 57 millions d'hectares en 2015, Vilmorin & Cie a défini des zones d'actions et d'investissements prioritaires : l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est.

La croissance à long terme de Vilmorin & Cie sur cette zone nécessitera de compléter les implantations actuelles par des partenariats ou des acquisitions. L'accès aux ressources génétiques* locales constitue en effet, à l'image des autres régions de développement, une étape indispensable.

La progression de l'activité grandes cultures en Asie proviendra de la commercialisation de semences de maïs conventionnelles à forte valeur ajoutée dans un premier temps, potentiellement relayée à terme par l'introduction de variétés OGM* répondant encore mieux aux enjeux d'amélioration des rendements. À ce jour, seuls les Philippines et le Vietnam ont adopté le maïs OGM* sur le continent.

■ En Inde, Vilmorin & Cie affiche de fortes ambitions stratégiques. Disposant d'une part de marché d'environ 7% en semences de grandes cultures, l'objectif de Vilmorin & Cie est de poursuivre la conquête de parts de marché sur le segment du maïs. Après la prise de contrôle intégral, en 2013, de Bisco Bio Sciences, l'un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs, Vilmorin & Cie a créé un ensemble qui bénéficie de nombreux atouts pour réaliser ses ambitions sur ce territoire : ressources génétiques* adaptées et mutualisées, centres de sélection* et unités de production locales, confortés par un réseau de commercialisation étendu. En outre, Vilmorin & Cie renforcera prochainement son programme de riz hybride* en Inde, lui permettant de compléter son portefeuille produits avec cette espèce essentielle sur le marché.

■ En Chine, Vilmorin & Cie adopte une politique de développement spécifique et volontariste. Au sein de ce territoire clé, la croissance de Vilmorin & Cie doit en effet s'effectuer dans des conditions garantissant la protection de la propriété intellectuelle et de ses valeurs, notamment en matière de management et de modèle d'organisation. De plus, la participation des sociétés étrangères au capital de semenciers chinois étant actuellement limitée réglementairement à des positions minoritaires, l'accès et les conditions d'utilisation des ressources génétiques* doivent être évalués très précisément avant tout investissement. Dans ce contexte, des implantations directes et des partenariats avec des semenciers locaux d'importance demeurent les deux axes privilégiés de la politique de développement de Vilmorin & Cie sur cette zone.

À cet égard, Vilmorin & Cie a obtenu, en septembre 2015, l'autorisation des autorités chinoises concernant la mise en œuvre de la joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs avec la société Anhui Hengji Seeds. Cette nouvelle structure, nommée Hengji Limagrain Seeds, est ainsi pleinement opérationnelle.

Vilmorin & Cie bénéficie par ailleurs d'un réseau de centres de recherche, implantés en fonction des différentes typologies de maïs, qui lui permet de sélectionner des semences adaptées aux conditions agronomiques locales.

■ Quant à l'Asie du Sud-Est, il s'agit également d'une zone à fort potentiel, abordée depuis l'exercice 2013-2014 avec l'acquisition de la société Seed Asia (Thaïlande), spécialisée en maïs tropical hybride*. Outre une présence commerciale en Asie du Sud-Est (Thaïlande, Cambodge et, à terme, Indonésie), cette opération a permis à Vilmorin & Cie d'accéder à des ressources génétiques* de grande qualité, également adaptées à d'autres zones (Inde, Brésil, sud de la Chine et Afrique) et qui sont ainsi venues enrichir son patrimoine génétique en maïs tropical.

Afrique

Nouvelle zone de développement en maïs pour Vilmorin & Cie, l'Afrique présente un potentiel de croissance considérable à terme. Près de 34 millions d'hectares de maïs y sont cultivés en 2015, soit environ 17% des surfaces mondiales. Le continent a été abordé depuis l'exercice 2012-2013, au travers de l'acquisition du 3^e semencier sud-africain, Link Seed. En 2013-2014, Vilmorin & Cie a pris une participation minoritaire dans Seed Co, la première société semencière africaine ; celle-ci s'établit, au 30 juin 2016, à 30,4% du capital de Seed Co.

Seed Co, qui possède une base étendue d'infrastructures (six usines de production et six stations de recherche) réparties sur le continent, bénéficie de positions de leader dans plusieurs pays d'Afrique australe (Zimbabwe, Zambie, Malawi, etc.) et a pour objectif de se développer sur d'autres régions du continent.

Vilmorin & Cie continue de renforcer son partenariat avec Seed Co : la collaboration se traduit aujourd'hui par le développement de partenariats opérationnels axés prioritairement sur la recherche, et plusieurs autres projets sont en cours, afin notamment d'accompagner la forte croissance du maïs jaune sur le continent africain. Vilmorin & Cie poursuit ainsi son implantation progressive sur le marché africain.

POUR SUIVRE L'INNOVATION VARIÉTALE ET DÉVELOPPER UNE GAMME PROPRIÉTAIRE DE VARIÉTÉS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

Avec un taux d'adoption de 29% des surfaces mondiales en 2015 (*Source : ISAAA 2016*), le marché des semences de maïs génétiquement modifiées représente aujourd'hui plus de 10 milliards de dollars (*Source : Phillips Mc Dougall 2016*) et se caractérise par des produits de plus en plus complexes, combinant le plus souvent plusieurs traits* au sein d'une même variété.

Dans ce contexte, Vilmorin & Cie ambitionne de se positionner parmi les quelques acteurs mondiaux pourvoyeurs de technologies et de développer une gamme propriétaire de variétés de semences de maïs transgéniques :

- dites de 1^{re} génération : dotées de traits* de tolérance aux herbicides et de résistance aux insectes, prioritairement à destination des marchés américains (Amérique du Nord et du Sud), ainsi que des marchés OGM* potentiels (Europe et Asie),
- dites de 2^e génération : améliorant le rendement, intégrant une plus grande tolérance à la sécheresse ou encore une meilleure utilisation des engrais azotés, à destination du marché mondial.

Dans cet objectif, Vilmorin & Cie s'appuie sur plusieurs axes complémentaires :

- En complément des traits* OGM* maïs actuellement licenciés, Vilmorin & Cie travaille à la mise au point de variétés de semences de maïs intégrant ses propres technologies.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre de Genective, co-entreprise à 50/50 entre Vilmorin & Cie et KWS, dédiée au développement de traits* propriétaires de maïs OGM*. Les premières homologations ont été obtenues en septembre 2013 aux États-Unis et en février 2014 au Canada, pour un trait* propriétaire de tolérance à l'herbicide glyphosate.

Au-delà des dossiers déjà déposés dans divers pays, cette avancée a permis à Genective de soumettre ce trait* à des autorisations d'importation dans d'autres pays, comme la Chine par exemple, qui sont en cours d'obtention.

- En parallèle, Vilmorin & Cie et KWS ont annoncé, en octobre 2015, la conclusion d'accords de licences à long terme avec Syngenta, portant sur les traits* OGM* de maïs.

Ceux-ci autorisent Vilmorin & Cie à utiliser commercialement les traits* OGM* de maïs actuels et futurs développés et commercialisés par Syngenta. Ces accords offrent en outre la possibilité de combiner ces traits* avec ceux développés par Genective ; ils intègrent également AgReliant⁽¹⁾ pour les marchés nord-américains.

Ces accords viennent compléter et renforcer de manière significative la plateforme technologique de Vilmorin & Cie. En effet, la possibilité de combiner ses ressources génétiques* propriétaires avec une gamme plus large de traits* très compétitifs - incluant également ceux développés par Genective - permettra d'offrir aux agriculteurs, partout dans le monde, un plus grand nombre d'options et des variétés de semences de maïs hautement compétitives pour répondre à leurs besoins.

Vilmorin & Cie pourrait ainsi lancer commercialement les premiers produits, intégrant des traits* de 1^{re} génération, à moyen terme sur les marchés ouverts aux OGM*.

1.6.4.3. SEMENCES DE BLÉ : DEVENIR À TERME LA RÉFÉRENCE MONDIALE DE L'ESPÈCE LA PLUS CULTIVÉE AU MONDE

S'APPUYER SUR UN LEVIER FONDAMENTAL : L'INNOVATION

1^{re} céréale cultivée au monde avec environ 222 millions d'hectares en 2015 (Source : USDA), le blé constitue l'aliment de base pour un tiers de la population mondiale. Pour satisfaire des besoins alimentaires en croissance constante, la production mondiale de blé devra augmenter de 60 % d'ici à 2050.

Or le blé pâtit de rendements globalement faibles, ce qui représente un risque sous-jacent important de remise en cause de l'équilibre alimentaire mondial. Cette situation s'explique par un manque majeur d'innovation sur cette espèce, et en conséquence une très faible utilisation de semences commerciales. L'industrie semencière travaille ainsi à développer à terme des semences plus performantes, garantissant un meilleur rendement.

Vilmorin & Cie est particulièrement bien positionnée pour contribuer à la conversion de ce marché en un marché de semences offrant de hauts rendements grâce au progrès génétique, avec la mise

au point de semences OGM*, ainsi que dans un second temps, de semences hybrides*.

CONSOLIDER UNE POSITION DE LEADER EN EUROPE

Leader européen en céréales à paille (blé et orge), Vilmorin & Cie bénéficie d'une expertise historique et de ressources génétiques* de grande qualité obtenues au travers d'acquisitions et de partenariats spécialisés. En blé, elle détient aujourd'hui environ 12 % du marché en Europe, avec des parts de marché qui dépassent les 20 % dans certains pays. Vilmorin & Cie ambitionne de maintenir et de renforcer ce leadership européen. Cela passera notamment par la création de variétés répondant toujours mieux aux exigences des agriculteurs et par le renforcement au cas par cas de ses ressources génétiques*.

CONQUÉRIR PROGRESSIVEMENT DE NOUVEAUX TERRITOIRES ET DÉVELOPPER DES PARTENARIATS SOLIDES À L'INTERNATIONAL

Forte de son leadership européen, Vilmorin & Cie dispose des atouts nécessaires pour s'affirmer comme la référence mondiale sur cette espèce stratégique. Sa stratégie de conquête, particulièrement dynamique, vise prioritairement les principales zones de production de blé que sont les Amériques, l'Australie et l'Asie. Elle repose sur la constitution d'un portefeuille de ressources génétiques* diversifié et parfaitement adapté aux conditions climatiques locales, l'accès et le développement de technologies innovantes ainsi que la mise en place de nouveaux réseaux de commercialisation.

- Les États-Unis représentaient pour Vilmorin & Cie un premier objectif majeur. Lancé depuis 2009, son plan de développement des semences de blé sur cette zone lui permet de bénéficier aujourd'hui d'un dispositif performant pour commercialiser des variétés à haut rendement.

En outre, la signature, début 2016, d'un accord de collaboration avec la Fondation du Colorado pour la recherche sur le blé (Colorado Wheat Research Foundation) et la société Albaugh permet à Vilmorin & Cie de franchir une nouvelle étape dans son développement sur cette espèce. En effet, cet accord, qui vise à développer et à commercialiser des variétés de blé comportant un trait* non-OGM de résistance à un herbicide générique, comporte également une licence exclusive accordée à Vilmorin & Cie, avec l'engagement de déployer l'utilisation de la technologie au niveau mondial.

Cette information est présentée de manière détaillée en page 27.

Par ailleurs, Vilmorin & Cie a également initié sa présence sur le marché canadien : elle a créé, début juillet 2015 avec la société semencière canadienne Canterra Seeds, une joint-venture dédiée à la recherche et au développement de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé. Celle-ci dispose d'ores et déjà d'un centre de recherche blé pleinement opérationnel, implanté à Saskatoon (Canada).

(1) Co-entreprise 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS.

Cette opération fait suite à l'évolution de la réglementation canadienne, qui devrait conduire à mettre en œuvre, au cours des prochaines années, un système de royalties sur les semences de blé, permettant une rémunération directe de la recherche. Le Canada serait en conséquence positionné parmi les tout premiers acteurs mondiaux sur cette espèce.

Cette information est présentée de manière détaillée en pages 27-28.

- L'Australie est un marché de première importance en semences de blé, qui bénéficie en outre déjà d'un système de collecte de royalties efficace. À ce titre, Vilmorin & Cie s'appuie sur le partenariat stratégique initié en 2008 avec la société Australian Grain Technologies (AGT), leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de blé, qui détient plus de 45 % de parts de marché. Elle bénéficie également des accords existants avec les deux leaders de la recherche en blé australien – l'ACPFG et le CSIRO⁽¹⁾ – pour développer du blé optimisant l'utilisation d'azote adapté aux conditions locales.
- Vilmorin & Cie poursuit parallèlement sa stratégie d'internationalisation de ses positions à d'autres marchés majeurs. Il s'agit notamment de l'Asie, le 1^{er} marché en termes de surfaces et de production de blé, et de l'Amérique du Sud. Ainsi, depuis 2014-2015, Vilmorin & Cie est entrée sur le marché brésilien du blé, qui offre un fort potentiel, au travers de l'acquisition d'actifs de DNA, société de recherche en blé tropical. L'objectif est de prendre une position importante sur le marché du blé au Brésil ainsi que dans d'autres pays d'Amérique du Sud, en développant des variétés de blé aux qualités améliorées et au potentiel de production élevé. Enfin, en Afrique australe, le semencier Seed Co, dans lequel Vilmorin & Cie possède une participation minoritaire, détient et développe également des activités en semences de blé.

1.6.5. OBJECTIFS 2016-2017

Pour 2016-2017, Vilmorin & Cie ambitionne de poursuivre le déploiement de sa stratégie de développement et d'innovation, dans une vision de long terme, tout en prenant en compte les conditions de marchés défavorables en semences de grandes cultures qui ont impacté les résultats pour la 3^e année consécutive. Vilmorin & Cie continuera en conséquence à mettre en place les mesures spécifiques annoncées en avril 2016 :

- Modérer la croissance de ses investissements en recherche et développement.
- Prioriser l'intégration des structures nouvellement acquises, sans exclure, dans une approche très sélective, des opportunités adéquates de consolidation des activités.
- Gérer de manière plus resserrée l'ensemble des charges opérationnelles et des investissements industriels.

1.6.5.1. SEMENCES POTAGÈRES

Fort de l'exercice 2015-2016 une nouvelle fois très dynamique sur cette activité, Vilmorin & Cie ambitionne pour 2016-2017 de renforcer son leadership en semences potagères et de se développer plus particulièrement dans les pays émergents. L'objectif est d'atteindre, dans la continuité des exercices précédents, une croissance de chiffre d'affaires supérieure à la progression estimée du marché.

La poursuite de l'innovation variétale lui permettra de conquérir de nouvelles parts de marché en assurant le renouvellement régulier de la gamme produits. De plus, Vilmorin & Cie déploiera sa nouvelle organisation autour de trois Business Units, suite au rapprochement des Business Units Vilmorin et Mikado Kyowa Seed, lui permettant d'aborder encore plus efficacement le continent prioritaire qu'est l'Asie.

1.6.5.2. SEMENCES DE GRANDES CULTURES

Dans un contexte de marchés qui devrait rester difficile, Vilmorin & Cie aborde 2016-2017 avec l'ambition de renforcer ses positions sur des territoires d'implantation qui se sont considérablement élargis ces dernières années, aussi bien en semences de maïs (Amérique du Sud, Asie et Afrique) qu'en semences de blé (Amérique du Nord et du Sud).

Cet objectif s'appuie sur la poursuite de la mise en œuvre de son plan stratégique pour les Semences de grandes cultures, qui vise notamment à lui conférer une position incontestable d'acteur global en semences de maïs.

SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE

En Europe, l'objectif de Vilmorin & Cie est de consolider ses positions commerciales dans des conditions de marchés encore tendues, grâce notamment au flux de nouveaux produits en semences de maïs (maïs grain et maïs fourrage).

SEMENCES DE MAÏS EN AMÉRIQUE DU NORD

En Amérique du Nord, AgReliant⁽²⁾, 3^e acteur sur le marché du maïs aux États-Unis, ambitionne de continuer à consolider ses parts de marché.

L'exercice 2016-2017 sera en outre consacré à l'exploitation des accords conclus avec Syngenta en octobre 2015 et portant sur les traits* OGM* de maïs.

(1) ACPFG : Australian Centre for Plant Functional Genomics. CSIRO : Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation.

(2) Co-entreprise 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS.

SEMENCES DE MAÏS DANS LES NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

En 2016-2017, les efforts de Vilmorin & Cie porteront sur le renforcement de sa présence sur ses nouveaux territoires de développement (Amérique du Sud, Asie et Afrique), avec l'objectif de concrétiser une nouvelle hausse des volumes commercialisés tout en faisant progresser le niveau de profitabilité.

En complément du maïs, positionné comme l'espèce stratégique, Vilmorin & Cie poursuivra le déploiement de ses activités sur un portefeuille d'espèces complémentaires, défini selon les marchés pour permettre à Vilmorin & Cie d'y accroître sa visibilité, notamment le soja au Brésil et le riz en Inde.

Le renforcement des partenariats avec Seed Co en Afrique et le développement des activités de la joint-venture Hengji Limagrain Seeds en Chine feront également partie des priorités.

SEMENCES DE BLÉ EN AMÉRIQUE DU NORD ET DANS LES NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

Vilmorin & Cie continuera à renforcer, au cours de l'exercice 2016-2017, son réseau mondial sur le blé.

En Amérique du Nord, Vilmorin & Cie poursuivra la structuration de son dispositif, notamment en approfondissant ses partenariats avec les universités américaines.

À court terme, l'objectif est de développer la commercialisation de semences de blé conventionnelles.

Vilmorin & Cie progressera de plus dans la mise en œuvre des collaborations initiées en 2015-2016, d'une part avec la Fondation du Colorado pour la recherche sur le blé et Albaugh, et d'autre part avec la société canadienne Canterra Seeds.

1.6.5.3. PRODUITS DE JARDIN

En 2016-2017, Vilmorin & Cie ambitionne d'initier la réorientation de son *business model*, notamment en termes d'offre et de techniques de commercialisation, afin de renforcer sa présence sur l'ensemble des solutions proposées aux jardiniers amateurs et d'amorcer ainsi la réponse aux nouvelles tendances de marchés.

Vilmorin & Cie continuera pour cela à mettre en avant sa marque phare Vilmorin auprès du grand public.

Au niveau opérationnel, l'objectif pour 2016-2017 est de redéployer les activités en France, de continuer à se renforcer en Pologne tout en dynamisant les marchés export.

En outre, Vilmorin & Cie déploiera à nouveau ses efforts, aux côtés de ses clients, afin de consolider la qualité de l'offre et du service.

1.7. FACTEURS DE RISQUES

1.7.1. LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Vilmorin & Cie, par ses activités et ses implantations, est exposée à des risques de différentes natures (opérationnels, financiers et transverses). La gestion des risques fait partie intégrante de la stratégie globale de Vilmorin & Cie, qui poursuit la construction et l'amélioration permanente de son dispositif en la matière.

Au cours de l'exercice 2015-2016, la gestion des risques de Vilmorin & Cie a ainsi continué sa démarche de consolidation, avec l'approfondissement de son ancrage opérationnel dans les Business Units et l'élargissement des actions au sein d'une Direction des Progrès nouvellement créée.

Celle-ci intègre également les départements RSE, juridique, qualité et assurances, contribuant ainsi à la cohésion de la deuxième ligne de défense de l'organisation face aux risques susceptibles d'affecter Vilmorin & Cie.

Le dispositif de gestion des risques et sa gouvernance sont décrits dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne (cf. page 78).

Les principaux facteurs de risques auxquels Vilmorin & Cie estime être exposée, qu'elle considère comme significatifs ou pouvant le devenir, à la date du présent document de référence, sont décrits ci-après. D'autres risques – dont Vilmorin & Cie n'a pas connaissance à la date du présent document de référence ou qu'elle ne considère pas comme significatifs à cette même date et qui pourraient avoir un effet négatif sur Vilmorin & Cie – peuvent exister.

1.7.2. LE DISPOSITIF DE GESTION DES CRISES

Vilmorin & Cie a mis en place un dispositif de gestion des crises, qui implique différentes fonctions de l'entreprise et se décline dans les Business Units. Ce dispositif s'appuie sur des outils dédiés (manuel de gestion des crises par exemple).

Au cours de l'exercice 2015-2016, plusieurs événements ont justifié la mobilisation de la cellule de crise Groupe et de cellules de crise au sein des Business Units concernées. La nouvelle organisation, mise en place depuis 2014-2015, a ainsi démontré son efficacité.

Les enseignements tirés des divers événements rencontrés cette année ont été exploités de façon à perfectionner davantage les processus internes de gestion des crises.

1.7.3. LES RISQUES OPÉRATIONNELS

1.7.3.1. LES RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Identification du risque

Une modification brutale de l'environnement concurrentiel ainsi qu'une innovation de rupture lancée par un concurrent sont des risques à envisager. D'une part, l'agriculture étant un axe prioritaire pour de nombreux gouvernements, un nouvel acteur soutenu par les pouvoirs publics de son pays pourrait émerger et remettre en cause l'équilibre des forces concurrentielles au niveau mondial. D'autre part, un concurrent pourrait introduire une innovation de rupture en matière de recherche variétale, de technologie ou plus largement de *business model* et exposer ainsi Vilmorin & Cie à la perte d'un avantage concurrentiel sur l'un de ses segments d'activité.

Gestion du risque

La répartition des activités de Vilmorin & Cie, tant en termes de segments d'activité que de zones géographiques, permet de limiter ces risques.

De plus, Vilmorin & Cie conforte ses positions sur les marchés des semences potagères et de grandes cultures en consacrant un investissement soutenu à la recherche, en lançant, en moyenne, plusieurs centaines de nouvelles variétés de semences par an, et en développant de nombreuses collaborations avec des instituts de recherche de renommée mondiale.

Par ailleurs, la Direction du développement a la responsabilité de produire une vision prospective et d'explorer des thématiques nouvelles pour accompagner la croissance de Vilmorin & Cie, en termes d'activités et de produits notamment. Au sein de cette Direction, le département de veille stratégique et concurrentielle analyse les tendances des marchés, suit l'évolution de la stratégie des compétiteurs et détecte d'éventuels signaux faibles.

1.7.3.2. LES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE

Identification du risque

Vilmorin & Cie est implantée dans 46 pays et réalise des ventes dans près de 150 pays. Les salariés et les activités du groupe peuvent subir directement ou indirectement les effets d'une période d'instabilité économique, politique, financière affectant la situation de l'agriculture et des agriculteurs dans certaines zones (guerre, révolution, conflits sociaux majeurs, dévaluation, tarissement des financements des agriculteurs, etc.).

De plus, l'agriculture est un secteur d'activité considéré comme stratégique dans de nombreux pays. Les autorités locales peuvent décider de mettre en œuvre des politiques contraignantes pour un investisseur étranger : contrôle des changes, protection des droits de propriété intellectuelle, restriction à la détention de sociétés, endettement local, rapatriement des flux et des capitaux investis, voire nationalisation de l'agriculture.

Gestion du risque

Vilmorin & Cie ne peut affirmer que ses résultats ne seraient pas affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques ou réglementaires ou par une crise dans certains des pays dans lesquels elle est présente.

Cependant, le développement international de Vilmorin & Cie induit une répartition géographique, diversifiant et limitant la concentration de ce risque dans un pays donné.

En outre, les risques-pays potentiels sont également intégrés lors du choix des investissements et de la localisation des actifs industriels, scientifiques et commerciaux : facilité des échanges, stabilité politique, protection de la propriété intellectuelle, etc.

1.7.3.3. LES RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Identification du risque

La stratégie de Vilmorin & Cie repose sur une conjugaison de croissance organique et de croissance externe. Au sein d'une industrie semencière en concentration continue, le risque serait de réaliser une opération de croissance externe inopportune ou à l'inverse d'être dans l'incapacité de concrétiser les opérations qui s'avèreraient les plus pertinentes, et ce dans un contexte de rareté des cibles potentielles et de forte concurrence entre des acteurs aux ressources financières très différentes. L'échec d'une opération de croissance externe peut en outre résulter d'une défaillance dans le processus (analyse, structuration et intégration).

Gestion du risque

Afin de faire face à ces risques, Vilmorin & Cie a élaboré un processus relatif aux opérations de fusions-acquisitions, de l'identification des cibles à leur intégration, auquel concourent de nombreuses fonctions, tant au niveau du groupe qu'au niveau des Business Units. Chaque étape du processus est revue et validée par les instances dirigeantes de Vilmorin & Cie. Les acquisitions s'inscrivent dans un plan stratégique moyen-terme revu annuellement, ce qui permet également d'anticiper les besoins de financement et d'en diversifier les sources.

1.7.3.4. LES RISQUES DE QUALITÉ PRODUITS

Identification du risque

Une fois créées et homologuées, les variétés de semences sont produites aux champs. Pour produire ses semences (semences de grandes cultures conventionnelles et génétiquement modifiées, semences potagères conventionnelles), Vilmorin & Cie fait appel à un vaste réseau international d'agriculteurs-multiplieurs*.

Vilmorin & Cie doit satisfaire aux obligations réglementaires, contractuelles ainsi qu'aux exigences clients en réduisant son exposition aux risques de non-conformité produits. La non-conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes. Celles-ci peuvent être amplifiées par la diffusion des semences dans différents pays du globe et par la complexité des contextes réglementaires.

Par ailleurs, la réputation de Vilmorin & Cie, ses résultats financiers, ainsi que la valeur marchande des produits pourraient être impactés négativement, en cas :

- de contamination parasitaire ou bactérienne de lots de semences, notamment potagères ;
- de mélanges entre semences conventionnelles et semences génétiquement modifiées (mélange physique ou par contamination via des flux de pollen génétiquement modifiés) ;
- d'erreurs sur les résultats d'analyse de produits du groupe, contrôlés par des laboratoires d'analyse, en interne ou par des prestataires externes.

Gestion du risque

Vilmorin & Cie dispose d'un système de management de la qualité, décliné dans les structures opérationnelles. Sa mission est d'assurer la conformité de ses produits conventionnels et OGM* via un réseau de correspondants, pour les activités de recherche, de production et de commercialisation.

Reposant sur un système documentaire précis et détaillé (lignes directrices, procédures, etc.), le déploiement du référentiel qualité OGM* est soutenu auprès des utilisateurs par des formations internes. Des audits réguliers permettent de valider la mise en œuvre du système, la traçabilité des processus de recherche, essais, production, transformation, commercialisation afin de limiter les risques de mélanges, de non-conformité des semences ainsi que les erreurs d'étiquetage.

Pour garantir la qualité et la fiabilité des produits commercialisés, un dispositif de contrôle-qualité est mis en place ainsi que des plans analytiques à suivre. De plus, pour maîtriser la qualité de la production de ses semences, Vilmorin & Cie sécurise, sur la base de contrat et de cahier des charges détaillés, les relations avec son réseau d'agriculteurs-multiplieurs*. Ceux-ci sont rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme.

Par ailleurs, s'agissant des OGM*, Vilmorin & Cie fait procéder à des contrôles analytiques spécifiques. Ceux-ci sont réalisés par des laboratoires accrédités, testés régulièrement et validés par le service de management de la qualité afin de garantir la fiabilité des résultats. En outre, pour une gestion responsable des OGM*, Vilmorin & Cie adhère à la plateforme ETS⁽¹⁾ (*Excellence Through Stewardship*) en déclinant le système de management de la qualité sur toute la vie du produit OGM* : recherche, production, marketing, commercialisation, gestion de crise et arrêt du produit. Vilmorin & Cie a réussi avec succès, en 2015, les audits ETS, concluant ainsi un cycle de 3 ans.

1.7.3.5. LES RISQUES LIÉS AUX APPROVISIONNEMENTS

Identification du risque

Les activités de Vilmorin & Cie sont caractérisées par une saisonnalité marquée, une sensibilité relative aux risques climatiques et des aléas d'approvisionnement. Que ce soit pour des raisons climatiques, techniques, géopolitiques, contractuelles, etc., les conséquences des risques liés aux approvisionnements sont potentiellement impactantes pour Vilmorin & Cie.

Gestion du risque

Le plan de production⁽²⁾ joue un rôle majeur dans la limitation des risques liés aux approvisionnements. Indispensable au bon approvisionnement des marchés et à la maîtrise des niveaux de stocks, le plan de production est élaboré en tenant compte de différents facteurs : besoins du marché, état de la récolte, courbe de vie commerciale de la semence et aptitude à la conservation de chaque variété, mais aussi en fonction des zones de production. Piloté par les responsables de production, ce plan est validé par la Direction générale de chacune des sociétés.

En termes de risques climatiques et météorologiques, l'implantation internationale diversifiée des zones de production et des sites de recherche permet de répartir et de limiter les risques liés à l'incertitude météorologique et d'assurer une production de semences régulière et de qualité. En termes de production, la forte saisonnalité de l'activité, les besoins spécifiques des différentes espèces et les

variations de la demande rendent nécessaire l'implantation des sites partout dans le monde. Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents, aussi bien dans l'hémisphère Nord que dans l'hémisphère Sud, assurent cette maîtrise du risque.

1.7.3.6. LES RISQUES LIÉS À LA RECHERCHE

Identification du risque

Afin de mettre au point les semences de demain et d'assurer ainsi sa croissance future, Vilmorin & Cie investit en permanence dans des projets de Recherche et de Développement. Ces investissements représentent aujourd'hui plus de 15 % de son chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels⁽³⁾.

La compétitivité de Vilmorin & Cie pourrait être impactée en cas :

- d'inadéquation entre les projets de recherche et les futurs besoins du marché, compte tenu de la durée importante des cycles de recherche (7 à 10 ans pour créer une nouvelle variété de semence ; 10 à 15 ans pour mettre au point un nouveau trait*) ;
- de déséquilibre dans la répartition des investissements consentis aux projets de recherche et de développement autour de cibles insuffisamment diversifiées ou ciblant des marchés sans potentiel de croissance ou à des horizons mal répartis dans le temps.

Gestion du risque

Pour sécuriser ses investissements en recherche, Vilmorin & Cie articule son dispositif autour de plusieurs axes. D'une part, un travail permanent de veille scientifique, technologique et concurrentielle et de nombreux partenariats à l'international lui permettent d'identifier les tendances émergentes et les ruptures auxquelles Vilmorin & Cie et son environnement seront confrontés demain. D'autre part, Vilmorin & Cie s'appuie sur les comités d'orientation recherche de chaque activité et la gestion des portefeuilles de projets pour évaluer les programmes de recherche et rééquilibrer les portefeuilles de projets en adéquation avec les tendances de marché et la rentabilité des programmes en cours.

(1) Dispositif de référence créé à l'initiative de l'industrie semencière internationale.

(2) Selon les espèces et variétés, le plan de production se construit sur la base des prévisions de vente pour l'année suivante. Ces dernières sont estimées au regard des stocks, des débouchés clients et des tendances marchés. Le plan de production vise à définir les espèces et variétés à produire, les lieux et les quantités de production, en fonction des risques climatiques, des lieux de production, des précocités, des rendements moyens et des producteurs.

(3) Et intégrant les activités de la société nord-américaine AgReliant détenue à 50 %.

1.7.4. LES RISQUES FINANCIERS

1.7.4.1. LA DÉGRADATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Identification du risque

Vilmorin & Cie développe mondialement des activités sensibles pour partie aux aléas climatiques et à l'évolution des marchés agricoles. En cas de dérive mal anticipée des différents éléments constitutifs de son besoin en fonds de roulement, le groupe pourrait voir ses équilibres financiers et sa performance économique remis en cause.

Gestion du risque

Les dispositifs mis en œuvre pour limiter les risques liés aux approvisionnements ont été décrits précédemment (cf. paragraphe 1.7.3.5.).

La qualité de la gestion quantitative et qualitative des stocks de semences est en conséquence un élément clé de la stratégie du groupe.

Concernant son portefeuille de clients, Vilmorin & Cie n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive, comportant en outre un risque de diminution brutale d'activité.

Les risques de non-recouvrement sont habituellement modérés. Les filiales de Vilmorin & Cie apportent chacune à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité.

L'entreprise dispose ainsi d'un large portefeuille de clientèle :

Évolution du poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires

(en % du chiffre d'affaires consolidé)

	15-16	14-15	13-14
Poids des 5 premiers clients	7,1	7,0	5,9
Poids des 10 premiers clients	10,8	9,8	8,0

Enfin, concernant ses relations fournisseurs, Vilmorin & Cie veille strictement au critère de non-dépendance économique et coordonne une partie significative de ses conditions d'approvisionnements et d'achats au travers d'une organisation interne dédiée, regroupant des représentants des différentes Business Units structurés en comités de pilotage par grande catégorie de produits ou de services.

1.7.4.2. LES RISQUES LIÉS AUX DEVICES, AUX TAUX D'INTÉRÊTS ET AUX MARCHÉS

Identification du risque

Dans le cadre de ses activités, Vilmorin & Cie est exposée naturellement aux risques liés aux parités de change ainsi qu'à la volatilité des taux d'intérêts et de certaines matières premières agricoles.

Gestion du risque

Des informations complémentaires et chiffrées, notamment sur l'exposition du groupe à ces risques, sont présentées dans les annexes aux comptes annuels consolidés.

Compte tenu de la dimension de Vilmorin & Cie et de son implantation internationale, des procédures ont été mises en place afin de mieux cerner ces risques et de les maîtriser.

C'est ainsi que la Direction Financière Groupe pilote plus particulièrement, pour le compte de Vilmorin & Cie ainsi que pour ses filiales :

- la recherche de ressources financières diversifiées et adaptées,
- les risques de change au moyen d'une procédure de mutualisation intra-groupe de ceux-ci et de stratégies de couverture au niveau du groupe,
- la gestion de trésorerie et les risques de taux au moyen d'outils spécialisés (convention de trésorerie, utilisation d'instruments de couverture).

Au 30 juin 2016, la dette bancaire consolidée de Vilmorin & Cie était principalement composée de financements à taux fixe, avec 450 millions d'euros au titre de l'emprunt obligataire et de 79 millions d'euros sur le financement Schuldschein.

Au cours de l'exercice 2013-2014, Vilmorin & Cie a conclu, avec ses partenaires bancaires de référence, la mise en place d'un crédit syndiqué d'un montant de 300 millions d'euros, structuré sous la forme d'une facilité de crédit renouvelable d'une maturité de 5 ans, à échéance de mai 2019, et comportant deux options d'extension d'un an chacune ; au cours de l'exercice 2015-2016, Vilmorin & Cie a procédé à la seconde extension.

Au 30 juin 2016, ce crédit était partiellement utilisé à hauteur de 67,6 millions d'euros. Ce crédit fait l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA, EBITDA/charges financières nettes) ; au 30 juin 2016, Vilmorin & Cie est en parfaite conformité avec cet engagement.

Parallèlement, Vilmorin & Cie a poursuivi au cours des derniers exercices sa stratégie de désintermédiation bancaire par une émission obligataire publique inaugurale non notée, d'un montant total de 300 millions d'euros, sur une maturité initiale de 7 ans, complétée d'une souche additionnelle pour un montant de 150 millions d'euros.

Concernant l'impact potentiel de la volatilité de certaines matières premières agricoles, il convient de souligner que le réseau d'agriculteurs-multiplicateurs* auquel Vilmorin & Cie confie la production de ses semences répond à un cahier des charges très strict, qui définit notamment le prix d'achat de la semence. Celui-ci comporte des composantes fixes ou variables qui ne sont pas structurellement indexées sur l'évolution des cours des matières premières agricoles. Le système contractuel ainsi mis en place permet à Vilmorin & Cie de conserver une large indépendance économique.

Par ailleurs, Vilmorin & Cie a recours ponctuellement, au niveau de certaines de ses filiales, à des instruments de couverture sur l'évolution du cours des matières premières agricoles afin d'encadrer la volatilité potentielle de ses coûts d'approvisionnement.

1.7.5. LES RISQUES TRANSVERSES

1.7.5.1. LES RISQUES D'IMAGE

Identification du risque

Vilmorin & Cie, par ses activités, est exposée à des attaques publiques de toute nature et de toute origine, fondées ou non, de bonne ou de mauvaise foi, pouvant porter atteinte à son image et à sa réputation.

De tels événements pourraient avoir des effets négatifs sur les ventes, les résultats, l'image, l'attractivité et les perspectives de développement de Vilmorin & Cie.

Gestion du risque

Afin de limiter la prolifération et la portée de critiques et attaques contre le groupe ainsi que leurs impacts, Vilmorin & Cie structure son dispositif visant à prévenir ce risque et à être en capacité de réagir en cas de crise médiatique. La Direction communication et relations institutionnelles, qui est plus spécifiquement en charge de la communication de crise, axe le dispositif autour de plusieurs actions :

- le renforcement des relations notamment avec les administrations nationales et locales, afin de présenter le groupe, ses activités et ses installations, ses enjeux et ses risques potentiels. Cette action préventive permet de gagner en compréhension et en proximité en temps de crise, dans les situations où l'intervention de ces services est nécessaire.
- le développement d'une communication régulière avec les médias régionaux et nationaux pour faciliter la compréhension du groupe et engager un dialogue de qualité.
- la sensibilisation et la formation des communicants et des porte-parole du groupe. Un guide de communication de crise est mis à leur disposition et des formations spécifiques au *media-training* sont planifiées selon la maturité et la sensibilité du sujet.

Une veille web spécifique, flexible et multilingue (médias sociaux, sites internet, blogs, etc.) complète le dispositif.

De plus, le déploiement du Code de Conduite Groupe participe à guider les collaborateurs dans leurs actions et comportements dans un souci d'intégrité et d'éthique.

1.7.5.2. LES RISQUES JURIDIQUES

RISQUE ANTI-TRUST

Identification du risque

Vilmorin & Cie évolue dans un environnement concurrentiel au sein duquel se développent des phénomènes de concentration. Des règles, visant à empêcher les acteurs économiques de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, prévoient en cas d'infraction des amendes fixées en pourcentage du chiffre d'affaires du groupe concerné.

Gestion du risque

La connaissance des règles et leur intégration dans des codes de conduite spécifiques ainsi que dans les réflexions très en amont, constituent un enjeu essentiel.

Vilmorin & Cie s'est engagée naturellement à respecter les dispositions légales et réglementaires, nationales et internationales, relatives au droit de la concurrence. L'ensemble du réseau des juristes du groupe est chargé de fournir toute l'information et l'assistance nécessaires pour faire en sorte que les règles en vigueur soient connues et appliquées au sein de la Société et de l'ensemble de ses filiales.

Formations, conseil et publication de lignes directrices font partie des actions menées dans cet objectif.

Ces actions sont suivies et font l'objet de reportings spécifiques (indicateurs) au titre du plan d'actions RSE. Le Code de Conduite Groupe intègre en outre des rappels des règles de l'éthique des affaires.

RISQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Identification du risque

L'activité de Vilmorin & Cie repose sur l'exploitation de droits de propriété intellectuelle, qui protègent ses innovations (brevets, Certificats d'Obtention Végétale, etc.), ainsi que ses produits et services (marques, modèles). L'acquisition, la gestion et la défense de tels droits, qui constituent des actifs stratégiques majeurs de Vilmorin & Cie, nécessitent des précautions particulières.

La remise en cause de la validité des titres de propriété intellectuelle, et des droits qui y sont attachés, constitue un risque que Vilmorin & Cie pourrait être amenée à subir.

Par ailleurs, l'activité de Vilmorin & Cie nécessite d'avoir accès à des ressources génétiques* afin de développer de nouvelles variétés adaptées aux besoins des agriculteurs dans le monde. À ce titre, Vilmorin & Cie est exposée à différents risques, notamment celui d'utiliser indûment du matériel génétique sans les autorisations adéquates. Ce risque peut être lié d'une part aux nouvelles réglementations telles que la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), et d'autre part aux changements de pratiques de l'industrie semencière. En effet, cette dernière, à côté de l'outil de propriété industrielle traditionnel qu'est le Certificat d'Obtention Végétale (COV), utilise de manière accrue les brevets pour protéger ses innovations. En outre, des réclamations pourraient être engagées à l'encontre de Vilmorin & Cie.

Ces risques pourraient fragiliser la société, en affectant ses résultats et/ou en portant atteinte à son image et sa réputation.

Gestion du risque

Vilmorin & Cie dispose d'un Comité de coordination composé d'experts de la Direction juridique et de la Direction scientifique qui travaillent en étroite collaboration sur les problématiques liées à la propriété intellectuelle. Soutenue par un cadre juridique solide et un réseau d'experts en matière de propriété intellectuelle, Vilmorin & Cie bénéficie de nombreux outils pour protéger ses droits et ses innovations.

Une des dispositions du Code de Conduite⁽¹⁾ du Groupe prévoit que chaque salarié protège, en matière de propriété intellectuelle, les créations et innovations de manière adéquate. Il s'agit là d'un élément essentiel à la pérennité et au développement de l'entreprise.

Par ailleurs, la traçabilité et la documentation du matériel biologique rentrant dans les programmes de sélection* sont indispensables pour s'assurer des autorisations d'utilisation. Ce processus repose sur des procédures de collecte édictées en la matière et sur la formation des salariés de Vilmorin & Cie et ses filiales sur ce sujet.

Parallèlement, Vilmorin & Cie milite auprès des pouvoirs publics afin qu'une exemption du sélectionneur soit inscrite dans les lois sur les brevets, permettant ainsi d'utiliser en sélection* une plante protégée par un brevet. En outre, pour faciliter l'obtention de licences sur les brevets⁽²⁾ protégeant les innovations végétales, Vilmorin & Cie a participé à la création de la Plateforme Internationale de Licences Potagères (*International Licensing Platform Vegetable* : <http://www.ilp-vegetable.org/>).

(1) Les informations sur le Code de Conduite sont présentées de manière détaillée dans la partie 4, page 100.

(2) Les informations sur le COV et le brevet sont présentées de manière détaillée dans la partie 4, page 118.

LITIGES

Vilmorin & Cie et ses filiales sont amenées, dans la conduite de leurs activités, à devoir résoudre ponctuellement des litiges de diverses natures. Ceux-ci font immédiatement l'objet d'une appréciation détaillée, d'une analyse de risque et de responsabilité, et donnent lieu à un traitement approprié dans les filiales, en liaison avec les services juridiques de Vilmorin & Cie.

À l'exception des litiges provisionnés, la société n'identifiait, au 30 juin 2016, aucun autre litige pouvant affecter significativement sa situation financière.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

CONTRATS IMPORTANTS HORS COURS NORMAL DES AFFAIRES

Vilmorin & Cie exerce l'ensemble de ses activités auprès d'un nombre important de fournisseurs et d'une clientèle diversifiée.

Dans le cadre de ses activités Semences de grandes cultures en Amérique du Nord, Vilmorin & Cie a recours, au travers de licences pluriannuelles, à l'utilisation de technologies lui permettant la commercialisation de semences génétiquement modifiées.

À l'exception de ces relations contractuelles pluriannuelles pour lesquelles Vilmorin & Cie dispose de solutions alternatives, il n'est pas identifié actuellement de contrat important hors cours normal des affaires, susceptible d'avoir un impact significatif et récurrent sur son profil financier.

1.7.5.3. LES RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Identification du risque

L'un des enjeux de Vilmorin & Cie réside dans sa capacité à attirer et à fidéliser les talents dans tous les pays dans lesquels le groupe est implanté. La pérennité de Vilmorin & Cie est liée à son niveau de performance en matière d'innovation et repose sur des métiers, notamment ceux liés aux activités de recherche, requérant une expertise spécifique. La difficulté à attirer ou à retenir ce type de compétence pourrait porter atteinte au développement de ses activités et de ses résultats.

Gestion du risque

Vilmorin & Cie poursuit le développement de sa marque employeur afin d'accroître sa visibilité et son attractivité : partenariats écoles, réseaux sociaux, forums écoles, relations avec les entreprises, etc. De plus, Vilmorin & Cie développe un dispositif de rémunération global diversifié. Celui-ci intègre la redistribution du résultat avec un intéressement applicable à l'ensemble des salariés et une épargne salariale pour les salariés des sociétés françaises. Vilmorin & Cie complète progressivement son dispositif en s'engageant dans un processus d'intégration de l'ensemble des salariés à son offre de protection sociale en santé et en prévoyance. Cette information est présentée de manière détaillée dans la partie 4, page 103.

Par ailleurs, le Comité Carrières groupe a pour objectif de soutenir la mobilité interne et de donner des perspectives d'évolution aux collaborateurs. De plus, en favorisant la mobilité internationale pour soutenir ses activités dans le monde, Vilmorin & Cie offre, notamment au travers de recrutements en VIE (Volontariat International en Entreprise), l'opportunité à de futurs collaborateurs de bénéficier d'une expérience professionnelle à l'international.

En associant performance sociale et performance durable, Vilmorin & Cie encourage l'attachement aux valeurs de progrès, de persévérance et de coopération du groupe, et entend ainsi fidéliser ses collaborateurs. L'implication forte de Vilmorin & Cie dans des actions sociétales dans le monde témoigne de son engagement. Ces informations sont détaillées dans la partie 4 à partir de la page 118.

1.7.5.4. LES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Identification du risque

Vilmorin & Cie emploie plus de 6 400 salariés permanents dans 46 pays, qui travaillent dans des conditions et des environnements divers. Dans le cadre des activités de Vilmorin & Cie, les salariés sont exposés à différents risques susceptibles d'occasionner des accidents du travail, avec ou sans arrêt médical.

Les facteurs de risques sont notamment les suivants :

- risques liés aux équipements mécaniques et électriques ;
- risques liés à l'environnement de travail ;
- risques liés à l'exposition à des agents chimiques ;
- risques d'accidents industriels ;
- risques d'accidents de circulation routière (accidents de trajet ou de mission).

Gestion du risque

Vilmorin & Cie poursuit ses efforts en matière de prévention des accidents. Visant une réduction de 50 % des accidents en 3 ans, la politique mise en œuvre depuis l'exercice 2014-2015 est fondée sur une forte implication du management et sur une approche comportementale de la prévention des accidents. Elle porte d'ores et déjà ses fruits avec la formation progressive de l'ensemble des managers aux questions de sécurité et la systématisation de visites managériales de sécurité.

La politique de sécurité au travail est présentée de manière détaillée dans la partie 4, page 106.

1.7.5.5. LES RISQUES LIÉS À LA SÛRETÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Identification du risque

Vilmorin & Cie est exposée à des risques d'atteintes aux personnes notamment en raison de son implantation à l'international. Une partie significative de ses salariés, qu'ils soient expatriés, salariés locaux ou en déplacement professionnel, est en effet exposée à des risques pays de toute sorte (actions terroristes, conflits armés, émeutes, criminalité).

Vilmorin & Cie est également exposée à des risques d'atteintes malveillantes à ses biens (outils de production, stocks de production, produits de sa recherche, etc.). Les vols et dégradations volontaires constituent l'essentiel des risques en la matière.

Gestion du risque

Vilmorin & Cie s'est dotée d'une procédure de veille et d'alerte sur les pays à risques permettant de limiter l'exposition des salariés, par exemple par un encadrement voire des restrictions des déplacements professionnels. Un référentiel des risques pays a été réalisé et est régulièrement actualisé. Afin d'apporter aide et information en cas de difficultés, une capacité de localisation permanente des salariés en déplacement a été déployée. Enfin, des solutions de rapatriement réactives sont opérationnelles.

Ce dispositif est complété par les procédures de gestion de crise en rapport avec la nature de ces risques.

S'agissant des risques d'atteintes aux biens, Vilmorin & Cie renforce en permanence les dispositifs de protection de ses sites.

1.7.5.6. LES RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Identification du risque

Le système d'information et les infrastructures informatiques jouent un rôle central dans la gestion et le développement de Vilmorin & Cie. Les principaux risques concernent la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données. Toute défaillance du système d'information, des infrastructures comme le réseau ou les data centers (centres de gestion, d'hébergement et de traitement des données) ainsi que toute perte de données, accidentelle ou intentionnelle, pourraient avoir un impact négatif sur les activités de Vilmorin & Cie et ses résultats.

Gestion du risque

Les applications et les données les plus sensibles sont hébergées dans différents data centers exploités par des sociétés reconnues en la matière. Vilmorin & Cie poursuit le déploiement de sa politique de consolidation des infrastructures informatiques, notamment en termes de data centers. Dans le cadre de cette démarche, le transfert de l'ensemble du système d'information sensible dans un data center hautement sécurisé (Tier 3+) ⁽¹⁾ est en cours. Parallèlement, Vilmorin & Cie amorce la migration de l'exploitation du réseau par un prestataire unique, leader sur le marché et reconnu comme expert en tant qu'opérateur de réseau sécurisé et global.

1.7.5.7. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Identification du risque

Dans le cadre de ses activités, Vilmorin & Cie est soumise à de nombreuses réglementations en matière environnementale. En constante évolution et de plus en plus strictes, celles-ci sont relatives au management quantitatif et qualitatif de l'eau, à l'air, aux émissions de gaz à effet de serre, à la pollution des sols, à l'utilisation des

ressources naturelles, au bruit et aux déchets. En cas de mise en cause de la responsabilité environnementale du groupe, du fait d'accident ou de pollution importante, ses activités, ses résultats et sa réputation pourraient être affectés négativement.

Par ailleurs, les préférences d'achat des distributeurs et des clients, en particulier dans les pays les plus développés, sont de plus en plus influencées par les questions environnementales (notamment les émissions de gaz à effet de serre, la protection des sols et la préservation des ressources en eau), parfois relayées par des ONG (Organisations Non Gouvernementales). Si Vilmorin & Cie ne parvenait pas à anticiper correctement ces évolutions, notamment par la mise en place de mesures en matière d'optimisation et de communication sur les conséquences environnementales de ses activités, ses performances et sa réputation pourraient en être affectées négativement.

Vilmorin & Cie ne peut pas garantir qu'elle sera toujours en parfaite conformité avec ces multiples réglementations, qui sont complexes et en constante évolution. De plus, la mise en conformité des activités du groupe avec de nouvelles réglementations ou des modifications de la réglementation existante, pourrait s'avérer coûteuse, voire limiter la capacité du groupe à mener ou développer ses activités.

Gestion du risque

Afin d'assurer sa conformité avec les réglementations environnementales en vigueur, le groupe a mis en œuvre des organisations, procédures et outils et a par ailleurs commencé à se fixer précisément des objectifs de réduction sur des indicateurs environnementaux clés. Ces différentes initiatives ainsi que les mesures mises en œuvre lors de l'exercice 2015-2016 sont détaillées dans la partie 4 (paragraphe 4.1.3.).

Le groupe s'efforce continuellement de renforcer son engagement social, sociétal et environnemental et d'améliorer la gestion de ses activités sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Les actions mises en œuvre et les réalisations 2015-2016 sont décrites dans la partie 4 (paragraphe 4.1.1.).

(1) Ce type de centre de traitement atteint et dépasse un taux de disponibilité de 99,99 % (soit moins de 24 minutes d'arrêt cumulé par an). Il ne nécessite pas d'arrêt des systèmes, même pour des opérations de maintenance logistique ou de remplacement d'équipements actifs.

1.7.6. LES ASSURANCES

Vilmorin & Cie dispose d'une politique de couverture globale qui concerne différents risques opérationnels et transverses et fait appel aux produits d'assurance du marché mondial, en fonction de leur disponibilité et des réglementations locales.

Des programmes d'assurance sont négociés et pilotés au niveau de Vilmorin & Cie pour ses filiales avec des assureurs internationaux ou nationaux de premier rang. Ceux-ci concernent notamment les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation, de responsabilité civile, de dommages aux marchandises transportées et ceux relatifs à la flotte automobile.

Pour les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation et responsabilité civile, les couvertures sont en "tous risques sauf" sur la base des garanties les plus larges existantes sur le marché, assorties de franchises variables selon l'activité. Les limites de garanties, fixées sur la base de scénarios catastrophes et sur la base des capacités

offertes par le marché des assurances, sont de 300 millions d'euros par sinistre pour les risques Dommages et Pertes d'exploitation, et de 50 millions d'euros par sinistre et par an pour la Responsabilité Civile Exploitation et Produits.

Les programmes d'assurance pour les risques spéciaux, potentiellement significatifs, qui exigent un traitement centralisé, tels que la responsabilité des mandataires sociaux et le risque environnement, sont négociés en fonction des capacités disponibles sur les marchés.

La gestion de ces programmes est confiée à des courtiers et assureurs professionnels sous la supervision de Vilmorin & Cie. Ces programmes ont été renouvelés au 1^{er} juillet 2015 pour une durée d'1 an.

Vilmorin & Cie poursuit l'uniformisation de sa politique de couverture et le déploiement de ses programmes d'assurance internationaux.

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	56
2.1.1. Composition et mandats des Administrateurs	56
2.1.2. Évolution de la composition du Conseil d'Administration	66
2.1.3. Formation et évaluation des Administrateurs	66
2.1.4. Présentation de Limagrain et de la structure actionnariale	66
2.1.5. Fonctionnement du Conseil d'Administration	67
2.2. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS	68
2.2.1. Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques	68
2.2.2. Le Comité Stratégique	69
2.3. LES ORGANES DE DIRECTION	70
2.3.1. La Direction Générale	70
2.3.2. Le Comité Exécutif	71
2.4. CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX ET INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS RFA	72
2.4.1. Options de souscription d'actions, participations dans le capital, droits de vote, conventions avec les mandataires sociaux	72
2.4.2. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des Administrateurs	72
2.4.3. Rémunérations des organes de Direction	76
2.4.4. Conflits d'intérêts	76
2.5. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS NON SUIVIES DU CODE AFEP-MEDEF	77
2.6. RAPPORT DU PRÉSIDENT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONTRÔLE INTERNE RFA	78
2.6.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	78
2.6.2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise	79
2.6.3. Procédures relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable	80
2.6.4. Limitations des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué	81
2.6.5. Rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux	82
2.6.6. Participation des Actionnaires aux Assemblées Générales	82
2.6.7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	82
2.7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RFA	83

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE

Pour l'exercice 2015-2016 Vilmorin & Cie se réfère au « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » élaboré conjointement par l'AFEP⁽¹⁾ et le MEDEF⁽²⁾, dans sa version révisée rendue publique le 12 novembre 2015. Ce Code et son guide d'application révisé en décembre 2015 peuvent être consultés sur les sites Internet www.afep.com ou www.medef.com.

Si certaines recommandations de ce Code, ou des directives prises ultérieurement pour son application, n'ont pas été mises en œuvre, il en est justifié dans le Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF (cf. § 2.5).

À partir de l'exercice 2016-2017, Vilmorin & Cie se référera au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de MiddleNext, révisé en septembre 2016 (consultable sur le site www.middlenext.com), en substitution au Code AFEP-MEDEF, considérant que les points de vigilance et recommandations de ce code étaient mieux adaptés à la Société au regard notamment de la structure de son capital.

2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vilmorin & Cie attache la plus grande importance à la qualité de sa gouvernance. Celle-ci est fortement empreinte du double particularisme, lié au métier de semencier et sa nécessaire vision de long terme, et à son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international. Limagrain s'est engagé depuis 1993, année de cotation de Vilmorin & Cie, à favoriser sa stratégie de développement dans le respect des intérêts des Actionnaires minoritaires, autre soutien fondamental du développement de la société.

2.1.1. COMPOSITION ET MANDATS DES ADMINISTRATEURS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2016

Au 30 juin 2016, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie est composé de huit membres :

- le Président Directeur Général : Philippe AYMARD ;
- cinq Administrateurs représentant l'actionnaire de référence Limagrain : Joël ARNAUD, Jean-Yves FOUCAULT, Jean-Christophe JUILLIARD, Sébastien VIDAL et Pascal VIGUIER ;
- deux Administratrices indépendantes : Miriam MAES et Mary DUPONT-MADINIER.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée de 3 ans, renouvelable.

(1) AFEP : Association française des entreprises privées

(2) MEDEF : Mouvement des entreprises de France

Sauf mention contraire, les mandats présentés sont exercés dans des « sociétés du groupe », c'est-à-dire dans des sociétés au sein desquelles Vilmorin & Cie détient une participation supérieure à 10 %



PHILIPPE AYMARD

- Président Directeur Général
- 56 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2006
- Renouvellement : 2014
- Expiration : 2017

Activités principales :

Agriculteur et Vice-Président du Groupe Limagrain

Parcours :

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1995, et Vice-Président depuis 2013, Philippe AYMARD préside la branche Semences potagères. Acteur important du monde agricole, il intervient entre autres au niveau des instances professionnelles céréalières de la région Auvergne.

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2016

- **Président Directeur Général :**
Vilmorin SA, HM. CLAUSE SA
- **Chairman of the Board of Officers :**
HM. CLAUSE INC. (États-Unis)
- **Administrateur :**
Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président),
Groupe Limagrain Holding SA, Sélia SA
- **Co-Gérant :**
Dôme 2000, Aigle & Partners SNC
- **Membre du Conseil de Gérance :**
Limagrain Chile Limitada (Chili)
- **Member of the Board :**
Vilmorin USA Corp (États-Unis), Hazera Seeds Ltd (Israël),
Mikado Kyowa KK (Japon)

MANDATS EXÉCUTÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET EXPIRÉS (ÉCHÉANCE DU MANDAT)

- 2010** **Administrateur :** Limagrain Central Europe SE, Ulice SA (Représentant LimaClub), Domagri-Maïcentre GIE, Limagrain Europe SA, Limagrain Ibérica, Limagrain Italia Spa, Société Meunière du Centre SA (Représentant GLH)
Président du Conseil d'Administration : Grains Auvergne Innovation (Représentant Limagrain) (Union de Coop)
Membre du Conseil de Tutelle : Limagrain UK (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne)
Membre du Comité d'Administration : Limagrain Céréales Ingrédients S.A.S, Limaclub SAS
Member of the Board : AgReliant Genetics LLC (États-Unis)
Member of Management Committee : Limagrain Cereal Seeds LLC
Membre du Conseil de Surveillance : Limagrain Nederland BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas)
- 2011** **Président Directeur Général :** Dom Vert SA
Co-gérant fondateur : Vilmorin 1742 SARL
Membre du Comité d'Administration : Sélia SAS
Président du Conseil de Gérance : Cave Saint Verny SARL
- Chairman of the Board of Officers :** Suttons Seeds (Holding) Ltd
Administrateur : Top Green SA
Membre du Conseil de Tutelle : Top Green SAS
Président du Conseil de Surveillance : Eurodur SA
- 2012** **Administrateur :** Vilmorin SA, Clause SA
Member of the Board : Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni)
Président Directeur Général : Oxadis SA
Member of Supervisory Board : CNOS Garden Sp. Zo.o (Pologne)
- 2013** **Member of the Board :** Harris Moran Seed Company (États-Unis)
- 2014** **Membre du Conseil de Surveillance :** Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas)
Administrateur : DLF France SAS
- 2015** **Président :** Vilmorin Participations SAS
Membre du Conseil de Surveillance : Limagrain Cereals Nederland BV (Pays-Bas), Hazera Seeds BV (Pays Bas)



JOËL ARNAUD

- Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- 57 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2006
- Renouvellement : 2014
- Expiration : 2017

Activités principales :

Agriculteur et Vice-Président du Groupe Limagrain

Parcours :

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1990 et Vice-Président depuis 1992, Joël ARNAUD préside la branche Semences de grandes cultures. En France, il est notamment Président de la FNPSMS (Fédération Nationale des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho) et Administrateur de l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs).

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2016

- **Président Directeur Général :**
Limagrain Europe SA
- **Président du Conseil d'Administration :**
Limagrain Brasil SA (Brésil)
- **Administrateur :**
Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président),
Groupe Limagrain Holding SA, Sélia SA
- **Membre du Conseil de Gérance :**
Limagrain Chile Limitada (Chili) (Représentant Groupe Limagrain Holding)
- **Member of the Board :**
Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret As (Turquie),
Vilmorin USA Corp. (États-Unis), Link Seed Proprietary Limited
(Afrique du Sud), Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde)

MANDATS EXÉCUTÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET EXPIRÉS (ÉCHÉANCE DU MANDAT)

- 2010 Administrateur :** Ulice SA, Jacquet SA, Domagri-Maïcentre GIE, Soltis SA (Représentant LVH), Unisigma GIE
Membre du Comité d'Administration : Limagrain Céréales Ingrédients SAS
Vice-Président Administrateur : Valgrain SCA (Représentant Limagrain)
- 2011 Administrateur :** Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg), Gemstar SA, Ets Tardifs & Fils SA (Représentant Limagrain)
Membre du Comité d'Administration : Limaclub SAS, Soltis SAS (Représentant Limagrain Europe)
Vice-Président Administrateur : Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain)
Member of Management Committee : Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis)
- 2012 Administrateur :** Limagrain Guerra Do Brasil (Brésil), Genective SA, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain)
- Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas)
- 2013 Chairman of the Board of Directors :** Brasmilho SA (Brésil)
Président du Conseil de Tutelle : Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark), Limagrain Belgium NV (Belgique)
- 2014 Président Directeur Général :** Limagrain Central Europe SE
Président du Conseil d'Administration : Valgrain SCA Limagrain Ibérica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italia)
Member of the Board : Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain A/S (Danemark)
Président du Conseil de Surveillance : Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
- 2015 Member of Management Committee :** AgReliant Genetics LLC (États-Unis)
Membre du Conseil de Surveillance : Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)



**MARY
DUPONT-MADINIER**

- Administratrice indépendante
- 61 ans
- Nationalité :
franco-américaine

Mandat :

- Début : 2014
- Expiration : 2017

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2016

- **Administratrice** : Groupe Limagrain Holding SA

SOCIÉTÉS HORS DU GROUPE

- **Administratrice** : IPSOS SA*, Chambre de Commerce américaine (AmCham) en France

* Société cotée

Activité principale :

Directeur-Associée au sein d'un cabinet de management de transition

Parcours :

Mary DUPONT-MADINIER bénéficie de plus de 30 ans d'expérience en top management dans des fonctions de business développement, commerce international et opérations, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni (Thales, Thales Raytheon Systems, Cable & Wireless, EDS). Spécialiste en gestion de programmes de transformation et de changement, elle est aujourd'hui Directeur-Associée au sein de VALTUS, expert en management de transition. Mary DUPONT-MADINIER est également Administratrice de la Chambre de Commerce américaine en France (AmCham).



JEAN-YVES FOUCAULT

- Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- 61 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2006
- Renouvellement : 2013
- Expiration : 2016

Activités principales :

Agriculteur et Président Directeur Général du Groupe Limagrain

Parcours :

Après avoir commencé son parcours professionnel dans le conseil et l'enseignement agricole, Jean-Yves FOUCAULT a créé et pris en charge sa propre exploitation. Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2000, il occupe le poste de Président du Groupe depuis décembre 2011. Il intervient au sein de plusieurs organisations et associations professionnelles du monde agricole.

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2016

- **Président :**
Coopérative Agricole Limagrain
- **Président Directeur Général :**
Groupe Limagrain Holding SA
- **Président du Comité d'Administration :**
GLH Participations SAS
- **Administrateur :**
Jacquet Brossard SA, Tardif Tivagrain SA (Représentant Coopérative Limagrain), Sélia SA, Vilmorin Jardin SA
- **Membre du Comité d'Administration :**
Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Agence Momagri SAS, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Proxiel SAS
- **Membre du Conseil de Gérance :**
Limagrain Chile Limitada (Chili) (Représentant Coopérative Limagrain)
- **Président et Membre du Comité Stratégique :**
Biogemma SAS

MANDATS EXÉCUTÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET EXPIRÉS (ÉCHÉANCE DU MANDAT)

- 2010** **Président Directeur Général :** Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Ulice SA, Moulin de Verdonnet SA
Président du Conseil d'Administration : Jacquet Belgium SA (Représentant Jacquet SA Limagrain)
Président du Comité d'Administration : Jacquet Panification SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Société de Viennoiserie Fine SAS, Crêperie Lebreton SAS
Administrateur : Domagri – Maicentre GIE, Milcamps SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique)
Gérant/Co-gérant : La Gerbe d'Or SARL
- 2011** **Président Directeur Général :** Limagrain Meunerie SA
Président du Conseil d'Administration : Établissement Tardif & Fils SA
Président du Comité d'Administration : Sélia SAS, Holding Meunerie SAS, Limaclub SAS, Établissement Tardif & Fils SA
Président du Conseil de Gérance : La Gerbe d'Or SARL
Administrateur : Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain (Représentant Coopérative Agricole), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Coopérative Limagrain), Dom Vert SA (Représentant Coopérative Limagrain)
Membre du Comité d'Administration : Limaclub SAS
Gérant/Co-gérant : Vertimmo SCI, Vertdom SCI, Fournil des Vergnes SARL
- 2012** **Président Directeur Général :** Sélia SA, Genective
Président : Céréales Vallée (Pôle de compétitivité – Association Loi 1901)
Président du Comité d'Administration : Grain Auvergne Innovation (Représentant Limagrain)
Administrateur : Ulice SA, Pain Jacquet SA, Limagrain Europe SA
Gérant/Co-gérant : De la Graine au Pain SARL, Magasins Généraux du Centre SARL
- 2014** **Administrateur :** Jacquet Belgium SA (Belgique)
Membre du Comité d'Administration : Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Jacquet Brossard Distribution SAS
Member of the Board : Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni)
- 2015** **Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Cereals Nederland BV (Pays-Bas)

JEAN-CHRISTOPHE JUILLIARD

- Administrateur
- 52 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2016
- Expiration : 2017

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2016

- **Directeur Général :**
Coopérative Agricole Limagrain, Agence Momagri SAS, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS.
- **Directeur Général Délégué :**
Groupe Limagrain Holding SA, Vilmorin Jardin SA
- **Vice-Président :**
Vilmorin Garden Sp. Zo.o. (Pologne)
- **Member of the Board :**
Vilmorin 2014 (Holding) Limited (Royaume-Uni), Carters Tested Seeds Ltd (Royaume-Uni), R & G Cuthbert Ltd (Royaume-Uni), Samuel Dobie & Son Ltd (Royaume-Uni), Vilmorin 2014 Limited (Royaume-Uni), Seed Co Limited (Zimbabwe)*, Vilmorin Singapore Pte. Ltd. (Singapour)

* Société cotée



MIRIAM MAES

- Administratrice indépendante et Présidente du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- 60 ans
- Nationalité : hollandaise

Mandat :

- Début : 2013
- Expiration : 2016

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2016

SOCIÉTÉS HORS DU GROUPE

- **Chairman of the Board of Directors :**
ELIA Asset BV et ELIA System Operator BV* (Belgique)
- **Administratrice du Conseil d'Administration :**
Assystem *, Naturex *
- **Member of the Board of Directors :**
Port de Rotterdam (Pays-Bas), Ultra Centrifuge Netherlands (UCN) (Pays-Bas), Urenco (Royaume-Uni)

* Société cotée

Activité principale :

Dirigeante d'entreprise de conseil

Parcours :

Titulaire d'un diplôme en Administration des affaires de la Nijenrode Business Universiteit (Pays-Bas), Miriam MAES a travaillé pendant plus de 30 ans pour des multinationales (Unilever, ICI, Texas Utilities et EDF). En 2007, elle est devenue Directrice Générale de Foresee, Climate Change Consulting Company, société spécialisée dans le conseil aux entreprises sur la stratégie et la politique en matière d'énergie et de changement climatique.

Entre 2010 et 2012, Miriam MAES était conseillère du Département de l'Énergie et du Changement Climatique (DECC) au Royaume-Uni ; depuis 2012 elle est Senior Fellow au sein du Programme Climat et Énergie du German Marshall Fund of the United States, un groupe de réflexion transatlantique.

En février 2015, elle a été nommée Commissaire au sein de la Commission London Sustainable Development.



SÉBASTIEN VIDAL

- Administrateur et membre du Comité Consultatif des Actionnaires
- 40 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2016
- Expiration : 2017

Activité principale :

Agriculteur

Parcours :

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2006, Sébastien VIDAL a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe. Aujourd'hui, il est Administrateur de la branche Semences Potagères et assure plus spécifiquement le suivi des activités locales de la coopérative Limagrain.

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2016

- **Président Directeur Général :**
Sélia SA, Tardif Tivagrain, Vilmorin Jardin SA
- **Chairman of the Supervisory Board :**
Vilmorin Garden Sp. Zo.o (Pologne)
- **Administrateur :**
Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Jacquet Brossard SA, Savane Brossard SA, Sélia SA, Tardif Tivagrain SA
- **Membre du Conseil de Gérance :**
Limagrain Chile Limitada (Chili), De la Graine au Pain SARL (Co-gérant)
- **Membre du Comité d'Administration :**
Limagrain Céréales Ingrédients SAS

MANDATS EXÉCUTÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET EXPIRÉS (ÉCHÉANCE DU MANDAT)

- 2011 Administrateur :** Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE, Limagrain Ibérica SA (Espagne), Limagrain Italia (Italie)
Membre du Conseil de Tutelle : Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain AVS (Danemark)
Membre du Conseil de Surveillance : Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
- 2012 Gérant :** Vertimmo SCI, Vertdom SCI
- 2013 Président Directeur Général :** Limagrain Meunerie SA
Président du Comité d'Administration : Holding Meunerie SAS
Membre du Comité d'Administration : Pain Jacquet SAS
- 2014 Président :** Suttons Seeds (Holding) Limited (Royaume-Uni)
Member of the Board : Suttons Seeds (Holding) Limited (Royaume-Uni)
Membre du Comité d'Administration : Jacquet Brossard Distribution SAS, Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS
- 2015 Président Directeur Général :** Vilmorin Jardin SA
Chairman of the Supervisory Board : Vilmorin Garden Sp. Zo.o (Pologne)
Membre du Conseil d'Administration : Limagrain Céréales Ingrédients SAS
Administrateur : Sélia SA, Jacquet Brossard SA, Savane Brossard SA
Gérant : De la Graine au Pain



PASCAL VIGUIÈRE

- Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- 52 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2007
- Renouvellement : 2013
- Expiration : 2016

Activités principales :

Agriculteur et Vice-Président du Groupe Limagrain

Parcours :

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1999, Pascal VIGUIÈRE a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe. Aujourd'hui, il est Vice-Président du Groupe Limagrain et Administrateur de la branche Semences de grandes cultures et assure plus spécifiquement le suivi des activités de Limagrain Cereal Seeds et d'AgReliant.

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2016

- **Chairman of the Board of Directors :**
Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud)
- **Administrateur :**
Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président), Groupe Limagrain Holding SA, Sélia SA, Limagrain Europe SA, Limagrain Brasil SA (Brésil), Unisigma GIE, Soltis SAS (Représentant Limagrain Europe)
- **Membre du Conseil de Gérance :**
Limagrain Chile Limitada (Chili)
- **Member of Management Committee :**
Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis)
- **Member of the Board :**
Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde)
- **Member Représentative :**
AgReliant Genetics LLC (États-Unis)

MANDATS EXÉCUTÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET EXPIRÉS (ÉCHÉANCE DU MANDAT)

- 2010** **Président :** Limagrain Céréales Ingrédients SAS
Administrateur : Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain), Moulin de Verdonnet SA
Membre du Conseil de Surveillance : Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas)
Membre du Comité d'Administration : Société de Viennoiserie Fine SAS (SDVF)
- 2011** **Président Directeur Général :** Ullice SA
Président du Comité d'Administration : Limagrain Céréales Ingrédients SAS
Administrateur : Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Brossard SA, Saveurs de France Brossard, Savane Brossard SA
Membre du Comité d'Administration : Sélia SAS, Crêperie Lebreton SAS, Jacquet Panification SAS, Limaclub SAS
Membre du Conseil de Gérance : La Gerbe d'Or SARL
- 2012** **Administrateur :** Grain Auvergne Innovation (Union Coop.) (Représentant Coopérative Limagrain), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Coopérative Limagrain)
- 2013** **Administrateur :** Limagrain Meunerie SA (Représentant Limagrain)
Membre du Conseil de Surveillance : Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
Membre du Conseil de Tutelle : Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain A/S (Danemark), Limagrain Belgium NV (Belgique)
- 2014** **Administrateur :** Limagrain Ibérica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie), Jacquet Belgium (Belgique), Limagrain Central Europe SE
Member of the Supervisory Board : Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
- 2015** **Administrateur :** Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain (Représentant Coopérative Limagrain)

TABLEAU DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2016

	Nationalité	Âge	Indépendance ⁽¹⁾	Début du mandat	Date du dernier renouvellement	Expiration du mandat en cours	Nombre d'années au Conseil	Représentant les salariés ou les actionnaires salariés	Taux de participation aux réunions du Conseil	Comité d'Audit et de Gestion des Risques	Comité stratégique
Philippe AYMARD Président du Conseil d'Administration	Française	56	Non	2006	2014	2017	10 ans	Non	100%		X
Joël ARNAUD	Française	57	Non	2006	2014	2017	10 ans	Non	80%	X	
Mary DUPONT-MADINIER	Franco-américaine	61	Oui	2014	-	2017	2 ans	Non	100%		X
Jean-Yves FOUCAULT	Française	61	Non	2006	2013	2016	10 ans	Non	100%	X	X (Président)
Miriam MAES	Hollandaise	60	Oui	2013	-	2016	3 ans	Non	100%	X (Présidente)	
Pascal VIGUIER	Française	52	Non	2007	2013	2016	9 ans	Non	80%	X	X
Jean-Christophe JUILLIARD ⁽²⁾	Française	52	Non	2016		2017		Non	100%	X	X
Sébastien VIDAL ⁽³⁾	Française	40	Non	2016		2017		Non	100%		
Nombre de réunions									5	3	2
Taux de présence moyen									92,5%	93,3%	100%

(1) Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil d'Administration.

(2) Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD a été nommé à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 février 2016 sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale. Suite à sa démission, la ratification de la nomination de Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD en qualité d'Administrateur ne sera pas proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 décembre 2016.

(3) Ratification de la nomination proposée à l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016. Monsieur Sébastien VIDAL a été coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 février 2016, en remplacement, de Monsieur François HEYRAUD.

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des Administrateurs élit domicile à l'adresse suivante :
c/o Vilmorin & Cie - CS 20001 Saint Beauzire - 63360 GERZAT

Le Conseil d'Administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses Comités. Il veille à s'assurer de la complémentarité des profils des Administrateurs, en termes de nationalité et de compétences (expertise du monde agricole, connaissances comptables et financières, etc.). Il veille également à maintenir un taux d'indépendance du Conseil approprié à la structure actionnariale de la Société (cf. paragraphe 2.1.4.), ainsi qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de celui-ci.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, Miriam MAES et Mary DUPONT-MADINIER sont considérées comme Administratrices indépendantes car elles n'entretiennent avec

Vilmorin & Cie aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement. Miriam MAES et Mary DUPONT-MADINIER n'ont en particulier pas de lien familial proche avec un mandataire social. La conformité de l'analyse de Vilmorin & Cie avec les critères de qualification d'indépendance et de prévention des éventuels risques de conflit d'intérêts a été révérifiée au cours de l'exercice 2015-2016.

REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 30 juin 2016, sur un total de huit Administrateurs, deux femmes siègent au Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, Miriam MAES et Mary DUPONT-MADINIER, soit une proportion de 25%. Ainsi, la Société satisfait le premier palier prévu par la loi du 27 janvier 2011 en termes de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration, soit une proportion d'au moins 20% de femmes dans un délai de trois ans à compter de l'Assemblée Générale de 2010.

2.1.2. ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTIONS EN 2015-2016

Au 30 juin 2015, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie était composé de 8 membres : Philippe AYMARD, Joël ARNAUD, Daniel CHÉRON, Mary DUPONT-MADINIER, Jean-Yves FOUCAULT, François HEYRAUD, Miriam MAES et Pascal VIGUIER.

À la suite des départs de Messieurs Daniel CHÉRON (départ à la retraite) et François HEYRAUD (convenances personnelles), le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 16 février 2016, de coopter Messieurs Jean-Christophe JUILLIARD et Sébastien VIDAL en qualité d'Administrateurs de la Société, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale.

Suite à sa démission, la ratification de la nomination de Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD en qualité d'Administrateur ne sera pas proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 décembre 2016.

La ratification de la nomination de Monsieur Sébastien VIDAL en qualité d'Administrateur sera proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 décembre 2016.

Le Conseil a tenu à exprimer à Messieurs François HEYRAUD et Daniel CHÉRON sa sincère reconnaissance pour leur engagement et leur contribution en qualité d'Administrateur, ainsi que pour leur participation active aux réunions du Conseil et aux Comités. Messieurs François HEYRAUD et Daniel CHÉRON étaient Administrateurs de Vilmorin & Cie respectivement depuis 2000 et 2006.

ÉVOLUTIONS PRÉVUES EN 2016-2017⁽¹⁾

Les mandats d'Administrateur de Miriam MAES, Jean-Yves FOUCAULT et Pascal VIGUIER arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 décembre 2016.

Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a examiné la situation individuelle de ces trois Administrateurs. Il a retenu l'assiduité et l'implication de chacun d'entre eux dans les travaux du Conseil tout au long de leur mandat. Il propose en conséquence le renouvellement de leur mandat.

2.1.3. FORMATION ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

Outre les formations individuelles et personnalisées suivies régulièrement par les Administrateurs de Vilmorin & Cie, le Conseil d'Administration consacre chaque année un séminaire d'une

semaine au cours duquel sont abordées différentes thématiques directement liées à la stratégie de développement du groupe ; cette séquence conduit également régulièrement à la propre évaluation des Administrateurs ainsi que des modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2015-2016, les échanges ont porté sur le plan à moyen terme par activité, en particulier pour les Semences de grandes cultures, la stratégie de développement à l'international ainsi que les indicateurs financiers de performance.

2.1.4. PRÉSENTATION DE LIMAGRAIN ET DE LA STRUCTURE ACTIONNAIRE

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie est composé majoritairement d'Administrateurs provenant du Groupe Limagrain qui bénéficie de ce fait d'une spécialisation en agriculture et en agronomie, doublée d'une expertise dans les semences.

Actionnaire de référence de l'entreprise, Limagrain a favorisé le développement de Vilmorin & Cie par un accompagnement régulier et soutenu de ses investissements.

Limagrain est un groupe coopératif international créé et dirigé par des agriculteurs français. Sa mission est de faire progresser l'agriculture pour répondre aux enjeux alimentaires. Créateur et producteur de variétés végétales et céréalières, Limagrain développe des activités en Semences de grandes cultures et en Semences potagères - au travers de Vilmorin & Cie - ainsi que des produits céréaliers (ingrédients céréaliers et produits de boulangerie-pâtisserie) - au travers notamment des marques Jacquet et Brossard. Limagrain est garant de la stratégie de croissance à long terme de Vilmorin & Cie.

Limagrain est structuré autour d'une société holding, Groupe Limagrain Holding (GLH), société anonyme détenue majoritairement par la Société Coopérative Agricole Limagrain, comptant près de 2 000 adhérents engagés contractuellement.

Reflète d'une culture d'ouverture et d'une approche inédite de sa gouvernance, Limagrain a ouvert en 2010 le capital et la gouvernance de sa holding GLH au Fonds Stratégique d'Investissement, intégré désormais dans Bpifrance, afin de contribuer à son développement. Dans le même objectif, le groupe Crédit Agricole est entré au capital de GLH en juin 2013.

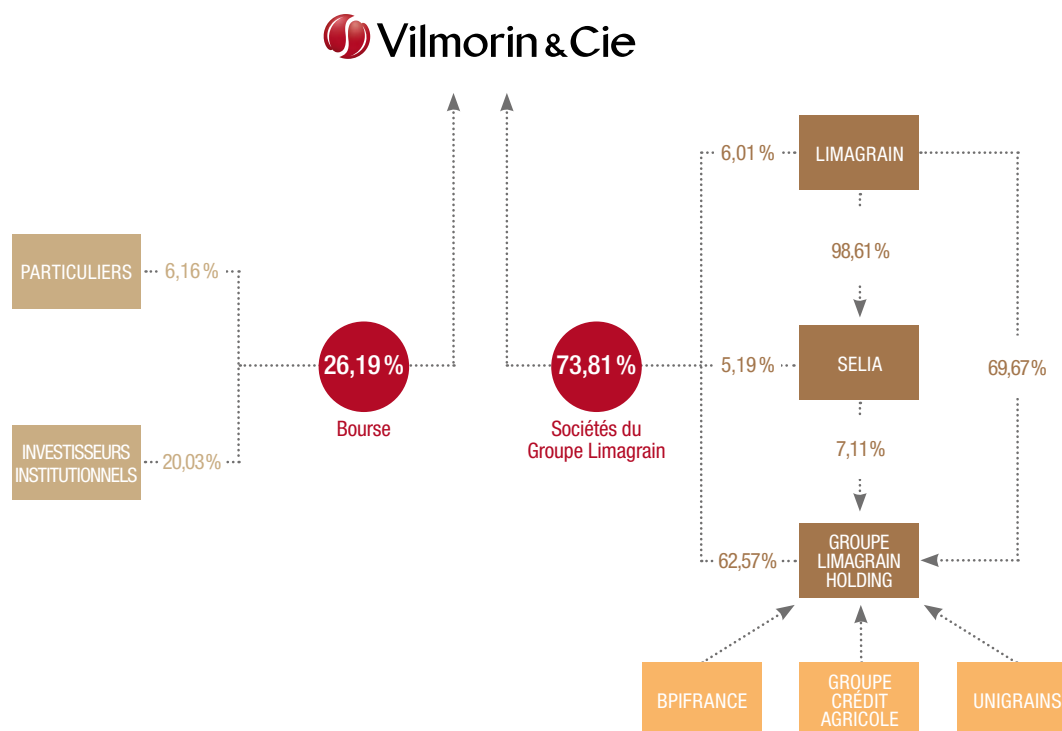
Le taux de détention de Limagrain au capital de Vilmorin & Cie était de 73,8 % au 30 juin 2016⁽²⁾. Limagrain est disposé à considérer la baisse de ce taux en fonction des opportunités de marché et dans l'objectif de favoriser le développement de Vilmorin & Cie.

Responsable devant son actionnaire majoritaire, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie l'est au même titre vis-à-vis

(1) Sous réserve du vote favorable de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016.

(2) À l'exception des actions bénéficiant selon les dispositions statutaires d'un droit de vote double (inscription au nominatif et détention depuis plus de 4 ans), le Groupe Limagrain ne détient aucun titre bénéficiant de droit particulier.

Structure actionnariale au 30 juin 2016



de l'ensemble des autres Actionnaires, leurs objectifs et intérêts communs étant d'investir dans une société saine et profitable avec une vision à long terme.

Majoritairement représenté au sein du Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, Limagrain veille, au travers des différents processus décisionnels requis au niveau de son organisation, de son management et de sa gouvernance, à ne pas exercer un contrôle abusif sur les orientations stratégiques et leurs applications opérationnelles.

2.1.5. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie se réunit régulièrement, sur convocation écrite de son Président, soit au siège de la société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation.

Au titre de l'exercice 2015-2016, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie s'est réuni à cinq reprises ; le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 92,5 %.

Les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont également investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres

instances équivalentes de ses principales filiales.

Les travaux du Conseil d'Administration émanent de ses missions d'orientation et de surveillance. Ainsi, il définit les orientations stratégiques, vérifie la cohérence des politiques mises en œuvre et s'assure que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Les principaux thèmes traités au cours de cet exercice ont porté sur :

- l'analyse et l'approbation des orientations présentées par le Comité Exécutif dans le cadre du plan à moyen terme,
- la confirmation de la stratégie et des orientations des branches Semences potagères et de grandes cultures tant en termes de développement international que d'investissements en recherche,
- la mise en œuvre du plan de développement du groupe ainsi que des opérations financières,
- le développement des partenariats, notamment en technologies amont avec la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle de Genective et la conclusion d'un accord stratégique d'accès aux technologies OGM* mais de Syngenta en coopération avec KWS,
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels 2015-2016,
- l'approbation du budget pour l'exercice 2016-2017.

2.2. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Pour conforter ses travaux, le Conseil d'Administration s'appuie sur deux Comités spécialisés :
le Comité d'Audit et de Gestion des Risques et le Comité Stratégique.

2.2.1. LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

COMPOSITION AU 30 JUIN 2016

Début 2010, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a mis en place un Comité d'Audit et de Gestion des Risques aujourd'hui présidé par Miriam MAES, Administratrice indépendante, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Au 30 juin 2016, sont également membres de ce Comité, Joël ARNAUD, Jean-Yves FOUCAULT, Jean-Christophe JUILLIARD⁽¹⁾ et Pascal VIGUIER.

Participent aussi à ce Comité, Philippe AYMARD, Emmanuel ROUGIER⁽²⁾, Daniel JACQUEMOND⁽³⁾, et selon les points d'ordre du jour, les Commissaires aux Comptes de la Société et certains autres collaborateurs requis pour leur expertise.

MISSIONS

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques est doté d'un règlement intérieur afin de préciser ses modalités d'organisation et de fonctionnement, en complément des dispositions des statuts de Vilmorin & Cie et des décisions de son Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques est chargé en particulier de :

- contrôler le processus d'élaboration de l'information financière,

- s'assurer de l'efficacité de l'ensemble du contrôle interne et de la gestion des risques,
- suivre le contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes,
- proposer la désignation des Commissaires aux Comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leurs missions.

PRINCIPAUX TRAVAUX 2015-2016

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2015-2016, avec un taux de participation de 93,3%. Ses travaux ont notamment porté sur :

- l'examen des comptes semestriels et annuels,
- le plan d'audit interne ainsi qu'un bilan semestriel de réalisation de celui-ci,
- les nouvelles orientations de l'organisation et de la politique de gestion des risques,
- l'évolution de l'audit externe du fait de la réforme du marché européen de l'audit,
- certains points techniques relatifs à l'application des normes IFRS.

Vilmorin & Cie, en tant qu'Entité d'Intérêt Public (EIP), s'inscrit dans le champ d'application de la réforme européenne de l'audit visant à réglementer la profession des auditeurs. Ces textes, applicables depuis le 17 juin 2016, ont été pris en compte par le Comité d'Audit et de Gestion des Risques de Vilmorin & Cie, au 30 juin 2016, et son règlement intérieur a été adapté en conséquence.

(1) Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD ne sera plus membre de ce Comité en 2016-2017. En effet, la ratification de sa nomination en qualité d'Administrateur ne sera pas proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 décembre 2016.

(2) Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie

(3) Directeur Financier de Vilmorin & Cie

2.2.2. LE COMITÉ STRATÉGIQUE

COMPOSITION AU 30 JUIN 2016

Créé en 2010, le Comité Stratégique est composé au 30 juin 2016 de cinq Administrateurs et est actuellement présidé par Jean-Yves FOUCAULT. Sont également membres de ce Comité, Philippe AYMARD, Pascal VIGUIER, Jean-Christophe JUILLIARD⁽¹⁾ ainsi que Mary DUPONT-MADINIER.

Participent également à ce Comité Miriam MAES, Emmanuel ROUGIER⁽²⁾ et Daniel JACQUEMOND⁽³⁾.

MISSIONS

Le Comité Stratégique est chargé en particulier de :

- revoir les orientations stratégiques ainsi que l'analyse prospective des marchés et de l'évolution concurrentielle,
- proposer la désignation des nouveaux Administrateurs.

PRINCIPAUX TRAVAUX 2015-2016

Le Comité Stratégique s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2015-2016, avec un taux de participation de 100%. Ses travaux ont notamment porté sur :

- la présentation du plan à moyen terme 2015 et une analyse rétroactive sur cinq exercices de ce processus,
- les opérations de consolidation de l'industrie de l'agrochimie et des semences,
- les évolutions majeures des technologies et de la R&D amont,
- les dossiers de développement.

Compte tenu du caractère jugé non significatif du montant total des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration et de l'organisation spécifique de sa Direction Générale, en lien avec son actionnaire de référence, Vilmorin & Cie ne dispose pas actuellement formellement et directement d'un Comité des Rémunérations.

(1) Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD ne sera plus membre de ce Comité en 2016-2017. En effet, la ratification de sa nomination en qualité d'Administrateur ne sera pas proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 décembre 2016.

(2) Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie

(3) Directeur Financier de Vilmorin & Cie

2.3. LES ORGANES DE DIRECTION

2.3.1. LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de Vilmorin & Cie est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Philippe AYMARD. Le Conseil d'Administration a ainsi retenu l'unicité des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Président est assisté dans sa mission par Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué, plus spécifiquement en charge des fonctions opérationnelles.



EMMANUEL ROUGIER

- Directeur Général Délégué
- Nationalité française.
- 63 ans

Mandat :

- Début : 2011
- Renouvellement : 2014
- Expiration : 2017

Parcours :

Diplômé de l'ESSEC, Emmanuel ROUGIER est doté d'une expérience de 40 ans dans les principaux métiers du groupe, aussi bien en France qu'à l'étranger (États-Unis, Pays-Bas). Il a occupé notamment les fonctions opérationnelles de Directeur de branches et Directeur de la Stratégie et du Développement.

PRINCIPALES ACTIVITÉS AU 30 JUIN 2016

- **Président du Conseil d'Administration :**
GLH Do Brasil Servicos De Consultoria E Participações Ltda (Brésil)
- **President & CEO :**
Vilmorin USA Corp (États-Unis)
- **Chairman of the Board of Officers :**
Genica Research (États-Unis), Magnum Seeds Inc (États-Unis), Jacquet North America (États-Unis),
- **Vice-Président :**
Jacquet Guerra Brasil SA (Brésil)
- **Directeur Général :**
Limagrain Céréales Ingrédients SAS
- **Member of the Board of Directors :**
Vilmorin Hong Kong Limited (Hong Kong), Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde), Link SeedProprietary Limited (Afrique du Sud), Vilmorin Singapore Pte Ltd (Singapour), Vilmorin 2014, (Holding) Limited (Royaume-Uni), Limagrain Peru S.A.C. (Pérou), Genica Research (États-Unis), Magnum Seeds Inc (États-Unis), Hengji Limagrain Seeds Co. Ltd (Chine), Jacquet North America (États-Unis)
- **Administrateur :**
Limagrain Brasil Ltda (Brésil), Milcamps (Représentant de Jacquet Belgium) (Belgique)
- **Administrateur délégué :**
Jacquet Belgium (Belgique)

2.3.2. LE COMITÉ EXÉCUTIF



De gauche à droite : Franck BERGER, Bruno CARETTE, Emmanuel ROUGIER, Daniel JACQUEMOND, Catherine PENNEC, Damien BOURGAREL

Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie est animé par Emmanuel ROUGIER ; il est également composé de :

- Damien BOURGAREL ⁽¹⁾, Directeur de la branche Semences potagères,
- Bruno CARETTE, Directeur de la branche Semences de grandes cultures,
- Daniel JACQUEMOND, Directeur Financier,
- Catherine PENNEC, Directeur des Ressources Humaines.

Le Comité Exécutif se réunit deux fois par mois et a pour vocation de :

- proposer les orientations stratégiques au Conseil d'Administration puis veiller à leur mise en œuvre,
- arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et en contrôler régulièrement la réalisation,
- analyser toute opportunité de croissance externe, de partenariat ou de désinvestissement, la proposer au Conseil d'Administration puis en assurer la finalisation,
- définir les principales règles et procédures de fonctionnement de Vilmorin & Cie,
- établir les projets d'arrêtés de comptes, consolidés et sociaux, semestriels et annuels.

(1) À compter d'octobre 2016, Damien BOURGAREL prend la supervision des opérations de développement de Vilmorin & Cie, Franck BERGER devient Directeur de la branche Semences potagères, et rejoint ainsi le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie.

2.4.

CONVENTIONS

AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX ET INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS

2.4.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL, DROITS DE VOTE, CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Chaque membre du Conseil d'Administration est engagé à détenir sous forme nominative au moins trois actions de Vilmorin & Cie, pendant la durée de son mandat.

Aucune opération ou convention n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par des banques du groupe.

2.4.2. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS

2.4.2.1. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Philippe AYMARD, Président Directeur Général, exerce son mandat à titre gratuit, tant pour ses fonctions de Président que de Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation des fonctions de direction générale du Groupe Limagrain, le Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée, établi au niveau de Groupe Limagrain Holding.

Il définit notamment les éléments de rémunération, les dispositions relatives à la clause de non-concurrence ainsi que les modalités de fin de contrat.

Concernant les composantes de rémunération :

- La partie fixe forfaitaire est revue annuellement.
- La partie variable est définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière du groupe, exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé de Vilmorin & Cie.

La formulation du calcul de cette quote-part de résultat est revue en début d'exercice puis est appliquée en fin d'exercice après approbation définitive des comptes consolidés. Son montant n'est pas plafonné.

La rémunération totale attribuée pour l'exercice 2015-2016 à Monsieur Emmanuel ROUGIER, au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué, s'élève à 332 milliers d'euros.

Les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de contrat correspondent à deux années de rémunération totale, fixe et variable. La formule de calcul, qui en constitue le plafond, prend en compte la rémunération fixe forfaitaire brute annuelle, hors avantage en nature, à laquelle est ajoutée une indemnité complémentaire correspondant à la moyenne annualisée des trois derniers exercices clos de la rémunération variable.

Il est précisé que seule la rupture du contrat de travail peut en être le fait générateur.

Au terme de l'exercice 2015-2016, l'impact potentiel de la rupture du mandat du Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie peut être évalué à 0,7 million d'euros.

En contrepartie d'une obligation de non-concurrence, le Directeur Général Délégué peut bénéficier d'une indemnité compensatrice correspondant à une année de rémunération fixe forfaitaire brute, hors avantage en nature, à laquelle s'ajoute une indemnité correspondant à la moyenne annuelle des trois derniers exercices clos de la rémunération variable.

Cette indemnité compensatrice n'est pas cumulable avec les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions. Au terme de l'exercice 2015-2016, cette indemnité peut être évaluée à 0,3 million d'euros.

Enfin il est précisé que le Directeur Général Délégué ne bénéficie d'aucune rémunération au titre de son mandat social, ses rémunérations étant exclusivement liées au contrat de travail.

2.4.2.2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES ADMINISTRATEURS (MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS)

Les Administrateurs provenant du Groupe Limagrain exercent leur mandat à titre gratuit et ne détiennent pas de jeton de présence ; en outre ils ne perçoivent aucune rémunération de société ayant un lien juridique direct ou indirect avec Vilmorin & Cie, en conformité avec les pratiques du Groupe Limagrain.

Suite à la résolution votée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer la totalité des jetons de présence relatifs à l'exercice 2014-2015 (45 000 euros), à Miriam MAES et Mary DUPONT-MADINIER, Administratrices indépendantes.

Il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2016 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2015-2016 à la somme de 45 000 euros.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail se compose d'un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle, et d'une partie variable. Cette dernière est définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière du groupe, exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé ; la formulation de cette quote-part est revue en début d'exercice et est simplement appliquée en fin d'exercice après approbation définitive des comptes consolidés.

Ainsi, Jean-Christophe JUILLIARD, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin & Cie en 2015-2016 est de 65,5 milliers d'euros, dont une partie variable de 15,1 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs à ses indemnités de fin de carrière s'élèvent au 30 juin 2016 à 151,5 milliers d'euros.

À l'occasion du départ en retraite de Daniel CHÉRON, Administrateur jusqu'en février 2016 et également salarié du Groupe Limagrain, 183,2 milliers d'euros d'indemnités de fin de carrière ont été versés, conformément aux engagements pris. Ce montant avait été préalablement provisionné. La Société n'a en conséquence, au 30 juin

2016, plus aucun engagement à l'égard de Daniel CHÉRON relatif à ses indemnités de fin de carrière. Il convient également de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin & Cie en 2015-2016, jusqu'à la date de son départ, est de 119,9 milliers d'euros, dont une partie variable de 44,8 milliers d'euros.

2.4.2.3. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS

Vilmorin & Cie applique la recommandation du Code AFEP-MEDEF relative à la consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux.

Les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux dus ou attribués au titre de l'exercice 2015-2016, qui seront soumis à l'avis consultatif des Actionnaires au cours de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016, sont indiqués dans les tableaux qui suivent, réalisés en référence à l'annexe prévue dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

TABLEAU 1 SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En milliers d'euros	30.06.15	30.06.16
Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	338,1	332,0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au Tableau 4)	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au Tableau 6)	n/a	n/a
Total	338,1	332,0

n/a = non applicable

Ces dispositions ne concernent pas Philippe AYMARD, qui exerce son mandat à titre gratuit tant pour ses fonctions de Président que de Directeur Général.

TABLEAU 2
RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En milliers d'euros	30.06.15		30.06.16	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	245,6	245,6	251,3	251,3
Rémunération variable	88,3	88,3	75,9	75,9
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	4,2	4,2	4,8	4,8
Total	338,1	338,1	332,0	332,0

(1) Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Ces dispositions ne concernent pas Philippe AYMARD, qui exerce son mandat à titre gratuit.

TABLEAU 3
JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

En milliers d'euros	30.06.15	30.06.16
	Montants versés	Montants versés
Miriam MAES, Administratrice indépendante		
Jetons de présence	30,0	30,0
Autres rémunérations	-	-
Total	30,0	30,0
Mary DUPONT-MADINIER, Administratrice indépendante		
Jetons de présence	-	15,0
Autres rémunérations	-	-
Total	-	15,0
Daniel CHÉRON, Administrateur		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	173,0	303,1
Total	173,0	303,1
Jean-Christophe JUILLIARD, Administrateur		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	65,5
Total	-	65,5

Ces dispositions ne concernent pas les autres Administrateurs de Vilmorin & Cie, qui exercent leur mandat à titre gratuit.

Il est précisé que, concernant les jetons de présence de Miriam MAES, ceux-ci ont été également définis au titre d'une part de son mandat d'Administratrice, comprenant sa participation aux Comités, et d'autre part en tant que Présidente du Comité d'Audit et de Gestion des Risques. La décomposition des rémunérations versées à Messieurs Daniel CHÉRON et Jean-Christophe JUILLIARD est détaillée au paragraphe 2.4.2.2.

Les informations requises par l'annexe au Code de gouvernement AFEP-MEDEF (tableaux 4 à 9) relatives à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi qu'à l'attribution d'actions de performance sont non applicables aux mandataires sociaux de Vilmorin & Cie.

TABLEAU 4
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

TABLEAU 7
ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

TABLEAU 5
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

TABLEAU 8
HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

TABLEAU 6
ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

TABLEAU 9
HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

TABLEAU 10

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe AYMARD Président Directeur Général Date début mandat : 2006 Date fin mandat : 2017		X		X		X		X
Emmanuel ROUGIER Directeur Général Délégué Date début mandat : 2011 Date fin mandat : 2017	X			X	X		X	

2.4.3. RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

En 2015-2016, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres du Comité Exécutif, s'est élevé à 1,7 million d'euros. Par ailleurs, le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1,1 million d'euros au 30 juin 2016.

2.4.4. CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la société :

- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années,
- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a été associé au cours des cinq dernières années à

une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,

- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années,
- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années,
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la société et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction.

2.5.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS NON SUIVIES DU CODE AFEP-MEDEF

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a souhaité retenir, comme référentiel, le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Il en a progressivement développé la mise en œuvre, au cours des dernières années, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie et en lien avec son actionnaire de référence, Limagrain.

Le Conseil d'Administration s'est ainsi fixé pour objectif de mettre en pratique l'ensemble des recommandations formulées par ce

Code, tout en l'adaptant au cas par cas, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence. De ce fait et conformément aux préconisations du Code de gouvernement AFEP-MEDEF et en application de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L. 225-37 du Code de Commerce et visée à l'article 25.1 du Code AFEP-MEDEF, les actuels points de divergence à constater ou les points de précision qu'il convient d'apporter sont les suivants :

Recommandations du Code AFEP-MEDEF	Pratiques de Vilmorin & Cie et justifications
<p>LA REPRÉSENTATION DES SALARIÉS</p> <p>Article 7.1. « Le Code de Commerce prévoit la désignation par l'Assemblée Générale des actionnaires d'un ou plusieurs administrateurs parmi les actionnaires salariés dès lors que la participation des salariés du groupe dépasse le seuil de 3% du capital social. »</p>	<p>Aucun Administrateur ne représente les salariés du groupe, la participation de ceux-ci au capital de Vilmorin & Cie étant non significative et donc très largement en dessous du seuil de 3% tel que mentionné dans le Code.</p>
<p>LES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS</p> <p>Article 9.2. « Dans les sociétés contrôlées⁽¹⁾, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers. »</p> <p>Article 16.1. « La part des administrateurs indépendants dans le comité d'audit doit être au moins de deux tiers. »</p>	<p>Vilmorin & Cie a ouvert en décembre 2007 son Conseil d'Administration à un Administrateur indépendant. Elle compte aujourd'hui deux Administratrices indépendantes dans son Conseil d'Administration. Prenant en compte prioritairement la structure actionnariale de la société et sa dimension ainsi que la propre structure actionnariale de son actionnaire de référence Limagrain, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie considère à ce jour l'ouverture significative à d'autres Administrateurs indépendants comme non appropriée.</p> <p>En conséquence les recommandations du Code de gouvernement AFEP-MEDEF relatives à la proportion minimale de présence d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration ainsi qu'au sein des Comités spécialisés ne sont pas appliquées.</p>
<p>L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>Article 10.3. « Une évaluation formalisée doit être réalisée tous les trois ans au moins. »</p> <p>« Les actionnaires doivent être informés chaque année dans le rapport annuel de la réalisation des évaluations et, le cas échéant, des suites données à celles-ci. »</p>	<p>Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie procède régulièrement à l'évaluation de son mode de fonctionnement, de l'organisation de ses travaux et de sa composition. Cette évaluation n'a cependant pas encore été formellement réalisée avec l'aide de consultants extérieurs.</p>
<p>LE COMITÉ EN CHARGE DE LA SÉLECTION OU DES NOMINATIONS ET LE COMITÉ EN CHARGE DES RÉMUNÉRATIONS</p> <p>Articles 17 et 18</p>	<p>Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie n'a pas constitué formellement à ce jour de comité de sélection ou des nominations, ni de comité des rémunérations, considérant pouvoir traiter ces sujets directement en réunion plénière, compte tenu du mode de gouvernance sur ces sujets de son actionnaire de référence.</p> <p>Concernant la détermination des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, Vilmorin & Cie se conforme aux critères prescrits par le Code.</p>
<p>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>Article 6.4. « En matière de représentation des hommes et des femmes, l'objectif est que chaque conseil atteigne puis maintienne un pourcentage [...] d'au moins 40% de femmes dans un délai de six ans, à compter de l'assemblée générale de 2010. »</p>	<p>Les résolutions agréées par le Conseil d'Administration qui seront présentées à l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016 permettront de conserver le pourcentage de femmes au sein du Conseil à 25%, avec l'objectif de le porter à 40% en 2017.</p>
<p>LA DURÉE DES FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS</p> <p>Article 14. « L'échelonnement des mandats doit être organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs. »</p>	<p>Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie et son actionnaire de référence souscrivent à cet objectif ; cependant le renouvellement des mandats d'Administrateurs au cours de ces dernières années n'a pas permis sa mise en place effective. Ainsi trois mandats expirent actuellement à la même date.</p>

(1) Au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce

2.6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONTRÔLE INTERNE

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise,
- et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

2.6.1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vilmorin & Cie détient directement la plupart des sociétés significatives rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de Vilmorin & Cie, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Afin d'atteindre ces objectifs, les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont largement investis de responsabilités directes dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Le Conseil d'Administration est composé de huit membres au 30 juin 2016.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a été élargi dès décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration a retenu l'ensemble des critères définis dans celles-ci pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts.

La conformité de l'analyse des critères de qualification d'indépendance et de prévention des éventuels risques de conflit d'intérêts exposés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP/MEDEF a de nouveau été vérifiée au cours de cet exercice.

Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence dans la définition de ses propres pratiques, tout en l'adaptant au cas par cas et progressivement, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Il a adopté entre autres, dès décembre 2008, les recommandations AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place formellement, depuis 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par Miriam MAES Administratrice indépendante. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration s'est donné pour objectif de mettre en pratique progressivement la plupart des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie. À ce titre, un Comité Stratégique a été mis en place depuis l'exercice 2010-2011 ; la mixité du Conseil d'Administration a été par ailleurs intégrée à compter de l'exercice 2013-2014 par la nomination successive de deux Administratrices.

À partir de l'exercice 2016-2017, le Conseil d'Administration se référera au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de MiddleNext, révisé en septembre 2016 en substitution au Code AFEP-MEDEF, considérant que les points de vigilance et recommandations de ce code sont mieux adaptés à Vilmorin & Cie au regard notamment de la structure de son capital et de son actionariat.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2015-2016, en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 92,5%.

La durée statutaire du mandat d'Administrateur est de trois exercices, renouvelable.

Votre Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin & Cie, ainsi que les rapports y afférents, lors de sa réunion du 19 octobre 2016.

2.6.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR L'ENTREPRISE

2.6.2.1. DISPOSITIF GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INTERNE

Vilmorin & Cie adhère à la définition du contrôle interne proposée par l'AMF et a entrepris une démarche d'appropriation de son cadre de référence. Celui-ci définit le contrôle interne comme un dispositif mis en œuvre qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne s'exerce prioritairement au niveau des différentes Business Units de Vilmorin & Cie et a vocation à s'adresser à toutes les filiales ainsi qu'au niveau du groupe dans le cadre de ses fonctions centrales de management.

La société Vilmorin & Cie en tant que structure holding joue ainsi un rôle majeur dans le cadrage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses Business Units et filiales. Pour cela, elle dispose notamment, au sein de la Direction Financière Groupe, d'un service d'audit interne et d'un service de contrôle financier ; ce dispositif est complété par les missions du département de gestion des risques, désormais intégré dans une Direction des Progrès, regroupant entre autres les services juridiques, assurances, RSE et management de la qualité.

Depuis plusieurs années, une charte de l'audit interne a été mise en place, s'appuyant sur les définitions, le « code de déontologie » et les « normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'IIA (Institute of Internal Auditors). En outre, des normes de rapport ont été définies selon un format standard intégrant différents niveaux d'analyse et une synthèse de suivi des recommandations.

Au cours de l'exercice 2015-2016, les audits ont été conduits en lien direct avec la cartographie globale des risques du groupe, en incluant également des revues de contrôle interne. Ces missions ont donné lieu à un suivi régulier et strict des recommandations.

Les Business Units et filiales définissent et mettent en place sur un plan opérationnel les procédures adaptées à leurs situations spécifiques. Les règles de gestion, définitions de fonctions, procédures des entreprises et du groupe servent de référence dans la mise en œuvre et l'application des règles de contrôle interne.

De plus, un système de délégation de pouvoirs et de signature initié au niveau de Vilmorin & Cie est mis en place et adapté dans chaque société.

2.6.2.2. DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE GESTION DES RISQUES

Depuis l'exercice 2008-2009, Vilmorin & Cie s'est dotée d'une organisation globale de gestion des risques, s'appuyant désormais sur :

- un comité restreint de pilotage de gestion globale des risques, chargé de déterminer les orientations de management des risques, de valider les méthodologies et plans de travail et de contrôle et d'en assurer le reporting auprès du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, comité spécialisé du Conseil d'Administration,
- de comités spécifiques chargés de mettre en œuvre concrètement l'approche et le contrôle des risques, de définir les standards minimum à respecter pour chaque thématique identifiée et d'en vérifier la bonne application.

Vilmorin & Cie est entrée depuis trois ans dans une phase plus opérationnelle de la gestion de ses risques, avec la prise en compte progressive au niveau du groupe d'une dizaine de domaines de risques. Ils regroupent les risques majeurs identifiés, c'est-à-dire considérés comme pouvant survenir dans l'entreprise et devant de ce fait être traités.

Ces domaines de risques portent principalement sur la sécurité, la sûreté des personnes et des biens, la propriété intellectuelle (PI), la qualité (incluant la problématique OGM*), l'environnement, ainsi que la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI).

Cette démarche devrait être enrichie au cours de l'exercice 2016-2017 par l'intégration progressive des principales thématiques spécifiques issues des cartographies de risques développées au niveau de chaque Business Unit.

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES

L'identification des risques passe par l'établissement d'une cartographie des risques. Celle-ci a été initiée dès 2008-2009 impliquant le Comité Exécutif et les principaux responsables de chacun des secteurs d'activités.

Le processus de cartographie des risques s'appuie sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les secteurs d'activités, conduisant à l'établissement pour chaque risque d'une fiche sur un modèle unique comportant les mêmes paramètres, quel que soit le secteur d'activités. L'objectif est de faciliter l'évaluation et la comparaison des risques, de dégager des axes de progrès et de mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action. La cartographie des risques fait l'objet de communications régulières au Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

Cette cartographie fait l'objet d'un réexamen régulier en collaboration avec les acteurs du dispositif, à savoir :

- les responsables de chaque domaine de risques : ces personnes participent au Comité de gestion des risques,
- les propriétaires de risque : chaque fiche de risque a un propriétaire chargé de son analyse et de son suivi en vue de recommander des mesures préventives, le cas échéant curatives,
- les Directeurs financiers de chaque Business Unit ou les responsables des fonctions Qualité qui sont garants de la mise en œuvre du dispositif dans leur structure,
- les gestionnaires des risques, opérationnels de terrain confrontés in situ à la possibilité permanente d'occurrence du risque.

Comme indiqué précédemment, la cartographie des risques participe logiquement à l'établissement du programme d'audit interne ; celui-ci est validé successivement au niveau du Comité Exécutif puis du Comité d'Audit et de Gestion des Risques. Il fait l'objet de synthèses périodiques présentées à ces deux instances.

UNE DÉMARCHÉ DE PROGRÈS PERMANENT

Le référentiel

Les mesures préventives figurant dans les fiches de risque sont traduites en règles devant être respectées sur tous les sites du groupe dans le monde ; ces règles sont des standards minima par domaine de risques et constituent ainsi un référentiel groupe de gestion des risques.

Les audits

Afin de vérifier l'application et l'efficacité de l'ensemble des standards définis ci-dessus, des campagnes d'audit ont été et seront menées par domaine de risques : il s'agit soit des audits de terrain, soit des autoévaluations. Les rapports d'audits et leur synthèse analysent les non-conformités, mesurent les écarts et incluent des propositions d'amélioration.

Le reporting

Les résultats des audits sont examinés en concertation avec les responsables opérationnels, de façon à cerner les causes des non-conformités et à adopter chaque fois que possible des mesures

les supprimant ou a minima améliorant la situation. Par ailleurs, les retours d'expériences ajoutés aux résultats d'audits permettent de développer et d'améliorer les mesures préventives, donc d'abaisser la criticité* des risques, de diminuer le nombre de non-conformités et in fine de relever les standards.

D'autres règles viendront progressivement enrichir le référentiel. C'est ainsi que cette démarche s'affirme comme un outil de progrès permanent et d'amélioration continue.

2.6.3. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Les états financiers consolidés Vilmorin & Cie sont établis selon les normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2016.

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées à 100 % dans les comptes consolidés.

2.6.3.1. ORGANISATION FINANCIÈRE

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

LE PLAN À MOYEN TERME

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque Business Unit en liaison avec sa Direction de branche. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation, par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif, au niveau de Vilmorin & Cie, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

LA PRÉVISION FINANCIÈRE À COURT TERME

Une prévision financière à court terme (« budget ») est établie annuellement par chaque Business Unit au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau de Vilmorin & Cie ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

Une actualisation de cette prévision (« forecast ») est faite au moins une fois en cours d'exercice.

LE REPORTING MENSUEL

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale. Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et marges commerciales) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements. Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé. Des comptes trimestriels détaillés, non audités, viennent compléter ce dispositif.

LES COMPTES SEMESTRIELS ET LES COMPTES ANNUELS

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la Direction Générale de chaque filiale.

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau de Vilmorin & Cie.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par la société avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs ainsi que par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des dossiers de consolidation établis par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifiques.

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables de Vilmorin & Cie :

- unicité du référentiel comptable, des méthodes et règles de consolidation,
- normalisation des formats de restitution,
- utilisation d'un outil informatique de remontée d'information et de consolidation commun.

2.6.3.2. CONTRÔLE

L'ensemble des données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées en référence aux informations collectées lors des reportings.

Les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation. Les informations sont préparées sous la responsabilité des Business Units et filiales.

La Direction financière Groupe assure une coordination étroite avec les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes, qui interviennent dans les filiales et auprès de son service Consolidation, selon un calendrier défini en commun.

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les principales filiales consolidées font l'objet, au minimum, d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Dans ce cadre-là, le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils co-signent.

Les missions d'audit dans les pays sont confiées presque intégralement aux membres du réseau des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés de Vilmorin & Cie. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux dirigeants et responsables comptables et financiers des Business Units à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Les comptes consolidés sont soumis à la revue du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, avant leur arrêté par le Conseil d'Administration.

2.6.3.3. ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE

L'audit interne a déployé au sein de Vilmorin & Cie, suivant le modèle AMF, des questionnaires de contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière. Ces questionnaires ont été revus en collaboration avec les Commissaires aux Comptes, afin de les adapter plus étroitement aux spécificités des métiers et de l'environnement de Vilmorin & Cie.

Ceux-ci ont été déployés auprès des Business Units et filiales sous la forme d'auto-évaluations. Celles-ci font, quant à elles, l'objet au cas par cas d'entretiens menés directement par les Commissaires aux Comptes ou les auditeurs internes.

Pour l'exercice 2015-2016, aucune anomalie majeure n'a été soulignée.

2.6.4. LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

La Direction Générale de Vilmorin & Cie est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Philippe AYMARD. Au cours de l'exercice 2015-2016, il a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs

expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

2.6.5. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Comme les exercices précédents, compte tenu de la présence d'Administratrices indépendantes au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2016 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2015-2016 à la somme de 45 000 euros.

Par ailleurs, la rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail se compose de :

- un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle,
- une partie variable définie en référence à la performance financière

de chaque exercice et basée sur le résultat net consolidé, d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

2.6.6. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'actionnaires sont définies au titre V des statuts de Vilmorin & Cie, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 29 et 30.

2.6.7. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'intégralité de ce rapport a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 octobre 2016.

2.7.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ VILMORIN & CIE S.A.

2

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vilmorin & Cie S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

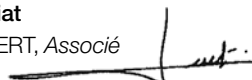
Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 19 octobre 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN, Associé



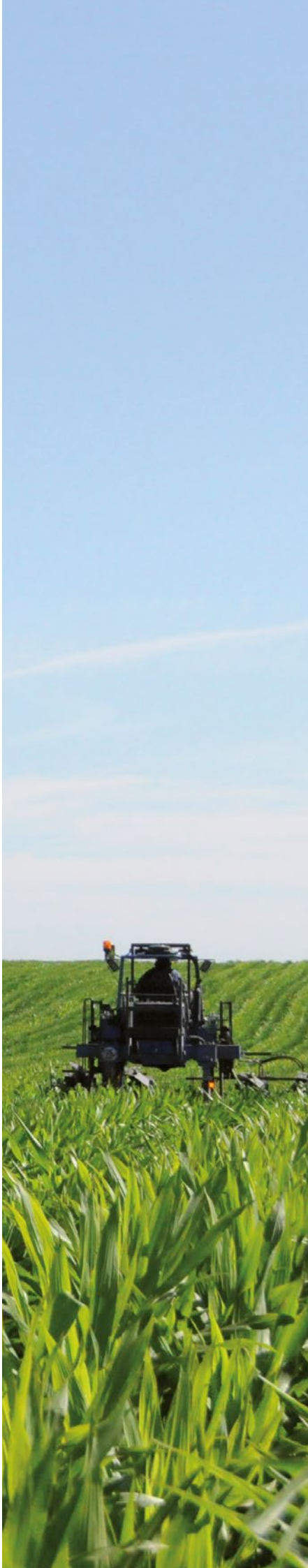
VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT, Associé



3

RAPPORT DE GESTION RFA

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 9 DÉCEMBRE 2016	86
--	----



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 9 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet :

- de vous présenter et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016,
- de vous proposer de ne pas ratifier la nomination d'un nouvel Administrateur
- de procéder à la ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur et au renouvellement du mandat de certains Administrateurs,
- de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre société, ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'appel public à l'épargne, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions de marché,
- et de procéder à l'adaptation de certaines dispositions statutaires relatives à l'obligation statutaire de détention des actions de garantie.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de Vilmorin & Cie sont établis conformément à la réglementation française.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin & Cie a poursuivi, au cours de l'exercice 2015-2016, sa politique de croissance externe à l'international, ainsi que la consolidation de ses partenariats en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie s'établit en 2015-2016 à 80,8 millions d'euros contre 62,3 millions d'euros l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services réalisées par Vilmorin & Cie au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés (« *management fees* ») et répartis entre les différentes filiales de Vilmorin & Cie selon des clés de répartition basées sur des critères économiques objectifs.

L'ensemble des charges opérationnelles s'élève à 96,9 millions d'euros, en croissance de 12,4 millions d'euros par rapport à 2014-2015. Le résultat d'exploitation enregistre une perte de 7,8 millions d'euros, en accroissement de 0,9 million d'euros en référence à l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à un produit net de 27,4 millions d'euros contre 15,7 millions d'euros en 2014-2015.

Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, cet exercice, de 57,2 millions d'euros, à comparer à 40,1 millions d'euros l'exercice précédent.

Il comprend aussi des dotations nettes aux provisions sur titres de participations pour un montant de 19 millions d'euros ainsi que des gains de change pour un montant net de 2,1 millions d'euros.

Enfin, ce résultat financier est également constitué de charges d'intérêts nettes à hauteur de 12,7 millions d'euros, contre 17 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à une charge nette de 1,4 million d'euros, contre 6 millions d'euros en 2014-2015.

L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale pour lequel le groupe a opté depuis le 1^{er} juillet 2000. Le groupe fiscal est constitué notamment de Vilmorin & Cie, Vilmorin SA, HM.CLAUSE SA, Vilmorin Jardin SA et, depuis l'exercice 2012-2013, Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe SE ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2015-2016 un produit net de 19,5 millions d'euros, comprenant un crédit d'impôt recherche de 3,7 millions d'euros.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net social s'établit à 32,7 millions d'euros au 30 juin 2016.

Le capital social s'élève au 30 juin 2016 à 317 717 005,50 euros, correspondant à 20 833 902 actions au nominal de 15,25 euros chacune.

Les emprunts et dettes financières affichent au 30 juin 2016 une valeur de 765,4 millions d'euros.

Net des disponibilités et des valeurs mobilières de placement ainsi que des comptes-courants octroyés aux filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, l'endettement financier net s'élève à 299,6 millions d'euros.

Il est rappelé que Vilmorin & Cie avait mis en place, au cours de l'exercice 2013-2014, un crédit syndiqué de 300 millions d'euros,

structuré sous la forme d'une facilité de crédit renouvelable d'une maturité de 5 ans, à échéance de mai 2019, et comportant deux options d'extension d'un an chacune ; une première option a été exercée en mai 2015 et la seconde en avril 2016.

Au 30 juin 2016, ce crédit est utilisé à hauteur de 67,6 millions d'euros.

Il fait l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA, EBITDA/charges financières nettes) ; au 30 juin 2016, Vilmorin & Cie est en parfaite conformité avec cet engagement.

COMPTES CONSOLIDÉS

RÉFÉRENTIEL, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels consolidés de Vilmorin & Cie sont établis, à la clôture de l'exercice 2015-2016, en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tels qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2016.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les principes et méthodes comptables adoptés dans les comptes annuels consolidés au 30 juin 2016 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes annuels consolidés établis au 30 juin 2015.

Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation ayant un impact sur les comptes annuels consolidés de Vilmorin & Cie n'a été pratiqué par Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2015-2016.

COMPARABILITÉ DES DONNÉES

L'évolution des données de l'exercice 2015-2016 est analysée à données courantes et à données comparables, en comparaison aux données retraitées.

Les données comparables sont les données reconstituées à périmètre et taux de change constants ; en ce sens, les données financières de l'exercice 2015-2016 prennent en compte :

- l'impact des variations de change, en appliquant au compte de résultat de l'exercice 2014-2015 le taux moyen de l'exercice 2015-2016,
- la principale évolution du périmètre de consolidation provenant de l'acquisition de la société Genica Research (États-Unis. Potagères) en février 2016.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant aux revenus des activités ordinaires, s'élève pour l'exercice 2015-2016, à 1 325,1 millions d'euros, en croissance de 4,4 % à données courantes.

Retraité à données comparables (devises, périmètre), il progresse de 4,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coût des ventes s'établit à 47,7 %, en légère progression de 0,2 point par rapport à 2014-2015.

Les charges opérationnelles nettes s'établissent à 531,9 millions d'euros, contre 503,1 millions d'euros au 30 juin 2015.

Conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin & Cie a continué à intensifier, en 2015-2016, ses programmes de recherche tant en matière de sélection* végétale classique qu'en biotechnologies. L'effort de recherche total s'élève à 225,2 millions d'euros contre 211,1 millions d'euros en 2014-2015 et représente désormais 15,2 % du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant les activités de la société nord-américaine AgReliant détenue à 50 %.

Ainsi, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 100,3 millions d'euros de même niveau que l'année précédente et fait ressortir une marge opérationnelle comptable de 7,6 %. Celle-ci est affectée significativement par des charges à caractère exceptionnel liées en particulier à la restructuration de l'activité Produits de jardin ainsi qu'à des surcoûts d'approvisionnement pour les Semences de grandes cultures en Europe de l'Ouest.

La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence est de 30,8 millions d'euros, prenant en compte notamment AgReliant et la société africaine Seed Co.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 36,5 millions d'euros contre 39,2 millions d'euros en 2014-2015 et intègre cet exercice des pertes de change à hauteur de 5,4 millions d'euros contre 3 millions d'euros au 30 juin 2015.

Le coût du financement s'établit à 23,8 millions d'euros contre 27,2 millions d'euros l'exercice précédent.

La charge nette d'impôts sur les résultats s'élève à 33,8 millions d'euros contre 14,5 millions d'euros en 2014-2015. Celle-ci enregistre une charge nette d'impôts différés de 6,8 millions d'euros contre un produit de 8,7 millions d'euros l'année précédente.

Enfin, le résultat net total s'élève à 60,8 millions d'euros, en retrait significatif (15,1 millions d'euros), par rapport à l'exercice précédent ; la part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la société ») ressort à 59,3 millions d'euros.

Par rapport à l'exercice précédent, la structure bilancielle au 30 juin 2016 reste solide mais est marquée à nouveau par un accroissement du rapport de l'endettement net aux capitaux propres, lié aux opérations de croissance externe et de partenariats technologiques réalisées au cours de cet exercice, en dépit de la réduction du besoin en fonds de roulement de l'activité Semences de grandes cultures. Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie (206,5 millions d'euros), l'endettement financier net total ressort à 742,3 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 660,2 millions d'euros au 30 juin 2015. La part de l'endettement financier non courant s'établit à 778,5 millions d'euros.

Les capitaux propres part du Groupe («attribuables aux propriétaires de la société») s'établissent à 1 151,6 millions d'euros et les intérêts minoritaires («attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle») à 112,4 millions d'euros.

Semences potagères

Le chiffre d'affaires annuel de la branche Semences potagères s'établit au 30 juin 2016 à 688,7 millions d'euros, en hausse de 12,1 % à données courantes par rapport à l'exercice précédent. Retraitée à données comparables, cette augmentation est de 9,6 %.

Dans la continuité des exercices précédents, au cours desquels les Semences potagères ont signé un taux de croissance annuel moyen de 7,5 %, Vilmorin & Cie réalise un nouvel exercice de grande qualité. La croissance d'activité concerne l'ensemble de ses Business Units, notamment sur leurs territoires clés (États-Unis, Mexique, Inde, bassin méditerranéen, Proche et Moyen-Orient, etc.).

En termes d'espèces, la progression est particulièrement soutenue sur des espèces stratégiques majeures : la tomate, la carotte, le poivron et le chou-fleur, mais également sur des espèces de spécialité, comme par exemple le fenouil et l'endive, sur lesquelles Vilmorin & Cie a su développer des positions de tout premier plan.

Cette très belle performance vient confirmer la pertinence de la stratégie de Vilmorin & Cie, qui s'appuie sur un investissement soutenu en recherche ainsi que sur une grande proximité avec des marchés extrêmement fragmentés en termes de produits comme de territoires. Forte d'une progression supérieure à la croissance estimée du marché, Vilmorin & Cie continue ainsi de conquérir des parts de marché.

Au global, la branche Semences potagères améliore sa marge opérationnelle à hauteur de 15,9 % et affiche une contribution nette au résultat consolidé de 71,6 millions d'euros contre 63,9 millions d'euros pour 2014-2015.

Semences de grandes cultures

Au 30 juin 2016, le chiffre d'affaires annuel Semences de grandes cultures s'élève à 581,7 millions d'euros, en recul de 2,3 % en référence à l'exercice 2014-2015 ; à données comparables la progression est de +0,6 %.

En Europe, l'activité (523,6 millions d'euros, soit -1,4 % à données comparables) a été fortement impactée par un environnement de marché perturbé, caractérisé par le niveau particulièrement bas des prix des productions agricoles, par une baisse des surfaces cultivées en maïs dans la plupart des pays ainsi que par une pression importante sur les politiques tarifaires. Cependant les royalties en semences de céréales sont de bon niveau, permettant à Vilmorin & Cie d'enregistrer, sur la totalité de l'exercice, une quasi-stabilité des royalties encaissées.

Dans ce contexte, les volumes commercialisés en maïs sont en baisse, malgré la reprise d'activité sur les marchés russe et ukrainien. À l'instar des superficies cultivées sur cette espèce, le retrait est particulièrement marqué en Europe de l'Ouest, où Vilmorin & Cie est néanmoins parvenue à assurer globalement une bonne tenue de ses prix.

Vilmorin & Cie réalise une belle progression en tournesol, portée par le retour à un haut niveau d'activité en Ukraine et en Russie et permettant de confirmer la bonne adaptation de la génétique Vilmorin & Cie à ces marchés clés pour la culture du tournesol.

Dans ses autres zones de développement (Amérique du Sud, Asie et Afrique), Vilmorin & Cie réalise un chiffre d'affaires de 58 millions d'euros en 2015-2016, en progression de plus de 22 % à données comparables par rapport à 2014-2015. À l'exception de l'activité sud-africaine, durement impactée par la sécheresse, tous les nouveaux territoires de développement de Vilmorin & Cie connaissent une très belle croissance. Celle-ci vient concrétiser le déploiement progressif à l'international de ses activités en semences de maïs et de blé. À cet égard, la progression est très forte en Amérique du Sud (+31,5 % à données comparables), grâce notamment à la seconde partie de la campagne commerciale maïs (safrinha).

En résultante, la branche Semences de grandes cultures affiche une marge opérationnelle de 1,8 %, en contraction marquée, et une contribution bénéficiaire au résultat consolidé de 17,3 millions d'euros, en recul de 3,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Produits de jardin et holdings

Le chiffre d'affaires des activités Produits de jardin et holdings s'élève à 54,7 millions d'euros au 30 juin 2016. La contribution opérationnelle de ces activités affiche au total une perte de 19,6 millions d'euros, liée majoritairement aux coûts des structures de holdings ; leur apport au résultat net consolidé est négatif à hauteur de 28,1 millions d'euros.

L'activité de Vilmorin & Cie a de nouveau couvert durant l'exercice 2015-2016 différents secteurs d'activités, tant sur les marchés professionnels que grand public, porteurs, en conséquence, de risques potentiels découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. L'ensemble des principaux risques liés à ces activités ainsi que les risques financiers potentiels font l'objet d'une analyse spécifique dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne, ainsi que dans les notes annexes aux comptes consolidés.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Chaque exercice, Vilmorin & Cie détermine, dans le cadre de ses procédures budgétaires et en référence à son plan moyen terme, une enveloppe d'investissements déclinée dans leur réalisation entre Business Units. Ainsi, au titre de l'exercice 2015-2016, les investissements corporels se sont élevés à 33,5 millions d'euros. Les investissements ainsi gérés font l'objet, selon les cas et selon la Business Unit concernée, d'un financement par emprunt bancaire ou par autofinancement.

De façon plus générale, la politique d'investissement de Vilmorin & Cie privilégie la détention des actifs directement liés à l'activité ; en conséquence, la société n'est pas propriétaire d'actifs immobiliers significatifs non intégrés à son exploitation. Enfin, il convient de souligner que Vilmorin & Cie n'a actuellement engagé aucun programme d'investissement pluriannuel d'un montant significatif par rapport aux investissements réalisés au cours des derniers exercices.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice (en euros) :

En euros. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Dettes non échues	Dettes échues entre 1 et 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues depuis plus de 90 jours	Total
Au 30.06.2015	16 578 337	-	1 896 411	1 327 478	480 678	20 282 904
Au 30.06.2016	8 743 300	5 378 672	681 710	478 938	911 892	16 194 512

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

L'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application du 24 avril 2012 entraînent des obligations en matière de publication et de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales, auxquelles Vilmorin & Cie est soumise. Ces obligations font l'objet d'un rapport séparé de la part de votre Conseil d'Administration.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En juillet 2016, Vilmorin & Cie a procédé à la réorganisation opérationnelle et juridique des activités de Genica Research. Celles-ci ont été intégrées au sein de la Business Unit HM.CLAUSE par fusion avec HM.CLAUSE Inc, une partie d'actifs concernant certaines espèces étant parallèlement cédés à Vilmorin SA.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2015-2016 a été marqué par un environnement de marchés globalement morose, du fait principalement du faible niveau des prix des matières premières agricoles. Dans ce contexte, Vilmorin & Cie a toutefois démontré ses potentiels de développement et a confirmé ses orientations stratégiques, notamment en termes d'investissement dans la recherche et l'innovation, et de développement mondial sur les marchés professionnels, de l'agriculture et du maraîchage.

L'année 2016-2017 devrait permettre de consolider le potentiel de croissance organique de Vilmorin & Cie dans des conditions de marchés manquant encore de visibilité, en particulier pour les semences de grandes cultures en Europe ; par ailleurs, Vilmorin & Cie continuera de renforcer de façon mesurée ses investissements en recherche et développement en particulier sur les technologies amont.

Le développement de Vilmorin & Cie a vocation par ailleurs à s'appuyer sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- intensification raisonnée de l'effort en recherche tant dans les technologies amont que dans la sélection* variétale classique,

- internationalisation permanente des activités dans un contexte de globalisation et de consolidation des marchés,
- renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe parfaitement ciblées,
- ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique peuvent constituer pour les sociétés un catalyseur dans leur développement,
- maintien d'un modèle original d'organisation et de management privilégiant la gestion déléguée aux Business Units et favorisant la mise en œuvre de synergies entre elles.

Forte de cette ligne de conduite, Vilmorin & Cie est en mesure de confirmer sa position de 4^e acteur mondial en semences et d'offrir durablement des perspectives de croissance régulière.

ACQUISITIONS ET CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Vilmorin & Cie n'a pas conduit directement d'opération significative d'acquisition ou de cession durant l'exercice 2015-2016.

Elle a en revanche poursuivi un certain nombre d'opérations de reclassement interne de participations dans le cadre de l'optimisation de son organisation juridique et financière.

ACTIONNARIAT

Depuis l'augmentation de capital par incorporation de réserves ayant permis l'attribution gratuite d'actions réalisée en janvier 2015, le capital social de Vilmorin & Cie s'élève à 317 717 005,50 euros et est composé de 20 833 902 actions d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros.

Le capital social est majoritairement détenu au 30 juin 2016 à 62,57 % par Groupe Limagrain Holding, à 6,01 % par la société Coopérative Agricole Limagrain et à 5,19 % par Selia, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

Les dispositions statutaires de Vilmorin & Cie confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans. Au 30 juin 2016, 15 147 881 actions bénéficiaient de ce droit. Groupe Limagrain Holding, la société Coopérative Agricole Limagrain et Selia en étaient les principales détentrices donnant au Groupe Limagrain un contrôle en droits de vote de 84,67 %.

Au 30 juin 2016, Vilmorin & Cie détenait 9 314 actions d'autocontrôle correspondant à moins de 0,1 % de son capital.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détenaient pas de participation au capital social au 30 juin 2016, au titre de ce même article.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin & Cie comme suit :

■ Résultat net au 30 juin 2016	32 699 597,24 euros
■ Affectation à la réserve légale	1 634 979,86 euros
■ Résultat au 30 juin 2016 disponible	31 064 617,38 euros
■ Report à nouveau initial	6 758,85 euros
■ Dividendes à distribuer	22 917 292,20 euros
■ Report à nouveau final	8 154 084,03 euros

Le dividende net est fixé à 1,10 euro par action. Rapporté au résultat net consolidé part du Groupe, les montants distribués correspondent à 38,6 %.

Le montant total des dividendes ne tient pas compte d'éventuelles actions détenues en autocontrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau.

Nous vous informons par ailleurs que sur les trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre d'actions	18 939 911	18 939 911	20 833 902
Nominal	15,25 euros	15,25 euros	15,25 euros
Dividende net par action	1,65 euro	1,65 euro	1,57 euro

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 100 006 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquièmes du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

TABLEAU DE RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En milliers d'euros	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Capital en fin d'exercice					
Capital social	262 576	288 833	288 833	317 717	317 717
Nombre d'actions ordinaires	17 218 101	18 939 911	18 939 911	20 833 902	20 833 902
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes total	40 795	50 308	56 476	62 250	80 819
Résultat avant IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	24 430	29 594	29 205	10 059	36 306
Impôt sur les bénéfices	- 11 119	- 12 630	- 13 926	- 17 214	- 19 494
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	35 190	22 300	39 372	14 581	32 700
Résultat distribué	28 410	31 246	31 251	32 709	22 917
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,06	2,23	2,81	1,31	2,68
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,04	1,17	2,07	0,70	1,57
Dividende attribué à chaque action	1,65	1,65	1,65	1,57	1,10
Effectif					
Effectif moyen propre ⁽¹⁾	133	183	209	236	257
Masse salariale totale	8 602	10 725	12 701	13 906	16 735
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	4 518	6 381	6 790	7 707	8 421

(1) En nombre de personnes.

INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.2323-8 du Code du Travail, les résultats de votre société ont été communiqués et présentés au Comité d'Entreprise avant l'Assemblée Générale.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous informons qu'une nouvelle convention soumise à la procédure des conventions réglementées visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce a été présentée au Conseil d'Administration au cours de l'exercice ouvert du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Les conventions conclues et approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, ont été réexaminées par le Conseil d'Administration de notre Société.

Ces conventions ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes en vue de l'établissement de leur rapport sur les conventions et engagements réglementés.

MODE DE GESTION DE L'ENTREPRISE

Au 30 juin 2016, l'administration de votre société est confiée à un Conseil d'Administration composé de huit membres.

Au 30 juin 2016, le Conseil d'Administration était composé de la façon suivante :

- Président Directeur Général : Philippe AYMARD
- Membres du Conseil d'Administration :
 - Joël ARNAUD
 - Mary DUPONT-MADINIER, Administratrice indépendante
 - Jean-Yves FOUCAULT
 - Jean-Christophe JUILLIARD
 - Miriam MAES, Administratrice indépendante
 - Sébastien VIDAL
 - Pascal VIGUIER.

Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD, a été nommé à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 février 2016 sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale. Suite à sa démission, nous vous proposons de ne pas ratifier la nomination de Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD en qualité d'Administrateur. Conformément à l'article L225-24 du Code de Commerce, toutes les délibérations et les actes accomplis depuis la nomination à titre demeurent néanmoins valables. Compte tenu du nombre d'Administrateurs en fonction, nous vous proposons de ne pas pourvoir à son remplacement.

Leur mandat arrivant à expiration, votre Conseil d'Administration vous propose de renouveler pour une nouvelle durée de trois ans, les mandats de Madame Miriam MAES et de Messieurs Jean-Yves FOUCAULT et Pascal VIGUIER.

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée Générale de ratifier la nomination, en qualité d'Administrateur de la société, de Monsieur Sébastien VIDAL, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 février 2016, en remplacement de Monsieur François HEYRAUD pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Au cours de l'exercice 2015-2016, Philippe AYMARD a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER.

Au cours de l'exercice 2015-2016, votre Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises. Les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont largement investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. En référence aux préconisations du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du

15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi en décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence, tout en l'adaptant au cas par cas dans la définition de ses propres pratiques, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Le Conseil d'Administration a mis en place, formellement depuis 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé désormais par Miriam MAES, Administratrice indépendante. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration s'est donné pour objectif de mettre en pratique progressivement la plupart des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie. À ce titre a été mis en place depuis l'exercice 2010-2011 un Comité Stratégique.

La mixité du Conseil d'Administration a été par ailleurs intégrée à compter de l'exercice 2013-2014 par la nomination successive de deux Administratrices.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

À l'exception des deux Administratrices indépendantes, le Président Directeur Général et l'ensemble des Administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2016 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2015-2016 à la somme de 45000 euros.

Les Administrateurs détiennent chacun trois actions de Vilmorin & Cie et aucune autre opération ou convention n'a été conclue par votre société avec ses mandataires sociaux.

À l'occasion du départ en retraite de Daniel CHÉRON, Administrateur jusqu'en février 2016 et salarié du Groupe Limagrain, 183,2 milliers d'euros d'indemnités de fin de carrière lui ont été versés, conformément aux engagements pris. Ce montant avait été préalablement provisionné. Vilmorin & Cie n'a en conséquence, au 30 juin 2016, plus aucun engagement à l'égard de Daniel CHÉRON relatif à ses indemnités de fin de carrière. Il convient

également de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin & Cie en 2015-2016, jusqu'à la date de son départ, est de 119,9 milliers d'euros, dont une partie variable de 44,8 milliers d'euros.

Jean-Christophe JUILLIARD, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin & Cie en 2015-2016, à compter de sa cooptation, est de 65,5 milliers d'euros, dont une partie variable de 15,1 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Jean-Christophe JUILLIARD s'élèvent au 30 juin 2016 à 151,5 milliers d'euros.

Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué, se voit attribuer au titre de cette fonction une rémunération comportant une part fixe forfaitaire complétée d'une part variable définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière du groupe, exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé de Vilmorin & Cie. La formulation du calcul de cette quote-part de résultat est revue en début d'exercice puis est appliquée en fin d'exercice après approbation définitive des comptes consolidés. Son montant n'est pas plafonné. Au titre de l'exercice 2015-2016, cette rémunération s'élève au total à 332 milliers d'euros, dont une partie variable de 75,9 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière d'Emmanuel ROUGIER s'élèvent au 30 juin 2016 à 343,3 milliers d'euros.

ORGANES DE CONTRÔLE

Le commissariat aux comptes de Vilmorin & Cie est assuré par KPMG Audit, Département de KPMG SA, et par Visas 4 Commissariat.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées, principalement avec le Groupe Limagrain, sont décrites dans la note 32 des notes annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2016 et elles se sont poursuivies au cours de cet exercice sur les mêmes bases qu'en 2014-2015.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 décembre 2015, nous avons réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

■ Nombre de titres achetés	110 776
■ Prix moyen d'achat	65,39 euros
■ Nombre de titres vendus	109 582
■ Prix moyen de vente	65,72 euros

Au 30 juin 2016, notre société détenait 9 314 actions, correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 541 milliers d'euros à un prix moyen unitaire de 58,12 euros.

Au 30 septembre 2016, notre société détenait 11 062 titres d'autocontrôle, correspondant à moins de 0,1 % du capital.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose à nouveau de l'autoriser à acheter ou à vendre, pour une durée maximum de 18 mois, les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 90 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement maximum potentiel de 90 millions d'euros.

AUTORISATION DE RÉALISER UN APPEL PUBLIC DE CAPITAUX

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 décembre 2015, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, à l'émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés ainsi qu'à l'augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Pour rester attentifs à l'évolution du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin & Cie, nous vous proposons de renouveler ces autorisations selon les modalités exposées ci-après.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES DE CRÉANCES ASSIMILÉS

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 400 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créances, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite fixée ci-dessus, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt,
- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créances à émettre et notamment leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous

accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créances, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE VALEURS MOBILIÈRES DIVERSES ET/OU DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- chaque émission d'actions de la société porte sur un montant nominal maximum de 300 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 300 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies,
- en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles,
- le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

ÉMISSION D' ACTIONS, DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME AU CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVÉ VISÉ À L'ARTICLE L.411-2, II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Nous vous demandons également de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme est fixé à 20 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, ce montant s'imputant sur le montant du plafond global soumis à votre Assemblée Générale dans sa dix-huitième résolution ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder auxdites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation ; étant précisé qu'à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en vertu de la présente délégation sont limitées conformément à la loi à 20 % du capital social par an.
- le prix de souscription des actions et/ou valeurs mobilières émises sera déterminé conformément aux dispositions des articles L.225-136 et R.225-119 du Code de Commerce.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

L'ensemble des modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires (douzième résolution et de quizième à dix-neuvième résolutions) soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.

Ce projet vous est présenté dans la dix-neuvième résolution soumise à votre vote.

Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre société et de notre groupe, votre Conseil d'Administration ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque actionnaire.

SUPPRESSION DE L'OBLIGATION STATUTAIRE DE DÉTENTION DES ACTIONS DE GARANTIE ET MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS

La loi de modernisation de l'économie de 2008 a supprimé l'obligation légale pour les Administrateurs de détenir des actions de garantie et elle a laissé la possibilité aux sociétés de conserver cette obligation dans leurs statuts. C'est l'option qui avait été choisie pour la société Vilmorin & Cie.

Nous vous proposons aujourd'hui, dans le but de sécuriser les détentions d'actions et de simplifier les formalités administratives, de supprimer l'obligation statutaire de détention des actions de garantie. Il conviendra en conséquence de procéder aux transferts correspondants et au remboursement de ces actions. Il sera également nécessaire de supprimer purement et simplement l'article 18 des statuts et de renuméroter les articles suivants, l'article 19 devenant l'article 18, l'article 20 devenant l'article 19 et ainsi de suite.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'établissement des documents financiers est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et prend en compte, pour les comptes consolidés, les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2016.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

À l'exception de la dix-neuvième résolution, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 DÉCEMBRE 2014 ET DU 11 DÉCEMBRE 2015 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Objet de la délégation	Durée de validité	Montant nominal maximum	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription	24 mois	300 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription	24 mois	300 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires, et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier	26 mois		20% du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, de réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution gratuite aux actionnaires	26 mois	90 millions d'euros	Néant
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus	-	500 millions d'euros	Néant

4

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

4.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES RFA	98
4.1.1. La démarche de Vilmorin & Cie en matière sociale, environnementale et sociétale	98
4.1.2. Informations sociales	101
4.1.3. Informations environnementales	111
4.1.4. Informations sociétales	118
4.1.5. Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal	123
4.2. TABLES DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	126
4.3. RAPPORT DU TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	129

4.1.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RELATIF AUX INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

4.1.1. LA DÉMARCHE DE VILMORIN & CIE EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

4.1.1.1. LA DÉMARCHE

La stratégie de Vilmorin & Cie est guidée par une vision responsable et long terme de son développement. Vilmorin & Cie a initié depuis 2012 une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), en collaboration avec son actionnaire de référence, Limagrain.

Une approche structurée et opérationnelle est mise en œuvre suivant le cadre de référence international de l'ISO 26000 dans sa version agroalimentaire. Des diagnostics intégrant le retour de près de 200 parties prenantes internes et externes ont été conduits dans différentes entités du Groupe, choisies pour la représentativité de leurs activités et de leurs responsabilités à l'égard des marchés et de la société. Cela permet de donner les moyens au Groupe d'identifier et transformer des problématiques environnementales, économiques et sociétales en opportunités de développement, bénéficiant au plus grand nombre et limitant les prélèvements sur les ressources.

La gestion des risques est également étroitement liée à la stratégie RSE, qui intègre des problématiques telles que l'environnement, la sous-traitance, le respect des droits humains, la sécurité, l'innovation, la réputation ou encore la gestion des ressources humaines.

La stratégie RSE trouve sa dynamique dans le dialogue, l'esprit collaboratif et le partage d'expérience, aussi bien en interne qu'en externe. Elle cherche autant à réduire les écarts de maturité sur les sujets environnementaux, sociaux et sociétaux entre les parties prenantes, qu'à créer une vision partagée permettant à chacun de prendre ses responsabilités et d'agir en conséquence pour avoir une contribution plus positive sur le monde. Elle permet de faire émerger des innovations de rupture comme de progrès continu, nourries de l'expérience et des synergies entre les différents acteurs, les différents métiers, les différentes parties prenantes.

Pour assurer le pilotage et l'amélioration continue de la politique RSE, un process de reporting extra-financier structuré et normalisé, accompagné d'un glossaire d'indicateurs RSE communs à l'ensemble du Groupe, a été mis en place. Les résultats doivent apporter la preuve non seulement de l'engagement du Groupe mais également de la pertinence et de l'efficacité des actions entreprises.

Une attention toute particulière est portée à la prise en compte des spécificités liées à la chaîne de valeur de Vilmorin & Cie. En effet, les activités de Vilmorin & Cie sont à la fois des activités de recherche et développement, de production agricole, de production industrielle et de commercialisation. Elles impliquent la participation de nombreuses parties prenantes dans des géographies très variées au regard de l'internationalisation et de la stratégie de proximité des marchés du Groupe. Par ailleurs, elles présentent également

la spécificité de servir deux types de clients : professionnels et particuliers. De ce fait, les impacts de Vilmorin & Cie sont à la fois directs et indirects.

UNE PREMIÈRE MATRICE DE MATÉRIALITÉ POUR PRIORISER LES ACTIONS

Afin d'identifier et hiérarchiser ses enjeux de RSE les plus pertinents, Vilmorin & Cie a choisi en 2016 de mener sa première analyse de matérialité, en collaboration avec le cabinet de conseils Utopies. Elle constitue un précieux appui pour inscrire la démarche RSE dans une logique d'amélioration continue. Les résultats de cette analyse réalisée fin août 2016 n'ont pas encore été repris dans la priorisation des enjeux RSE expliqués dans le présent rapport RSE. Ils seront des facteurs de progrès pour la structuration du reporting extra-financier et les actions à mener au regard des enjeux RSE matérialisés pour l'exercice 2016-2017. D'ores et déjà, il a été convenu – dans un souci d'amélioration continue, de dialogue et de transparence - de publier ces résultats.

La méthodologie retenue a été définie pour être robuste et opposable, afin d'être diffusée aux différentes parties prenantes de Vilmorin & Cie. Elle se traduit par la formalisation de la matrice de matérialité en page suivante qui croise l'importance des enjeux de RSE pour les activités de Vilmorin & Cie avec l'importance de ceux-ci pour ses parties prenantes externes. L'approche retenue a été déployée en trois temps :

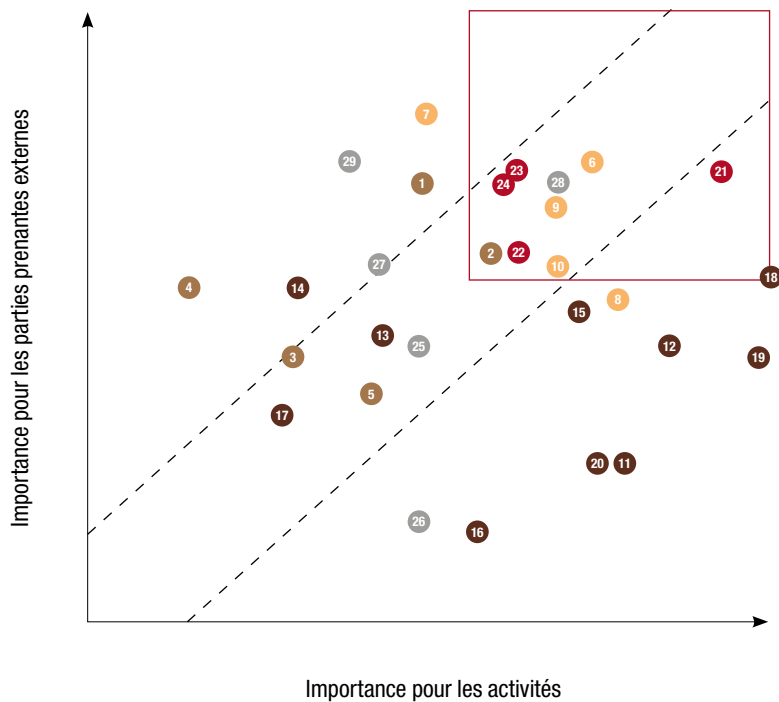
1. Cartographie des enjeux de RSE de Vilmorin & Cie

La liste des enjeux de RSE a été définie à partir des éléments issus des diagnostics RSE réalisés dans les différentes Business Units de Vilmorin & Cie et complétée par les dernières nouveautés des grands référentiels internationaux (Global Reporting supplément sectoriel « *Food processing* », SASB supplément sectoriel « *Agricultural products* » et « *Processed Foods* », etc.).

2. Évaluation des critères de matérialité

- Importance pour les activités : elle est issue de la consolidation des évaluations de l'importance des enjeux pour chaque type d'activités ; les résultats étant pondérés à l'aune du chiffre d'affaires de chaque branche.
- Importance pour les parties prenantes internes et externes : sur la base des 200 interviews réalisées dans le cadre des diagnostics ISO 26000, elle a été consolidée (moyenne équipondérée) à partir de l'évaluation de trois critères qui permettent de refléter les attentes des grandes typologies de parties prenantes de Vilmorin & Cie : à savoir les investisseurs, par l'évaluation du niveau d'attentes des agences de notation extra-financières principalement ; par le marché via l'évaluation du niveau de prise en compte des différents enjeux par les concurrents ; par les consommateurs et la société civile, au travers de l'évaluation de la couverture médiatique des différents enjeux dans la presse généraliste et économique, française et internationale.

3. Formalisation de la matrice de matérialité et partage des résultats en interne



Environnement

- 1 Émission de GES et pollution de l'air
- 2 Gestion et qualité de l'eau et des effluents
- 3 Gestion et valorisation des déchets
- 4 Préservation de la biodiversité
- 5 Qualité des sols

Gouvernance

- 6 Éthique des affaires et transparence
- 7 Mode de gouvernance
- 8 Politique d'achats responsables
- 9 Relation avec les parties prenantes et participation au débat public
- 10 Respect des droits de l'Homme

Produits et Services

- 11 Accès au progrès (propriété intellectuelle)
- 12 Adaptation aux conditions climatiques et conditions locales des produits
- 13 Efficience des exploitations agricoles (consommation de ressources)
- 14 Marketing et communication responsable (dont information aux clients)
- 15 Partenariats et innovation avec les clients
- 16 Prise en compte de la diversité des goûts et des cultures
- 17 Qualité nutritionnelle des produits
- 18 Qualité sanitaire des produits
- 19 Suivi et réponse aux évolutions du marché (besoins, acceptabilité des technologies, transformation digitale, etc.)
- 20 Traçabilité

Ressources Humaines

- 21 Attractivité et gestion des talents dans le monde
- 22 Dialogue social et management participatif
- 23 Diversité et égalité des chances
- 24 Santé, sécurité et bien-être des salariés

Sociétal

- 25 Développement des territoires
- 26 Prise en compte de la diversité des agricultures
- 27 Sécurité alimentaire
- 28 Performance économique des exploitations et développement des filières
- 29 Soutien aux communautés et mécénat

La matrice de matérialité permet de clairement identifier les enjeux les plus importants pour Vilmorin & Cie, même si certains résultats comme la préservation de la biodiversité et la qualité des sols ou dans un autre domaine, la diversité et l'égalité des chances peuvent sembler surprenants à ce stade de l'analyse. Il s'agit principalement d'enjeux de gouvernance (éthique des affaires, droits de l'Homme, relations avec les parties prenantes et participation au débat public) et de ressources humaines (attractivité et gestion des talents, santé, sécurité et bien-être, diversité et égalité des chances et dialogue

social et management participatif). Trois autres enjeux font également partie des dix enjeux les plus importants : situation économique des agriculteurs et développement des filières, qualité sanitaire des produits, ainsi que gestion et qualité de l'eau et des effluents.

Dans les prochains mois, Vilmorin & Cie s'attachera à intégrer les résultats de cette analyse de matérialité. Cela devrait aboutir à la reformulation de sa stratégie RSE et à l'évolution de ses feuilles de route RSE.

La démarche RSE de Vilmorin & Cie, conduite en étroite collaboration avec Limagrain, intègre ainsi les spécificités des différents métiers et activités du Groupe. Elle s'adapte aux contraintes des différents marchés. Elle fédère les équipes autour d'un projet commun et structurant, suscite l'intérêt et donne du sens.

Parallèlement et pour renforcer l'engagement RSE, Limagrain adhère depuis décembre 2013 aux principes du Global Compact.

4.1.1.2. L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Le management de la RSE repose sur une démarche de progrès continu déployée à l'échelle de l'actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, Limagrain. Elle fait l'objet d'une organisation dédiée ; les missions RSE sont ainsi coordonnées, depuis le 1^{er} mars 2016, par le département RSE de la Direction des Progrès du Groupe. Cette dernière est rattachée à la Direction Générale et rassemble les départements : gestion des risques et cyber risques, qualité OGM*, assurances, juridique et RSE. Le département RSE est composé de deux personnes permanentes qui s'appuient, depuis 3 ans, sur l'expertise d'un comité RSE constitué de correspondants RSE des différentes filiales et représentant différents métiers.

Initiée en 2012, cette démarche transversale s'intègre de plus en plus au cœur de chaque Direction. La Gestion des Risques a par exemple pris en charge le déploiement du dossier Santé-Sécurité. De même, les directions Ressources Humaines et juridique participent activement au reporting des données extra-financières et sont acteurs dans la mise en place d'actions du programme de RSE comme par exemple, le déploiement du Code de Conduite. Parallèlement, le réseau de correspondants RSE s'élargit régulièrement sur la base du volontariat de chaque Business Unit. Cet exercice a été marqué par la nomination, chez Limagrain South America, d'un relais en charge notamment de la RSE, contact privilégié pour les sujets traités par la Direction des Progrès.

4.1.1.3. LE CODE DE CONDUITE

Le Code de Conduite structure les principes éthiques et les engagements fondamentaux que Vilmorin & Cie et son actionnaire de référence Limagrain souhaitent voir respectés par l'ensemble de leurs salariés, en toutes circonstances, dans tous les métiers et dans tous les pays.

Ce Code de Conduite se compose :

- De cinq principes, pour guider chaque salarié du Groupe, en lui donnant des références éthiques utiles dans l'exercice de son métier afin de maîtriser les risques liés à l'image et la réputation de la société, aux actifs de l'entreprise, aux conflits d'intérêts, aux informations financières non publiques et aux droits de propriété intellectuelle ;

- De sept engagements vis-à-vis des parties prenantes internes et externes couvrant le respect des actionnaires, des salariés, la préservation de l'environnement, le comportement loyal vis-à-vis des concurrents, la satisfaction des clients utilisateurs et des consommateurs, l'équilibre et l'aspect long terme des relations avec fournisseurs et partenaires, la conduite responsable à l'égard des pays et territoires d'implantation ;

- D'un guide qui formule les questions que chacun doit se poser pour évaluer son niveau de conformité au Code, en facilite la compréhension et la mise en œuvre.

Le Code de Conduite a été lancé officiellement en mars 2015 auprès de l'ensemble des Business Units via le HR Network, réseau interne réunissant l'ensemble des responsables Ressources Humaines du Groupe. Il est actuellement traduit en dix langues soit cinq langues de plus que l'exercice précédent : français, anglais, espagnol, portugais, chinois, néerlandais, italien, ukrainien, hébreu et turc. Il devra être traduit, à terme, dans la langue de chacun des territoires d'implantation de Vilmorin & Cie, afin d'obtenir la sensibilisation interne la plus large possible.

Afin de faciliter l'appropriation et l'utilisation du Code de Conduite par tous, il a été accompagné dès sa diffusion d'un kit complet de communication comprenant notamment un module d'e-learning dédié, de 30 minutes, disponible en huit langues soit quatre de plus que l'exercice précédent (français, anglais, espagnol, portugais, néerlandais, ukrainien, hébreu et turc) et adressé à tous les salariés au travers de l'intranet Groupe.

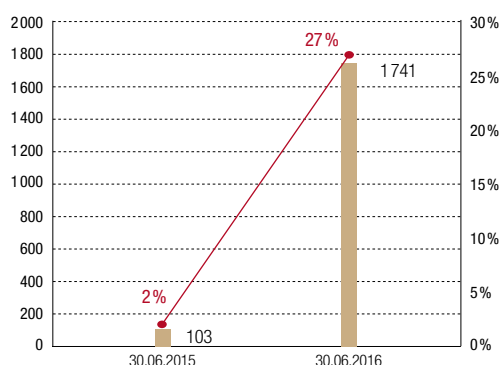
La pédagogie de l'*e-learning* s'appuie notamment sur un principe de jeux de rôle. Chacun est mis en situation sur la base de quatre scénarios opérationnels (cadeaux, sécurité, confidentialité des données et anti-trust) et doit résoudre ces cas d'éthique des affaires afin d'acquiescer un réflexe de questionnement. Chacun doit s'efforcer d'agir avec bon sens et discernement ; les salariés partent ainsi à la rencontre de collègues virtuels et interactifs, pour évoquer ensemble des questions éthiques inhérentes à l'exercice de leur métier.

Le processus de déploiement est progressif. Après la consultation des instances sociales et la vérification des pratiques et législations nationales en vigueur sur le sujet, chaque Business Unit adapte son calendrier en s'appuyant sur ses services Ressources Humaines et juridique ainsi que sur ses managers, tout en veillant à respecter les objectifs fixés par le Groupe.

L'objectif est de s'assurer que 100 % des managers du Groupe soient formés à l'éthique des affaires au plus vite - car cet objectif n'a été que partiellement atteint au 30 juin 2016 - et que 80 % des salariés soient sensibilisés d'ici fin 2017. Pour rappel, au 30 juin 2015, 100 % des dirigeants avaient d'ores et déjà été formés au Code de Conduite, via une mise en situation autour de scénarios opérationnels. Au 30 juin 2016, 1 741 salariés permanents de Vilmorin & Cie ont entièrement réalisé le module d'*e-learning* et le quiz de vérification des connaissances. 97,4 % des dirigeants ont également été sensibilisés au risque de corruption au cours du printemps 2016, via une formation d'une journée, dispensée par un organisme externe spécialisé.

Nombre de salariés permanents Vilmorin & Cie formés au Code de Conduite via le module d'e-learning

(et en % des salariés permanents)



Parallèlement, quatre fois par an, un Comité Opérationnel du Code de Conduite travaille à partir de scénarios opérationnels réels, pour évaluer les risques et apporter des réponses à destination de l'ensemble des salariés. Au cours du prochain exercice, une réflexion sera menée au niveau du Groupe quant à la mise en place d'un plan d'actions global et approfondi concernant l'amélioration du déploiement du Code de Conduite et de l'éthique des affaires ainsi que de la gestion des alertes.

Discerner les actes éthiques et éviter les erreurs sont des préoccupations qui vont dans le sens de la recherche d'excellence. Pour Vilmorin & Cie, présente dans de nombreux pays aux cultures et aux législations parfois très différentes, marquer son identité par des repères clairs, est une condition *sine qua non* pour assurer sa réputation et sa légitimité.

4.1.1.4. LA SENSIBILISATION ET L'IMPLICATION DES SALARIÉS DANS LA DÉMARCHE

Plusieurs types d'actions sont aujourd'hui mises en place, afin de donner aux salariés les moyens nécessaires à une bonne appropriation des sujets liés à la RSE, et à une large transmission des engagements de Vilmorin & Cie.

Quel que soit le continent, les nouveaux cadres assistent lors de leur parcours d'intégration à une séance de sensibilisation et d'information sur la RSE et le programme en cours. Au cours de cet exercice, 74 personnes ont suivi ce parcours. Sur ces 74 personnes, 32,5 % provenaient des pays suivants : Israël, Turquie, Japon, Thaïlande, Pays-Bas, Espagne, États-Unis, Argentine, Brésil et Chili.

Au niveau des Business Units, tous les salariés participant aux groupes de travail de mise en place de la méthode ISO 26000, sont sensibilisés aux fondamentaux de la RSE et du développement durable par les cabinets d'accompagnement RSE.

Depuis janvier 2015, le département RSE du Groupe propose un module de formation RSE d'une demi-journée, dispensé sur demande. L'équipe propose également aux Comités de Direction des différentes Business Units, une analyse en présentiel du reporting extra-financier et un dialogue autour des progrès réalisables par le croisement notamment des bonnes pratiques internes.

Par ailleurs, le département RSE du Groupe multiplie les actions de sensibilisation et de partage d'expérience auprès de différentes parties prenantes externes comme les écoles et universités locales, l'IFACI (Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes) ou encore les jardineries Truffaut.

4

4.1.2. INFORMATIONS SOCIALES

Les femmes et les hommes de Vilmorin & Cie constituent son bien le plus précieux. C'est ce capital humain que Vilmorin & Cie entend développer pour permettre à chacun de ses collaborateurs de contribuer au développement de la Société et de s'épanouir dans son travail. Vilmorin & Cie concrétise son engagement social en poursuivant ses politiques en matière d'emploi, d'environnement de travail, de développement de ses collaborateurs, de rémunération et d'avantages sociaux, de dialogue social et de diversité.

Au cours de l'exercice 2015-2016, les équipes Ressources Humaines ont poursuivi le déploiement de la marque employeur du Groupe et l'optimisation de la visibilité des offres d'emploi auprès des candidats potentiels incluant les étudiants et jeunes diplômés ainsi que des salariés.

L'objectif est de rendre attractive l'offre employeur du Groupe auprès des différents publics tout en renforçant le sentiment d'appartenance de l'ensemble des salariés de Vilmorin & Cie.

Les efforts des équipes Ressources Humaines ont également porté sur le déploiement à l'international de systèmes d'informations Ressources Humaines communs, pour la gestion des recrutements, le suivi des entretiens annuels et le suivi de carrière, permettant une consolidation automatique des informations et ainsi une optimisation des processus Ressources Humaines.

L'internationalisation des programmes de santé et de prévoyance et le déploiement du centre de partage des connaissances Limagrain Academy au-delà des frontières européennes ont également marqué cet exercice.

4.1.2.1. UNE POLITIQUE ENGAGÉE EN MATIÈRE D'EMPLOI

LES EFFECTIFS

Comptant un effectif permanent de plus de 6 400 personnes, en évolution de + 2,71 % par rapport à l'exercice précédent, Vilmorin & Cie est riche de 60 nationalités différentes.

Évolution de l'effectif permanent : chiffres clés

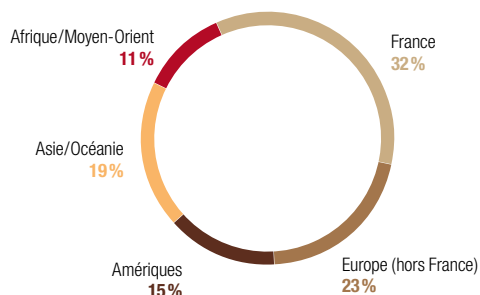
En nombre de personnes	2014-2015	2015-2016
BRANCHE		
> Semences potagères	3 403	3 561
> Semences de grandes cultures	2 317	2 328
> Produits de jardin	305	292
> Holding	244	258
ZONE GÉOGRAPHIQUE		
> France	2 040	2 062
> Étranger	4 229	4 377
SEXE		
> Hommes	3 972	4 014
> Femmes	2 297	2 425
CATÉGORIE		
> Managers ⁽¹⁾	1 819	1 938
> Non-managers	4 450	4 501
Total	6 269	6 439

(1) Les managers représentent, en 2015-2016, 30% des effectifs permanents de Vilmorin & Cie, en augmentation de près de 6,54% par rapport à 2014-2015. Selon la définition retenue par Vilmorin & Cie, un manager est un encadrant ou un expert d'un niveau d'études supérieur à 5 ans ou équivalent acquis par expérience.

Le nombre de stagiaires progresse de 24,71% par rapport à 2014-2015.

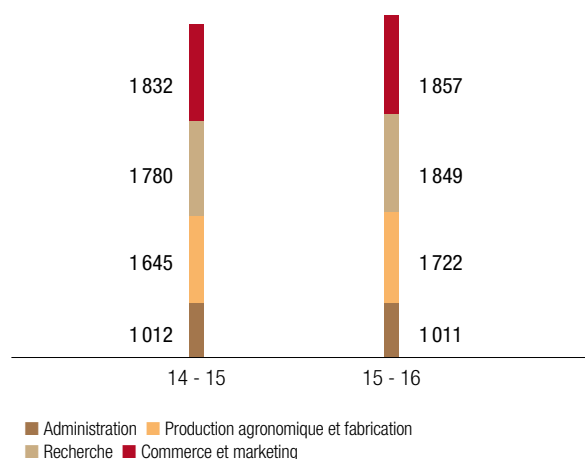
En nombre de personnes	2014-2015	2015-2016
> Stagiaires	259	323

Répartition géographique de l'effectif permanent



Évolution de l'effectif par métier

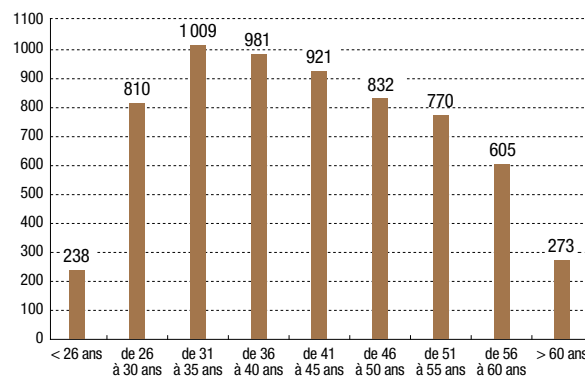
L'évolution de l'effectif permanent par métier par rapport à 2014-2015 est relativement modérée : +3,88% pour les métiers de la Recherche, +4,68% pour les métiers de la logistique et de la production, et +1,36% pour les fonctions commerciales et marketing. Les fonctions supports affichent également une quasi-stabilité, avec 0,10% de baisse des effectifs.



Pyramide des âges

En 2015-2016, les salariés de Vilmorin & Cie ont un âge moyen de 41,4 ans⁽²⁾. La pyramide des âges est équilibrée et montre que toutes les tranches d'âges sont représentées, illustrant la stabilité du mode d'organisation.

(en nombre de personnes)



(2) La méthode de calcul a été modifiée par rapport à l'année dernière. Cette année le calcul a été réalisé en prenant la moyenne d'âge par société au 30 juin, et pondérée par les effectifs.

LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Vilmorin & Cie s'attache à développer un système de rémunération juste et motivant pour l'ensemble des salariés afin de conjuguer attractivité et compétitivité.

Les rémunérations

En 2015-2016, le montant total des rémunérations brutes versées par Vilmorin & Cie s'est élevé à 273 millions d'euros soit une augmentation de 5,86% par rapport à l'exercice précédent, due principalement aux évolutions de périmètre et d'effectifs. Ces rémunérations sont complétées d'avantages sociaux, incluant un intéressement et une participation aux résultats, ainsi qu'un dispositif attractif en matière d'épargne salariale.

Les avantages sociaux

L'exercice 2015-2016 a été consacré, dans la continuité des exercices précédents, à la valorisation des outils disponibles au sein du Groupe auprès des Business Units : intéressement, PEG (Plan d'Épargne Groupe), PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif), Santé et Prévoyance, avec notamment l'organisation de plusieurs réunions d'information à destination des salariés.

→ L'intéressement et la participation aux résultats

Dispositif d'origine française, l'intéressement est étendu aux entreprises étrangères et à tous les niveaux de compétences.

L'accord d'intéressement Groupe concerne ainsi l'ensemble des filiales de Vilmorin & Cie, dont celles ayant rejoint récemment le périmètre et détenues à plus de 50% de leur capital. Il est composé d'une part entreprise calculée sur les performances de la filiale et d'une part Groupe. Les modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur la redistribution de résultats économiques. En 2015-2016, près de 2,35% de la masse salariale ont été consacrés à ce dispositif.

Évolution de la participation et de l'intéressement collectif

(en milliers d'euros)

Participation légale et intéressement collectif	
2014-2015	8 051
2015-2016	8 670

→ L'épargne salariale

Un Plan d'Épargne Groupe (PEG), dont les frais de fonctionnement sont pris en charge par Vilmorin & Cie, est proposé aux salariés français. Il est constitué de trois fonds - dont deux qui leur sont exclusivement réservés - qui sont orientés selon des profils de placement allant de la sécurisation à la recherche de la performance, avec l'objectif commun de proposer une rémunération supérieure à celle du marché. Parmi ces fonds figure un fonds solidaire, socialement responsable, qui est labellisé par des organismes de référence en la matière (Finansol et CIES). Ce Fonds est pour partie investi dans des entreprises solidaires agissant dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle (ADIE, Initiative France, Groupe La Varappe), de la mobilité (Wimooov) et de l'accès au logement (SNL-Prologues, Foncière Habitat & Humanisme).

Un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), comportant un abondement destiné à accompagner les salariés dans leur effort de constitution d'une épargne retraite, a été instauré depuis 2011-2012. En France, les droits d'entrée et les frais de gestion de ce plan, qui bénéficie par ailleurs d'un dispositif fiscal attractif, sont également pris en charge par Vilmorin & Cie.

L'internationalisation du programme Groupe Santé-Prévoyance

La protection sociale de ses salariés est un enjeu majeur pour Vilmorin & Cie. Il s'agit d'un axe fort d'attractivité et de rétention, qui doit également permettre d'accompagner la mobilité entre les Business Units.

Vilmorin & Cie a la volonté de couvrir l'ensemble de ses collaborateurs en matière de Santé et de Prévoyance d'ici à 2 ans. L'objectif est de bénéficier d'une couverture homogène par pays, pour chaque salarié, quelle que soit la Business Unit d'appartenance.

Au cours de l'exercice 2014-2015, un audit avait été conduit auprès de l'ensemble des sociétés non françaises afin d'évaluer le niveau de couverture par entreprise. L'enquête n'avait pas été réalisée en France, l'ensemble des salariés y bénéficiant déjà d'une couverture de bonne qualité.

Les résultats de l'audit avaient montré que 67% des salariés étrangers possédaient une couverture Santé et 72% une couverture Prévoyance. L'étude a également permis de définir un niveau cible correspondant au standard de chaque pays.

Par conséquent, au terme des deux prochains exercices, chaque salarié de Vilmorin & Cie bénéficiera :

- d'un programme Santé au niveau des pratiques du marché,
- d'une Prévoyance proposant au moins 1 an de rémunération en cas de décès.

Depuis l'étude, la couverture a d'ores et déjà été étendue dans 13 sociétés au profit de 215 salariés. Des discussions sont en outre engagées dans plusieurs zones.

ATTIRER ET RETENIR LES TALENTS

Les équipes Ressources Humaines des Business Units et Corporate ont travaillé en collaboration sur la marque employeur du Groupe, avec pour objectifs d'attirer et de retenir les talents. Celle-ci se traduit notamment par la formalisation des « 7 bonnes raisons » de travailler pour le Groupe :

- Raison n° 1 - « Travailler dans une entreprise engagée et responsable »
- Raison n° 2 - « Vivre une aventure humaine, enrichissante et singulière »
- Raison n° 3 - « Conjuguer ambitions internationales et développement local »
- Raison n° 4 - « Évoluer dans une diversité de métiers et de cultures »
- Raison n° 5 - « Associer progrès et performance dans une démarche coopérative »
- Raison n° 6 - « Innover pour une agriculture moderne, visionnaire et responsable »
- Raison n° 7 - « Agir pour répondre aux enjeux alimentaires »

Cette marque employeur s'adresse aux candidats potentiels mais également aux salariés du Groupe, et sera étayée d'exemples concrets, de l'expérience des salariés, tout au long de l'exercice 2016-2017.

Recrutements/Départs

668 personnes, dont 197 managers (soit 29,49 % des embauches) ont été embauchées par Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2015-2016, ce qui représente 10,37 % de l'effectif global permanent, en augmentation par rapport à l'exercice 2014-2015.

Parmi ces recrutements, 13,92 % sont des recrutements de jeunes de moins de 26 ans, et 3,89 % sont des recrutements de personnes sans expérience professionnelle préalable.

Pour soutenir son développement, Vilmorin & Cie a besoin de jeunes talents. C'est la raison pour laquelle la Société a mis en œuvre un plan d'actions, dont l'objectif est de faire connaître ses opportunités de carrières auprès des étudiants d'établissements d'enseignement supérieur ciblés à travers le monde. Les équipes Ressources Humaines du Groupe collaborent pour nouer des partenariats privilégiés avec certains établissements afin de permettre une meilleure visibilité de Vilmorin & Cie tout en faisant mieux connaître la grande diversité de ses métiers.

Pour exemple, en France, Vilmorin & Cie soutient le financement de frais d'études pour le Master International en Plant Breeding de UniLaSalle (anciennement La Salle Beauvais à Beauvais).

En Chine, les équipes Ressources Humaines développent, en partenariat avec l'université agricole de Pékin (*Beijing University of Agriculture*), une pépinière de stagiaires en les accueillant chaque été en nombre dans les centres de recherche des entités de Vilmorin & Cie.

Aux États-Unis, HM.CLAUSE contribue, en termes de financement et d'apport d'expertise, au développement du programme « Challenge 2050 » de l'université de Floride. L'objectif est de faire travailler les étudiants sur les solutions possibles face aux grands défis liés à la forte croissance démographique attendue d'ici 2050.

Par ailleurs, 569 salariés ont quitté Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2015-2016, représentant un taux de départ de 8,84 %, en légère diminution par rapport à 2014-2015 :

En nombre de personnes	2014-2015	2015-2016
> Retraites	58	73
> Démissions	269	313
> Licenciements (individuels et collectifs)	162	108
> Autres	56	75
Total	545	569

La comparaison des arrivées et des départs aboutit à un taux de turnover⁽¹⁾ de 9,61 % et à une création nette d'emplois de 99 permanents.

Mobilité

Vilmorin & Cie a fait de la mobilité interne, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, l'un des axes structurants de sa politique de ressources humaines. Vilmorin & Cie offre un cadre particulièrement propice au développement des carrières : la pluralité des secteurs d'activités et des métiers ainsi qu'une présence géographique dans 46 pays permettent aux collaborateurs de réaliser des parcours professionnels individualisés et aux Business Units de s'enrichir de nouvelles compétences, expériences et savoir-faire.

Une plateforme de consultation des offres d'emplois internes est disponible via l'intranet pour l'ensemble des salariés du Groupe, leur permettant ainsi d'être acteurs de leur propre mobilité/évolution. 331 offres en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ont ainsi été publiées sur l'exercice. Cette plateforme est également accessible à l'ensemble des stagiaires, apprentis et Contrats à Durée Déterminée (CDD) et leur offre la possibilité de se positionner à la fois sur des opportunités en CDI mais également en stage, en alternance ou en CDD pour leur permettre de compléter leur formation. 185 offres de stages et alternance ont été diffusées, ainsi que 80 offres de CDD à destination des jeunes diplômés.

(1) La formule de calcul est donnée dans le paragraphe 4.1.5.3. page 124.

En termes de résultats, 254 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité interne au sein de Vilmorin & Cie en 2015-2016, (soit 36,56 % d'augmentation par rapport à 2014-2015). Vilmorin & Cie favorise également la promotion interne en incitant ses collaborateurs à acquérir de nouvelles compétences notamment à travers des formations qualifiantes ou diplômantes.

De même, conséquence de l'internationalisation grandissante de Vilmorin & Cie, la mobilité internationale constitue un enjeu majeur. Pour inciter à la mobilité, les conditions d'expatriation prennent en compte les besoins spécifiques des expatriés et veillent en particulier à favoriser l'intégration et le retour des collaborateurs dans leur pays d'origine.

Parmi les mesures d'accompagnement figurent des formations interculturelles et linguistiques pour le salarié et sa famille, la prise en charge du déménagement, de la scolarité des enfants, des voyages et du loyer, une assistance fiscale, un engagement de réintégration dans le pays d'origine à l'issue de l'expatriation ainsi qu'une prime de mobilité.

Une nouvelle politique en matière de mobilité est en cours de déploiement. Elle vise à mieux prendre en compte les nouvelles pratiques en la matière. En 2015-2016, la société comptait au total 86 salariés expatriés, soit une augmentation de 19,44 % par rapport à l'exercice 2014-2015, ainsi que 11 VIE (Volontariat International en Entreprises).

En outre, pour compléter les opportunités de mobilité à l'international et permettre à un plus grand nombre de salariés de vivre cette expérience, des missions à l'étranger de courte durée (moins de 6 mois), sont également proposées.

Organisation et qualité de vie au travail

La gestion de la qualité de vie au travail s'appuie sur plusieurs piliers : un environnement de travail sécurisé et propice à l'épanouissement, la pratique d'un dialogue social constructif et d'un dialogue employé/employeur continu, la conciliation vie professionnelle et vie privée, ainsi que l'aménagement du temps de travail.

→ Environnement de travail

Vilmorin & Cie a investi très significativement au cours des 5 dernières années dans les locaux qui accueillent ses salariés. Plusieurs sites majeurs de recherche (notamment en France, aux États-Unis, en Israël et au Chili) ont ainsi été édifiés. Les salariés de plusieurs sièges sociaux (Vilmorin & Cie et Limagrain Europe en France, Mikado Kyowa Seed au Japon, Limagrain South America au Brésil, HM.CLAUSE aux États-Unis et en Inde) ont également bénéficié de locaux neufs. Au total, ce sont plus de 1 100 salariés qui travaillent dans des locaux récents ou nouveaux avec des aménagements propices aux échanges et à la convivialité.

→ Conciliation vie professionnelle/vie privée : l'aménagement du temps de travail

En 2012, le Groupe a signé, en France, un accord sur l'Égalité Professionnelle comprenant un volet spécifique sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Afin d'accompagner au mieux le salarié dans la prise de congés familiaux, des entretiens de départ et des entretiens de reprise d'activité ont été mis en place. Il a également été prévu différentes mesures pour aménager le temps de travail, avec des efforts particuliers notamment sur les horaires de travail ou la prise en compte des salariés ayant une situation familiale difficile.

Compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin & Cie, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales est variable selon les pays rendant difficile le calcul des temps de travail. Au 30 juin 2016, sur un effectif total de 6 439 collaborateurs, 326 salariés travaillent à temps partiel soit 5,06 % de l'ensemble du personnel.

L'aménagement du temps de travail et, dans certaines des Business Units, l'offre de services (crèche, restaurant d'entreprise, activités sportives) facilitent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, permettent de répondre aux attentes croissantes des salariés en termes de bien-être physique, d'équilibre des temps et de gestion de leurs responsabilités familiales.

En France le télétravail continue à se développer. Aujourd'hui 19 accords traitent de l'organisation du temps de travail au sein de plusieurs entreprises de Vilmorin & Cie. Ils permettent aux salariés d'exercer leur activité – lorsque leur fonction le permet – en dehors des locaux professionnels grâce aux technologies de l'information et de la communication. Le télétravail vise à favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Le télétravail fait désormais partie intégrante du dispositif mis en place dans le cadre de l'accord Groupe sur l'Égalité Professionnelle. Il a été renouvelé en 2016.

4.1.2.2. FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL ET LA COMMUNICATION INTERNE

L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Vilmorin & Cie a fait le choix d'un Dialogue Social constructif avec ses partenaires sociaux et privilégie la négociation collective dans les processus de mise en place. Les accords Groupe permettent de favoriser une politique commune entre les Business Units. Au cours de l'année 2015-2016, trois accords Groupe au niveau de la France ont été engagés ; ils portent sur le renouvellement de l'accord sur l'Égalité Professionnelle, l'Intéressement Groupe et sur la Santé/Prévoyance.

Les accords Entreprise permettent de tenir compte des particularités et des besoins propres à chaque entreprise avec des partenaires directement impliqués dans la mise en œuvre.

Niveau européen

→ Le Comité d'Entreprise Européen (CEE)

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) représentant les différentes sociétés du Groupe se réunit deux fois par an dans l'objectif d'encourager l'information des salariés et d'établir un dialogue constructif avec les représentants des salariés des sociétés européennes. Il traite des questions économiques, financières et sociales qui présentent un caractère global et dépassent le cadre d'un pays.

Il est composé de 29 représentants des salariés de neuf pays européens.

En 2014-2015, des négociations avaient abouti à la révision de l'Accord sur le Comité d'Entreprise Européen et à l'octroi de prérogatives supplémentaires :

- une nouvelle définition de la consultation qui implique davantage les représentants du personnel dans le processus de décision sur certains sujets, notamment l'emploi ;
- la création d'un Comité restreint dédié à la mise en œuvre de cette consultation ;
- la possibilité d'organiser des réunions d'échanges entre les représentants.

Pour pouvoir s'approprier au mieux leur rôle au sein de cette instance, une formation financière a été proposée et délivrée aux membres du CEE qui étaient intéressés.

Niveau national

24 pays du Groupe sur 46 soit 52 % ont par ailleurs des instances de représentation du personnel sous différentes formes (comité d'entreprise, forums employés, représentant des salariés).

→ Accords collectifs

29 accords collectifs ont été négociés et 23 ont été signés au niveau des entreprises, au cours de l'exercice 2015-2016. Ils ont principalement porté sur les salaires, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail. Ils complètent et renforcent la déclinaison du contrat social au sein du Groupe.

Pour exemple, les accords collectifs traitent principalement :

- En France : des salaires, des conditions de travail, de l'intéressement,
- Aux Pays-Bas : de l'employabilité,
- Au Brésil : des salaires, des avantages sociaux, des heures supplémentaires,
- Au Vietnam : de la convention collective et du droit du travail,
- En Espagne : du temps de travail, de la retraite, de l'intéressement et de la prévention des risques.

LE CLIMAT SOCIAL

Des enquêtes sur la qualité de vie au travail sont mises en place au sein du périmètre Vilmorin & Cie. Au cours de cet exercice, un cinquième des effectifs permanents a été couvert par ces enquêtes, soit plus de 50 % d'augmentation par rapport à l'année 2014-2015.

4.1.2.3. SANTÉ ET SÉCURITÉ : L'AFFAIRE DE TOUS

LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Vilmorin & Cie est convaincue qu'il ne peut y avoir de performance durable sans sécurité. Outre la politique de prévention déployée depuis plusieurs années, Vilmorin & Cie a par conséquent impulsé, depuis l'exercice 2014-2015, une politique sécurité au travail. Fondée sur une forte implication du management, son objectif est d'agir à la fois sur l'organisation et les comportements, qui comptent pour l'essentiel dans la causalité des accidents, afin de prévenir efficacement ces derniers. Par-delà le fait que chacun est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses collègues, une très forte implication de la chaîne managériale est également attendue.

Au cours de l'exercice 2015-2016, dans la continuité de l'année précédente, le plan de formation des Comités de Direction a été poursuivi auprès de 9 autres Business Units. À ce jour tous les Comités de Direction des Business Units ont été formés. Ils ont été formés pour réaliser des visites managériales de sécurité dans leur périmètre et ont pu mesurer l'efficacité de cette démarche. Elle vise avant tout à prévenir l'exposition aux risques professionnels ; elle permet en outre de renforcer le modèle managériale que Vilmorin & Cie promeut, empreint d'intérêt et de considération pour l'ensemble des personnes qui travaillent pour et avec Vilmorin & Cie, qu'elles soient salariés, intérimaires, stagiaires, sous-traitants ou visiteurs.

Un Comité de Sécurité anime la conduite de cette politique, relayé par l'action d'un coordonnateur Sécurité.

Les Business Units sont parallèlement chargées d'animer cette politique en interne, en associant étroitement responsables métiers et experts sécurité, de la relayer en communication interne, d'impulser l'implication managériale et la motivation à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, de former l'ensemble des salariés, d'évaluer les risques et de définir les normes et standards qui les pallient, de suivre les indicateurs associés au pilotage de la politique de Sécurité, d'analyser les accidents quelle que soit leur gravité et de tirer tous les enseignements de chaque situation d'échec en la matière.

En 2015-2016, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt s'élevait à 9,21 (soit 136 accidents de travail avec arrêts), et le taux de gravité à 0,20 (hors HM.CLAUSE Vietnam).

Les objectifs de la politique sécurité sont ambitieux : réduire de 50 % les accidents avec arrêt de travail en 3 ans soit d'ici au 30 juin 2019.

Les maladies professionnelles

Par ailleurs, afin de lutter contre les risques de maladies professionnelles, Vilmorin & Cie soumet ses salariés à des visites médicales d'embauches dans un certain nombre de pays. En France, les salariés exposés à des risques particuliers comme le bruit, le travail en équipes, les travaux de manutention de charges lourdes, les travaux exposant à des produits chimiques dangereux, etc. bénéficient d'une visite annuelle obligatoire. Les autres salariés bénéficient également d'une visite médicale tous les 2 ans. L'objet de la visite médicale est de s'assurer que le salarié est apte à son poste de travail.

Sur l'exercice 2015-2016, 11 salariés sont reconnus en maladie professionnelle en France. Le Groupe travaille sur la structuration de ce sujet au regard de la publication récente de la réglementation sur le suivi de la pénibilité des postes à risques.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours de l'exercice 2015-2016, 23 accords d'entreprise sur 29, soit 80 %, concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail et s'appuyant sur les politiques Groupe en matière de protection sociale et de sûreté des salariés sont valides et en application.

Les efforts de formation consacrés à la santé et la sécurité ont été plus marqués au cours de l'exercice et représentent 20,55 % du total des heures de formation dispensées par Vilmorin & Cie, contre 17,7 % l'année dernière.

L'ABSENTÉISME

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés à l'exception des congés payés, jours de réduction du temps de travail, stages de formation et jours de délégation.

En 2015-2016, le taux global d'absentéisme était de 4,92%. Il est de 3,96% chez les managers et 5,33 % chez les non-managers.

4.1.2.4. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES COLLABORATEURS

Le développement des collaborateurs est l'axe central de la politique Ressources Humaines du Groupe. Étant donné l'organisation spécifique du Groupe en Business Units, la fonction Ressources Humaines Corporate a pour missions de promouvoir le partage des connaissances, la transversalité et d'identifier les talents pour préparer l'avenir.

Une revue annuelle des talents est organisée au niveau Groupe sous l'impulsion de la fonction Ressources Humaines Groupe. Cette démarche mobilise toutes les Business Units de Vilmorin & Cie dans le but de détecter les talents internes, de favoriser les mobilités et les promotions internes et de faire émerger des viviers de potentiels pour les postes clés. Chaque Business Unit dispose de son propre comité carrières. Plus de 80 personnes sont donc mobilisées sur ces sujets. Les informations issues des comités carrières des Business Units sont ensuite consolidées et partagées lors d'un comité carrières regroupant l'ensemble des Directeurs Ressources Humaines du Groupe et la fonction Ressources Humaines Corporate (GHRC). Une revue annuelle des talents Ressources Humaines est également organisée dans cette instance. Enfin, le comité carrières Groupe se focalise sur les dirigeants, cadres de direction et hauts potentiels.

Préparer l'avenir, c'est également accompagner les collaborateurs identifiés comme de futurs dirigeants du Groupe. C'est donc à partir d'un travail réalisé tout au long de l'exercice 2015-2016, qu'a été défini un nouveau modèle de leadership et mis en place - en partenariat avec l'une des écoles les plus prestigieuses, l'INSEAD, N° 1 au classement mondial des MBA - un programme dédié aux hauts potentiels de Vilmorin & Cie.

En outre, l'employabilité des salariés de Vilmorin & Cie s'appuie sur plusieurs leviers :

- Des entretiens tout au long de la carrière.
- Une diffusion des offres d'emplois en interne, qui a été élargie. En 2016, 331 offres d'emplois en CDI ont été publiées (cf. paragraphe relatif à la mobilité dans la section 4.1.2.1).
- Un catalogue de formations - auprès de Limagrain Academy - élargi.
- Des parcours de carrières.

DES ENTRETIENS TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

■ **L'entretien annuel d'évaluation** (la campagne se déroule chaque année, de juin à septembre ; l'entretien est mené par le manager). Ce bilan consiste à évaluer les activités et compétences sur l'année écoulée. Il permet également d'évaluer les besoins et souhaits de formation du salarié et d'évoquer son évolution professionnelle.

Des formations sous formes d'*e-learning*, de webinars et des informations sur l'intranet du Groupe ont été mises en place pour permettre aux parties prenantes de réaliser leurs entretiens dans les meilleures conditions. Les données renseignées permettent ensuite aux fonctions Ressources Humaines de bâtir le plan de formation, de mettre en place des plans de développement, de préparer les comités carrières au cours desquels auront lieu les revues de potentiels et seront décidés les promotions, les mobilités, les accompagnements.

Sur l'exercice 2015-2016, 77,45 % des salariés ont bénéficié d'un entretien de développement. 73,14 % des salariés cadres de direction en ont bénéficié.

■ **L'entretien biannuel professionnel** : il est initié par la fonction Ressources Humaines tous les 2 ans. Mené par le manager, il permet d'analyser les perspectives d'évolution professionnelle en termes de qualification et d'emploi.

■ **L'entretien de bilan de carrière** : il est, depuis 2015, réalisé tous les 6 ans avant 45 ans, puis tous les 5 ans à partir de 45 ans. Il est initié et mené par la fonction Ressources Humaines, et préparé en amont avec le manager. Il a pour objectif de réaliser un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

■ **L'entretien de dernière partie de carrière (à partir de 57 ans)** : prévu par l'Accord Groupe Génération, cet entretien est initié et mené par la fonction Ressources Humaines ; il permet de préparer la dernière partie de carrière, d'initier les démarches nécessaires à la préparation des dossiers de retraite et de prévoir les plans de successions. En 2015-2016, 181 entretiens de dernière partie de carrière ont été réalisés.

■ **Les entretiens de départ et de reprise d'activités** après une longue absence (congé maternité et d'adoption, congé d'éducation parentale, etc.) : ils sont initiés par la fonction Ressources Humaines. Ils permettent de gérer au mieux les transitions avant et après l'absence, de préparer les réintégrations, de garder le contact, et ainsi de ne pas créer de rupture du lien.

LES PARCOURS DE CARRIÈRE

Après l'élaboration, en 2014-2015, d'un pilote sur les parcours de carrière pour les « systèmes d'information » par les équipes Ressources Humaines de Vilmorin & Cie et la Direction des systèmes d'information, la démarche a été initiée pour d'autres métiers en 2015-2016. Le travail a porté dans un premier temps sur la définition d'un nouveau référentiel de postes dans certaines Business Units et au niveau corporate pour les cadres de direction. La construction d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, projet important pour l'exercice 2016-2017, va se baser sur le travail réalisé cette année.

LA FORMATION

UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE PRÉSERVATION DES SAVOIR-FAIRE

Vilmorin & Cie s'engage activement dans la formation afin de préserver, par la transmission des savoir-faire notamment, le patrimoine technique et scientifique généré par des générations d'agronomes et autres experts. C'est pourquoi Limagrain Academy, au-delà des programmes destinés à diffuser la culture du Groupe, a mis en place une « *production academy* » et une « *breeding academy* » afin de pérenniser les savoir-faire. Dans ce même objectif, Vilmorin & Cie encourage l'apprentissage et l'alternance, pour permettre à des jeunes d'accéder plus facilement aux diplômes et de tester leur intérêt pour les métiers de la sélection* variétale.

Évolution du nombre total d'heures de formation

Heures de formation	
2014-2015	82 434
2015-2016	109 865

En 2015-2016, 109 865 heures de formation ont été dispensées dans le groupe, à 4186 salariés, représentant 65 % de l'effectif permanent de Vilmorin & Cie.

Répartition des personnes formées par sexe et statut

	2014-2015	2015-2016
SEXE		
> Hommes (%)	60,0	59,7
> Femmes (%)	40,0	40,3
CATÉGORIE		
> Managers (%)	35,1	37,2
> Non-managers (%)	64,9	62,8

Au cours de l'exercice, Vilmorin & Cie a ainsi consacré 3,5 millions d'euros à la formation de ses collaborateurs comprenant le budget de Limagrain Academy.

	2015-2016
% Masse salariale	1,27
Dépense formation par salarié formé (en euros)	828
% des salariés formés	65,01
Nombre total d'heures de formation	109 865
Nombre moyen de jours de formation par collaborateur formé ⁽¹⁾	3,75

(1) À raison de 7h par jour de formation.

Les formations sont principalement consacrées au développement des compétences métiers, à l'adaptation au poste de travail, à la santé et la sécurité, ainsi que, pour les managers, à la conduite du changement et au management.

LIMAGRAIN ACADEMY :

UN CENTRE DE PARTAGE DES CONNAISSANCES

Limagrain Academy a été fondée en 2013, dans le but de développer les communautés du Groupe, en leur proposant l'acquisition des compétences, aptitudes et capacités nécessaires à la conduite des activités du Groupe, en accord avec ses fondamentaux.

Limagrain Academy n'est pas un substitut aux activités d'apprentissage et de développement spécifiques à chaque Business Unit. La complémentarité des programmes de formation des Business Units et ceux du Groupe permettra de mieux préparer l'entreprise et ses salariés aux défis de demain.

Dans cette optique, l'ambition de Limagrain Academy est de parvenir à maîtriser toute la richesse de connaissances que possède le Groupe et de créer des opportunités d'apprentissage pour les salariés issus de différentes Business Units, pays et cultures, tout en favorisant le sentiment d'appartenance au Groupe, grâce notamment à des méthodes d'apprentissage collectives.

En 2015-2016, le nombre de salariés ayant participé aux formations de Limagrain Academy a fortement augmenté. Les formations ont vocation à être organisées partout dans le monde afin d'être accessibles au plus grand nombre de salariés. L'internationalisation de Limagrain Academy s'est significativement accélérée avec une croissance de personnes formées non françaises et près de la moitié des formations données en anglais (contre 24 % l'année précédente).

Elles mettent en œuvre de plus en plus de nouvelles techniques d'apprentissage innovantes et motivantes, sous forme de jeux ou à l'aide d'outils virtuels. En 2015-2016, la part de sessions de formations virtuelles par rapport aux formations présentielle est passée de 30 % à 50 %, avec par exemple le « *Limagrain Game* » dans lequel les participants jouent par équipe à un jeu virtuel sur tablette portant sur l'histoire et les caractéristiques du Groupe. Cet outil a été déployé lors de la réunion Agora 2016 réunissant une centaine de commerciaux de tous les pays et de toutes les Business Units. Le « *Limagrain Game* » sera déployé l'année prochaine dans plusieurs Business Units, en complément de leur parcours d'intégration.

Les formations en management sont également développées, avec la première session du programme « *Advanced Leadership* » en collaboration avec l'INSEAD, permettant à 25 cadres et cadres de direction de développer leur leadership via en particulier du coaching, des sessions virtuelles et présentielle.

DES PARCOURS D'INTÉGRATION

Les parcours d'intégration se sont poursuivis au cours de l'exercice ; ils ont concerné 556 personnes au total.

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux managers du monde entier, des parcours d'intégration Groupe ont été mis en place depuis 2010-2011. Destinés aux managers récemment entrés dans le Groupe, ils s'adressent à des salariés confirmés dans leur poste et disposant jusqu'à 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise, de formation supérieure à 5 ans, ou bien bénéficiant d'une expérience équivalente. Ils sont notamment rythmés par une rencontre avec les membres du Comité Exécutif et des Administrateurs, des échanges avec des salariés ayant vécu une mobilité, ainsi que des visites de sites et des rencontres avec des adhérents de la coopérative Limagrain. L'objectif est de favoriser l'intégration de ces nouveaux managers dans le Groupe, tant en termes de compréhension des activités et de

la stratégie que de connaissance des ressources disponibles au sein de chaque Business Unit (politique de développement ressources humaines, outils de communication, etc.). À cette occasion, les engagements RSE du Groupe et le Code de Conduite du Groupe sont également explicités.

Au cours de cet exercice, 74 personnes ont suivi ce parcours. Sur ces 74 personnes, 32,5 % provenaient des pays suivants : Israël, Turquie, Japon, Thaïlande, Pays-Bas, Espagne, États-Unis, Argentine, Brésil et Chili.

De plus, de nombreux événements ont été organisés tout au long de l'année, afin notamment de renforcer le lien entre les salariés, les agriculteurs adhérents de la coopérative Limagrain, et de favoriser des moments de proximité et d'échanges. Ont ainsi été réunis au cours de l'année :

- environ 300 chercheurs, en janvier 2016,
- une centaine de représentants de forces commerciales et marketing, en juin 2016,
- 240 cadres de direction, en juin 2016,
- ainsi que différents métiers qui se sont également rassemblés cette année (réunion trimestrielle des Ressources Humaines, Réseau Juridique, Finance, Qualité Sécurité Environnement, Achats, Communication, etc.).

Toutes ces initiatives contribuent à fédérer les populations de Vilmorin & Cie autour d'un projet commun, celui du développement du Groupe.

4.1.2.5. S'ENGAGER POUR LA DIVERSITÉ

La diversité des populations au sein de Vilmorin & Cie fait partie intégrante de l'ambition de la Société.

« Le Groupe s'engage à traiter ses salariés, dans un esprit d'ouverture et d'équité, dans le respect de leur dignité et de leur intégrité physique et morale. Les salariés du Groupe sont ainsi recrutés sans discrimination de genre, d'âge, d'origine, de religion, d'orientation sexuelle, d'apparence physique, d'état de santé, de situation de handicap, d'appartenance syndicale ou d'opinion politique. »

Cet engagement sur le respect des personnes et de la vie privée est un extrait du Code de Conduite.

Le Code de Conduite s'inscrit dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont le Groupe partage les principes, notamment les conventions principales de l'organisation internationale du travail, en matière de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité des travailleurs, la lutte contre les discriminations, la liberté syndicale et le droit d'organisation et de négociation collective. De la même manière, des accords collectifs ont été négociés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'équilibre intergénérationnel. D'autres mesures ont été prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, au sein de plusieurs Business Units de Vilmorin & Cie.

En outre, des engagements ont été pris afin que les processus de recrutement intègrent des pratiques non discriminatoires.

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les femmes représentent 37,66 % des effectifs au sein de Vilmorin & Cie. Leur part diffère selon les secteurs d'activité et les métiers.

L'égalité professionnelle constitue une orientation prioritaire de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise. C'est dans ce contexte qu'un accord a été signé au cours de l'année 2012-2013, répondant en outre à une obligation légale française. Résultant d'un dialogue constructif avec les partenaires sociaux, cet accord, qui concerne les sociétés françaises, porte sur les objectifs et les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de leur parcours professionnel.

Recrutement, promotion professionnelle, rémunération, articulation entre vie professionnelle et vie personnelle : quatre domaines d'actions ont été retenus, avec des engagements et des mesures concrètes pour promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle. Ces objectifs et ces mesures sont assortis d'indicateurs chiffrés élaborés au niveau de chaque filiale puis consolidés et suivis au niveau du Groupe.

Cet accord a été prolongé en 2016 dans l'attente d'un nouvel accord en cours de discussion.

À titre d'exemple sur l'ensemble du périmètre, 24 entités ont mis en œuvre un plan d'actions dans le domaine de la rémunération.

Répartition par genre des cadres supérieurs du groupe

2015-2016	Total	Hommes (%)	Femmes (%)
Cadres dirigeants	20	85	15
Cadres de direction	170	80	20
Effectif global groupe	6 439	62,34	37,66

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉQUILIBRE INTERGÉNÉRATIONNEL

Afin de favoriser le partage des valeurs, la communication interorganisationnelle et intergénérationnelle ainsi que la créativité, un programme de mentoring a été mis en place, permettant aux jeunes salariés du Groupe d'être accompagnés pendant 6 mois par un mentor provenant d'une Business Unit et d'une fonction différente de la leur. Ce programme permet de valoriser et de mettre à profit l'expérience des salariés « seniors ».

Le programme de mentoring a été revu au cours de l'exercice 2015-2016 et sera déployé à partir de 2016-2017.

38,5 % des collaborateurs de Vilmorin & Cie ont plus de 45 ans. Afin de garantir une meilleure employabilité de ces salariés en seconde partie de carrière, et prenant en compte l'allongement de la carrière professionnelle, Vilmorin & Cie a mis en place, depuis plusieurs années, un accord spécifique concernant les salariés des entreprises françaises du Groupe. L'objectif fixé est d'accompagner plus activement chaque salarié dans la seconde partie de sa vie professionnelle tout en favorisant la transmission de son savoir et de son expérience à la génération suivante à l'approche du départ à la retraite.

Le taux de maintien dans l'emploi des « seniors » (individus de 57 ans et plus) en France s'établit à plus de 95 % depuis 2012, pour un objectif de 90 %. De même, des actions de tutorat, permettant d'assurer la transmission des compétences lors de l'embauche de salariés dits « juniors » ou de successions sur un poste, sont pratiquées.

Applicable sur le territoire français, l'accord a également été communiqué, à l'initiative de Vilmorin & Cie, auprès des filiales étrangères dans l'objectif de les inciter, à terme, à adopter certaines des dispositions mises en place.

Renégocié en 2012-2013, cet accord a été prolongé en 2014 par un contrat de génération, et reconduit en 2016.

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Différentes actions sont déployées pour favoriser l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, afin de faire progresser le faible taux de travailleurs à handicap (2,5 % des employés) sur le périmètre français.

À ce titre, depuis l'exercice 2012-2013, un partenariat est conclu en France avec des ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), permettant aux personnes handicapées d'exercer un travail dans un environnement protégé ainsi qu'avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) pour la diffusion des offres d'emploi sur une plateforme dédiée. Des personnes en situation de handicap sont ainsi régulièrement détachées pour assister les services supports de Vilmorin & Cie dans plusieurs missions opérationnelles et administratives.

Suite à la négociation annuelle de 2015, une politique sur le handicap a été lancée, dont les premiers éléments ont abouti à la mise en place du partenariat Handischool. Ce partenariat a permis de mener des actions de sensibilisation aux handicaps sur plusieurs sites de Vilmorin & Cie en France.

À l'étranger, chez HM.CLAUSE Peru, un nouveau règlement interne a été adopté incluant des mesures et pratiques de non-discrimination. De plus, le Code de Conduite du Groupe a été largement déployé et mis en application à l'international.

4.1.3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Vilmorin & Cie est au cœur des enjeux environnementaux par la nature même de son activité. La Société développe sans cesse de nouvelles variétés afin de répondre aux besoins des agriculteurs et des maraîchers répartis à l'international. La prise en compte des aspects environnementaux fait partie intégrante du travail des sélectionneurs.

Soucieuse du respect de son environnement, Vilmorin & Cie intègre également la prévention du risque environnemental dans sa politique de gestion des risques, avec la mise en œuvre de standards applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde.

Cet engagement passe également par la maîtrise (mesure, optimisation, innovation) de l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que par une attention portée à l'amélioration de la quantification et de la valorisation des déchets.

4.1.3.1. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Les produits créés ou développés par Vilmorin & Cie sont issus essentiellement du milieu naturel et destinés, en marché final prioritairement à l'alimentation et aux loisirs du jardinage. En conséquence, ils ne peuvent et ne doivent occasionner des atteintes graves et répétées à l'environnement. Vilmorin & Cie poursuit donc une politique volontaire et responsable portant notamment sur :

- le respect rigoureux des réglementations liées aux biotechnologies* et aux organismes génétiquement modifiés*,
- la mise en œuvre de moyens dédiés à la surveillance et à la prévention des risques environnementaux (veille technique et réglementaire, procédures d'alerte et de gestion de crise, certifications, communication interne sur la base d'un réseau inter-entreprises, etc.),
- le contrôle et le traitement des effluents et la limitation des pollutions industrielles.

L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Vilmorin & Cie s'attache à respecter la réglementation locale, communautaire ou internationale en matière environnementale sur tous ses sites industriels, tant en France qu'à l'étranger.

Aucun diagnostic ISO 26000 supplémentaire n'a été réalisé cette année. En revanche, une analyse de matérialité (présentée sous forme de matrice au paragraphe 4.1.1.1), a été effectuée avec l'aide d'un tiers expert, afin de procéder à une révision de la cartographie des enjeux de RSE notamment environnementaux.

De plus, 32 sociétés, représentant 75 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie, ont mis en place un Système de Management de

la Qualité, soit une hausse de 2 % qui marque la volonté du groupe de progresser chaque année en termes d'excellence opérationnelle. 16 sociétés représentant 46 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie disposent d'une certification Qualité de type ISO 9001, ETS, GSPP, NAL, etc.

6 sociétés, représentant 31 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie, ont mis en place un Système de Management de l'Environnement. Parallèlement, 7 sociétés représentant 27,6 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie, soit une hausse de 17 % par rapport à l'exercice précédent, ont une certification environnementale ISO 14 001, agriculture biologique, ou diverses certifications sur la qualité de l'air ou de l'eau. Pour exemple, le site d'HM.CLAUSE au Chili dispose d'une certification, qui optimise l'échantillonnage et l'analyse du processus des eaux usées. Limagrain Europe, en France, propose à ses clients une offre de semences certifiées BIO afin de répondre à la diversité des agricultures.

LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque Business Unit reçoit, depuis 2 ans, un rapport analytique et comparatif de ses données extra-financières, notamment environnementales, transmis par le département RSE du Groupe. Ce document intègre un répertoire de toutes les bonnes pratiques répertoriées au sein du Groupe et d'un panel de sociétés benchmarkées.

De plus, 1 481 heures de formation ont été dédiées à la protection de l'environnement cette année.

Enfin, plusieurs sociétés du groupe organisent régulièrement des actions d'information afin de sensibiliser les salariés aux aspects environnementaux.

En Turquie, Limagrain Europe édite depuis cet exercice une lettre interne et hebdomadaire à destination de tous ses salariés. Elle a pour objectif la prise de conscience de l'importance des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans les activités quotidiennes. 11 numéros ont déjà été publiés au cours de l'exercice.

Bisco Bio Sciences, en Inde, a organisé une journée de sensibilisation sur l'eau avec une activité de plantation d'arbres pour ses salariés.

En France, HM.CLAUSE a fait passer le certificat Certiphyto à l'ensemble de ses techniciens et approvisionneurs ainsi qu'à tous les collaborateurs utilisant des produits phytosanitaires dans le cadre de leur emploi. Celui-ci est basé sur une formation à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un objectif de préservation de la santé humaine et de l'environnement.

Plus largement, l'ensemble des sociétés de Vilmorin & Cie, partout dans le monde, attache une attention toute particulière aux conséquences néfastes éventuelles des pesticides, de la manipulation par les salariés à l'utilisation dans l'environnement. Pour prévenir ce risque professionnel, des formations spécifiques sont régulièrement dispensées aux salariés afin de travailler notamment

sur la prise de conscience du risque et la mise en place de règles d'hygiène strictes et appropriées. L'usage des pesticides est limité au strict nécessaire ; les bonnes pratiques sont partagées entre sociétés. Des équipements de protection individuelle adéquats (combinaison, gants, bottes, masque) sont mis à disposition de tous les salariés concernés pour éviter tout contact et inhalation de substances nocives.

LES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Vilmorin & Cie n'a enregistré aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement au titre de l'exercice 2015-2016.

4.1.3.2. ÉCONOMIE CIRCULAIRE, POLLUTION, PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

La plupart des sites de production est propriété de Vilmorin & Cie et fait l'objet d'une surveillance et d'un entretien permanents.

LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DES REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT L'ENVIRONNEMENT

Vilmorin & Cie développe de nombreuses semences protégées. La protection des semences est indispensable pour lutter contre les maladies et protéger les cultures, notamment à un stade précoce. Elle permet d'utiliser moins d'intrants*, de façon plus ciblée et donc plus efficace.

Cette technique minimise les impacts environnementaux. Les semences protégées sont en contact avec une zone limitée du sol. Le risque de dispersion dans l'environnement est donc réduit - notamment le risque envers les insectes non cibles, dont les pollinisateurs comme les abeilles. Une baisse du nombre de passages de tracteur induisant notamment un meilleur bilan carbone de la culture est également relevée.

■ **L'air** : Les poussières générées lors de la transformation des semences représentent la principale source de pollution éventuelle. Pour limiter ces pollutions, certaines sociétés de Vilmorin & Cie ont déployé des moyens pour prévenir ce risque environnemental et ont installé des systèmes de filtration et de captage de ces poussières végétales. Pour illustration, Bisco Bio Sciences, en Inde, a mis en place au cours de cet exercice, un système global de qualité sur l'extraction des poussières, la qualité de l'air et de la lumière, et les nuisances sonores. HM.CLAUSE, en Australie, détecte le sens du vent pour prévenir les odeurs de produits chimiques vers les populations riveraines.

■ **L'eau** : Les activités de recherche sont organisées afin de limiter au maximum les rejets dans l'eau. Le référentiel de Gestion des Risques du Groupe précise que les eaux de pluie d'une part

et les eaux usées d'autre part (eaux de fabrication, eaux usées sanitaires et eaux d'extinction d'incendie) doivent être collectées et acheminées séparément. Il souligne qu'avant tout rejet à l'extérieur, les eaux pouvant être polluées doivent être analysées et, le cas échéant, traitées. Les centres de recherche les plus récents recyclent leurs eaux d'usage au travers de stations de récupération des eaux usées.

■ **Le sol** : L'épandage de fertilisants sur les cultures de semences commerciales et les traitements phytosanitaires utilisés peuvent être sources de pollution des sols. Différentes actions préventives et correctives sont menées dans le strict respect des produits homologués et des doses prescrites.

D'une part, Vilmorin & Cie préconise l'adoption d'une démarche de lutte biologique* dans les serres, afin de réduire les traitements.

D'autre part, Vilmorin & Cie met au point des variétés de semences résistantes aux insectes et virus, permettant ainsi de réduire l'utilisation des produits de traitement, et qui nécessitent moins d'engrais lors de la culture. Enfin, l'enrobage des semences commerciales avec des produits de protection participe également à minimiser les traitements tout au long de la vie de la plante.

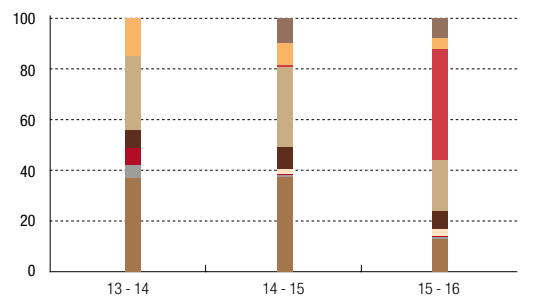
LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La quantité de déchets générés par Vilmorin & Cie est estimée à plus de 32300 tonnes (dont coproduits) en 2015-2016 dont notamment 639 tonnes de déchets dangereux, 13785 tonnes de déchets ordinaires et 16863 tonnes de déchets organiques.

71,3% de ces déchets sont valorisés à travers différentes filières : utilisation animale (43,7%), compostage (13,4%), recyclage (7,4%) ou encore en énergie (3,7%). Cependant, il est à noter que la performance des différentes sociétés du groupe est encore très variable sur ce sujet.

Évolution et répartition des déchets par mode de traitement

(en %)



■ Déchets compostés ■ Déchets incinérés sur site ■ Déchets stockés sur site
 ■ Déchets valorisés autrement ■ Déchets recyclés ■ Déchets envoyés en décharge
 ■ Déchets valorisés pour les animaux ■ Déchets valorisés en énergie
 ■ Déchets traités autrement

Les déchets organiques sont destinés à l'alimentation animale (39,4 %) ou au compost (25,7 %). Les autres types de déchets (emballages, papiers, cartons, plastiques) font généralement l'objet d'un tri sélectif.

Pour illustration, en France, Vilmorin SA a mis en place une veille sur les nouvelles opportunités de recyclage, sources éventuelles de création de valeur.

Dans de nombreux sites, Vilmorin & Cie accompagne ce tri d'une communication spécifique (consignes de tri, affichages, etc.). Sur certains sites, chez Limagrain Europe et Vilmorin SA, en France, un suivi mensuel permet de connaître les évolutions des tonnages de déchets ultimes et la quantité de déchets valorisés.

Enfin, de nombreux investissements ont été réalisés pour réduire la production de déchets et s'assurer de leur recyclage et élimination. Ce sont ainsi près de 45 000 euros qui ont été investis depuis 2 ans dans des actions comme l'achat d'un broyeur pour les déchets organiques, l'achat de poubelles de tri ou encore la mise en place d'un partenariat avec une fondation pour recycler les batteries.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Vilmorin & Cie, en tant que semencier, ne met pas en marché de produits alimentaires. L'entreprise n'est donc pas directement concernée par les enjeux du gaspillage alimentaire et n'a en conséquence pas mis en place d'actions spécifiques concernant cette problématique.

LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPÉCIFIQUE À UNE ACTIVITÉ

La plupart des sites de Vilmorin & Cie ne présente pas de caractère particulièrement bruyant et n'est de plus pas localisé dans des zones urbaines. Toutefois, des mesures de contrôle sont effectuées sur les sites. Dans le cas où l'intensité sonore sur un site dépasserait 85 décibels, Vilmorin & Cie recommande à l'ensemble de ses filiales d'intervenir sur le matériel pour réduire le niveau sonore, même lorsque la législation nationale ne l'impose pas et de prescrire le port d'équipements de protection individuelle.

Vilmorin & Cie s'attache également à ne pas gêner les riverains avec ses activités industrielles. Par exemple, sur l'exercice 2015-2016, en Turquie, Limagrain Europe a supprimé un générateur dans un centre de recherche dont le bruit importunait la population avoisinante.

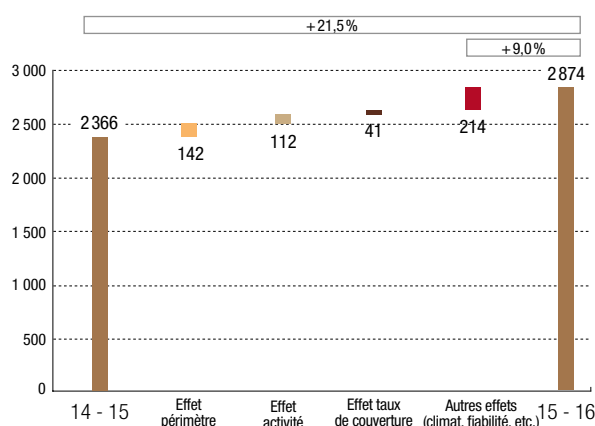
4.1.3.3. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

LA CONSOMMATION D'EAU

Sur l'exercice 2015-2016, la consommation d'eau de Vilmorin & Cie est estimée à 2 874 126 m³ soit une augmentation de 21,5 %. L'augmentation est liée à l'acquisition de nouvelles sociétés (142 km³), l'intégration de nouvelles sociétés dans le reporting (41 km³), la croissance de l'activité (112 km³). Le reste de l'augmentation s'explique par l'amélioration du processus de reporting et les aléas climatiques.

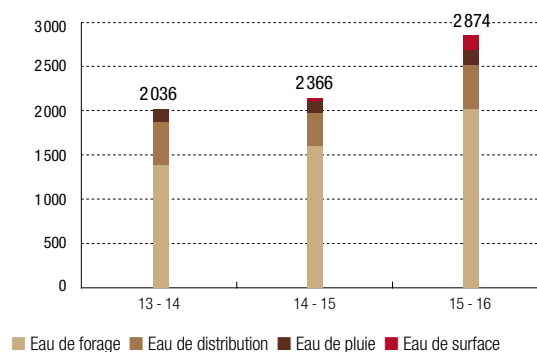
Évolution de la consommation d'eau

(en milliers de m³)



Évolution et répartition de la consommation d'eau par type

(en milliers de m³)



L'eau est principalement destinée à l'irrigation des serres de culture et à l'usage domestique (eau sanitaire). Les sociétés du groupe, au regard de la spécificité de l'activité, utilisent l'eau du réseau de distribution urbain, les eaux de forage ou encore les eaux de pluie qui permettent de réduire la consommation.

Les systèmes d'irrigation goutte à goutte sont largement déployés dans le Groupe. Ils permettent d'acheminer l'eau directement au système racinaire de la plante. C'est aujourd'hui la technique la plus économe en eau.

L'arrosage par goutte à goutte facilite aussi l'apport d'engrais directement à la plante. Là aussi, cette technique limite la consommation des intrants* au strict minimum.

En parallèle, la plupart des sociétés ont mis en place d'autres systèmes également plus économes en eau afin de contrôler et de limiter les quantités d'eau utilisées :

- cultures hors-sol,
- paillage au sol en plein champ,
- couche de sable pour les cultures sous serre permettant d'éviter l'évaporation.

Par exemple, au Brésil, Limagrain South America a mis en place un système complet d'irrigation en goutte à goutte sur les centres de recherche de Sorriso et Londrina. Sur ce dernier site, l'entreprise a également construit au cours de l'exercice, un lac artificiel amenant sa capacité de stockage de l'eau à 3 000 m³.

D'autre part, Vilmorin & Cie est engagée dans la mise au point de variétés contribuant à diminuer l'impact de la production agricole sur son environnement en permettant de limiter la consommation en eau, par exemple pour le maïs, grâce au développement de variétés plus tolérantes à la sécheresse.

Vilmorin & Cie est également attentive aux besoins des producteurs, agriculteurs et maraîchers. Au-delà du produit, le Groupe leur apporte une expertise agronomique et un accompagnement sur-mesure pour valoriser tout le potentiel génétique de la semence. L'accompagnement et la formation des producteurs est un facteur clé dans la réduction de la consommation d'eau.

Pour illustration, fin 2015, Limagrain Europe, en France a mis en ligne un tableau de bord sous sa marque LG. Il regroupe l'ensemble des OAD (Outils d'Aide à la Décision) de la marque LG, à destination des producteurs. Ces outils sont gratuits et accessibles par Internet. Le tableau de bord LG est lauréat des « Sommets d'Or 2016 », concours de l'innovation ouvert à tous les exposants du Salon de l'Élevage.

Parmi ces OAD, on retrouve celui dédié au pilotage de l'irrigation, « LG Vision Irrigation », créé en 2013. Il permet à l'agriculteur de piloter ses apports en eau en fonction de la pluviométrie et en fonction des besoins de sa culture. Cet outil présente un véritable intérêt environnemental : apporter la bonne quantité d'eau et au bon moment. Mais il possède également un intérêt économique, car un stress hydrique en période sensible du maïs peut engendrer des pertes de rendement considérables. Des essais internes démontrent qu'en irriguant avec « LG Vision Irrigation », le gain économique s'élève en moyenne à 59 euros/ha.

Enfin, pour la première fois en 2015-2016, un recensement de tous les sites du groupe situés dans des zones de risque en lien avec l'eau (sécheresse, inondation, impact du changement climatique, etc.) a été effectué. 15 sites ont jusqu'à présent été identifiés dont 6 sites de recherche et un site de production.

LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

La dépendance aux matières premières est limitée de par la nature même de l'activité. Vilmorin & Cie, en tant que semencier, se positionne avant tout comme un créateur de matières premières renouvelables.

Vilmorin & Cie a initié cette année un suivi global de ses matières premières : emballages de semences et produits de santé des plantes. En 2015-2016, Vilmorin & Cie a comptabilisé 142 669 tonnes de matières premières dont 97 % d'emballages pour un coût total de plus de 7 millions d'euros.

Dès que les contraintes techniques le permettent (propriétés barrière à l'oxygène et à l'eau essentiellement pour garantir la qualité des semences), les sociétés du groupe travaillent sur l'optimisation de leurs emballages, notamment sur la réduction des épaisseurs de films souples et sur l'utilisation de matières recyclées, biodégradables ou renouvelables.

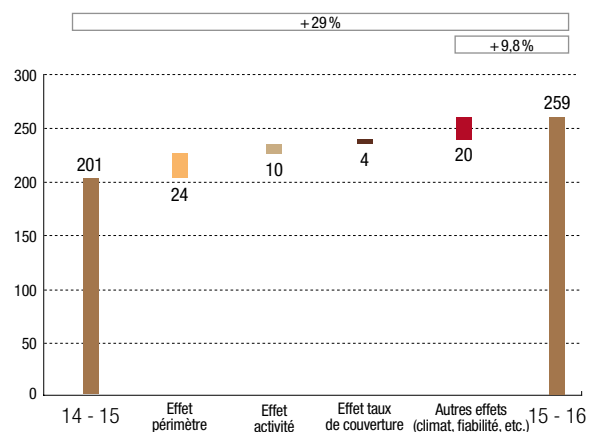
Pour exemple, Limagrain Europe est partenaire d'ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles). Ce partenariat œuvre à la mise en place d'un réseau de collecte et de recyclage des sacs de semences mis sur le marché, en premier lieu les sacs papier.

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

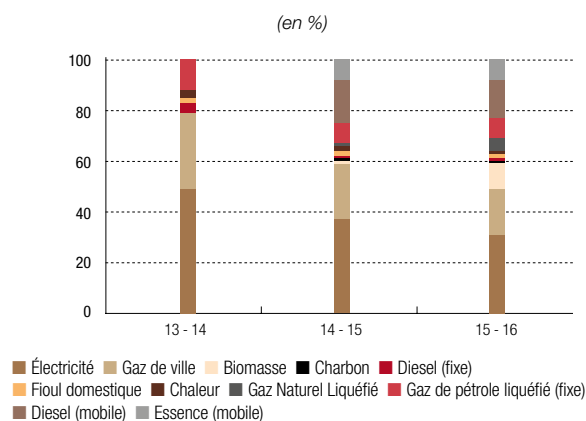
La consommation globale d'énergie de Vilmorin & Cie est de 258 759 416 kWh (soit 0,72 GJ pour 1 000 euros de chiffre d'affaires) pour l'exercice 2015-2016, dont 200 509 689 kWh d'énergie pour les sources fixes (dont biomasse), électrique et chaleur, froid, vapeur.

Évolution de la consommation d'énergie

(en millions de kWh)



Évolution et répartition de la consommation d'énergie par type



Les sociétés de Vilmorin & Cie investissent régulièrement dans des mesures pour optimiser leur efficacité énergétique. Plusieurs d'entre elles intègrent notamment le critère de performance énergétique ou d'économie d'énergie lors du remplacement ou de l'achat des équipements des serres (éclairage, chauffage, etc.). Au total, plus d'un million d'euros ont été investis depuis 2 ans dans près de 60 actions permettant de réduire la consommation d'énergie de Vilmorin & Cie.

Pour illustration, la récente usine de production de semences de grandes cultures, de Limagrain South America à Goianésia (Brésil) a été entièrement pensée pour optimiser la consommation d'énergie sur l'ensemble du process.

Pour les bâtiments déjà construits, des solutions ont été mises en place :

- 4 sociétés valorisent ainsi les rafles de maïs issues du processus de production de semences pour produire près de 10 % de la consommation d'énergie du Groupe.
- Les entreprises du Groupe ont pu bénéficier des recommandations des audits énergétiques réalisés en 2015, notamment au travers du développement de l'échange de bonnes pratiques internes.
- Un comité énergie qui rassemble les responsables de production ou des opérations des différents sites industriels français, travaille à l'optimisation des consommations énergétiques de Vilmorin & Cie.
- Limagrain Europe, dans plusieurs de ses pays d'implantation, a entamé un travail d'optimisation de la consommation énergétique : isolation des bâtiments, mise en place de pompes à chaleur, installation de lampes LED dans les chambres de culture et les couloirs, accompagnée par la mise en place de détecteurs de mouvement et d'un compteur de suivi pour optimiser les consommations électriques, changements des groupes froids des chambres climatisées. Par ailleurs, en France, un outil Excel, en ligne sur l'intranet permet depuis cet exercice, aux personnes

qui se déplacent souvent pour des trajets professionnels, de partager leurs trajets pour favoriser le covoiturage entre salariés. Un développement informatique est en cours pour que l'outil soit accessible à toutes les Business Units en Europe.

- Bisco Bio Sciences en Inde a poursuivi la réalisation de son programme global d'optimisation de l'énergie : travaux de maintenance sur les séchoirs pour réduire le temps des cycles, finalisation de la mise en place du générateur de la chambre froide en faveur d'un appareil plus efficace et moins consommateur d'énergie.
- HM.CLAUSE, en France, a remplacé son système d'éclairage à vapeur de sodium par de l'éclairage à LED afin d'optimiser les consommations d'électricité et de chaleur.

L'UTILISATION DES SOLS

Les sols représentent pour Vilmorin & Cie le premier outil de production. Leur respect et leur préservation sont au centre de toutes les actions de la Société. Depuis 3 ans, le périmètre de sociétés agissant pour la préservation des sols ne cesse d'augmenter passant de 40 % en 2013-2014 à 57 % cet exercice. Les exemples ci-dessous sont la preuve de cet engagement.

- Vilmorin SA (France) et HM.CLAUSE SA (France), représentant 7,9 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie, dans le cadre de leur stratégie agronomie, effectuent de nombreux travaux de recherche sur l'amélioration de la gestion agronomique des sols. Il s'agit de préserver la qualité des sols et de veiller à la bonne santé des cultures en optimisant l'utilisation des intrants* notamment par la gestion de la matière organique. Afin de préserver la macrofaune et les micro-organismes des sols, ils pratiquent la rotation systématique des cultures avec l'introduction d'un cycle céréalière tous les 2 à 3 ans pour couper le cycle des maladies et le semis d'un couvert végétal notamment en période hivernale. Cela évite de laisser un sol nu qui favorise le lessivage des sols. Cette pratique de rotation s'inscrit sur le long terme pour garantir une efficacité agronomique optimale.
- De plus, Vilmorin SA innove en adoptant de nouvelles techniques de travail du sol : arrêt des labours, investissement dans des outils de travail superficiel du sol qui ouvre le sol sans bouleverser les couches et donc l'équilibre des écosystèmes, suppression des outils destructurants, désherbage thermique, etc. Sur le site de La Costière (France), Vilmorin SA procède également à des analyses de sols préalables aux amendements et fertilisations pour optimiser les apports.
- Enfin, Vilmorin SA s'attache à travailler en étroite collaboration avec ses agriculteurs multiplicateurs* pour expérimenter toute nouvelle technique de production durable. Par exemple, depuis plusieurs années, en Anjou (France), un important travail est réalisé pour évaluer les bénéfices agronomiques, économiques, environnementaux et sociétaux sur les cultures de laitue, chicorée, haricot, etc. de la protection biologique intégrée notamment contre le puceron, le thrips ou encore la punaise. L'utilisation d'engrais vert comme le sorgho fourrager est également pratiquée. Ces travaux

exigeants nécessitent un savoir-faire technique et empirique, et sont effectués en lien avec les sociétés de lutte biologique* et les écoles agronomiques de la région. Les bonnes pratiques sont échangées lors de rencontres régulières organisées avec les autres producteurs de la région.

4.1.3.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE

LES REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Vilmorin & Cie considère que le mécanisme de la photosynthèse dans l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre doit être reconnu comme un élément essentiel de calcul. Les plantes en tant que capteurs de gaz carbonique et libérateurs d'oxygène contribuent naturellement à la lutte contre l'effet de serre. Pour exemple, un hectare de maïs absorbe vingt à trente tonnes de gaz carbonique et fournit deux à quatre fois plus d'oxygène qu'un hectare de forêt (Source : http://www.agpm.com/pages/maïs_poumon_vert.php).

Dans ce cadre, en créant des semences innovantes à la fois plus économes et plus productives, Vilmorin & Cie contribue à la limitation des rejets de gaz à effet de serre de ses activités.

Dans un souci de progrès continu, Vilmorin & Cie estime depuis l'exercice 2013-2014 les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de ses sites, sur un périmètre représentant 99,8% du chiffre d'affaires.

Le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) sont aussi des gaz à effet de serre émis par Vilmorin & Cie. Cet exercice, le Groupe n'est pas en mesure d'inclure avec fiabilité, ces gaz dans son bilan d'émissions de gaz à effet de serre, tout comme les émissions issues de l'utilisation de gaz frigorigènes.

L'entreprise a estimé ses rejets en gaz à effet de serre à partir du référentiel de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Ses émissions directes (Scope 1) sont principalement liées à :

- la combustion d'énergies fossiles sur ses sites,
- l'utilisation de carburants pour sa flotte automobile et d'engins agricoles en propre.

Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions	Source	Émissions (kgCO ₂ e)
Émissions directes de GES (Scope 1)	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Gaz de ville	11 219 902
			Charbon	408 625
			Diesel	1 161 354
			Fioul domestique	1 672 880
			Essence	110 326
			Gaz Naturel Liquéfié	3 542 408
			Fioul lourd	15 206
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur	Gaz de Pétrole Liquéfié	5 409 496
			Diesel	12 381 082
			Essence	6 283 002
3	Émissions directes des procédés hors énergie	Non concerné	59 124	
4	Émissions directes fugitives	Données manquantes		
5	Émissions issues de la biomasse	Données manquantes		
TOTAL SCOPE 1				42 263 405
Émissions indirectes de GES (Scope 2)	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Électricité	25 035 420
	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Chaleur, froid, vapeur	570 088
TOTAL SCOPE 2				25 605 508
TOTAL (SCOPE 1 + SCOPE 2)				67 868 913

L'ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une vingtaine de bassins de production implantés sur les 5 continents, aussi bien dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud, assurent la production de semences ; les travaux de recherche s'effectuent dans plus de 100 sites implantés au plus près des marchés. L'implantation internationale des zones de production et des centres de recherche permet ainsi de répartir et de limiter les risques liés aux changements climatiques et à l'incertitude météorologique.

Parallèlement, le Groupe a pris l'engagement, pour ses locations longue durée de véhicules, de ne pas sélectionner de véhicules qui émettent plus de 130 gCO₂/km, la moyenne ne devant pas dépasser 120 gCO₂/km. L'entreprise favorise également une gestion raisonnée des déplacements par la promotion de la vidéo-conférence lorsque cela est possible. En outre, Limagrain Europe a mis en place un outil pour faciliter le covoiturage interne lors de déplacements professionnels, en test en septembre 2015. Accessible à environ 150 utilisateurs en 2015-2016, il est prévu que l'outil évolue vers une solution plus conviviale, accessible à 100 % des collaborateurs de Limagrain Europe SA, ainsi qu'aux autres collaborateurs des sociétés du Groupe.

Dans les Business Units, de nombreuses autres actions concrètes et adaptées pour lutter contre les conséquences du changement climatique ont été initiées. Hazera au Royaume-Uni utilise des technologies dites progressives : utilisation de leds à la place d'ampoules fluorescentes, usage de l'eau à la place des climatiseurs classiques pour rafraîchir les serres, optimisation de la lumière naturelle. HM.CLAUSE au Vietnam utilise des films spécifiques pour réduire l'absorption de la chaleur dans les serres et développe ses productions de semences sur des terres aux altitudes plus élevées.

Enfin, Limagrain Europe collecte annuellement de nombreuses données climatiques grâce aux technologies digitales afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans la pratique d'une agriculture durable et responsable. Fin 2015, le concept Hydraneo a été lancé. Issu d'un travail de collaboration de plusieurs années entre les équipes recherche et marketing, Hydraneo a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la gestion du stress hydrique, de manière globale, en associant variétés de maïs tolérantes et pratiques agronomiques adaptées. Cette technologie a été récompensée en interne, par le prix du meilleur produit de l'année lors des challenges de l'innovation 2016 et a permis de lancer une variété de maïs remarquable et inédite, résistante au stress hydrique en Ukraine et en Russie.

4.1.3.5. PROTECTION ET ENRICHISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger, entretenir et développer le patrimoine génétique est l'un des fondements du métier de semencier et de la pérennité de Vilmorin & Cie.

319 variétés ont été commercialisées pour la première fois en 2015-2016, dont 208 variétés potagères et 111 variétés de grandes cultures. Vilmorin & Cie participe ainsi activement à la conservation et au développement de la biodiversité d'un grand nombre d'espèces végétales. Au total, ce sont plus de 3 600 variétés, couvrant près de 60 espèces végétales qui sont commercialisées par Vilmorin & Cie dans le monde.

En France, à l'image de ses compétiteurs, Limagrain Europe, pour enregistrer une nouvelle variété, doit prouver qu'elle apporte de nouvelles performances par rapport aux variétés qui existent déjà sur le marché. Des études officielles doivent démontrer les bons résultats aux tests DHS (Distincte Homogène Stable), ainsi qu'en termes de VATE (Valeur Agronomique Technologique et Environnementale).

En outre, le Groupe œuvre au maintien d'un grand nombre de variétés. Par exemple, la conservation du matériel génétique pour le maïs en Europe représente plus de 30 000 variétés (lignées et populations) préservées dans les collections.

Parallèlement, par son activité « semences d'arbres », Vilmorin SA contribue tant en termes d'espèces créées que de milieux qu'elle contribue à créer, à l'enrichissement de la biodiversité. En France, un arbre planté sur deux est issu d'une graine d'arbre Vilmorin. La plupart des travaux agronomiques de Vilmorin SA contribuent également à la protection et au développement de la biodiversité. Par exemple, de nombreuses haies ont été plantées cet exercice sur les sites de La Ménitric et de La Costière (France) pour leur diversité intrinsèque et leur rôle majeur dans le bon fonctionnement des écosystèmes. Sur le site de La Costière, zone Natura 2000, aucun chantier, aucune construction ne sont réalisés pendant la période de nidification des outardes canepetières ; des équipements spécifiques ont également été achetés afin de capturer les reptiles protégés présents sur le site sans avoir à les tuer.

Au Salvador, Vilmorin contribue à la préservation de la flore des berges de la rivière de la région de Flor Amarilla, par la plantation de bambous et d'espèces d'arbres locales. Parallèlement, HM.CLAUSE est engagée dans la préservation de la flore et de la faune, notamment au travers de ses actions pour la protection de l'habitat naturel des hirondelles de rivage à Davis (États-Unis) et des espaces boisés du Wisconsin.

Afin de prioriser les actions utiles et nécessaires à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes sur les territoires d'implantation du groupe, 14 sites proches de zones protégées ont été identifiés (Source : *protectedplanet.net*) via l'outil de reporting extra-financier 2015-2016. Ils feront l'objet d'une attention particulière dans les futurs plans d'actions.

Pour illustration, les équipes de l'un de ces sites, situé au Kenya, s'impliquent activement dans la protection de la biodiversité en travaillant avec des ONG locales qui œuvrent pour la préservation des forêts, la biodiversité et les écosystèmes du Mont Kenya ainsi que pour la sauvegarde des rhinocéros noirs chassés pour leur corne d'ivoire.

Par ailleurs la diversité et l'accès à la variabilité génétique la plus large est une condition nécessaire pour assurer l'avancement global du progrès variétal.

Pour protéger leurs innovations végétales et permettre un juste retour sur investissement, les semenciers utilisent les systèmes suivants de protection de la création variétale :

LE CERTIFICAT D'OBTENTION VÉGÉTALE (COV)

Droit le plus abouti dans ce domaine, le COV est un titre de propriété intellectuelle issu de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV). Conçu spécifiquement pour la sélection* végétale, son objectif est d'encourager les sélectionneurs à créer de nouvelles variétés, tout en permettant l'accès à la variabilité génétique. Il protège notamment la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 25 ans. Il intègre cependant deux éléments fondamentaux :

- L'exemption du sélectionneur : une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre semencier afin de créer une nouvelle variété aux caractéristiques originales et distinctes de la première.
- L'exemption de l'agriculteur : sous certaines conditions (versement de royalties destinées à rémunérer l'effort de recherche de l'obteneur, etc.) et pour certaines espèces (blé, orge, avoine, seigle, colza, etc.), le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses parcelles l'année suivante.

LE BREVET

À la différence du COV dédié à la protection des variétés végétales, le champ d'application du brevet est multiple, couvrant de nombreux domaines d'activité, dans une logique industrielle. Il confère à son titulaire une autorisation d'utilisation exclusive de l'invention pendant un nombre limité d'années et sur un territoire géographique défini. En contrepartie, toutes les informations relatives à cette invention sont mises à la disposition du public.

Selon les pays et leurs législations, son application peut couvrir différents champs de la sélection* végétale : procédés d'obtention*, variétés elles-mêmes (dans un nombre très limité de pays), éléments (gènes, etc.) de la plante ou plante elle-même. En conséquence, tout semencier souhaitant utiliser une variété entrant dans le champ d'un brevet doit demander une autorisation et acquitter des droits.

Aujourd'hui, les États-Unis, le Japon et l'Australie permettent une double protection des variétés végétales, par brevet et par COV. En Europe, seul le COV est autorisé pour protéger une variété végétale. Parallèlement, le brevet est utilisé pour protéger les autres inventions du domaine des innovations végétales, à l'exclusion des procédés dits essentiellement biologiques.

Pour Vilmorin & Cie, ces deux systèmes doivent pouvoir coexister, à condition toutefois que les systèmes de propriété intellectuelle permettent un accès aux ressources génétiques* existantes le plus large possible. Dans ce contexte, le principe d'exemption de sélection* doit constituer un fondement de tout système de propriété intellectuelle appliqué à l'innovation végétale.

4.1.4. INFORMATIONS SOCIÉTALES

La vocation première de Vilmorin & Cie est de contribuer à répondre aux enjeux alimentaires mondiaux. L'enjeu est de taille : en 2050, pour nourrir près de 10 milliards d'individus, la production alimentaire devra progresser de 70 % selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Pour répondre à l'évolution de ces besoins, Vilmorin & Cie met au point des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée, situant son activité au cœur des enjeux sociétaux.

4.1.4.1. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ

Vilmorin & Cie, qui a fait le choix d'un management de proximité autour d'un modèle d'organisation au plus près des marchés, est en conséquence fortement impliquée dans ses territoires d'implantation. L'organisation autour de 10 Business Units⁽¹⁾ associe respect des choix stratégiques de Vilmorin & Cie et prise en compte des cultures et des spécificités locales.

Ce modèle d'organisation très spécifique, qui est le socle de la performance de Vilmorin & Cie, lui confère une grande proximité avec les hommes et les marchés et lui permet d'être à l'écoute de ses clients quelle que soit leur zone géographique d'implantation, assurant ainsi une excellente connaissance et compréhension des marchés. S'appuyant sur cette écoute permanente et sur sa capacité d'innovation, Vilmorin & Cie est en mesure d'apporter à ses clients agriculteurs et maraîchers répartis partout dans le monde des semences adaptées aux différents territoires, à la variété des sols et des climats.

(1) Suite au rapprochement des Business Units Vilmorin et Mikado Kyowa Seed en juillet 2016.

EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Parallèlement, tout au long de son développement et des opérations de croissance externe, Vilmorin & Cie a dynamisé l'emploi local sur ses territoires d'implantation et a déployé un modèle d'intégration progressif et respectueux des cultures existantes, avec la volonté de préserver l'identité des sociétés acquises et de valoriser le savoir-faire des équipes en place.

En outre, les références humaines et culturelles liées au monde agricole, issues de son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international, font partie des valeurs de Vilmorin & Cie, et lui permettent également de tisser des liens étroits avec ses différents territoires d'implantation. Cela se traduit notamment par une politique active de partenariats en matière de recherche, source de nombreuses et enrichissantes collaborations scientifiques développées au fil des années. Vilmorin & Cie noue également de multiples collaborations, partout dans le monde, aux niveaux industriel et commercial.

L'activité de Vilmorin & Cie, fortement saisonnière, nécessite l'emploi de main-d'œuvre temporaire en période de pointe notamment au moment des récoltes. La majorité de ce personnel saisonnier fait l'objet d'un recrutement local dans la plupart des sites de Vilmorin & Cie en France et à l'étranger. Ce sont ainsi plus de 7 500 saisonniers qui ont été employés par Vilmorin & Cie en 2015-2016.

Les contrats de production avec des agriculteurs locaux sont également une composante importante de l'impact territorial de l'entreprise. Vilmorin & Cie s'attache à proposer aux agriculteurs du monde, des contrats de production à forte valeur ajoutée.

SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Le groupe participe à différentes actions sur ses territoires d'implantation dans des domaines très variés. Ce sont ainsi plus de 31 sociétés représentant 42% du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie qui ont entretenu, en 2015-2016, des relations avec des partenaires locaux sur des sujets variés comme l'éducation, l'emploi, l'aide aux communautés locales, la visite de sites, etc.

4.1.4.2. RELATIONS AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

MOMAGRI, MOUVEMENT POUR UNE ORGANISATION MONDIALE DE L'AGRICULTURE

La globalisation des marchés agricoles soumet de plus en plus les agriculteurs à des pressions économiques et sociales extrêmement fortes. Elle s'accompagne aujourd'hui d'une volatilité importante des cours des matières premières agricoles qui pénalise les agriculteurs, déstabilise les filières agroalimentaires et menace potentiellement la

sécurité alimentaire de la planète. Pour garantir l'alimentation d'une population mondiale qui va croître d'environ 2 milliards d'habitants d'ici 2050, une réelle régulation de ce secteur stratégique s'avère plus que jamais indispensable. C'est dans ce contexte que, depuis plusieurs années, Vilmorin & Cie soutient les initiatives de momagri, mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture.

Créé en 2005 à l'initiative du monde agricole français, momagri est un think tank* dont la mission est de promouvoir une libéralisation régulée des marchés agricoles. Cela passe par la création de nouveaux outils d'évaluation et par la formulation de propositions pour une politique agricole et alimentaire internationale. Rassemblant notamment des personnalités du monde agricole, de l'humanitaire, de la santé, de la défense et de l'entreprise, momagri coopère avec diverses instances internationales, des think tanks* et des organisations agricoles étrangères. Il s'agit d'une instance de lobbying qui fonde ses actions et ses propositions principalement sur la base d'un modèle économique innovant. Ce dernier décrit pour la première fois la spécificité du secteur agricole et l'étroite corrélation entre libéralisation non régulée des échanges agricoles et augmentation de la volatilité des prix.

Il bénéficie d'une réelle reconnaissance, aussi bien du monde académique international que de la sphère politique, à l'image du Parlement européen et des organisations internationales telles que le FMI et la FAO.

L'IMPLICATION AU SEIN DE L'INTERPROFESSION ET DES SYNDICATS PROFESSIONNELS

Vilmorin & Cie est impliquée dans l'interprofession et les syndicats professionnels, aussi bien au niveau national – avec le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants) et l'UFS (Union Française des Semenciers), européen – via l'ESA (European Seed Association) qu'international – au travers de l'ISF (International Seed Federation).

À ce titre, elle participe activement aux débats portant sur l'agriculture et plus spécifiquement sur son métier de semencier : protection du vivant, accès aux ressources génétiques* et utilisation des biotechnologies* végétales dans le domaine de la recherche scientifique notamment.

LES ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT

Le Groupe a toujours noué de nombreux partenariats, avec des acteurs publics et privés, principalement dans les domaines de la recherche, de l'agriculture et de l'innovation.

■ Pour illustration, Limagrain Europe SA a établi une convention de recherche sur le tournesol, début juillet 2016, avec l'Université parisienne Pierre et Marie CURIE, plus grand complexe scientifique et médical de France, et figurant parmi les 10 premières universités européennes. Cet engagement pour 3 années s'inscrit dans le cadre des conventions CIFRE (Conventions Industrielles de

Formation par la Recherche). Partenariats privilégiés entre une entreprise et un laboratoire, ils permettent à un jeune chercheur de réaliser son doctorat alternativement entre l'entreprise et le laboratoire. Limagrain Europe SA a engagé pour ce partenariat près de 30 000 euros par année civile.

■ Biogemma (spécialiste européen des biotechnologies*, dont Vilmorin & Cie détient 55 %) a lancé en janvier 2015, et pour 6 ans, un partenariat avec la société BioSilicium afin de mettre au point un logiciel de suivi d'exposition des salariés aux produits chimiques, afin d'anticiper et prévenir les risques potentiels.

■ Hazera et HM.CLAUSE développent de très nombreux partenariats avec des acteurs publics de leurs territoires autour de thématiques comme le phénotypage*, la sélection* variétale, l'agriculture de précision, le management des données. Pour illustration, les membres du Comité de Direction d'HM.CLAUSE donnent régulièrement des cours à l'université de Davis aux États-Unis.

Fruit d'une volonté de contribuer au développement de son environnement, Vilmorin & Cie s'implique parallèlement, par l'intermédiaire de ses filiales, dans différentes actions à caractère social ou humanitaire. En juin 2016, le Groupe s'est doté d'un cadre d'engagement sociétal visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à une agriculture et une alimentation de qualité, via le développement de filières durables et performantes, dans le respect de l'environnement et des droits humains. Les règles associées permettront de valider ou non, de façon objective, les différentes actions d'engagement sociétal du Groupe. L'engagement de Vilmorin & Cie envers les communautés repose sur une approche privilégiant la sensibilisation, le dialogue, la coopération et le progrès partagé. L'ambition est de construire de nouveaux modes de relations et de création de valeur avec les parties prenantes locales en lien avec les activités du Groupe. Ce cadre d'engagement sociétal s'attache à être cohérent avec les métiers et leurs enjeux, commun à l'ensemble des Business Units, fédérateur pour les salariés et facteur de progrès et d'innovation.

Parallèlement, comme chaque année, plusieurs projets remarquables ont été conduits. En 2015-2016, le groupe a mis à la disposition d'associations, des salariés à hauteur de 1 021 heures (dont 536 pour des actions philanthropiques), pour les aider dans leurs actions sociétales ou citoyennes. Le budget global de sponsoring s'élève à 232 229 euros – principalement dans le sport et les partenariats avec les écoles - et le budget de mécénat (sans contrepartie) à 36 953 euros ; enfin le montant des dons en nature s'élève à 41 769 euros. En tout, ce sont 9 actions différentes qui ont été soutenues cette année.

■ Pour illustration, au Brésil, grâce à l'engagement des salariés, le groupe a fourni du matériel scolaire et des produits d'hygiène à des orphelines adolescentes de la région de Curitiba (État du Parana). Dans la région de Goianésia (État de Goiás), des paniers de Noël ont été distribués à une association nommée « Movimento jovem de libertação » qui aide des victimes touchées par les abus de la drogue.

■ En Chine, le groupe parraine annuellement l'association « Couleurs de Chine » dont l'objectif est d'aider à scolariser des petites filles et adolescentes des minorités ethniques du sud de la Chine et à valoriser le patrimoine culturel Miao et Dong. Une nouvelle opération a également été lancée cette année, appelée « Jardins d'Enfants » sous la forme d'un concours de jardins scolaires à Pékin et dans la province du Gansu (zone de production en grandes cultures) avec le soutien du GNIS et de l'Ambassade de France. 22 000 enfants ont été sensibilisés lors de cette première édition. La dimension pédagogique a été élargie aux mathématiques, aux sciences, à la géographie, aux arts plastiques, et à la cuisine à partir des légumes du site.

■ En Italie, Vilmorin & Cie a choisi de ne plus faire de cadeaux de Noël à ses clients grands comptes, afin de donner 4 000 euros à l'association « SOS Villaggi dei Babini Onlus ».

■ Au Japon, depuis 2 ans, entre 5 et 10 salariés de Mikado Kyowa Seed interviennent dans une école élémentaire voisine afin de sensibiliser les élèves à la nutrition et aux origines de l'alimentation (semis de courges Kabocha, visites de sites de production).

■ Hazera soutient activement de nombreuses communautés proches de ses territoires d'implantation, autour des thèmes de l'agriculture et de l'éducation. C'est le cas par exemple de la communauté de Gedera en Éthiopie : don de semences et plants, fourniture d'une serre, aide aux devoirs des enfants, support à l'équipe de football « Future » et à celle de Kiryat Malachi en Israël.

■ En France, Vilmorin Jardin a poursuivi son partenariat engagé depuis janvier 2014 avec l'association nationale française « Les Restos du Cœur », afin de créer du lien social autour du jardin pour des populations défavorisées, isolées, handicapées, etc. via un don annuel de semences à l'ensemble des 42 ateliers/chantiers d'insertion de l'organisation.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le dialogue avec les parties prenantes est une composante fondamentale de la démarche RSE du Groupe. Il permet de progresser dans la compréhension des enjeux et motivations des autres. Les sujets même difficiles peuvent être abordés de façon directe et transparente. L'objectif est à la fois de favoriser l'innovation et la créativité, mobiliser les salariés, renforcer l'image et la réputation de l'entreprise, prévenir et gérer les risques.

Afin de poursuivre le dialogue avec les parties prenantes amorcé dans le cadre des diagnostics ISO 26000, de nombreuses initiatives exemplaires ont été engagées par les Business Units au cours de l'exercice 2015-2016. La plupart des Business Units ont engagé un dialogue constructif avec les parties prenantes de leur territoire d'implantation au sujet du management de l'eau, par exemple. Elles développent de plus visites et rencontres notamment avec les agriculteurs multiplicateurs* pour rechercher ensemble des pistes d'amélioration partagées.

- Pour illustration, en France, Limagrain Europe et sa marque LG diffusent deux fois par an le magazine « Fil Rouge » à des clients distributeurs et agriculteurs. Ce magazine est diffusé à 115 000 exemplaires. En octobre 2015, un article a été consacré à la démarche RSE du Groupe. Fin 2015, le tableau de bord LG a également été mis en ligne. Il regroupe l'ensemble des OAD (Outils d'Aide à la Décision) de la marque LG, à destination des producteurs. Ces outils sont gratuits et accessibles par Internet. Parmi ces OAD on retrouve celui dédié au pilotage de l'irrigation, « LG Vision Irrigation », ainsi que des outils pour aider l'agriculteur dans la détermination de ses dates de semis et de récolte.
- HM.CLAUSE est impliqué et dispose de représentants dans de nombreuses associations : Union Française des Semenciers (UFS), Good Seed and Plant Practices (GSP), Anti-Infringement Bureau (AIB), European Seed Association (ESA), etc.
- Enfin, Vilmorin Jardin est élue chaque année par la distribution (panel de clients distributeurs en France) « meilleur fournisseur semences et gazon » depuis 2005 dans le cadre du Trophée JardinPlus. Côté consommateurs, Vilmorin Jardin propose sur son club de fidélité en ligne, de participer à des tests de produits gratuits et de faire part de ses remarques et avis directement sur le forum, accessible à tous les internautes (<http://www.club-vilmorinjardin.fr/forum/testez-nos-produits-1/>).

4.1.4.3. RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS

Suite au diagnostic ISO 26 000 réalisé au niveau du Groupe, les relations avec les sous-traitants et les fournisseurs ont été définies comme un sujet prioritaire pour les prochaines années. Une réflexion globale sur l'optimisation et la fiabilisation de la supply chain est en cours, avec l'ambition d'évoluer vers une politique responsable en matière d'achat.

À cet égard, Vilmorin Jardin a établi un questionnaire, afin de mieux connaître les pratiques de ses fournisseurs en matière de RSE et d'établir une cartographie de ses fournisseurs clés. Parallèlement, le Groupe a signé, en novembre 2012, la Charte de la Médiation du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) et a ainsi choisi de s'engager dans la prévention des contentieux et la résolution amiable des litiges en recourant à la médiation chaque fois que celle-ci s'avère opportune. Vilmorin & Cie souhaite en effet favoriser la résolution amiable des différends à chaque fois que cela est possible et ceci dans l'intérêt à long terme des parties.

Par ailleurs, depuis janvier 2014, AIGLE (Achats InterEntreprises Groupe Limagrain Europe) s'est engagé dans une démarche d'Achats s'appuyant sur le référentiel des Achats Responsables. Au premier semestre 2016, l'ensemble des acheteurs AIGLE ont signé la charte « Relations Fournisseur Responsables ». Parallèlement, dans chaque famille d'achats ont été identifiées des voies de progrès tant sur le plan social, sociétal, environnemental qu'économique.

De plus, une formation sur les Achats Responsables et Durables animée par l'AFNOR a été mise en place par AIGLE en mai 2016. 25 personnes ont été formées dont l'équipe permanente d'AIGLE et les membres du Comité d'Orientation.

Pour mieux connaître ses fournisseurs, et maîtriser les risques inhérents, AIGLE a également mis en place un RFI (*Request For Information*) pour l'ensemble des fournisseurs actifs. Le RFI apporte de la connaissance sur l'organisation et la stratégie des fournisseurs, sur leurs données financières, leur politique qualité, gestion des risques et RSE, leurs plans de progrès, l'organisation de leur supply chain et permet de préciser leurs motivations pour développer ensemble des partenariats.

Le RFI permet également d'identifier des innovations et les évolutions de capacité de production de fournisseurs permettant de réduire les coûts. À travers la contractualisation, le fournisseur est engagé à présenter un plan de progrès dans les 6 mois après le démarrage du contrat. Un bilan annuel des plans de progrès est présenté en Comité d'Orientation AIGLE.

Les résultats 2015-2016 montrent que sur 160 fournisseurs actifs, 65 % sont engagés dans une démarche RSE et 56 % ont une certification ISO (14 001, 9 001, etc.). Sur l'exercice 2015-2016, 6 audits de fournisseurs ont été réalisés pour veiller aux bonnes pratiques de la supply chain.

Pour évaluer la pertinence des offres en matière de développement durable, une première analyse de politique RSE des fournisseurs permet de les classer selon 5 niveaux d'engagement (sans démarche qualité / avec démarche qualité / Certification ISO / Démarche RSE / Signataire du Global Compact). Sur 2016-2017, des critères de pondération seront mis en place.

Afin de s'assurer du respect de la législation du travail par les fournisseurs, la demande des attestations de vigilance est intégrée dans le processus Achats.

En outre, certaines sociétés ont mis en place des actions spécifiques :

- En Inde, Bisco Bio Sciences et HM.CLAUSE ont inséré dans les contrats d'achat, des clauses visant à prévenir le travail des enfants et à respecter un salaire minimum décent pour les sous-traitants.
- En Israël, Hazera audite périodiquement ses fournisseurs et sous-traitants. Chaque contrat est ainsi évalué en incluant l'analyse du respect des droits de l'Homme.
- Au Japon, Mikado Kyowa Seed a inséré des clauses d'exclusion « *Anti-Social Forces* » (groupes ou individus qui recherchent des avantages économiques par l'utilisation de la violence, de la force et de moyens frauduleux) dans ses contrats avec certains clients.

4.1.4.4. MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Par le cœur de son métier, la semence, Vilmorin & Cie s'attache jour après jour à prendre en compte la diversité des besoins alimentaires des consommateurs du monde entier. La sécurité et la sûreté alimentaire sont des points fondamentaux dans les activités de Vilmorin & Cie, et les produits de ses activités sont sources de bienfaits en termes de santé et de nutrition.

Les systèmes de management interne et les certifications externes garantissent la qualité des semences vendues par Vilmorin & Cie. Ainsi, 32 sociétés représentant 75 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie ont mis en place un Système de Management de la Qualité. De plus, 6 sociétés (31 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie) ont mis en place un Système de Management de l'Environnement.

4.1.4.5. LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Suite à la réalisation du diagnostic ISO 26000, la poursuite de la structuration d'un cadre de mise en œuvre de l'éthique des affaires a été la principale action de l'exercice. Le Code de Conduite a été lancé officiellement en mars 2015 dans toutes les Business Units. Le déploiement est en cours. Le Code de Conduite est accompagné d'un module d'*e-learning* pour sensibiliser l'ensemble des salariés du Groupe à ses principes. Il est présenté au paragraphe 4.1.1.3.

Le Code de Conduite s'inscrit dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont le Groupe partage les principes :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- les conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment les conventions 29, 105, 138 et 182 (lutte contre le travail des enfants et le travail forcé), 155 (santé et sécurité des travailleurs), 111 (lutte contre les discriminations), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective) ;
- la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales.

Bisco Bio Sciences, en Inde, a adapté les principes et engagements du Code de Conduite du Groupe aux spécificités culturelles du pays, en ajoutant par exemple un paragraphe sur le droit aux jours fériés quelle que soit la religion, et un autre sur l'approvisionnement en eau purifiée pour tout le personnel de production.

De plus, signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, depuis décembre 2013, Vilmorin & Cie s'engage à promouvoir et à respecter les principes relatifs aux droits de l'Homme au sein de ses équipes et dans sa sphère d'influence, et à veiller à ne pas se rendre complice de leur violation.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES COMMERCIALES

Vilmorin & Cie s'attache à recourir à des produits et services responsables et à être respectueuse dans ses achats et ses partenariats. Une attention particulière est portée au respect de principes de concurrence loyale et à la promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur.

Par exemple, le Groupe soutient la pratique (possible uniquement pour les espèces autogames) qui consiste pour l'agriculteur à utiliser les grains de sa récolte comme semence pour les semis suivants - graines appelées « semences de ferme » - sous réserve de rémunérer l'obteneur* pour son travail de recherche dont il est le premier à bénéficier.

De plus, Vilmorin SA a défini des procédures strictes sur la gestion commerciale des semences gratuites et le crédit client. Des audits internes, réalisés avec le département finance par une équipe de 25 personnes formées à l'amélioration continue, ont également été mis en place notamment sur le respect de la politique prix. En Italie, Vilmorin est membre des associations italiennes « Assosementi » et « Road to Quality » qui ont pour objectif de lutter contre la multiplication illégale des semences et qui certifient leurs membres sur la loyauté des pratiques commerciales.

HM.CLAUSE gère ses bonnes pratiques commerciales via une démarche contractuelle et équilibrée avec ses partenaires et clients. Elle est établie avec l'aide d'avocats extérieurs spécialisés afin d'avoir des contrats toujours en conformité avec les différentes législations.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe s'attache à faire respecter les lois et réglementations applicables relatives à la lutte contre la corruption et à la lutte contre le blanchiment d'argent (notamment la convention de l'OCDE de 1997), ainsi qu'à prendre en compte, dans la conduite de ses relations commerciales et financières, les recommandations significatives des organismes nationaux ou internationaux comme l'OFAC en matière de sanctions économiques. Dans ce cadre, le Groupe agit pour prévenir toute forme de corruption et de blanchiment. Cette règle revêt une importance toute particulière dans le cadre de négociations avec des représentants d'organismes gouvernementaux ou d'institutions publiques.

Afin qu'aucun salarié ne se comporte de façon complaisante à l'égard de la corruption active (proposer une contrepartie) ou passive (accepter une contrepartie), le module dédié d'*e-learning* mis en ligne en mars 2015 avec le Code de Conduite, via l'intranet Groupe, intègre un scénario de sensibilisation spécifique au sujet.

Au printemps 2016, l'ensemble des dirigeants du Groupe ont reçu une formation en présentiel, afin de prévenir la corruption dans l'entreprise.

De plus, le Groupe autorise uniquement les cadeaux, services et divertissements, appropriés et licites, offerts dans le cadre de ses relations commerciales. Toute offre, faite par un salarié de la part du Groupe, de cadeaux, divertissements ou prestations gratuites ne pourra être faite que si elle est proportionnée et conforme aux législations en vigueur et aux pratiques courantes.

RESPECT DU DROIT DE LA CONCURRENCE (OU ANTI-TRUST)

Le Code de Conduite rappelle l'engagement du Groupe à respecter les dispositions légales et réglementaires, nationales et internationales, relatives au droit de la concurrence. Ces règles ont pour effet d'empêcher de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché.

Dans cette logique, les formations « anti-trust » se sont poursuivies sur l'exercice 2015-2016 : 13 sessions ont ainsi eu lieu et ont permis de former 82 salariés.

RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT

Le Groupe est entièrement conscient de la réalité du travail des enfants. De nombreuses mesures ont été prises par les Business Units pour traiter le sujet. De plus, la prohibition du travail des enfants est clairement rappelée dans le Code de Conduite : « *Le Groupe veille à contracter avec des fournisseurs qui n'ont pas recours au travail illégal des enfants ou au travail forcé. Le Groupe est attentif au respect par ses fournisseurs et ses clients, des principes de l'Organisation Internationale du Travail sur les droits sociaux fondamentaux.* »

Parallèlement, chez Bisco Bio Sciences en Inde, des audits de la Direction des Ressources Humaines sont régulièrement effectués pour s'assurer du respect de l'interdiction du travail des enfants. Des lieux d'habitation avec accès à l'eau potable ont été construits à proximité et à l'extérieur de l'enceinte de l'usine afin de fournir aux salariés et à leurs enfants un lieu de vie décent. De plus, des clauses sociales strictes sont incluses dans tous les contrats avec les fournisseurs et concernent notamment le travail des enfants.

Chez HM.CLAUSE, en Inde, un comité RSE sera créé d'ici fin 2016, en application du Company Act. En effet, depuis 2013, le Company Act (articles 134, alinéa 3 et 135) consacre l'obligation de responsabilité sociétale des entreprises dans le droit indien, en leur imposant de participer à leur échelle au développement et à la modernisation du pays via une obligation de gouvernance, reporting et plan d'actions de RSE. Dans ce contexte, 2 personnes basées dans le Karnataka (principale région de production de l'entreprise) seront embauchées, pour réaliser des audits internes auprès du réseau d'agriculteurs et de sociétés multiplicatrices sur les sujets du travail des enfants et de la rémunération minimum, notamment durant les périodes de pollinisation. Parallèlement, avec l'appui du Groupe, HM.CLAUSE India a activement participé à la rédaction de

la position de l'APSA (Asia & Pacific Seed Association) sur le sujet. De même, la « politique emploi » d'HM.CLAUSE aux États-Unis suit les lignes directrices des politiques nationales en vigueur contre la discrimination et le travail des enfants, et satisfait à toutes les exigences de recrutement et d'emploi.

Chez Mikado Kyowa Seed au Japon, le manuel « règles de travail » stipule, à l'article 16, les restrictions en matière d'emploi pour les travailleurs âgés de moins de 18 ans, conformément aux lois nationales et internationales.

Vilmorin SA intègre dans ses contrats de sous-traitance de production hors France, une clause spécifique « Code de Conduite » interdisant le travail des enfants de moins de 16 ans.

Enfin, chaque contrat avec un fournisseur d'Hazera en Israël est évalué en interne et comprend des clauses pour assurer la conformité aux lois et règlements sur les droits de l'Homme.

4.1.5. NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

La démarche de reporting social, sociétal et environnemental de Vilmorin & Cie se base sur :

- les dispositions réglementaires liées à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce français ;
- les principes et recommandations de la norme ISO 26000 qui ont permis au Groupe de définir ses enjeux prioritaires en termes de responsabilité sociétale d'entreprise afin de répondre à la fois à des objectifs économiques, environnementaux, sociaux/sociétaux et aux attentes des parties prenantes ;
- les lignes directrices pour le reporting Développement durable du référentiel G4 de la Global Reporting Initiative ;
- les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU.

La période de reporting est fondée sur une année fiscale (du 1^{er} juillet au 30 juin).

4.1.5.1. PÉRIMÈTRE

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités de Vilmorin & Cie. Pour l'exercice 2015-2016 :

- le reporting social, sociétal et environnemental couvre la totalité du chiffre d'affaires consolidé 2015-2016 de Vilmorin & Cie,
- cependant, l'absence de suivi de la part de certaines filiales oblige Vilmorin & Cie à calculer certaines données sur un périmètre réduit.

- En matière d'énergie, le taux de couverture⁽¹⁾ est de 99,7 % du chiffre d'affaires 2015-2016. Cela représente 100 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel.⁽²⁾
- En matière d'eau, le taux de couverture est de 93,5 % du chiffre d'affaires 2015-2016. Cela représente 96,45 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel.⁽²⁾
- En matière de déchets, le taux de couverture est de 90,6 % du chiffre d'affaires 2015-2016 des sociétés interrogées. Cela représente 100 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel.⁽²⁾

Pour chaque indicateur communiqué sur un périmètre restreint, ce dernier est précisé en regard de la donnée communiquée. Sur les périmètres susvisés, les règles de consolidation extra-financière sont les mêmes que les règles de consolidation financière.

VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Afin de pouvoir calculer les variations des données entre 2014-2015 et 2015-2016, des calculs ont été effectués pour mesurer l'effet périmètre.

4.1.5.2. PROCÉDURES MÉTHODOLOGIQUES

Les procédures du Groupe sont composées :

- d'une procédure rédigée et envoyée à tous les coordinateurs des Business Units et comprenant entre autres un retro planning, la définition du périmètre, une aide à l'utilisation des fichiers Excel et les procédures de contrôle et de validation,
- d'un fichier Excel de reporting sociétal et environnemental par société incluant des tests de cohérence à la saisie,
- d'un fichier Excel de reporting social par société incluant des tests de cohérence à la saisie.

4.1.5.3. PERTINENCE ET CHOIX DES INDICATEURS

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Le travail d'harmonisation lancé en 2013-2014 s'est poursuivi sur l'exercice 2015-2016,
- des particularités des lois sociales de certains pays,
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité,
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre,

- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs,
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Par ailleurs, certains indicateurs ont fait l'objet d'un calcul spécifique.

- Le turnover a ainsi été calculé selon la formule : $((\text{Nombre d'entrées} + \text{Nombre de départs})/2)/\text{Effectif total}$
- L'absentéisme a été calculé selon la formule : $\text{Nombre de jours d'absentéisme} / (220 * \text{Effectif total})$

4.1.5.4. CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

Chaque entité et chaque Business Unit sont responsables des données qu'elles fournissent, tout comme la Direction en charge de la consolidation de l'indicateur publié.

L'organisation du reporting extra financier repose sur :

- la Direction RSE Groupe qui coordonne les Business Units, consolide toutes les données extra-financières et s'assure de la cohérence des données sociétales et environnementales ;
- la Direction Ressources Humaines Groupe qui s'assure de la cohérence des données sociales ;
- la Direction financière pour la consolidation des données sur les effectifs ;
- un réseau de « coordinateurs Business Units » qui coordonnent et relancent les sociétés filiales et valident leurs données ;
- des « interlocuteurs société » désignés par les coordinateurs Business Units qui saisissent les données pour leur société et fournissent les pièces justificatives.

Le contrôle et la consolidation de ces données sont réalisés en deux phases :

- Première phase : chaque entité (Vilmorin & Cie et ses filiales) consolide les données de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau entité sont ensuite mises à la disposition de la Direction RSE Groupe qui envoie les données sociales à la Direction des Ressources Humaines Groupe.
- Deuxième phase : la Direction des Ressources Humaines Groupe et la Direction RSE Groupe consolident les données sur l'intégralité du périmètre et veillent à leur cohérence notamment grâce à des tests croisés avec le système de reporting de consolidation financière.

(1) Le taux de couverture est calculé sur la base d'au moins une réponse donnée sur la thématique.

(2) La liste des sociétés concernées est disponible sur demande auprès du service RSE Groupe.

CONTRÔLES EXTERNES

Pour l'exercice 2015-2016, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par SGS. Parallèlement, des audits de sites ont été menés, sur la base d'une sélection d'indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux sur huit sociétés au sein de cinq Business Units représentatives des activités du groupe afin de valider la qualité et la crédibilité globale du système de reporting :

- Hazera Seeds Ltd (Israël, branche Semences potagères)
- HM.CLAUSE SA (France, branche Semences potagères)
- HM.CLAUSE Inc. (États-Unis, branche Semences potagères)
- Limagrain Brasil (Brésil, branche Semences de grandes cultures)
- Limagrain Europe SA (France, branche Semences de grandes cultures)
- Limagrain Tohumculuk (Turquie, branche Semences de grandes cultures)
- Vilmorin Iberica SA (Espagne, branche Semences potagères)
- Vilmorin SA (France, branche Semences Potagères)

La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées dans une attestation spécifique. Le glossaire des indicateurs est disponible sur demande.

4.2.

TABLES DE CONCORDANCE

DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

	P.	Table de concordance articles R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce	GRI G4 ⁽¹⁾	Domaine d'action de l'ISO 26000	Principe du Global Compact
4.1.1. LA DÉMARCHÉ DE VILMORIN & CIE EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE					
4.1.1.1. La démarche	98			6.6.4 Engagement politique responsable	
4.1.1.2. L'organisation opérationnelle	100 ; 111	■ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement		6.2 Gouvernance de l'organisation 7.4.3 Intégrer la responsabilité sociétale dans la gouvernance, les systèmes et processus de l'organisation	
4.1.1.3. Le Code de Conduite	100		G4-56	6.6.5 Concurrence loyale	
4.1.1.4. La sensibilisation et l'implication des salariés dans la démarche	101 ; 111	■ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	G4-43		
4.1.2. INFORMATIONS SOCIALES					
4.1.2.1. Une politique engagée en matière d'emploi	102 104 103 105	■ Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ■ Les embauches et les licenciements ■ Les rémunérations et leurs évolutions ■ L'organisation du temps de travail	G4-9 G4-10 G4-52 G4-LA1 G4-LA12	6.4.3 Emploi et relations employeur/employé 6.4.4 Conditions de travail et protection sociale 6.8.5 Création d'emploi et développement des compétences	
4.1.2.2. Favoriser le dialogue social et la communication interne	105-106 105-106 105-106	■ L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui ■ Le bilan des accords collectifs ■ Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		6.4.5 Dialogue social	3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
4.1.2.3. Santé et sécurité : l'affaire de tous	107 106 107 106-107	■ L'absentéisme ■ Les conditions de santé et de sécurité au travail ■ Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail ■ Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	G4-LA2 (partiel) G4-LA6 G4-LA7 G4-LA8	6.4.6 Santé et sécurité au travail	
4.1.2.4. Le développement professionnel des collaborateurs	108-109 108	■ Les politiques mises en œuvre en matière de formation ■ Le nombre total d'heures de formation	G4-LA10 G4-LA11	6.4.7 Développement du capital humain 6.8.5 Création d'emploi et développement des compétences	
4.1.2.5. S'engager pour la diversité	109-110 110 109-110 109-110	■ La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ■ La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ■ La politique de lutte contre les discriminations ■ Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	G4-LA12	6.2.3 Structures et processus de prise de décision 6.3.7 Discrimination et groupes vulnérables 6.3.10 Principes fondamentaux et droits du travail 6.4.3 Emploi et relations employeur/employé 6.4.4 Conditions de travail et protection sociale	6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

(1) Traité en totalité ou partiellement

	P.	Table de concordance articles R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce	GRI G4 ⁽¹⁾	Domaine d'action de l'ISO 26000	Principe du Global Compact
4.1.3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES					
4.1.3.1. Politique générale en matière environnementale	100 ; 111 101 ; 111-112 112	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ■ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement ■ Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours 	G4-1 G4-43 G4-EC2 (partiel)		7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement 8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
4.1.3.2. Économie circulaire, pollution, prévention et gestion de déchets	111-113 112 112-113 113 113	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ■ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ■ Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ■ Le gaspillage alimentaire ■ La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité 	G4-EN23 G4-EN25 G4-EN27 G4-SO2	6.5.3 Prévention de la pollution	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement 9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
4.1.3.3. Utilisation durable des ressources	113-114 114 114-115 115-116	<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ■ La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ■ La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ■ L'utilisation des sols 	G4-EN3 G4-EN8	6.5.4 Utilisation durable des ressources	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement 9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
4.1.3.4. Changement climatique	116 117	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les rejets de gaz à effet de serre (GES) ■ L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	G4-EN15 (partiel) G4-EN16 G4-EN19 G4-EC2 (partiel) G4-EN11	6.5.5 Atténuation des changements climatiques et adaptation	
4.1.3.5. Protection et enrichissement de la biodiversité	117-118	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les mesures prises pour préserver la biodiversité 	G4-EN12	6.5.6 Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels 6.6.7 Respect des droits de propriété	

(1) Traité en totalité ou partiellement

	P.	Table de concordance articles R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce	GRI G4 ⁽¹⁾	Domaine d'action de l'ISO 26000	Principe du Global Compact
4.1.4. INFORMATIONS SOCIÉTALES					
4.1.4.1. Impact territorial, économique et social de l'activité	118-119 119	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ■ Impact sur les populations riveraines ou locales 	G4-S02 G4-EC1 (partiel) G4-EC8	6.8.3 Implication auprès des communautés 6.8.4 Éducation et culture 6.8.5 Création d'emplois et développement des compétences	
4.1.4.2. Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société	119-121 119-120	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations ■ Les actions de partenariat ou de mécénat 	G4-24 G4-26 G4-27 G4-LA14	6.8.9 Investissement dans la société	
4.1.4.3. Relations avec les sous-traitants et les fournisseurs	121 121	<ul style="list-style-type: none"> ■ La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux ■ L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale 	G4-LA14 G4-LA15 (partiel) G4-EN32 (partiel) G4-EN33 (partiel) G4-HR10 G4-S09 G4-S010	6.3.3 Devoir de vigilance 6.3.4 Situations présentant un risque pour les droits de l'Homme 6.3.10 Principes fondamentaux et droits au travail 6.6.6 Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence 2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme
4.1.4.4. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	122	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 	G4-PR1	6.7.4 Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs 6.7.5 Consommation durable 6.8.8 La santé	
4.1.4.5. Loyauté des pratiques et autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	122-123 122-123	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les actions engagées pour prévenir la corruption ■ Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme 	G4-56 G4-57 G4-58 (partiel) G4-S04 G4-HR10	6.3.5 Prévention de la complicité 6.3.6 Remédier aux atteintes aux droits de l'Homme 6.6.3 Lutte contre la corruption 6.6.5 Concurrence loyale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence 2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire 5. L'abolition effective du travail des enfants 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

(1) Traité en totalité ou partiellement

4.3.

RAPPORT DU TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES



À la demande de Vilmorin & Cie, SGS ICS a procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016, en vertu du décret

n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce et de l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur la gestion de la société comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales, de définir le ou les référentiels utilisés s'il y a lieu pour l'établissement des données quantitatives ou qualitatives et d'en assurer la mise à disposition.

La responsabilité de SGS ICS, en qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le n° 3-1086 (portée disponible sur www.cofrac.fr), consiste à attester de la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations prévues à l'article R. 225-105-1, à exprimer un avis motivé portant, d'une part sur la sincérité des informations et, d'autre part, sur les explications données par la société sur l'absence de certaines informations, à indiquer les diligences mises en œuvre pour accomplir notre mission de vérification.

NATURE ET PORTÉE DE LA VÉRIFICATION

La mission de SGS ICS a consisté à :

- Prendre connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société, et de ses engagements sociétaux, et le cas échéant des actions ou programmes qui en découlent.
- Comparer la liste des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2015-2016 de la société Vilmorin & Cie avec la liste prévue à l'article R.225-105-1 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R.225-105.
- Vérifier la mise en place par la société d'un processus de collecte visant à l'exhaustivité et la cohérence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et d'identifier les irrégularités.

DILIGENCES

SGS ICS a conduit sa mission auprès de Vilmorin & Cie incluant ses filiales et sociétés sous contrôle sur un périmètre géographique international, la société Vilmorin & Cie établissant des comptes consolidés.

SGS ICS a conduit sa mission du 9 juin au 6 octobre 2016 (soit 30 jours de prestation) en menant des entretiens auprès des personnes concernées par la collecte, la validation et la publication des données quantitatives et informations qualitatives auprès de la Holding, des filiales Hazera Seeds LTD, HM.CLAUSE Inc, HM.CLAUSE SA, Limagrain Brasil, Limagrain Europe SA, Limagrain Tohumculuk, Vimorin SA et Vilmorin Iberica, représentant 38,84% des effectifs.

- SGS ICS a revu la fiabilité du référentiel interne, des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données et des informations, sur chacun des sites.
- Pour les données chiffrées, nous avons procédé sur chacun des sites par sondage, vérification des formules de calcul et rapprochement des données avec les pièces justificatives sur dix-huit indicateurs sélectionnés au regard de leur pertinence (conformité à la loi et prise en compte du secteur d'activité), leur fiabilité, leur neutralité et leur exhaustivité.
 - Volet social (Taux de couverture : 75 % à 100 % de l'effectif des sites et sociétés vérifiés) : effectif total et répartition par type de contrat - politique de formation - nombre d'heures de formation - absentéisme - mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes - santé et sécurité (politique mise en œuvre, AT, TF1 et TG) - respect des conventions de l'OIT.
 - Volet environnement (Taux de couverture : 75 % à 87,50 % du total du chiffre d'affaires des sites et sociétés vérifiés) : déchets (les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination) - consommation d'eau et approvisionnement en eau - consommation d'énergie - utilisation des sols - mesures prises pour préserver et développer la biodiversité - adaptation aux conséquences du changement climatique.
 - Volet sociétal (Taux de couverture 50 à 87,50 % du total du chiffre d'affaires des sites et sociétés vérifiés) : conditions du dialogue avec les parties prenantes - actions de partenariat ou de mécénat - politique d'achat comportant des enjeux RSE - prévention de la corruption - mesures pour la santé et sécurité des consommateurs.
- Des contrôles aléatoires ont été réalisés sur les données quantitatives et qualitatives en phase finale de consolidation.
- Sept auditeurs ont été affectés à cette mission de vérification, dont l'un assumant également le rôle de vérificateur principal.
- Neuf entretiens ont été menés auprès de la Direction Générale et des Directions Audit interne - Communication - Juridique - Progrès - Qualité - Relations institutionnelles - Ressources Humaines - Risques.

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE ET DE COMPÉTENCE

SGS est le leader mondial de l'inspection du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnu comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 80 000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 500 bureaux et laboratoires à travers le monde.

SGS ICS est la filiale française détenue à 100 % par le Groupe SGS. SGS ICS déclare que sa mission et son avis a été élaboré en toute indépendance et impartialité vis-à-vis de Vilmorin & Cie et que les travaux menés ont été conduits en adéquation avec le code d'éthique du Groupe SGS et conformément aux bonnes pratiques professionnelles d'un organisme tiers indépendant.

Les vérificateurs sont habilités et mandatés sur chaque mission sur la base de leurs connaissances, expériences et qualifications.

ATTESTATION ET AVIS MOTIVÉ

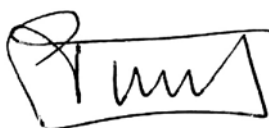
Sur la base de l'exposé des orientations en matière de développement durable de Vilmorin & Cie, des conséquences sociales et environnementales liées à ses activités, de ses engagements sociétaux et des diligences mises en œuvre,

- Nous attestons que les informations mentionnées dans le rapport de gestion 2015-2016 de Vilmorin & Cie sont conformes à la liste prévue à l'article R.225-105-1 et que les exceptions ont été dûment motivées.
- Nous déclarons n'avoir pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2015-2016.

Fait à Arcueil, le 6 octobre 2016

SGS ICS France
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 88 56
Fax + 33 (0) 1 41 24 71 29
www.sgs.com

Philippe Fusiller
Directeur SGS ICS France



OBSERVATIONS

La publication d'informations qualitatives s'est renforcée sur le périmètre international et la qualité des données quantitatives s'est encore améliorée, notamment sur le champ environnemental.

ENVIRONNEMENT

La thématique utilisation des sols, compte tenu de sa matérialité, devrait être étayée avec des données quantitatives. Concernant les GES, la biomasse et le gaz frigorigène devraient être renseignés.

SOCIAL

Quelques définitions à préciser pour l'international afin de renforcer la qualité des données.

SOCIÉTAL

Les informations concernant la santé et la sécurité des utilisateurs des semences, à savoir les agriculteurs, les maraîchers et les jardiniers, devraient être produites.



5

INFORMATIONS FINANCIÈRES RFA

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS	132
5.1.1. Compte de résultat consolidé	132
5.1.2. État de la situation financière	134
5.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidé	135
5.1.4. Variation des capitaux propres consolidés	136
5.1.5. Notes aux états financiers consolidés	137
5.1.6. Périmètre de consolidation	196
5.1.7. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	201
5.2. COMPTES SOCIAUX	202
5.2.1. Compte de résultat	202
5.2.2. Bilan Actif	203
5.2.3. Bilan Passif	203
5.2.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	220
5.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	221

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS

5.1.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Note	15-16	14-15
REVENU DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	5	1 325,1	1 269,4
Coût des ventes		- 692,9	- 666,1
Frais marketing et commerciaux		- 186,1	- 179,9
Frais de recherche et développement	8	- 177,5	- 162,8
Frais généraux et administratifs		- 169,4	- 159,5
Autres produits et charges opérationnels	9	1,1	- 0,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		100,3	100,2
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	18	30,8	29,4
Coût du financement	10	- 23,8	- 27,2
Autres produits et charges financiers	11	- 12,7	- 12,0
Impôts sur les résultats	12	- 33,8	- 14,5
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		60,8	75,9
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		-	-
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		60,8	75,9
> Dont attribuable aux propriétaires de la société		59,3	72,9
> Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1,5	3,0
Résultat des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	2,85	3,50
Résultat des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-
Résultat de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	2,85	3,50
Résultat dilué des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	2,86	3,48
Résultat dilué des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-
Résultat dilué de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	2,86	3,48

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En millions d'euros	15-16	14-15
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	60,8	75,9
Variation des écarts de conversion	- 16,7	81,8
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers	0,2	0,2
Changement de méthode	-	-
Effet d'impôt	- 0,1	- 0,1
Éléments recyclables en résultat	- 16,6	81,9
Pertes et gains actuariels	- 22,5	- 6,6
Effet d'impôt	5,9	2,6
Éléments non recyclables en résultat	- 16,6	- 4,0
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE NET D'IMPÔT	- 33,2	77,9
Résultat global de l'exercice	27,6	153,8
> Dont attribuable aux propriétaires de la société	27,6	152,0
> Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	1,8

5.1.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

En millions d'euros	Note	30.06.16	30.06.15
Goodwill	14	385,5	344,9
Autres immobilisations incorporelles	15	682,4	613,4
Immobilisations corporelles	16	295,4	289,3
Actifs financiers	17	22,6	22,0
Participations mises en équivalence	18	305,4	293,0
Impôts différés	25	56,6	51,9
Total des actifs non courants		1 747,9	1 614,5
Stocks	19	444,4	462,0
Clients et autres débiteurs	20	492,7	490,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	206,5	373,4
Total des actifs courants		1 143,6	1 325,4
Total de l'actif		2 891,5	2 939,9

PASSIF

En millions d'euros	Note	30.06.16	30.06.15
Capital social	22	317,7	317,7
Réserves et résultats	22	833,9	840,7
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	22	1 151,6	1 158,4
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	112,4	113,6
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 264,0	1 272,0
Provisions pour avantages au personnel	24	77,0	57,7
Dettes financières non courantes	27	778,5	708,8
Impôts différés	25	120,1	114,6
Total des passifs non courants		975,6	881,1
Autres provisions courantes	26	12,4	11,2
Fournisseurs et autres créditeurs	28	437,8	419,4
Produits différés	29	31,4	31,4
Dettes financières courantes	27	170,3	324,8
Total des passifs courants		651,9	786,8
Total du passif		2 891,5	2 939,9

5.1.3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
1 - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat de la période	60,8	75,9
Résultat des sociétés mises en équivalence, net de dividende	- 6,1	- 18,9
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	177,8	163,3
Dotations nettes aux provisions	- 7,0	- 8,0
Variation des impôts différés	6,8	- 8,7
Résultat sur opérations en capital	15,5	9,3
Excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs acquise sur le coût, directement comptabilisé en résultat (goodwill négatif)	-	-
Frais financiers non décaissés	1,0	- 1,4
Pertes et gains de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Marge brute d'autofinancement	248,8	211,5
Dividendes reçus de participations non consolidées	- 0,1	- 0,4
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant		
> Stocks	23,9	- 81,8
> Clients et autres débiteurs	- 11,7	12,6
> Dettes courantes	15,7	22,1
Flux liés aux activités opérationnelles	276,6	164,0
2 - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Prix de cession des actifs immobilisés	3,6	0,7
Acquisition d'immobilisations		
> Immobilisations incorporelles	- 196,9	- 167,0
> Immobilisations corporelles	- 33,5	- 45,5
Variation des actifs financiers	- 6,5	- 26,0
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	- 78,0	- 21,2
Cession de sociétés sous déduction de la trésorerie cédée	- 0,2	- 1,0
Incidence des actifs et passifs cédés	-	-
Incidence des décalages de trésorerie	4,9	- 7,0
Flux liés aux opérations d'investissements	- 306,6	- 267,0
3 - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation des capitaux propres	-	-
Transaction avec les participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾	- 0,2	- 9,5
Variation des dettes financières ⁽²⁾	- 99,2	159,5
Dividendes reçus de participations non consolidées	0,1	0,4
Dividendes versés	- 35,3	- 31,6
Flux liés aux opérations de financement	- 134,6	118,8
4 - INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	- 2,3	6,1
5 - VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	- 166,9	21,9
6 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	373,4	351,5
7 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	206,5	373,4

(1) Application de la norme IAS 27 amendée : retraitement des « transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle ». Cette ligne comprend les acquisitions de titres suivantes :

	30.06.16	30.06.15
Gemstar	- 0,2	-
Limagrain Brasil	-	- 9,5
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	- 0,2	- 9,5

(2) Variation des dettes financières :

	30.06.16	30.06.15
Augmentation des dettes financières non courantes	102,2	175,1
Remboursement des dettes financières non courantes	- 15,5	- 0,2
Mouvements sur initialisation des dérivés	-	6,8
Mouvements des dettes financières courantes	- 185,9	- 22,2
Variation des dettes financières	- 99,2	159,5

5.1.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Attribuables aux propriétaires de la société					Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital	Primes	Résultat et autres réserves	Réserves de conversion	Total		
01.07.14	288,8	350,5	443,8	- 45,7	1 037,4	122,7	1 160,1
Autres éléments du résultat global net d'impôt	-	-	- 3,7	82,8	79,1	- 1,2	77,9
Résultat net	-	-	72,9	-	72,9	3,0	75,9
Résultat global de l'exercice	-	-	69,2	82,8	152,0	1,8	153,8
Variation des titres auto-détenus	-	-	- 0,5	-	- 0,5	-	- 0,5
Dividendes versés	-	-	- 31,2	-	- 31,2	- 0,4	- 31,6
Variations de périmètre	-	-	0,6	-	0,6	- 10,6	- 10,0
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	28,9	-	- 28,9	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Obligations remboursables en actions ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	- 1,0	1,0	-	-	-
Autres	-	-	0,1	-	0,1	0,1	0,2
30.06.15	317,7	350,5	452,1	38,1	1 158,4	113,6	1 272,0
Autres éléments du résultat global net d'impôt	-	-	- 16,0	- 15,7	- 31,7	- 1,5	- 33,2
Résultat net	-	-	59,3	-	59,3	1,5	60,8
Résultat global de l'exercice	-	-	43,3	- 15,7	27,6	-	27,6
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	- 17,9	- 14,8	-	- 32,7	- 2,6	- 35,3
Variations de périmètre	-	-	1,3	-	1,3	1,4	2,7
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Obligations remboursables en actions ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	3,4	- 3,4	-	-	-
Autres	-	-	- 3,0	-	- 3,0	-	- 3,0
30.06.16	317,7	332,6	482,3	19,0	1 151,6	112,4	1 264,0

(1) cf. Note 23.

5.1.5. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Note	Page
GÉNÉRALITÉS		
Méthodes et principes comptables en normes IFRS	1	138
Événements de l'exercice	2	149
Périmètre de consolidation	3	149
Secteurs opérationnels	4	151
COMPTE DE RÉSULTAT		
> Revenu des activités ordinaires	5	153
> Frais de personnel	6	153
> Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles	7	154
> Frais de recherche et de développement	8	154
> Autres produits et charges opérationnels	9	155
> Coût du financement	10	156
> Autres produits et charges financiers	11	156
> Impôts sur les résultats	12	157
> Résultat par action	13	159
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – ACTIF		
> Goodwill	14	160
> Autres immobilisations incorporelles	15	162
> Immobilisations corporelles	16	164
> Actifs financiers	17	167
> Participations mises en équivalence	18	169
> Stocks	19	171
> Clients et autres débiteurs	20	172
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	173
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – PASSIF		
> Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	22	174
> Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	175
> Provisions pour avantages au personnel	24	176
> Impôts différés	25	180
> Autres provisions courantes	26	181
> Dettes financières courantes et non courantes	27	182
> Fournisseurs et autres créditeurs	28	185
> Produits différés	29	186
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
> Instruments financiers	30	186
> Engagements hors bilan	31	192
> Transactions avec les parties liées	32	194
> Passifs éventuels	33	195
> Événements postérieurs à la clôture	34	195
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION		

NOTE 1 : MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS

1 - CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2016 (site Internet : <http://ec.europa.eu>).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 octobre 2016 et sont soumis pour approbation à l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016.

2 - BASES D'ÉVALUATIONS UTILISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les Notes suivantes.

3 - RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour établir ses comptes, le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en Notes annexes.

Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les provisions.

4 - TRAITEMENTS COMPTABLES RETENUS EN L'ABSENCE DE NORME IFRS OU INTERPRÉTATION DE L'IFRIC RELATIVES À CERTAINES OPÉRATIONS

En l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, Vilmorin & Cie a choisi de retenir les traitements comptables suivants, dans l'attente de normes ou interprétations éventuelles à venir.

4.1 - COMPTABILISATION DES OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES À CERTAINS ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Vilmorin & Cie a consenti à des Actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales, consolidées par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer provisoirement la méthode dite de « l'acquisition anticipée » :

- Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie de la décomptabilisation des intérêts minoritaires et, pour le solde, du goodwill.
- La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en résultat pour toutes les transactions postérieures à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée.
- Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en « variation de l'engagement de rachat ».
- À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contrepassé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

4.2 - APPLICATION ET INTERPRÉTATION DES NORMES ET RÈGLEMENTS

Aucune nouvelle norme, interprétation et amendement de normes adoptées par l'Union européenne n'est d'application obligatoire pour cet exercice.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements de normes suivants adoptées par l'Union européenne sont d'application obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2016 :

- IFRS 14 « Comptes de report réglementaire »,
- amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une coentreprise »,
- amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »,
- amendements à IAS 16 et IAS 41 « Agriculture : plantes productrices »,
- amendements à IAS 27 « La mise en équivalence dans les états financiers individuels »,
- améliorations annuelles 2012-2014,
- amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation »,
- amendements à IAS 1 « Initiative : informations à fournir ».

Ces nouvelles normes ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptés par l'Union européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2016 ou postérieurement (voir détail ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par Vilmorin & Cie :

- amendements à IAS 7 « Initiative : informations à fournir »,
- amendements à IAS 12 « Comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes non réalisés »,
- IFRS 15 « Revenus des contrats avec les clients »,
- IFRS 9 « Instruments financiers »,
- amendements à IFRS 2 « Clarifications de la classification et la mesure des actions sur la base des transactions de paiement »,
- IFRS 16 « Locations ».

Le groupe évalue actuellement l'impact éventuel de l'application de ces nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes existantes.

5 - MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11, IAS 27, IAS 28)

Les états financiers des filiales :

- sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse et,
- sont préparés selon IAS 27 révisée « États financiers individuels ».

Les règles suivantes sont appliquées :

- Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale. Selon la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », le contrôle s'apprécie avec les critères du modèle unique s'appuyant sur trois conditions cumulatives. Un investisseur détient le pouvoir sur une

entité quand il la contrôle, quand il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et quand il a la capacité d'influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

- La norme IFRS 11 supprime la méthode de l'intégration proportionnelle et distingue désormais deux types de partenariats :
 - Les partenariats qualifiés d'activités conjointes dans lesquels les parties ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité. Ils sont comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par le groupe. Une activité conjointe peut être réalisée au travers d'une entité distincte ou non.
 - Les partenariats qualifiés de co-entreprises dans lesquels les parties qui exercent le contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ils sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence par le groupe.
- Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :
 - les transactions et comptes réciproques,
 - les dividendes versés entre sociétés consolidées,
 - les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
 - les marges internes sur stocks,
 - les plus ou moins-values sur cessions internes.

6 - REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (IFRS 3 RÉVISÉE)

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré à Vilmorin & Cie.

La norme IFRS 3 révisée est applicable à toutes les prises de contrôle à partir du 1^{er} juillet 2009.

Vilmorin & Cie évalue le goodwill comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
- plus, si le regroupement est réalisé par étape, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise,
- moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Lorsque le montant ainsi calculé est négatif, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée comprend les justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées par Vilmorin & Cie à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise, et des parts de capitaux propres émises par Vilmorin & Cie. La contrepartie transférée comprend également la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les droits à paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise qui sont obligatoirement remplacés dans le

regroupement d'entreprises (voir ci-dessous). Si le regroupement d'entreprises a pour effet de régler des relations préexistantes entre Vilmorin & Cie et l'entreprise acquise, alors le montant le plus faible entre la clause de règlement prévue au contrat et l'aspect défavorable du contrat est déduit de la contrepartie transférée et comptabilisé en autres charges.

Lorsque des droits à paiement fondé sur des actions donnés en échange (droits de remplacement) de droits détenus par les employés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) sont attribuables à des services passés, alors une partie de la valeur des droits de remplacement, basée sur le marché, est comprise dans la contrepartie transférée. Si ces droits requièrent des services futurs, alors l'écart entre le montant compris dans la contrepartie transférée et la valeur ainsi déterminée des droits de remplacement est traité comme une charge de rémunération post-acquisition.

Un passif éventuel de l'entreprise acquise est repris dans un regroupement d'entreprises seulement si ce passif représente une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être assimilée de manière fiable.

Vilmorin & Cie évalue toute participation ne donnant pas le contrôle à sa part proportionnelle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition que Vilmorin & Cie encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle liés à des transactions qui ne conduisent pas à des pertes de contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

7 - SECTEURS OPÉRATIONNELS

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

8 - CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes de Vilmorin & Cie est l'euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie en appliquant les cours de change en vigueur à la date des transactions.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion » pour la part revenant aux propriétaires de la société, et au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont inscrites en compte de résultat (en « Autres produits et charges financiers »).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion ». Ils sont enregistrés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de revient.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par Vilmorin & Cie. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles de Vilmorin & Cie sont les suivantes :

9.1 - COÛTS DE DÉVELOPPEMENT

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- La faisabilité technique des projets est démontrée.
- Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets.
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.
- Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin & Cie estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

Les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité de Vilmorin & Cie.

Le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière de Vilmorin & Cie.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- L'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection* classique, les travaux d'analyse du génome* des espèces travaillées, le marquage moléculaire* ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs.
- Les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement.
- La mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming, etc.
- Les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération, etc.
- La mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matières premières végétales en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse*, la recherche de nouvelles ressources génétiques*).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

9.2 - LES GOODWILL

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres consolidés et la part de Vilmorin & Cie dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle.

Les goodwill font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en Note 1 paragraphe 11. Les dépréciations constatées sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « Participations mises en équivalence ». Si les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 viennent à s'appliquer, le montant de la perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

9.3 - LES MARQUES, BREVETS, LICENCES

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

9.3.1 Les marques

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie et par conséquent, les marques ne sont pas amorties.

Le classement d'une marque en actifs à durée de vie indéfinie résulte en particulier des indicateurs suivants :

- positionnement de la marque sur son marché en termes de volume d'activité et de notoriété,
- perspectives de rentabilité à long terme,
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels,
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité, susceptible de peser sur le futur de la marque,
- ancienneté de la marque,
- dépenses régulières de communication et de promotion.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

9.3.2 Les brevets

La durée d'utilité des brevets correspond à la durée légale de protection.

9.3.3 Les licences

La durée d'utilité des licences correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

9.3.4 Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, Vilmorin & Cie peut être amenée à mettre au point elle-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

- Les coûts des matériaux et services utilisés.
- Les salaires et autres coûts de main-d'œuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

9.4 - LES MATÉRIELS GÉNÉTIQUES

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble des ressources végétales permettant la création de nouvelles variétés de semences, qui repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, aussi large et diversifiée que possible.

Généralement acquis par Vilmorin & Cie à leur juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils font l'objet de travaux systématiques en vue de les enrichir, de les caractériser et, enfin, de les entretenir pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche.

C'est au sein de cette bibliothèque végétale que ces dernières puisent constamment les ressources premières indispensables à la création de nouveaux produits.

Constitués au cours du temps, ces matériels génétiques ont été améliorés au fil des acquisitions de sociétés semencières, des programmes de sélection* et des partenariats de recherche.

Compte tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin & Cie considère que leur durée de vie économique est indéfinie. En conséquence, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

(1) 10 à 20 ans pour les constructions légères, 20 à 40 ans pour les constructions plus robustes.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Il consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et pertes de valeur.

10.1 - COÛTS D'EMPRUNTS

En application des normes IAS 16 et IAS 23R, les coûts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont incorporés dans le coût d'actif, sauf s'ils ne répondent pas aux critères du paragraphe 12 de la norme IAS 23R.

10.2 - APPROCHE PAR COMPOSANT

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

10.3 - AMORTISSEMENTS

10.3.1 Base d'amortissement

La plupart des actifs industriels de Vilmorin & Cie, compte tenu de leurs spécificités, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée d'utilité et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder, ce qui justifie l'absence de valeur résiduelle pour ces immobilisations.

10.3.2 Mode d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire dans le compte de résultat sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant.

10.3.3 Durée d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivants, revues annuellement :

- Terrains : non amortis.
- Agencement des terrains : 10 à 20 ans.
- Bâtiments : 10 à 40 ans⁽¹⁾.
- Installations complexes spécialisées : 5 à 10 ans.
- Machines, équipements industriels : 3 à 10 ans.
- Équipements de bureau : 3 à 10 ans.
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

10.3.4 Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs, etc.).

10.4 - TESTS DE DÉPRÉCIATION

Faisant partie des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ce test, mis en œuvre au niveau de Vilmorin & Cie, est réalisé selon la règle exposée à la Note 1 paragraphe 11.

10.5 - RÉÉVALUATION

Lors de la transition aux normes IFRS, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer le principe de juste valeur en tant que coût présumé à certains actifs spécifiques. Les immobilisations pour lesquelles cette procédure a été appliquée sont le plus souvent des terrains et bâtiments d'exploitation valorisés à des valeurs historiques non représentatives de la réalité économique.

Les évaluations retenues résultent d'expertises indépendantes.

11 - DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels de Vilmorin & Cie sont examinées à chaque clôture de comptes afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-après.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est soumise à un test de perte de valeur au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée, si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable

de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

11.1 - CALCUL DE LA VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient.

11.2 - REPRISE DE PERTE DE VALEUR

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

12 - CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

12.1 - CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à Vilmorin & Cie la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements minimum futurs rapportés à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la même durée que les actifs similaires détenus en propre.

Les biens acquis en location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des paiements minimaux à la date de début de contrat, et les emprunts sont comptabilisés au passif.

12.2 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

13- STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent une quote-part appropriée de frais indirects de production fondée sur la capacité normale de production, mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant, des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :

- valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
- ajustement en fonction des perspectives de vente,
- mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

14 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale, puis au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

15 - ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

16- AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19 RÉVISÉE)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin & Cie participe à divers régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

16.1 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

On distingue deux types de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

16.1.1 Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations fixes à une entité distincte mais n'a aucune obligation juridique et implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de leurs avantages aux bénéficiaires au titre des exercices en cours ou antérieurs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, Vilmorin & Cie n'étant engagée que dans la limite des cotisations versées.

Ces régimes sont présents dans la plupart des pays où Vilmorin & Cie est implanté (Europe, Amérique du Nord et Centrale, Asie).

16.1.2 Régime à prestations définies

Ces régimes sont tous ceux qui n'entrent pas dans la définition des régimes à cotisations définies. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à la comptabilisation de provisions.

Ce type de régime est soit supporté :

- directement par le groupe, qui en provisionne les charges sur une base actuarielle. Ces régimes à prestations définies sont constitués, pour l'essentiel, d'indemnités de départ à la retraite (France principalement) ou,
- par l'intermédiaire d'un fonds de pension auquel le groupe contribue selon les règles et législations locales en vigueur (Amérique du Nord, Royaume-Uni, etc.). Pour ces régimes, la provision reflète le solde entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur des actifs, évalués à la juste valeur.

Pour ces régimes, Vilmorin & Cie comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

- Les engagements sont évalués selon la méthode dite des « unités de crédits projetées » qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes par des actuaires indépendants.

- Les gains et pertes actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont intégralement comptabilisés en autres éléments du résultat global de l'exercice au cours duquel ils sont générés ainsi que l'impact fiscal y afférant. Ils ne sont pas recyclables en résultat au cours d'exercices ultérieurs.
- Les coûts des services rendus, les coûts des services passés, les frais d'administration des fonds de la période sont comptabilisés en charges opérationnelles de l'exercice.
- Il en est de même pour les liquidations et/ou réductions des régimes à prestations définies.
- Un intérêt net sur le passif (ou l'actif net), valorisé au taux d'actualisation, est comptabilisé en autres produits et charges financiers.

16.2 - AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À LONG TERME

Certains autres avantages à long terme font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les régimes à prestations définies.

Pour Vilmorin & Cie, ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et concernent presque exclusivement les sociétés françaises. Les coûts des services rendus sont comptabilisés en charges opérationnelles et l'intérêt financier en autres produits et charges financiers.

17 - PROVISIONS (IAS 37)

17.1 - PRINCIPE GÉNÉRAL

La norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est obligatoire dans la mesure où :

- elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite,
- l'obligation existe à la date de clôture de l'exercice,
- il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers,
- une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

17.2 - APPLICATION À VILMORIN & CIE

Vilmorin & Cie est soumise dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux, etc.). Elle applique les règles suivantes :

17.2.1 Provisions pour restructuration

Le coût des programmes de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible de Vilmorin & Cie est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et est matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés ou à leurs représentants.

Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :

- indemnités de licenciement,
- préavis non effectués,
- formation des personnes devant partir,
- autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également incluses dans les coûts de restructuration.

17.2.2 Provisions pour litiges

Les litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle, etc.) font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

17.2.3 Présentation comptable

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

18 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (IAS 20)

En application de la norme IAS 20, Vilmorin & Cie comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique « Produits différés » et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'immobilisations non amortissables (terrains) sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans le cas contraire, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

19 - IMPÔTS DIFFÉRÉS (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits-bails, marges sur stocks, résultats sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.),
- les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés,
- les différences entre bases comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé dès lors que ces modifications de taux n'affectent pas les impôts différés qui avaient été comptabilisés directement en capitaux propres.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation de la capacité de Vilmorin & Cie à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs,
- la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées,
- la position passive nette peut, dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie, sur la base d'un échéancier.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

20 - FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs » pour leur juste valeur lors de l'évaluation initiale, puis pour leur coût amorti pour les évaluations ultérieures.

21 - INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET IAS 39)

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- niveau 1 (cours cotés) : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur le marché actif,
- niveau 2 (données observables) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables,
- niveau 3 (modèle interne) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

21.1 - TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :

- pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse sur un marché actif,
- pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

21.2 - CRÉANCES

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 ci-dessus.

21.3 - COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Vilmorin & Cie applique les principes suivants :

21.3.1 Instruments financiers dérivés

Vilmorin & Cie utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des matières premières, qui résultent de son activité courante et de son financement. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Pour qu'un instrument financier dérivé soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise par exemple).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.
- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

Les couvertures de matières premières utilisées par Vilmorin & Cie se composent principalement de futures négociés sur un marché organisé. Vilmorin & Cie est également amenée à mettre en place des stratégies combinant des futures avec des options également traitées sur un marché organisé.

21.3.2 Avances conditionnées

Les avances conditionnées figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique « Produits différés ». Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

21.3.3 Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont, en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

21.4 - DETTES FINANCIÈRES – INSTRUMENTS COMPOSÉS

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash-flows futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

21.5 - FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

En cas de différé de paiement supérieur à un an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés à la Note 1 paragraphe 21 ci-dessus.

22 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

22.1 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur,
- les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

22.2 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- Pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.
- Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

23 - VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN COURANT / NON COURANT

23.1 - PRINCIPE GÉNÉRAL

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

23.2 - APPLICATION À VILMORIN & CIE

Vilmorin & Cie a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
 - en « courant » si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture ou s'ils sont détenus aux fins de négociation,
 - en « non courant » dans les cas inverses.
- Les actifs immobilisés sont classés en « non courant ».
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en « courant ».
- Les provisions pour avantages au personnel sont classées en « non courant » compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements.
- Les dettes financières sont classées en « courant » et « non courant » selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture des comptes.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif « non courant ».

24 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (IAS 18)

24.1 - PRINCIPE GÉNÉRAL

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin & Cie, ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

24.2 - APPLICATION À VILMORIN & CIE

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le transfert correspond généralement :

- Pour les marchandises et produits vendus à la date de mise à disposition à la clientèle.
- Pour les prestations de service, le chiffre d'affaires est pris en compte en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et s'il peut être estimé de façon fiable.
- Pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d'affaires ou les quantités vendues par le concédant. Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- les ventes de produits,
- les ventes de services,
- les redevances perçues en provenance d'activités commerciales.

Viennent en déduction de ces produits :

- les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce,
- les retours de marchandises et de biens,
- les remises de fin d'année et autres rétrocessions de prix différées.

25 - RÉSULTAT POUR UNE ACTION

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évaluations du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par Vilmorin & Cie de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part de Vilmorin & Cie par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

NOTE 2 : ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

Les principales opérations intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

PRISE DE CONTRÔLE INTÉGRAL DE L'ENSEMBLE GENICA (ÉTATS-UNIS)

Courant février 2016, Vilmorin & Cie via sa filiale Vilmorin USA Corp a conclu la prise de contrôle intégral de la société Genica Research (États-Unis), dont le siège social est situé à Dixon en Californie.

Spécialisée dans la recherche, la sélection*, la production et la distribution - par délégation - de semences potagères hybrides, Genica Research est positionnée sur des espèces majeures : poivron, piment fort, concombre, courgette, ainsi que tomate, aubergine, melon et pastèque.

Elle dispose d'entités opérationnelles aux États-Unis (Californie et Floride), en Espagne et en Italie, ainsi que de plusieurs stations de sélection au sein de ces zones géographiques.

PRISE DE PARTICIPATION DANS CANTERRA SEEDS ET CRÉATION DE LIMAGRAIN CEREALS RESEARCH CANADA (CANADA)

Début juillet 2015, Vilmorin & Cie via sa filiale Vilmorin USA Corp et Canterra Seeds ont créé la joint-venture Limagrain Cereals Research Canada, spécialisée dans le développement et la sélection de céréales, et implantée à Saskatoon (Province de Saskatchewan, Canada).

Détenue à 70 % par Vilmorin USA Corp et à 30 % par Canterra Seeds, la nouvelle joint-venture a pour objectif d'apporter à terme une forte valeur ajoutée à l'agriculture dans l'ouest canadien, en développant de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé, grâce aux technologies les plus avancées.

Afin de conforter leur partenariat, Vilmorin & Cie via sa filiale Vilmorin USA Corp a pris une participation minoritaire de 30 % dans Canterra Seeds au travers d'une augmentation de capital.

CRÉATION D'UNE JOINT-VENTURE EN CHINE

Courant mars 2016, Vilmorin & Cie via sa filiale Vilmorin Hong-Kong a obtenu de la part de l'administration chinoise l'ensemble des autorisations permettant de finaliser la création de la joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs, pour laquelle elle a conclu un accord avec la société chinoise Anhui Hengji Seeds.

Vilmorin & Cie via sa filiale Vilmorin Hong-Kong détient 45 % du capital de cette nouvelle structure.

NOTE 3 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1 - ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1 - AU 30 JUIN 2016, VILMORIN & CIE A CONSOLIDÉ 107 SOCIÉTÉS SELON LES RÈGLES EXPOSÉES À LA NOTE 1 PARAGRAPHE 5 DES MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES IFRS

	15-16	14-15
Par intégration globale	94	92
Par intégration proportionnelle	-	-
Par mise en équivalence	13	11
Total	107	103

1.2 - LES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2015-2016 ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

1.2.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

- Par prise de participation
 - Canterra Seeds
 - Genica Research et ses trois filiales :
 - Genista
 - Magnum Seeds Iberia
 - Magnum Seeds Inc.

- Par création de sociétés
 - Hengji Limagrain
 - Limagrain Cereals Research Canada
 - Limagrain Peru

- Par intégration dans le périmètre de consolidation
 - Néant

1.2.2 Sorties du périmètre de consolidation

- Suite à liquidation
 - Néant

- Par sortie du périmètre
 - VCC Japan

- Suite à restructurations internes, plusieurs fusions sont intervenues :

Sociétés absorbantes	Sociétés absorbées
Vilmorin North America	Vilmorin Inc
HM.CLAUSE India	Century Seeds
Vilmorin & Cie	Gemstar

1.2.3 Changements de dénominations sociales

Il y a eu les changements de dénomination sociale suivants sur l'exercice :

Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations
Alliance Semillas Sociedad Anonima	HM.CLAUSE Chile S.A.
ICA Seeds S.A.C.	HM.CLAUSE Peru S.A.C.

1.2.4 Changement du mode de consolidation

Aucun changement de mode de consolidation n'a été réalisé sur l'exercice.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En millions d'euros	Canterra Seeds	Ensemble Genica	Hengji Limagrain	Limagrain Cereals Research Canada	Limagrain Peru
Date d'entrée dans le périmètre	02.07.2015	18.02.2016	25.03.2016	02.07.2015	01.09.2015
% ACQUIS					
Sur l'exercice	30,00 %	100,00 %	45,05 %	70,00 %	100,00 %
Antérieurement	-	-	-	-	-
Total détenu	30,00 %	100,00 %	45,05 %	70,00 %	100,00 %
Méthode de consolidation ⁽¹⁾	MEE	IG	MEE	IG	IG
COÛT D'ACQUISITION DES TITRES					
Contractualisé sur l'exercice	4,8	70,5	7,1	5,4	-
Contractualisé antérieurement	-	-	-	-	-
Total	4,8	70,5	7,1	5,4	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS ACQUIS					
Immobilisations / Actifs	2,9	23,2	7,2	-	-
Besoin en fonds de roulement	-	13,8	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Endettement net de la trésorerie acquise	-	11,6	-	- 5,8	-
Impôt différé	-	1,4	-	-	-
Capitaux propres acquis	2,9	24,0	7,2	5,8	-
Goodwill ⁽²⁾	2,2	46,6	-	-	-

(1) IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

(2) Le goodwill des sociétés intégrées par mise en équivalence est directement inclus dans la rubrique « Participations mises en équivalence » de l'état de la situation financière.

3 - COMPARABILITÉ DES COMPTES DE RÉSULTAT

Afin de comparer les résultats à périmètre et change constants, il a été procédé à l'établissement d'un compte de résultat 2014-2015 retraité dans les conditions suivantes :

- Afin de neutraliser l'impact des variations de change, le compte de résultat au 30 juin 2015 a été retraité en appliquant le taux moyen du 30 juin 2016.
- Les sociétés sortantes sur l'exercice 2015-2016 ont été neutralisées sur l'exercice précédent, soit :
 - VCC Japan
- Les sociétés entrantes sur l'exercice 2015-2016, apportant un courant d'affaires nouveau, ont été rajoutées dans les comptes au 30 juin 2015, soit :
 - Canterra Seeds
 - Genica Research et ses trois filiales :
 - Genista
 - Magnum Seeds Iberia
 - Magnum Seeds Inc.
 - Hengji Limagrain
 - Limagrain Cereals Research Canada
 - Limagrain Peru
- Les données retraitées se présentent comme suit :

En millions d'euros	Variation en %	15-16	14-15 Retraité
Revenu des activités ordinaires	4,7 %	1 325,1	1 265,7
Résultat opérationnel	- 2,5 %	100,3	102,9
Résultat des activités poursuivies	- 23,7 %	60,8	79,7
Résultat des activités abandonnées	-	-	-
Résultat de la période	- 23,7 %	60,8	79,7

NOTE 4 : SECTEURS OPÉRATIONNELS

1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles applicables à la présentation des secteurs opérationnels sont définies à la Note 1 paragraphe 7 des méthodes et principes comptables IFRS.

2 - INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le reporting interne mis à la disposition du Comité Exécutif de Vilmorin & Cie, « Principal Décideur Opérationnel », correspond à l'organisation managériale de l'entreprise qui est basée sur la sectorisation par activité. De ce fait, les secteurs opérationnels, tels que définis par la norme IFRS 8, sont les secteurs d'activité sur lesquels Vilmorin & Cie opère.

Les secteurs opérationnels existants au 30 juin 2016 sont les suivants :

- Semences potagères
- Semences de grandes cultures

Chacune des colonnes des tableaux présentés ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur. Les chiffres mentionnés représentent les contributions au niveau de Vilmorin & Cie qui implicitement ignorent les opérations inter-secteur car elles ont été considérées comme peu significatives.

2.1 - INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2015-2016

En millions d'euros	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin & Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	688,7	581,7	54,7	-	1 325,1
Résultat opérationnel	109,3	10,6	- 19,6	-	100,3
Résultat des activités poursuivies	71,6	17,3	- 28,1	-	60,8
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	71,6	17,3	- 28,1	-	60,8
Actifs non courants	588,2	992,6	167,1	-	1 747,9
> Dont investissements de la période	96,7	96,8	134,4	-	327,9
Actifs courants	570,3	450,0	123,3	-	1 143,6
Total actif	1 158,5	1 442,6	290,4	-	2 891,5
Capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	1 264,0	1 264,0
Passifs non courants	91,8	139,2	744,6	-	975,6
Passifs courants	225,3	258,5	168,1	-	651,9
Total passif	317,1	397,7	912,7	1 264,0	2 891,5

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

2.2 - INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2014-2015

En millions d'euros	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin & Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	614,6	595,3	59,5	-	1 269,4
Résultat opérationnel	95,8	20,9	- 16,5	-	100,2
Résultat des activités poursuivies	63,9	20,7	- 8,7	-	75,9
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	63,9	20,7	- 8,7	-	75,9
Actifs non courants	506,0	976,1	132,4	-	1 614,5
> Dont investissements de la période	107,2	107,7	54,2	-	269,1
Actifs courants	538,5	469,4	317,5	-	1 325,4
Total actif	1 044,5	1 445,5	449,9	-	2 939,9
Capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	1 272,0	1 272,0
Passifs non courants	87,5	123,3	670,3	-	881,1
Passifs courants	235,6	267,4	283,8	-	786,8
Total passif	323,1	390,7	954,1	1 272,0	2 939,9

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

NOTE 5 : REVENU DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

1 - RÉPARTITION PAR NATURE

En millions d'euros	Variation en %	15-16	14-15
Ventes de produits	4,7 %	1 268,7	1 211,7
Ventes de services	- 24,0 %	7,3	9,6
Redevances perçues	2,1 %	49,1	48,1
Total	4,4 %	1 325,1	1 269,4

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du revenu des activités ordinaires figurent à la Note 1 paragraphe 24 des méthodes et principes comptables IFRS.

2 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La répartition géographique des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation en %	15-16	14-15
Europe	0,9 %	740,6	734,0
Amérique	14,9 %	249,6	217,3
Asie et Océanie	13,4 %	137,5	121,3
Afrique et Moyen Orient	1,4 %	141,0	139,1
Total	4,7 %	1 268,7	1 211,7

3 - RÉPARTITION PAR PRODUIT

La répartition par famille des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation en %	15-16	14-15
Semences potagères et fleurs	13,4 %	628,8	554,3
Autres Semences de grandes cultures	- 1,9 %	504,2	513,9
Semences fourragères et gazon	- 11,0 %	34,8	39,1
Produits de jardin	- 6,7 %	60,9	65,3
Autres produits	2,3 %	40,0	39,1
Total	4,7 %	1 268,7	1 211,7

4 - REVENU DES ACTIVITÉS ORDINAIRES
À TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Aux taux de change de la période, le revenu des activités ordinaires de l'exercice précédent se serait élevé à 1 252,7 millions d'euros contre 1 325,1 millions d'euros sur cet exercice, soit une augmentation de 5,8%.

NOTE 6 : FRAIS DE PERSONNEL

1 - ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	15-16	14-15
Rémunérations brutes	273,1	258,0
Charges sociales	96,5	89,8
Participation et intéressement	8,7	8,0
Total	378,3	355,8

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Compte tenu de la nature saisonnière de son activité, Vilmorin & Cie communique une information sur son effectif permanent et son effectif annuel moyen.

2.1 – EFFECTIF ANNUEL MOYEN

2.1.1 Répartition géographique

	15-16	14-15
France	2 526	2 657
Étranger	4 702	4 342
Total	7 228	6 999

2.1.2 Répartition par catégorie

	15-16	14-15
Cadres	1 949	1 795
Non cadres	5 279	5 204
Total	7 228	6 999

2.2 - EFFECTIF PERMANENT EN FIN D'EXERCICE

2.2.1 Répartition géographique

	15-16	14-15
France	2 062	2 040
Étranger	4 377	4 229
Total	6 439	6 269

2.2.2 Répartition par catégorie

	15-16	14-15
Cadres	1 938	1 819
Non cadres	4 501	4 450
Total	6 439	6 269

2.2.3 Répartition par fonction

	15-16	14-15
Administration	1 011	1 012
Recherche	1 849	1 780
Production agricole et fabrication	1 722	1 645
Commerce	1 857	1 832
Total	6 439	6 269

NOTE 7 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS
ET AUX PERTES DE VALEUR DES
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
ET CORPORELLES

En millions d'euros	15-16	14-15
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles		
> Programmes de développement ⁽¹⁾	- 139,3	- 128,3
> Autres immobilisations incorporelles	- 6,5	- 4,1
Sous-total	- 145,8	- 132,4
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations corporelles	- 31,4	- 30,4
Total	- 177,2	- 162,8

(1) L'augmentation des dotations relatives aux coûts de développement traduit l'intensification de l'effort de recherche.

NOTE 8 : FRAIS DE RECHERCHE
ET DE DÉVELOPPEMENT

1 - ÉVOLUTION DES FRAIS

En millions d'euros	15-16	14-15
Programmes de développement activés sur la période	157,0	147,7
Dotations aux amortissements des programmes de développement immobilisés	- 139,3	- 128,3
Total des frais de recherche et de développement	- 225,2	- 211,1
Crédit d'impôt recherche	30,0	28,9
Charge nette de l'exercice	- 177,5	- 162,8

Vilmorin & Cie immobilise le coût de ses programmes de développement dans les conditions exposées à la Note 1 paragraphe 9 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - ACCROISSEMENT NET DES FRAIS DE RECHERCHE
ET DE DÉVELOPPEMENT ACTIVÉS

En millions d'euros	15-16	14-15
Frais exposés et immobilisés (cf. Note 15)	157,0	147,7
Dotations aux amortissements	- 139,3	- 128,3
Accroissement net des frais de recherche et de développement activés	17,7	19,4

Il est rappelé que, sur un total de frais de recherche et de développement de 225,2 millions d'euros, seulement 157 millions d'euros répondaient aux critères exposés à la Note 1 paragraphe 9 des méthodes et principes comptables IFRS. On note une progression globale des frais de recherche et de développement de 14,1 millions d'euros.

L'augmentation des frais activés s'explique par l'intensification des programmes de développement.

2.2 - EFFET DE L'ACTIVATION SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	15-16	14-15
Effet sur le résultat de la période	17,7	19,4
Effet sur les amortissements	139,3	128,3
Effet sur la marge brute d'autofinancement	157,0	147,7
Effet sur les flux d'investissement	- 157,0	- 147,7
Total	-	-

3 - TRAITEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Depuis l'instauration du régime de Crédit d'Impôt Recherche français (CIR) basé uniquement sur un pourcentage en volume des dépenses de recherche éligibles, le CIR est traité comme une subvention publique. Il permet notamment de financer une partie des dépenses de développement capitalisées et son traitement comptable entre dans le champ d'application d'IAS 20.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder à une allocation du CIR entre la part liée aux dépenses de développement qui, en application d'IAS 38 ont été comptabilisées à l'actif, et la part liée aux autres dépenses, comptabilisées en résultat.

En termes de présentation, le CIR, comptabilisé comme une subvention en déduction des frais de recherche au compte de résultat, doit être constaté en produit immédiat pour sa partie relative à des dépenses constatées en charges et doit être constaté en produit différé à amortir au rythme des amortissements des actifs associés pour sa partie relative à des dépenses capitalisées.

NOTE 9 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

1 - ÉVOLUTION

En millions d'euros	15-16	14-15
Litiges	- 0,4	- 1,9
Résultat sur cession d'immobilisations	1,3	- 0,1
Résultat sur cession de titres consolidés	- 0,1	2,9
Subventions d'investissements	3,6	3,1
Coûts de restructuration	- 3,5	- 0,7
Pertes de valeur	- 0,7	- 0,8
Autres charges et produits	0,9	- 3,4
Total	1,1	- 0,9

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2015-2016

2.1.1 Coûts de restructuration

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Vilmorin Jardin	- 2,4
Divers	- 1,1
Total	- 3,5

2.1.2 Pertes de valeur sur immobilisations

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
HM.CLAUSE Vietnam	- 0,5
Mikado Kyowa Seed	- 0,1
Limagrain Belgium	- 0,1
Total	- 0,7

2.2 - SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2014-2015

2.1.1 Pertes de valeur sur immobilisations

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
HM.CLAUSE SA	- 0,2
Mikado Kyowa	- 0,3
Shamrock Seeds	- 0,3
Total	- 0,8

2.1.2 Résultat sur cession de titres consolidés

Il s'agit du résultat lié à la déconsolidation de Suttons pour 2,9 millions d'euros

NOTE 10 : COÛT DU FINANCEMENT

1 - ÉVOLUTION

En millions d'euros	15-16	14-15
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires ⁽¹⁾	- 23,8	- 28,0
Intérêts sur contrats de locations financières	-	-
Résultat de juste valeur des instruments de couverture de taux	-	-
Résultat sur cession d'instruments de couverture de taux	-	-
Produits de trésorerie ⁽²⁾	1,3	2,1
Divers ⁽³⁾	- 1,3	- 1,3
Total	- 23,8	- 27,2

(1) La diminution de la charge d'intérêts s'explique principalement par un effet taux favorable de près de 3% : les OCEANE, au taux fixe de 4,50%, ont été remboursées pour 149,3 millions d'euros et remplacées par une tranche obligataire de 150 millions d'euros, émise en mars 2015, avec un rendement de 1,55%.

(2) La baisse des produits de trésorerie s'explique par une diminution des placements dans un contexte de taux bas.

(3) Cela concerne essentiellement les commissions payées au titre du crédit syndiqué de 300 millions d'euros.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le coût total du financement se décompose en :

En millions d'euros	15-16	14-15
Charges d'intérêt	- 25,1	- 29,3
Produits d'intérêt	1,3	2,1
Total	- 23,8	- 27,2

NOTE 11 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

1 - ÉVOLUTION

En millions d'euros	15-16	14-15
Gains / pertes sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation	- 16,8	- 7,3
Produits d'intérêts	1,8	0,9
Charges d'intérêts	- 1,0	- 1,1
Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers	10,7	1,2
Provisions pour risques et charges financiers	- 0,5	4,1
Gains / pertes de change	- 5,4	- 3,0
Charges nettes d'intérêts sur engagements au titre des avantages au personnel	- 1,6	- 1,5
Autres gains et pertes financiers	0,1	- 5,3
Total	- 12,7	- 12,0

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2015-2016

2.1.1 Gains / pertes sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation

Ils concernent essentiellement :

- la liquidation de Biogemma Uk pour - 16,9 millions d'euros.

2.1.2 - Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers

Ils concernent :

- la reprise de provision sur titres Biogemma Uk pour 16,9 millions d'euros,
- la dotation aux provisions sur titres Arcadia Biosciences pour - 6,2 millions d'euros.

2.2 - SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2014-2015

2.1.1 Gains / pertes sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation

Ils concernent :

- la cession des titres Suttons pour - 5,4 millions d'euros
- la liquidation de Ceekay pour - 1,9 million d'euros.

2.1.2 - Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers

Ils concernent :

- la reprise de provision sur titres Suttons pour 5,4 millions d'euros
- la reprise de provision sur titres Ceekay pour 1,9 million d'euros
- la dotation aux provisions sur titres Arcadia Biosciences pour - 6,1 millions d'euros.

2.1.3 - Provisions pour risques et charges financiers

Il s'agit d'une reprise de provision sur garantie financière constituée en 2012-2013 pour 4,1 millions d'euros.

2.1.4 - Autres gains et pertes financiers

Il s'agit principalement de la perte du compte courant de la société Suttons pour 5,7 millions d'euros.

NOTE 12 : IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

1 - ÉVOLUTION

En millions d'euros	15-16	14-15
Impôts courants	- 27,0	- 23,2
Impôts différés	- 6,8	8,7
Total	- 33,8	- 14,5

Les règles appliquées à la comptabilisation des impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les sources d'impôts différés résultent à la fois des différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs et de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés dépendant des prévisions de résultats fiscaux futurs et de la position passive nette.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - ÉVOLUTION DE L'IMPÔT

La hausse de l'impôt courant s'explique principalement par l'évolution des bases taxables de la branche Semences potagères et par l'évolution du périmètre États-Unis.

2.2 - INTÉGRATIONS FISCALES

Les périmètres d'intégrations fiscales constitués dans le groupe (article 223 A et suivants du CGI) entre les différentes sociétés françaises sont les suivants au 30 juin 2016 :

Société intégrante	Sociétés membres	Date d'effet
Vilmorin & Cie	HM.CLAUSE	01.07.00
	Vilmorin Jardin	01.07.00
	Vilmorin	01.07.10
	Limagrain Europe	01.07.12
	Limagrain Central Europe	01.07.12

Une intégration fiscale existe également aux États-Unis :

Société intégrante	Sociétés membres
Vilmorin USA Corp	Limagrain Sunflowers
	Genica Research
	HM.CLAUSE, Inc.
	Magnum Seeds Inc.
	Vilmorin North America

2.3 - IMPÔTS COURANTS

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

2.4 - TAUX DE L'IMPÔT EN VIGUEUR

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 $\frac{1}{3}$ % auquel s'ajoute la contribution additionnelle (article 235 ter ZC du CGI).

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

En millions d'euros	15-16	14-15	
		Retraité	Publié
Taux théorique d'imposition	34,43	34,43	34,43
Impact des partnerships (en MEE)	- 13,99	- 5,25	-
Charges non déductibles et autres profits non imposables	- 13,79	- 11,80	- 11,80
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	- 1,29	- 1,59	- 1,59
Résultats déficitaires non taxés, différentiels de base et de taux d'imposition	33,59	1,95	1,95
Taux effectif d'imposition	38,95	17,74	22,99

2.5 - DÉTAIL DES CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS EXIGIBLES

En millions d'euros	15-16	14-15
Créances d'impôts exigibles	46,5	58,3
Dettes d'impôts exigibles	- 17,3	- 14,7
Total net	29,2	43,6

2.6 - INFORMATIONS SUR LES DÉFICITS FISCAUX

Au 30 juin 2016, Vilmorin & Cie dispose de déficits fiscaux selon le détail du tableau ci-après :

En millions d'euros	Déficits totaux		Dont déficits utilisables	
	France	Étranger	France	Étranger
Déficits à report limité	-	32,7	-	12,3
Déficits à report illimité	143,2	21,2	130,2	9,0
Total	143,2	53,9	130,2	21,3

Les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits utilisables et non comptabilisés s'élèvent à 17,7 millions d'euros.

NOTE 13 : RÉSULTAT PAR ACTION

■ Le résultat par action, attribuable aux propriétaires de la société, est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de Vilmorin & Cie en circulation au cours de l'exercice.

L'évolution du résultat par action est la suivante :

- Résultat par action :

En euros	15-16	14-15
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	59 353 165	72 945 745
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	-	-
Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé	59 353 165	72 945 745
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie hors titres en autocontrôle	20 824 588	20 825 782
Résultat des activités poursuivies par action	2,85	3,50
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
Résultat par action	2,85	3,50

- Résultat dilué par action :

Le résultat pris en compte pour opérer ce calcul tient compte des économies de charges financières nettes d'impôt qui seraient réalisées par Vilmorin & Cie en cas de conversion des OCEANE et des ORA et de la modification consécutive du nombre d'actions.

En euros	15-16	14-15
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies avant conversion	59 353 165	72 945 745
Impact sur le résultat attribuable aux propriétaires de la société de la conversion des OCEANE ⁽¹⁾	-	4 406 178
Impact sur le résultat attribuable aux propriétaires de la société de la conversion des ORA	247 359	- 588 300
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies après conversion	59 600 524	76 763 623
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées après conversion	-	-
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé après conversion	59 600 524	76 763 623
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie hors titres en autocontrôle	20 824 588	20 825 782
Création d'actions nouvelles suite à la conversion des OCEANE	-	1 254 303
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie après conversion des OCEANE et hors titres en autocontrôle	20 824 588	22 080 085
Résultat des activités poursuivies par action	2,86	3,48
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
Résultat dilué par action	2,86	3,48

(1) L'intégralité des OCEANE en circulation a été remboursée le 1^{er} juillet 2015.

- Dividendes versés par action

	Dividendes distribués en décembre 2015	Dividendes distribués en décembre 2014
Montant distribué	32 709 226,14 €	31 250 853,15 €
Détail	1,57 € x 20 833 902 actions	1,65 € x 18 939 911 actions

NOTE 14 : GOODWILL

1 - PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE DÉPRÉCIATION
DES GOODWILL

1.1 - ÉVALUATION DES GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Par conséquent, les goodwill comptabilisés à la suite des acquisitions de l'exercice 2016 présentent un caractère provisoire et sont susceptibles d'être ajustés en 2017.

1.2 - TEST DE DÉPRÉCIATION DES GOODWILL

Vilmorin & Cie a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill au 30 juin 2016 pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles des goodwill sont affectés, à l'exception des goodwill résultant des acquisitions effectuées en 2016 pour lesquelles l'exercice d'affectation du coût d'acquisition n'est pas achevé au 30 juin 2016 et le montant du goodwill n'est donc pas déterminé de façon définitive à cette date.

Comme mentionné dans la Note 1 paragraphe 11, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des Unités Génératrices de Trésorerie à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Les UGT sont constituées de regroupements d'entités juridiques formant des ensembles au management centralisé. Chaque Secteur Opérationnel est ainsi constitué d'une ou plusieurs UGT exerçant leurs activités de façon autonome entre elles.

Les hypothèses suivantes, considérées comme des hypothèses clés, ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Nombre d'années de données prévisionnelles : 5 ans
- Taux de croissance : 2 %
- Taux d'actualisation après impôt : des taux différents ont été retenus pour chaque UGT ; ils varient de 4,6 % à 5,8 % selon les zones.

La détermination du taux de croissance s'appuie sur l'expérience passée de Vilmorin & Cie, complétée par l'analyse des données utilisées par des entreprises du même secteur d'activité. Les taux d'actualisation proviennent de données de marché.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation.

Au sein du secteur opérationnel des Semences de grandes cultures, le pilotage centralisé des activités conduit à les analyser en une seule UGT qui englobe l'ensemble des process recherche, production et commercialisation réalisés sur les différents continents. Dans le cas particulier de cette UGT, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur de 1 % ou d'un taux de croissance à l'infini inférieur de 1 % conduirait à constater une valeur recouvrable de 4 à 8 % inférieure à la valeur nette comptable des actifs testés. Cette sensibilité ne remet cependant pas en cause le résultat du test d'*impairment* d'autant que des synergies additionnelles, non intégrées dans le test, peuvent être raisonnablement attendues sur les différents territoires, au regard des investissements mis en œuvre. Par ailleurs, les valeurs testées intègrent de façon conjoncturelle un niveau de BFR élevé, non représentatif d'un BFR normatif, principalement sur la zone Europe, majorant ponctuellement la valeur des actifs à tester.

Pour les autres UGT, les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs d'un point ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs d'un point à ceux indiqués ci-dessus n'aurait pas aboutie à la constatation d'une dépréciation, la valeur recouvrable des UGT restant dans tous les cas supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs.

2 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

2.1 - VALEURS BRUTES

En millions d'euros	
01.07.14 retraité IFRS 11	329,2
Acquisitions et augmentations	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	-
Sorties	-
Affectation des goodwill	-
Changements de périmètre	16,6
Reclassements	- 3,4
Écarts de conversion	13,4
30.06.15	355,8
Acquisitions et augmentations	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	-
Sorties	-
Affectation des goodwill	-
Changements de périmètre	46,6
Reclassements	- 1,4
Écarts de conversion	- 4,3
30.06.16	396,7

2.2 - PERTES DE VALEUR

En millions d'euros	
01.07.14 retraité IFRS 11	11,0
Sorties	-
Pertes de valeur	0,5
Changements de périmètre	-
Reclassements	-1,8
Écarts de conversion	1,2
30.06.15	10,9
Sorties	-
Pertes de valeur	0,5
Changements de périmètre	-
Reclassements	-0,2
Écarts de conversion	-
30.06.16	11,2

2.3 - VALEURS NETTES

En millions d'euros	
30.06.15	344,9
30.06.16	385,5

3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

3.1 - VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Semences potagères	105,2	61,2
Semences de grandes cultures	265,8	269,3
Produits de jardin et Holdings	14,5	14,4
Total net des pertes de valeur	385,5	344,9

3.2 - CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16⁽¹⁾	
Ensemble Genica :	46,6
<i>Magnum Seeds Inc.</i>	46,6
Total	46,6
EXERCICE 14-15	
Tropicorp	16,6
Total	16,6

(1) Il est rappelé que l'affectation du goodwill est provisoire jusqu'à la fin de la période de 12 mois qui suit la date d'acquisition selon IFRS 3.

3.3 - IMPACT DES ENGAGEMENTS DE RACHAT DES MINORITAIRES

Ils concernent les sociétés :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16	
Néant	-
Total	-
EXERCICE 14-15	
Néant	-
Total	-

NOTE 15 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1 - VALEURS BRUTES

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
01.07.14 retraité IFRS 11	-	1 125,4	244,5	49,8	44,5	37,7	4,6	15,4	1 521,9
Acquisitions et augmentations	-	147,7	2,2	0,7	0,6	-	0,5	15,3	167,0
Sorties	-	-	-	-	-0,1	-	-	-	-0,1
Changements de périmètre	-	-	-	-0,5	-	-	-	-	-0,5
Écarts de conversion	-	37,1	7,8	1,7	1,0	1,2	0,7	-	49,5
Reclassements	-	-	-	9,2	1,1	-2,0	3,1	-9,5	1,9
30.06.15	-	1 310,2	254,5	60,9	47,1	36,9	8,9	21,2	1 739,7
Acquisitions et augmentations	-	157,0	2,0	0,5	0,5	-	-	36,9	196,9
Sorties	-	-	-	-0,1	-	-	-	-0,3	-0,4
Changements de périmètre	-	-	13,0	-	-	-	3,5	-	16,5
Écarts de conversion	-	0,9	1,4	-0,1	-0,2	-0,3	-	-	1,7
Reclassements	-	-	-	8,6	23,1	-	-	-32,5	-0,8
30.06.16	-	1 468,1	270,9	69,8	70,5	36,6	12,4	25,3	1 953,6

1.2 - AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
01.07.14 retraité IFRS 11	-	873,1	1,9	41,5	37,8	6,1	4,3	-	964,7
Acquisitions et augmentations	-	128,3	-	3,0	1,0	-	0,1	-	132,4
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-0,2	-	-	-	-	-0,2
Écarts de conversion	-	28,4	0,1	1,6	1,0	-0,1	-	-	31,0
Reclassements	-	-	-	-0,2	0,3	-1,7	-	-	-1,6
30.06.15	-	1 029,8	2,0	45,7	40,1	4,3	4,4	-	1 126,3
Acquisitions et augmentations	-	139,3	-	4,2	1,8	-	0,5	-	145,8
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	0,3	-	-0,1	-0,2	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-0,1	-0,8	-	-	-	-0,9
30.06.16	-	1 169,4	2,0	49,7	40,9	4,3	4,9	-	1 271,2

1.3 - VALEURS NETTES

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.15	-	280,4	252,5	15,2	7,0	32,6	4,5	21,2	613,4
30.06.16	-	298,7	268,9	20,1	29,6	32,3	7,5	25,3	682,4

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - IMMOBILISATIONS GÉNÉRÉES EN INTERNE

En plus des programmes de développement dont l'évolution est retracée ci-avant et en Note 8, les mouvements relatifs aux immobilisations générées en interne sont les suivants :

En millions d'euros	Brevets et licences	Logiciels	Total
01.07.14 (valeur nette)	1,2	0,2	1,4
Immobilisations nouvelles	0,2	-	0,2
Immobilisations sorties	-0,1	-	-0,1
Écarts de conversion	0,1	-	0,1
Reclassements	0,3	-	0,3
Dotations aux amortissements	-0,3	-0,2	-0,5
30.06.15 (valeur nette)	1,4	-	1,4
Immobilisations nouvelles	0,1	-	0,1
Immobilisations sorties	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
Reclassements	-0,1	-	-0,1
Dotations aux amortissements	-0,4	-	-0,4
30.06.16 (valeur nette)	1,0	-	1,0

2.2 - PERTE DE VALEUR

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Logiciels	Brevets et licences	Matériel génétique	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
01.07.14	0,2	5,6	0,3	5,8	-	11,9
Exercice 14-15	0,1	0,6	0,1	-	-	0,8
30.06.15	0,3	6,2	0,4	5,8	-	12,7
Exercice 15-16	-	-0,3	-	-	-	-0,3
30.06.16	0,3	5,9	0,4	5,8	-	12,4

2.3 - CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissements) :

En millions d'euros	Total	En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16		EXERCICE 14-15	
Ensemble Genica :	16,5	Suttons	- 0,3
Magnum Seeds Inc.	16,5	<i>Total</i>	- 0,3
Total	16,5		

2.4 - VENTILATION DU MATÉRIEL GÉNÉTIQUE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Semences potagères	97,3	81,8
Semences de grandes cultures	171,6	170,7
Produits de jardin et Holdings	-	-
Total net des pertes de valeur	268,9	252,5

NOTE 16 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1 - VALEURS BRUTES

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
01.07.14 retraité IFRS 11	30,8	214,4	97,0	146,0	12,9	61,7	18,2	581,0
Acquisitions et augmentations	0,3	11,0	2,6	8,5	0,9	5,2	17,0	45,5
Sorties	-	- 2,1	- 0,6	- 2,9	- 0,1	- 1,9	-	- 7,6
Changements de périmètre	-	1,6	-	- 1,7	0,1	- 4,8	-	- 4,8
Écarts de conversion	0,7	9,2	-	6,2	1,0	1,6	-	18,7
Reclassements	0,1	8,6	- 10,0	21,0	0,3	0,7	- 21,3	- 0,6
30.06.15	31,9	242,7	89,0	177,1	15,1	62,5	13,9	632,2
Acquisitions et augmentations	0,4	7,0	2,5	6,4	0,7	3,5	13,0	33,5
Sorties	- 0,1	- 3,4	- 0,6	- 2,5	- 0,2	- 2,1	- 0,4	- 9,3
Changements de périmètre	2,1	1,9	1,7	2,0	0,3	0,8	-	8,8
Écarts de conversion	0,7	1,3	- 0,2	- 1,4	- 0,4	- 0,6	- 0,8	- 1,4
Reclassements	0,2	6,6	0,8	6,9	0,1	- 0,6	- 16,4	- 2,4
30.06.16	35,2	256,1	93,2	188,5	15,6	63,5	9,3	661,4

1.2 - AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
01.07.14 retraité IFRS 11	2,3	99,8	58,9	103,3	10,4	39,5	-	314,2
Dotations / pertes de valeur	0,3	9,1	4,6	9,6	1,1	5,7	-	30,4
Sorties	-	- 1,7	- 0,6	- 2,8	- 0,1	- 1,6	-	- 6,8
Changements de périmètre	-	0,4	-	- 1,6	0,1	- 4,5	-	- 5,6
Écarts de conversion	0,1	4,1	0,3	4,6	0,8	1,1	-	11,0
Reclassements	-	-	- 9,0	9,1	- 0,1	- 0,3	-	- 0,3
30.06.15	2,7	111,7	54,2	122,2	12,2	39,9	-	342,9
Dotations / pertes de valeur	0,2	9,8	4,6	10,4	1,0	5,5	-	31,5
Sorties	-	- 3,1	- 0,2	- 2,2	- 0,2	- 1,8	-	- 7,5
Changements de périmètre	-	0,4	0,8	0,8	0,1	0,5	-	2,6
Écarts de conversion	-	0,6	- 0,1	- 1,1	- 0,3	- 0,3	-	- 1,2
Reclassements	-	- 0,6	- 0,1	0,3	- 0,2	- 1,7	-	- 2,3
30.06.16	2,9	118,8	59,2	130,4	12,6	42,1	-	366,0

1.3 - VALEURS NETTES

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.15	29,2	131,0	34,8	54,9	2,9	22,6	13,9	289,3
30.06.16	32,3	137,3	34,0	58,1	3,0	21,4	9,3	295,4

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - IMMOBILISATIONS EN LOCATION FINANCEMENT

Les immobilisations en location financement représentent les montants suivants (valeur nette) :

En millions d'euros	Constructions et agencements	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
30.06.15	-	0,1	0,4	0,3	0,8
30.06.16	-	-	0,3	0,2	0,5

2.2 - PERTE DE VALEUR

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Terrains	Constructions	Installations, équipements et autres	Total
01.07.14	-	0,3	-	0,3
Exercice 14-15	0,1	0,2	-	0,3
30.06.15	0,1	0,5	-	0,6
Exercice 15-16	-	0,2	-	0,2
30.06.16	0,1	0,7	-	0,8

2.3 - CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16	
Ensemble Genica :	6,2
<i>Genista</i>	1,8
<i>Magnum Seeds Iberia</i>	0,1
<i>Magnum Seeds Inc.</i>	4,3
Total	6,2
EXERCICE 14-15	
Tropdicorp	2,2
Suttons	- 1,4
Total	0,8

2.4 - ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS DE LOCATION

En millions d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location financement	4,7	2,2	2,3	0,2
Contrats de location simple	56,7	13,7	30,9	12,1

NOTE 17 : ACTIFS FINANCIERS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1 - VALEURS BRUTES

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
01.07.14 retraité IFRS 11	76,5	0,6	5,5	82,6
Augmentations	0,1	0,3	20,4	20,8
Diminutions	- 1,9	-	- 17,6	- 19,5
Changements de périmètre	- 32,2	-	0,1	- 32,1
Écarts de conversion	-	0,1	0,1	0,2
Reclassements	-	0,8	-	0,8
30.06.15	42,5	1,8	8,5	52,8
Augmentations	0,2	8,2	0,5	8,9
Diminutions	- 17,0	- 0,5	- 1,9	- 19,4
Changements de périmètre	-	0,5	-	0,5
Écarts de conversion	0,1	0,1	-	0,2
Reclassements	-	-	- 0,2	- 0,2
30.06.16	25,8	10,1	6,9	42,8

1.2 - PROVISIONS

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
01.07.14 retraité IFRS 11	26,5	-	-	26,5
Dotations	6,1	-	0,1	6,2
Reprises	- 1,9	-	-	- 1,9
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
30.06.15	30,7	-	0,1	30,8
Dotations	6,2	-	-	6,2
Reprises	- 16,9	-	-	- 16,9
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	0,1	-	-	0,1
Reclassements	-	-	-	-
30.06.16	20,1	-	0,1	20,2

1.3 - VALEURS NETTES

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.15	11,8	1,8	8,4	22,0
30.06.16	5,7	10,1	6,8	22,6

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués conformément aux règles décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Le contenu de ce poste est détaillé comme suit :

Sociétés	30.06.16		30.06.15		Éléments financiers au dernier bilan connu	
	% détenu	Net (en M€)	% détenu	Net (en M€)	Capitaux propres (en M€)	Résultat (en M€)
Boreal Finland	6,54	0,6	6,54	0,6	8,0	0,2
Avesthagen	4,14	0,0	4,14	0,0	- 7,5	1,3
Arcadia Biosciences	5,59	4,3	5,59	10,5	36,2	- 16,2
Divers	-	0,8	-	0,7	-	-
Total		5,7		11,8		

2.2 - CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre correspondent aux opérations suivantes (net de provisions) :

En millions d'euros	Total	En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16		EXERCICE 14-15	
Ensemble Genica :	0,5	Seed Co	- 32,2
<i>Genica Research</i>	0,5	Tropdicorp	0,1
Total	0,5	Total	- 32,1

NOTE 18 : PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

1 - DÉTAIL DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
AgReliant Inc	7,5	8,9
AgReliant Llc	170,4	170,1
Australian Grain Technologies	18,9	17,5
Bio Seeds	3,0	3,2
Canterra Seeds	5,2	
DLF France	1,7	1,7
Genective	6,0	5,8
Genoplante-Valor	1,5	1,5
Gie Semences de Brie	0,2	0,2
Hengji Limagrain	6,0	
Seed Co	70,2	70,5
Soltis	14,5	13,5
Unisigma	0,3	0,1
Total	305,4	293,0
Variation de l'exercice	12,4	106,3

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La variation de l'exercice correspond aux éléments ci-dessous :

En millions d'euros	15-16	14-15
Quote-part de résultat de l'exercice	30,8	29,4
> AgReliant Inc	1,0	1,2
> AgReliant LLC	22,9	20,8
> Australian Grain Technologies	1,8	2,8
> Bio Seeds	- 0,2	- 0,1
> Canterra Seeds	0,3	
> DLF France	0,1	-
> Genective	0,1	0,1
> Genoplante-Valor	0,1	-
> GIE Semences de Brie	-	-
> Hengji Limagrain	- 0,8	
> Seed Co	4,2	3,8
> Soltis	1,2	0,9
> Unisigma	0,1	- 0,1
Changement de périmètre, variation de pourcentages d'intérêts et autres ⁽¹⁾	12,3	54,3
Distributions	- 24,7	- 10,5
Écarts de conversion	- 6,0	33,1
Total	12,4	106,3

(1) Pour l'exercice 2015-2016 : • l'entrée dans le périmètre de consolidation de Canterra Seeds 5,1
• l'entrée dans le périmètre de consolidation de Hengji Limagrain 7,2
Pour l'exercice 2014-2015 : • l'entrée dans le périmètre de consolidation de Seed Co 54,3

3 - INFORMATIONS FINANCIÈRES DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE**3.1 - POUR L'EXERCICE 2015-2016**

En millions d'euros	Bio Seeds ⁽¹⁾	DLF France	Unisigma	Genoplante-Valor ⁽¹⁾	Australian Grain Technologies ⁽²⁾	AgReliant Inc	AgReliant Llc
Chiffre d'affaires	-	23,1	3,0	0,5	21,4	31,1	573,9
Résultat net	0,5	0,2	0,3	-	6,9	2,0	45,9
Actifs	17,1	8,3	2,5	4,4	50,1	40,2	482,3
Passifs (hors capitaux propres)	3,8	3,1	1,6	0,7	12,0	25,6	278,5

En millions d'euros	Genective	Gie Semences de Brie	Soltis	Seed Co ⁽³⁾	Canterra Seeds ⁽²⁾	Hengji Limagrain
Chiffre d'affaires	-	1,3	15,4	86,5	23,1	1,9
Résultat net	0,2	-	2,0	13,9	1,0	- 1,8
Actifs	12,8	1,5	38,4	179,6	13,3	19,0
Passifs (hors capitaux propres)	10,8	1,1	18,7	49,4	4,6	5,7

(1) Comptes clos au 31 décembre 2015

(2) Comptes clos au 30 septembre 2015

(3) Comptes clos au 31 mars 2016

3.2 - POUR L'EXERCICE 2014-2015

En millions d'euros	Bio Seeds ⁽¹⁾	DLF France	Unisigma	Genoplante-Valor ⁽²⁾	Australian Grain Technologies ⁽³⁾	AgReliant Inc
Chiffre d'affaires	18,4	21,8	2,5	0,4	23,7	31,6
Résultat net	- 0,2	0,1	- 0,1	-	8,8	2,4
Actifs	17,7	8,2	2,1	4,6	41,5	40,7
Passifs (hors capitaux propres)	4,1	3,2	1,6	1,0	9,4	23,4

En millions d'euros	AgReliant Llc	Genective	Gie Semences de Brie	Soltis	Seed Co ⁽⁴⁾
Chiffre d'affaires	491,8	-	1,4	14,5	78,8
Résultat net	41,5	0,1	-	1,2	12,5
Actifs	395,1	14,2	1,6	35,8	167,1
Passifs (hors capitaux propres)	191,6	12,3	1,2	17,6	35,0

(1) Comptes clos au 31 décembre 2013

(2) Comptes clos au 31 décembre 2014

(3) Comptes clos au 30 septembre 2014

(4) Comptes clos au 31 mars 2015

NOTE 19 : STOCKS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.16			30.06.15		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	116,5	- 5,2	111,3	133,5	- 1,7	131,8
Produits en cours	138,2	- 15,5	122,7	141,4	- 16,7	124,7
Marchandises	76,8	- 10,6	66,2	81,5	- 7,2	74,3
Produits finis	163,9	- 19,7	144,2	147,4	- 16,2	131,2
Total	495,4	- 51,0	444,4	503,8	- 41,8	462,0
Variation de l'exercice			- 17,6			96,4

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - LES VARIATIONS DE L'EXERCICE CORRESPONDENT AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

En millions d'euros	15-16	14-15
Changements de périmètre (nets de provision)	12,6	- 0,3
Variations des valeurs brutes	- 19,0	74,4
Variations de provisions dont :	- 5,0	7,4
> Provisions nouvelles	- 27,1	- 21,2
> Provisions utilisées	21,2	25,5
> Provisions reprises	0,9	3,1
Reclassements	- 0,2	-
Écarts de conversion	- 6,0	14,9
Total	- 17,6	96,4

2.2 - LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE CONCERNENT :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16	
Ensemble Genica :	12,6
Magnum Seeds Inc.	12,6
Total	12,6
EXERCICE 14-15	
Tropicorp	2,3
Suttons	- 2,6
Total	- 0,3

2.3 - LES PROVISIONS

Les provisions sont constituées selon les modalités décrites à la Note 1 paragraphe 13 des méthodes et principes comptables en IFRS. Leur évolution en pourcentage de la valeur brute des stocks, est la suivante :

- Au 30 juin 2015 : 8,3 %
- **Au 30 juin 2016 : 10,3 %**

NOTE 20 : CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Clients et comptes rattachés	367,7	354,4
Avances aux fournisseurs	21,1	18,1
Personnel et organismes sociaux	0,9	0,9
État, impôt sur les bénéfices	46,5	58,3
Autres créances fiscales	47,1	42,8
Autres créances d'exploitation	7,4	15,7
Charges constatées d'avance	16,0	14,4
Total brut	506,7	504,6
Clients et comptes rattachés	- 14,0	- 14,2
Avances aux fournisseurs	-	- 0,4
Autres créances d'exploitation	-	-
Total des provisions	- 14,0	- 14,6
Valeurs nettes comptables	492,7	490,0
Variation de l'exercice	2,7	- 10,0

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - LES VARIATIONS DE L'EXERCICE COMPRENNENT LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

En millions d'euros	15-16	14-15
Changements de périmètre (nets de provision)	3,9	- 1,7
Variations de provisions dont :	0,1	0,5
> Provisions nouvelles	- 5,4	- 4,8
> Provisions utilisées	4,2	2,2
> Provisions reprises	1,3	3,1
Variations des bruts	11,5	- 13,1
Reclassements et autres	- 1,7	1,1
Écarts de conversion	- 11,1	3,2
Total	2,7	- 10,0

2.2 - LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE CONCERNENT :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16	
Ensemble Genica :	3,9
<i>Genista</i>	0,1
<i>Magnum Seeds Inc.</i>	3,8
Total	3,9

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15	
Tropdicorp	0,3
Suttons	- 2,0
Total	- 1,7

NOTE 21 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

1- ÉVOLUTION DES JUSTES VALEURS

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Comptes courants financiers	3,4	3,4
Valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transaction	34,2	71,0
Disponibilités	168,9	299,0
Total	206,5	373,4
Variation de l'exercice	- 166,9	21,9

Les règles d'évaluation applicables à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 22 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - ANALYSE DES VARIATIONS DE L'EXERCICE :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16	
Changements de périmètre	10,2
Variation des montants bruts	- 175,6
Écarts de conversion	- 1,5
Reclassements et autres	-
Total	- 166,9
EXERCICE 14-15	
Changements de périmètre	9,5
Variation des montants bruts	6,3
Écarts de conversion	6,1
Reclassements et autres	-
Total	21,9

2.2 - LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE CONCERNENT :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16	
Ensemble Genica :	2,1
<i>Genica Research</i>	0,1
<i>Genista</i>	0,2
<i>Magnum Seeds Inc.</i>	1,8
Limagrain Cereals Research Canada	8,3
VCC Japan	- 0,2
Total	10,2
EXERCICE 14-15	
Tropicorp	4,8
Suttons	4,7
Total	9,5

NOTE 22 : CAPITAUX PROPRES - ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ

1 - COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Capital social de la mère	317,7	317,7
Prime d'émission	332,6	350,5
Réserve légale de la mère	21,4	20,7
Autres réserves de la mère	- 2,6	- 2,5
Réserves de consolidation et autres	404,2	361,0
Réserves de conversion	19,0	38,1
Résultat de l'exercice	59,3	72,9
Total	1 151,6	1 158,4
Variation de l'exercice	- 6,8	121,0

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau «Variation des capitaux propres consolidés».

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 – CAPITAL DE VILMORIN & CIE :

Le capital de Vilmorin & Cie est composé de 20 833 902 actions de 15,25 euros chacune. Il n'a fait l'objet, sur l'exercice, d'aucune variation.

Les statuts stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2.2 – CARACTÉRISTIQUES DES OCEANE (OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES) :

Vilmorin & Cie a émis des OCEANE le 6 juin 2008. Cet instrument financier comporte à la fois une composante dettes financières et une composante capitaux propres. Le traitement comptable appliqué à ces instruments est détaillé à la Note 1 paragraphe 21.4 des méthodes et principes comptables en IFRS.

■ Caractéristiques des OCEANE émises par Vilmorin & Cie :

Société émettrice	Vilmorin & Cie
Date de jouissance	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Nombre d'obligations en circulation	0
Prix d'émission	155,96 €
Produit total de l'émission	149,5 M€
Taux d'intérêt	4,5% soit 7,0182 € par obligation
Échéance de remboursement	01.07.15 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.13
Modalités de remboursement normal	1,31 action Vilmorin & Cie pour 1 obligation

(1) Depuis la date d'émission des OCEANE, des demandes de conversion ont été acceptées, soit 21 OCEANE en juillet 2010 et 108 en mars 2013. En juillet 2013, un remboursement anticipé de 790 OCEANE a été réalisé. En juin 2015, une demande de conversion a été réalisée pour 177 OCEANE. Il reste donc, au 30 juin 2015, un total de 957 483 OCEANE en circulation. L'intégralité des OCEANE en circulation a été remboursée le 1^{er} juillet 2015.

■ L'impact des OCEANE sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des OCEANE	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés passifs	Composante capitaux propres
01.07.14	149,5	149,4	-	0,1
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2014-2015	-	-	-	-
Remboursement OCEANE	-	- 0,1	-	0,1
30.06.15	149,5	149,3	-	0,2
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2015-2016	-	-	-	-
Remboursement OCEANE	- 149,5	- 149,3	-	- 0,2
30.06.16	-	-	-	-

NOTE 23 : CAPITAUX PROPRES – ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

1 - COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES – ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Réserve de consolidation et autres	117,3	116,1
Réserve de conversion	- 6,4	- 5,5
Résultat de l'exercice	1,5	3,0
Total	112,4	113,6
Variation de l'exercice	- 1,2	- 9,1

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau «Variation des capitaux propres consolidés».

2- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

■ Caractéristiques des ORA (Obligations Remboursables en Actions) émises par Limagrain Europe :

Sociétés émettrices	Limagrain Europe
Date de jouissance	28.06.12
Nombre de titres émis	86 128
Prix d'émission	647 €
Produit total de l'émission	55,7 M€
Taux d'intérêt	1,0 % ⁽¹⁾
Échéance	28.06.20
Modalités de remboursement normal	1 action Limagrain Europe pour 1 ORA

(1) La rémunération exacte est de 1,00 % plus le montant de toute distribution versée par action Limagrain Europe au titre du dernier exercice clos.

■ L'impact des ORA sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des ORA	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés actifs	Composante capitaux propres
01.07.14	55,7	2,8	- 1,0	53,9
Retraitement des intérêts de la composante dettes	-	- 0,4	0,2	0,2
30.06.15	55,7	2,4	- 0,8	54,1
Retraitement des intérêts de la composante dettes	-	- 0,4	0,1	0,3
30.06.16	55,7	2,0	- 0,7	54,4

NOTE 24 : PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Engagements de retraite et assimilés	20,0	17,5
Engagements pour médailles du travail et autres avantages	0,9	0,9
Plans de pension et assimilés	56,1	39,3
Provisions pour avantages au personnel	77,0	57,7
Actifs financiers	- 1,2	- 1,2
Engagement net comptabilisé	75,8	56,5

Les règles d'évaluation appliquées à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 16 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Conformément aux lois et pratiques des pays dans lequel il opère, Vilmorin et Cie a des obligations en matière d'avantages au personnel :

- Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les sociétés françaises.
- Les engagements au titre des médailles du travail et autres sont portés en majorité par les sociétés françaises.
- Les engagements au titre de plans de pensions et assimilés sont imputables aux filiales étrangères.

Sur l'ensemble Vilmorin & Cie, trois pays représentent environ 85 % des engagements : le Royaume-Uni, les États-Unis et la France.

Au Royaume-Uni : il existe deux régimes de retraite à prestations définies qui représentent 51 % des engagements du groupe. Ces régimes prévoient le versement d'une rente viagère au moment du

départ à la retraite déterminée en fonction de l'ancienneté et du salaire. Les plans sont financés par le groupe et sont gérés par un Conseil d'Administration. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants, mais l'acquisition des droits perdurent dans le régime principal et ont été gelés en 2006 dans l'autre régime.

Aux États-Unis, il existe un régime de retraite à prestations définies qui représente 25 % des engagements du groupe. Ce régime prévoit le versement d'une rente viagère au moment du départ à la retraite déterminée en fonction de l'ancienneté et du salaire. Le plan est financé par le groupe. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants depuis 2012. Un plan à cotisations définies complète le dispositif.

En France, le régime d'indemnités de départ à la retraite représente 9 % des engagements du groupe. Ce régime prévoit le versement d'une indemnité dont le montant dépend de l'ancienneté, du salaire et des droits tels que prévus par la convention collective à la date de départ à la retraite.

Les engagements de Vilmorin et Cie sont évalués par des actuaires indépendants.

1 - ÉVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme est la suivante :

En millions d'euros	15-16	14-15
Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	216,9	173,1
Coût des services rendus de l'année (net de cotisations)	4,5	4,3
Coût financier	7,2	7,1
Cotisations des participants	0,2	0,3
Prestations versées	- 9,9	- 8,3
Coût des services passés comptabilisés	0,1	0,1
Effet de liquidation / réduction de services futurs	-	-
Écarts de change et autres	- 16,8	22,2
Variations de périmètres	- 0,1	-
Réévaluations	23,9	18,1
> Changements d'hypothèses démographiques	- 0,2	5,1
> Changement d'hypothèses financières	23,9	4,6
> Ajustements liés à l'expérience	0,2	8,4
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice (a)	226,0	216,9

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	15-16	14-15
Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice	160,4	127,0
Coûts financiers	5,6	5,6
Rendement attendu des actifs des régimes	1,4	11,5
Cotisations effectuées par les employeurs	4,3	4,3
Cotisations effectuées par les participants	0,2	0,3
Prestations versées	- 8,0	- 7,0
Effet de liquidation / réduction de services futurs	-	-
Variations de périmètres	-	-
Écarts de change et autres	- 13,7	18,7
Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice (b)	150,2	160,4

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies et autres avantages à long terme s'analyse comme suit au 30 juin 2016 :

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Valeur actualisée de l'engagement	226,0	216,9
Juste valeur des actifs des régimes	- 150,2	- 160,4
Provisions pour avantages au personnel (a – b)	75,8	56,5

2 - IMPACTS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL

La charge totale comptabilisée au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme se décompose comme suit :

En millions d'euros	15-16	14-15
Coût des services rendus	4,5	4,3
Coût des services passés reconnus	0,1	0,1
Coût financier net	1,6	1,5
Pertes (gains) actuariels reconnus	-	-
Effet des liquidations / réductions	-	-
Autres charges	-	-
Charge comptabilisée	6,2	5,9

Autres éléments du résultat global

Les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et se décomposent comme suit :

En millions d'euros	15-16	14-15
Rendement des actifs des régimes	- 1,4	- 11,5
Écarts actuariels	23,9	18,1
> Changements d'hypothèses démographiques	- 0,2	5,1
> Changements d'hypothèses financières	23,9	4,6
> Ajustements liés à l'expérience	0,2	8,4
État du plafonnement de l'actif	-	-
Éléments reconnus dans l'état du résultat global au cours de l'exercice	22,5	6,6

3 - HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du groupe sont les suivantes :

■ Zone Europe

En %		Zone Europe (hors Royaume-Uni)		Zone Royaume-Uni		
		2016	2015	2016	2015	
	Duration moyenne du plan	année	14,10	13,70	16,60	17,60
	Taux d'actualisation		1,15	2,00	2,90	3,60
	Taux de progression des salaires	%	2,45	2,59	Non disponible	2,70
	Taux d'inflation		1,75	1,75	2,80	2,90

■ Zone Amérique

En %		2016	2015	
	Duration moyenne du plan	année	13,50	15,60
	Taux d'actualisation		3,50	4,50
	Taux de progression des salaires	%	3,00	3,00
	Taux d'inflation		Non disponible	Non disponible

■ Zones Moyen-Orient et Asie

En %		2016	2015	
	Duration moyenne du plan	année	9,30	7,10
	Taux d'actualisation		2,59	3,03
	Taux de progression des salaires	%	2,50	2,48
	Taux d'inflation		1,50	1,47

Les taux présentés ci-dessus sont des taux moyens pondérés par l'engagement à la date de clôture comptable.

Les taux d'actualisation du Royaume-Uni, des États-Unis ainsi que de la zone euro sont déterminés à l'aide de courbes de taux de rendements obligataires, construites sur la base d'un panier d'obligations d'entreprises de haute qualité (notées AA) dont la maturité correspond à la durée moyenne pondérée (par l'engagement) des régimes évalués.

Les taux d'inflation utilisés correspondent aux objectifs à long terme des banques centrales des zones monétaires susmentionnées.

L'évaluation des engagements du groupe est soumise à la volatilité des taux d'actualisation. La hausse de 25 points du taux d'actualisation diminue la valeur de l'engagement de 3,53 %, soit 7,9 millions d'euros. La baisse de 25 points du taux d'actualisation augmente la valeur de l'engagement de 3,68 %, soit 8,2 millions d'euros.

4 - NATURE DES ACTIFS DES RÉGIMES

Les actifs des régimes sont investis sur les supports suivants :

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Actifs cotés	147,4	151,0
Actions	74,6	82,2
Obligations d'État	16,2	17,3
Obligations Corporate	37,0	39,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0	1,3
Autres titres cotés	0,6	8,3
Immobilier	2,4	2,0
Contrats d'assurance	15,6	-
Actifs non cotés	2,8	9,4
Immobilier	0,3	0,4
Contrats d'assurance	2,5	9,0
Total	150,2	160,4

Les actifs des régimes ne comprennent pas de terrains et immeubles occupés par des sociétés du groupe ou d'autres actifs utilisés ou émis par le groupe.

5 - FLUX DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNELS

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Estimation des prestations à payer		
< 1 an	7,6	6,7
De 2 à 5 ans	35,4	36,6
De 6 à 10 ans	42,7	42,9
Cotisations de l'employeur prévues en N+1	2,0	4,4

NOTE 25 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
01.07.14 retraité IFRS 11	29,8	102,7	- 7,7	- 0,4
Changements de périmètre	-	- 0,3	-	-
Variations impactant le résultat	20,3	11,6	8,7	-
Reclassements	- 2,5	- 1,4	-	-
Variations impactant les réserves	2,3	- 0,1	-	2,4
Écarts de conversion	2,0	2,1	-	-
30.06.15	51,9	114,6	8,7	2,4
Changements de périmètre	1,9	3,3	-	-
Variations impactant le résultat	2,0	8,8	- 6,8	-
Reclassements	- 3,5	- 6,1	-	-
Variations impactant les réserves	5,5	- 1,0	-	6,5
Écarts de conversion	- 1,2	0,5	-	-
30.06.16	56,6	120,1	- 6,8	6,5

Les règles appliquées en matière d'impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
EXERCICE 15-16		
Ensemble Genica :	1,9	3,3
<i>Genica Research</i>	1,9	-
<i>Magnum Seeds Inc.</i>	-	3,3
Total	1,9	3,3
EXERCICE 14-15		
Suttons	-	- 0,3
Total	-	- 0,3

2.2 – VARIATIONS IMPACTANT LES RÉSERVES

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impôt différé net
EXERCICE 15-16			
Couverture de taux	-	0,1	- 0,1
Retraitement des ORA et OCEANE	-	-	-
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	-	- 0,3	0,3
Retraitement des engagements de retraite - IAS 19R	5,8	- 0,1	5,9
Divers	- 0,3	- 0,7	0,4
Total	5,5	- 1,0	6,5
EXERCICE 14-15			
Couverture de taux	- 0,2	- 0,1	- 0,1
Retraitement des ORA et OCEANE	-	-	-
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	-	0,1	- 0,1
Frais de recherche	-	-	-
Retraitement des engagements de retraite - IAS 19R	2,5	- 0,1	2,6
Total	2,3	- 0,1	2,4

5

NOTE 26 : AUTRES PROVISIONS COURANTES

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Litiges clients	2,5	2,5
Autres risques et litiges	7,6	8,2
Restructurations	2,3	0,5
Avantages au personnel	-	-
Total	12,4	11,2
Variation de l'exercice	1,2	- 9,2

Les règles appliquées à la constitution des provisions sont décrites à la Note 1 paragraphe 17 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**2.1 - LES VARIATIONS DE L'EXERCICE**

COMPRENENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16	
Changements de périmètre	-
Variations des provisions	1,3
> Dotations de l'exercice	4,7
> Reprises utilisées	- 2,5
> Reprises non utilisées	- 0,9
Reclassements	-
Écarts de conversion	- 0,1
Total	1,2
EXERCICE 14-15	
Changements de périmètre	-
Variations des provisions	- 9,3
> Dotations de l'exercice	6,0
> Reprises utilisées	- 10,5
> Reprises non utilisées	- 4,8
Reclassements	-
Écarts de conversion	0,1
Total	- 9,2

2.2 - LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

CONCERNENT LES OPÉRATIONS SUIVANTES :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16	
Néant	-
Total	-
EXERCICE 14-15	
Néant	-
Total	-

NOTE 27 : DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES**1 - COMPOSITION DES DETTES FINANCIÈRES****1.1 - DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES**

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Composante dettes des ORA ⁽¹⁾	1,5	2,0
Composante dettes des OCEANE ⁽²⁾	-	-
Emprunts bancaires	190,9	119,4
Engagement de rachat des minoritaires	3,9	4,7
Dettes de locations financières	0,3	0,5
Instruments dérivés ⁽³⁾	1,6	1,9
Autres dettes financières	580,3	580,3
Total	778,5	708,8
Variation de l'exercice	69,7	35,8

(1) cf. Note 23

(2) cf. Note 22

(3) cf. Note 30

1.2 - DETTES FINANCIÈRES COURANTES

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Composantes dettes des ORA ⁽¹⁾	0,5	0,4
Composante dettes des OCEANE ⁽²⁾	-	149,3
Emprunts bancaires	165,8	162,6
Dettes de locations financières	0,2	0,3
Instruments dérivés ⁽³⁾	0,1	- 1,5
Comptes courants	0,1	-
Intérêts courus	3,6	10,8
Autres dettes financières	-	2,9
Total	170,3	324,8
Variation de l'exercice	- 154,5	131,3

(1) cf. Note 23

(2) cf. Note 22

(3) cf. Note 30

1.3 - ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net de la trésorerie et équivalents de trésorerie a évolué comme suit :

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Dettes financières non courantes	778,5	708,8
Dettes financières courantes	170,3	324,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 21) ⁽¹⁾	- 206,5	- 373,4
Dettes financières nettes	742,3	660,2
Variation de l'exercice	82,1	145,2

(1) La diminution de la trésorerie s'explique par le remboursement au 1^{er} juillet 2015 de la ligne OCEANE pour un montant de 149,3 millions d'euros et par la diminution des placements du fait d'un contexte de taux courts négatifs.

Les règles appliquées à la comptabilisation des dettes financières sont décrites à la Note 1 paragraphes 21.3, 21.4 et 23 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE FINANCIÈRE

2.1.1 Les principales variations de l'endettement financier sont les suivantes :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
01.07.14 retraité IFRS 11	673,0	193,5	866,5
Augmentations	175,1	-	175,1
Diminutions	- 0,2	- 22,2	- 22,4
Changements de périmètre	-	-	-
Écarts de conversion	10,3	- 1,4	8,9
Reclassements	- 6,1	6,1	-
Retraitement des OCEANE ⁽¹⁾	- 149,4	149,3	- 0,1
Retraitement des ORA ⁽²⁾	- 0,4	-	- 0,4
Retraitement des instruments dérivés	6,2	- 0,5	5,7
Engagement de rachat des minoritaires	0,3	-	0,3
30.06.15	708,8	324,8	1 033,6
Augmentations	102,2	-	102,2
Diminutions	- 15,5	- 36,6	- 52,1
Changements de périmètre	-	13,7	13,7
Écarts de conversion	0,3	0,3	0,6
Reclassements	- 15,7	15,7	-
Retraitement des OCEANE ⁽¹⁾	-	- 149,3	- 149,3
Retraitement des ORA ⁽²⁾	- 0,5	0,1	- 0,4
Retraitement des instruments dérivés	- 0,3	1,6	1,3
Engagement de rachat des minoritaires	- 0,8	-	- 0,8
30.06.16	778,5	170,3	948,8

(1) cf. Note 22

(2) cf. Note 23

2.1.2 Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
EXERCICE 15-16			
Ensemble Genica :	-	13,7	13,7
Genica Research	-	12,0	12,0
Magnum Seeds Inc.	-	1,7	1,7
Total	-	13,7	13,7
EXERCICE 14-15			
Néant	-	-	-
Total	-	-	-

2.2 - INFORMATIONS SUR LES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Ces emprunts présentent les caractéristiques suivantes :

Émetteur	Vilmorin & Cie	Vilmorin & Cie
Date d'émission	26.05.14	11.03.15
Montant	300,0 M€	150,0 M€
Échéance (amortissement in fine)	26.05.21	26.05.21
Possibilité de remboursement anticipé	-	-
Taux d'intérêt	2,375 % ⁽¹⁾	2,375 % ⁽¹⁾

(1) Taux du coupon payé ; hors prise en compte de la prime d'émission.

2.3 - INFORMATIONS SUR LES EMPRUNTS BANCAIRES

Les principaux emprunts bancaires à moyen et long terme ont été consentis, sous forme de crédits syndiqués, par un syndicat de banques.

Le dernier crédit syndiqué a été signé en mai 2014 pour un montant de 300 millions d'euros sur une durée initiale in fine de 5 ans avec une clause d'extension de 2 ans. Une seconde option d'extension a été exercée sur 2016 portant la date de maturité en 2021.

Ces différents emprunts comportent des clauses de défaut relatives au respect de certains ratios testés annuellement et susceptibles, sous certaines conditions, d'entraîner leur exigibilité anticipée.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

■ Montant d'origine des emprunts	300,0 M€	130,0 M€	90,0 MUSD
■ Société à laquelle le prêt a été consenti	Vilmorin & Cie ⁽¹⁾	Vilmorin & Cie ⁽²⁾	Vilmorin USA Corp ⁽³⁾
■ En cours	> Au 30.06.15	0,0 M€	70,0 MUSD
	> Au 30.06.16	67,5 M€	90,0 MUSD
■ Taux	Euribor + marge	Fixe et variable	Libor + marge
■ Garanties accordées	Non	Non	Oui
■ Existence de « covenants » ⁽⁴⁾	Oui	Oui	Oui

(1) Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. La ligne de crédit autorisée et confirmée s'élève à 300 millions d'euros, utilisée à hauteur de 67,5 millions d'euros au 30 juin 2016. Il existe des covenants sur la base des comptes consolidés de Vilmorin & Cie : • Dettes financières sur EBITDA • EBITDA sur frais financiers

(2) Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. Les covenants sont identiques à ceux du crédit syndiqué ci-dessus.

(3) Vilmorin USA Corp : cet emprunt bénéficie d'une garantie accordée par Vilmorin & Cie. Il existe un covenant basé sur le rapport fonds propres / endettement sur la base des comptes sociaux de Vilmorin USA Corp.

(4) Les covenants précédemment cités sont respectés au titre de l'exercice 2015-2016.

2.4 - VENTILATION DES EMPRUNTS PAR NATURE DE TAUX

La ventilation des dettes financières par nature de taux avant couverture est la suivante :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.16			
Dettes financières à taux fixe	555,1	9,0	564,1
Dettes financières à taux variable	223,4	161,3	384,7
Total	778,5	170,3	948,8
30.06.15			
Dettes financières à taux fixe	562,3	169,8	732,1
Dettes financières à taux variable	146,5	155,0	301,5
Total	708,8	324,8	1 033,6

En tenant compte des instruments de couverture de taux, les dettes financières à taux variable sont couvertes à hauteur de 12 millions d'euros à fin juin 2016.

NOTE 28 : FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Fournisseurs et comptes rattachés	222,9	227,4
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	24,2	19,4
Avances reçues des clients	8,7	7,5
Dettes sociales	72,0	65,0
Dettes fiscales	27,2	25,3
Autres dettes d'exploitation	77,3	71,9
Autres dettes hors exploitation	5,5	2,9
Total	437,8	419,4
Variation de l'exercice	18,4	14,5

Les règles appliquées à la comptabilisation des fournisseurs et autres créditeurs sont décrites à la Note 1 paragraphe 20 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La variation de l'exercice comprend les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	15-16	14-15
Changements de périmètre	2,7	- 3,6
Autres variations	25,6	16,7
Écarts de conversion	- 9,9	1,4
Total	18,4	14,5

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 15-16	
Ensemble Genica :	2,8
<i>Genica Research</i>	- 0,4
<i>Genista</i>	0,3
<i>Magnum Seeds Iberia</i>	0,1
<i>Magnum Seeds Inc.</i>	2,8
VCC Japan	- 0,1
Total	2,7
EXERCICE 14-15	
Tropicorp	0,3
Suttons	- 3,9
Total	- 3,6

La quasi-totalité des dettes fournisseurs et autres créditeurs est payable à moins d'un an.

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les soldes à verser à la clientèle relatifs au dénouement des opérations de fin de campagne (prise de stocks, remises de fin d'année).

NOTE 29 : PRODUITS DIFFÉRÉS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Montant total	31,4	31,4
Variation de l'exercice	-	0,5

Les règles applicables sont décrites à la Note 1 paragraphe 18 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Ce poste comporte presque exclusivement les subventions d'investissement et d'exploitation.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les mouvements de l'exercice correspondent :

En millions d'euros	15-16	14-15
Subventions reprises en résultat	- 0,1	- 0,1
Retraitement du Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice	0,9	1,6
Changement de périmètre	-	-
Autres	- 0,8	- 1,0
Total	-	0,5

NOTE 30 : INSTRUMENTS FINANCIERS

1- INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

En millions d'euros	30.06.16		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers ⁽¹⁾
Actifs financiers	22,6	22,6	5,7	16,9	-	-	-
Clients et autres débiteurs	492,7	492,7	-	361,1	-	-	131,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	206,5	206,5	-	206,5	-	-	-
Actifs financiers	721,8	721,8	5,7	584,5	-	-	131,6
Dettes financières non courantes	778,5	778,5	-	-	776,9	1,6	-
Dettes financières courantes	170,3	170,3	-	-	170,2	0,1	-
Fournisseurs et autres créditeurs	469,2	469,2	-	-	437,8	-	31,4
Passifs financiers	1 418,0	1 418,0	-	-	1 384,9	1,7	31,4

En millions d'euros	30.06.15		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers ⁽¹⁾
Actifs financiers	22,0	22,0	11,8	10,2	-	-	-
Clients et autres débiteurs	490,0	490,0	-	355,8	-	-	134,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	373,4	373,4	-	373,4	-	-	-
Actifs financiers	885,4	885,4	11,8	739,4	-	-	134,2
Dettes financières non courantes	708,8	708,8	-	-	706,9	1,9	-
Dettes financières courantes	324,8	324,8	-	-	326,3	- 1,5	-
Fournisseurs et autres créditeurs	450,8	450,8	-	-	419,4	-	31,4
Passifs financiers	1 484,4	1 484,4	-	-	1 452,6	0,4	31,4

(1) À l'actif, les créances fiscales et sociales, les charges diverses payées d'avance et les avances et acomptes versés n'ont pas été repris ci-dessus, car ils ne sont pas considérés comme des instruments financiers selon IAS 39. Il en est de même au passif pour les produits différés.

2 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Vilmorin & Cie dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité Exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, de matières premières, de taux et de liquidité, auxquels elle est exposée.

Au 30 juin 2016, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin & Cie pour gérer ses risques peuvent s'analyser de la façon suivante :

2.1 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CHANGE

2.1.1 Objectifs

Vilmorin & Cie gère ses positions en devises avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités relatives, pour l'essentiel, à ses opérations industrielles et commerciales. En effet, Vilmorin & Cie contracte des contrats à terme afin de couvrir uniquement un risque de change associé à des flux prévisionnels.

Dans cette perspective, une procédure de mutualisation du risque de change a été mise en place au sein de Vilmorin & Cie. Cette position consiste principalement à souscrire des contrats à terme.

2.1.2 Actifs et passifs soumis par principales devises étrangères

En millions d'euros	Zone Euro	Dollar américain	Dollar canadien	Livre sterling	Dollar australien	Yen	Shekel	Livre Turque	Autres devises	Total
30.06.16										
Actifs ⁽¹⁾	953,7	471,3	20,9	39,0	21,9	72,3	103,2	50,0	256,7	1 989,0
Passifs ⁽¹⁾	971,9	211,1	0,2	7,0	2,0	34,4	34,3	6,4	119,3	1 386,6
Différentiel	- 18,2	260,2	20,7	32,0	19,9	37,9	68,9	63,6	137,4	602,4
30.06.15										
Actifs ⁽¹⁾	1 121,5	437,1	9,0	31,4	19,8	59,5	84,0	57,0	247,4	2 066,7
Passifs ⁽¹⁾	1 145,9	108,8	0,4	13,6	1,9	29,9	33,3	5,2	113,9	1 453,0
Différentiel	- 24,4	328,3	8,6	17,8	17,9	29,6	50,7	51,8	133,5	613,7

(1) Il s'agit de tous les postes du bilan qui sont exposés en devises étrangères sauf goodwill, stocks, impôts différés, réserves, provisions et charges et produits différés.

2.1.3 Information sur le nominal des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.16				
Contrats de change à terme	11,1	11,1	-	-
Options de change	3,6	3,6	-	-
Total	14,7	14,7	-	-
30.06.15				
Contrats de change à terme	13,4	13,4	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	13,4	13,4	-	-

2.1.4 Information sur la valeur des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Total	En millions d'euros	Total
30.06.16		30.06.15	
Contrats sur transactions commerciales > Cash flow hedge ⁽¹⁾	-	Contrats sur transactions commerciales > Cash flow hedge ⁽²⁾	-
Contrats sur opérations financières > Fair value hedge	NS	Contrats sur opérations financières > Fair value hedge	NS

(1) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2016 est non significative (NS).

(2) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2015 est non significative (NS).

2.1.5 Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change

L'exposition nette de Vilmorin & Cie sur les montants notionnels concerne principalement les devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

En millions de devises	Dollar américain	Livre sterling	Yen	Dollar australien	Dollar canadien	Dollar néo-zélandais	Rand d'Afrique du Sud
Position nette avant gestion	13,5	4,4	71,1	3,6	-	0,3	24,7
Achats à terme	0,7	-	-	-	-	-	-
Ventes à terme	- 4,7	- 2,9	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	9,5	1,5	71,1	3,6	-	0,3	24,7

Au 30 juin 2016, les cours de change s'établissent pour 1 euro à : 1,1102 dollar américain, 0,8265 livre sterling, 114,05 yens, 1,4929 dollar australien, 1,4384 dollar canadien et 1,5616 dollar néo-zélandais.

Au 30 juin 2016, l'analyse de la sensibilité sur la position nette après gestion est la suivante :

En millions d'euros	USD	GBP	JPY	AUD	CAD	NZD	ZAR
Hypothèse de variation de devise (en %)	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %
Impact résultat	1,0	0,2	0,1	0,3	-	-	0,1
Hypothèse de variation de devise (en %)	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Impact résultat	- 0,8	- 0,2	- 0,1	- 0,2	-	-	- 0,1

Une variation de - 10 % des cours de change contre euro aurait un impact limité positif de 1,7 millions d'euros sur le résultat financier. Une variation de + 10 % des cours de change contre euro aurait un impact limité négatif de - 1,4 millions d'euros sur le résultat financier.

2.2 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE TAUX

2.2.1 Objectifs

La gestion du risque de taux est essentiellement assurée au niveau de Vilmorin & Cie qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

2.2.2 Actifs et passifs soumis au risque de taux d'intérêt

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.16				
Actifs	20,4	12,0	8,4	-
Passifs	948,8	170,3	746,3	32,2
Différentiel	- 928,4	- 158,3	- 737,9	- 32,2
30.06.15				
Actifs	13,7	10,9	1,4	1,4
Passifs	1 033,6	324,8	224,0	484,8
Différentiel	- 1 019,9	- 313,9	- 222,6	- 483,4

2.2.3 Informations sur le nominal des instruments de couverture de taux d'intérêt

Vilmorin & Cie utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières des instruments dérivés dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

En millions d'euros	Nominal	Échéances					Valeur de marché
		2017	2018	2019	2020	> 2020	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie	12,0	6,0	6,0	-	-	-	
Swap de taux							- 0,2
Opérations à la juste valeur par résultat⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-
Swap de taux							-
Total	12,0	6,0	6,0	-	-	-	- 0,2

(1) Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables. Le montant différé en capitaux propres relatif aux instruments de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

La part inefficace des instruments de couverture est non significative au 30 juin 2016.

2.2.4 Informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt

Sur la base de l'endettement financier net au 30 juin 2016, une variation de + ou - 1 % des taux d'intérêt après instruments de couverture représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant limité de 2 millions d'euros.

2.3 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE SUR ACTIONS ET ACTIONS PROPRES

Les actions cotées détenues par Vilmorin & Cie sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Hors les titres consolidés, elles sont réparties en trois catégories :

- titres mis en équivalence : ils concernent essentiellement la société Seed Co (Zimbabwe), la société Australian Grain Technologies (Australie), la société Bio Seeds (Pays-Bas), la société Hengji Limagrain (Chine) et la société Canterra Seeds (Canada) (cf. Note 18),
- actions présentes au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. Note 17),
- autres actifs financiers non courants.

Le risque sur actions du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » est représenté principalement par une ligne d'actions cotées.

Il existe un contrat de liquidité sur les actions propres pour le compte de Vilmorin & Cie. Au 30 juin 2016, Vilmorin & Cie détenait 9 314 titres pour une valeur comptable égale à 0,5 million d'euros.

2.4 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie qui met à disposition de ses filiales les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales de Vilmorin & Cie.

Cette gestion opérée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la Direction Financière, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2016, les principales ressources en place sur Vilmorin & Cie sont constituées :

- d'un emprunt obligataire de 450 millions d'euros à maturité mai 2021 ;
- d'un crédit moyen terme Schuldschein d'un montant de 130 millions d'euros, mis en place sur Vilmorin & Cie en mars 2013, dont 65 millions d'euros sont remboursables à échéance mars 2018, 45 millions d'euros à échéance mars 2020 et 20 millions d'euros à échéance mars 2023 ;
- d'un crédit syndiqué d'un montant de 300 millions d'euros au niveau de Vilmorin & Cie, dont la maturité a été étendue à mai 2021 durant l'exercice, et dont l'en-cours utilisé est de 67,5 millions d'euros ;
- d'un crédit syndiqué sur Vilmorin USA Corp d'un montant de 90 millions de dollars américains, à échéance janvier 2018.

Au 30 juin 2016, les covenants financiers encadrant les crédits bancaires sont respectés.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

En millions d'euros	Échéances			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
30.06.16				
Dettes financières non courantes				
> Composantes dettes des ORA		1,5	-	1,5
> Composantes dettes des OCEANE		-	-	-
> Emprunts bancaires		179,0	11,9	190,9
> Engagements de rachat des minoritaires		3,9	-	3,9
> Dettes sur locations financières		0,3	-	0,3
> Dérivés		1,6	-	1,6
> Autres dettes financières		560,0	20,3	580,3
Total des dettes financières non courantes		746,3	32,2	778,5
Dettes financières courantes	170,3			170,3
Total	170,3	746,3	32,2	948,8
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	15,0	53,1	1,3	69,4
30.06.15				
Dettes financières non courantes				
> Composantes dettes des ORA		2,0	-	2,0
> Composantes dettes des OCEANE		-	-	-
> Emprunts bancaires		110,3	9,1	119,4
> Engagements de rachat des minoritaires		-	4,7	4,7
> Dettes sur locations financières		0,5	-	0,5
> Dérivés		1,2	0,7	1,9
> Autres dettes financières		110,0	470,3	580,3
Total des dettes financières non courantes		224,0	484,8	708,8
Dettes financières courantes	324,8			324,8
Total	324,8	224,0	484,8	1 033,6
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	14,6	53,5	11,8	79,9

2.5 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT

Pour prévenir tout problème de recouvrement auprès de ses clients, Vilmorin & Cie a mis en place des limites de crédit individuelles qui sont régulièrement mises à jour en fonction à la fois de la situation financière de chaque client et de l'historique des paiements.

Enfin, Vilmorin & Cie, via certaines filiales, a souscrit une police d'assurance pour couvrir le risque crédit client. Au 30 juin 2016, Vilmorin & Cie n'a pas identifié de risque significatif.

À la date de clôture, la ventilation par antériorité des créances clients est la suivante :

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Créances non échues	296,0	248,9
Créances échues :		
> retard compris entre zéro et trois mois	37,4	66,1
> retard compris entre trois et six mois	15,0	21,3
> retard compris entre six et douze mois	4,4	5,2
> retard supérieur à un an	14,9	12,9
Clients bruts et comptes rattachés	367,7	354,4

NOTE 31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Pour ses opérations courantes, Vilmorin & Cie est engagée à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

1 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Avais, cautions, garanties	5,6	7,5
Autres engagements	8,0	9,0
Total	13,6	16,5

La société Groupe Limagrain Holding a accordé une garantie fiscale à Vilmorin & Cie sur les sociétés Limagrain Genetic Inc et Limagrain Europe, lors de la cession et/ou apport de ces sociétés dans le cadre de l'apport de son activité grandes cultures.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

2 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Avais, cautions, garanties	2,8	3,2
Clause de retour à meilleure fortune	-	-
Autres engagements	-	3,6
Total	2,8	6,8

3 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.16				
Crédits-bails	4,2	2,0	2,0	0,2
Contrats de location simple	56,7	13,7	30,9	12,1
Couverture de change (cf. Note 30)	14,7	14,7	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	12,0	6,0	6,0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	69,4	15,0	53,1	1,3
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,4	0,2	0,1	0,1
Autres engagements	22,0	9,7	12,3	-
Total	179,4	61,3	104,4	13,7
30.06.15				
Crédits-bails	4,7	1,9	2,5	0,3
Contrats de location simple	51,4	12,8	28,0	10,6
Couverture de change (cf. Note 30)	13,4	13,4	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	18,0	6,0	12,0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	79,9	14,6	53,5	11,8
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,5	0,3	0,1	0,1
Autres engagements	20,0	7,8	12,2	-
Total	187,9	56,8	108,3	22,8

Les couvertures de taux concernent les opérations suivantes :

3.1 - AU 30 JUIN 2016

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	12,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

3.2 - AU 30 JUIN 2015

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	18,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

4 - DETTES ASSORTIES DE SÛRETÉS RÉELLES

En millions d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés consenties	Valeur comptable des biens donnés en garantie
30.06.15 ⁽¹⁾	14,6	94,8	94,0
30.06.16 ⁽²⁾	16,6	110,3	98,0

(1) Concerne Vilmorin & Cie à hauteur de 6,8 millions d'euros au titre d'une dette bancaire garantie par le nantissement des titres d'une filiale pour 83,5 millions d'euros et divers nantissements d'équipements industriels et hypothèques pour garantir des prêts moyen terme sur les activités brésiliennes et thaïlandaises.

(2) Concerne Vilmorin & Cie à hauteur de 3,4 millions d'euros au titre d'une dette bancaire garantie par le nantissement des titres d'une filiale pour 83,5 millions d'euros et divers nantissements d'équipements industriels et hypothèques pour garantir des prêts moyen terme sur les activités brésiliennes et thaïlandaises.

5 - AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de l'accord signé avec le groupe danois DLF, Vilmorin & Cie s'est engagée sur des volumes d'achats jusqu'en 2016 auprès de cette société.

Afin d'assurer la bonne maîtrise de ses approvisionnements et de ses niveaux de stocks pour les exercices futurs, Vilmorin & Cie met en place des contrats d'achats ou de production de semences auprès de réseaux de producteurs.

Dans le cadre des opérations de cession des sociétés Flora Frey et Carl Sperling puis Suttons intervenues respectivement aux 30 juin 2008 et 30 juin 2015, des provisions ont été constituées résultant des engagements pris lors de ces cessions. Le solde de ces provisions au 30 juin 2016 s'élève à 5 millions d'euros.

NOTE 32 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1 - ENTREPRISES ASSOCIÉES

Il s'agit des entreprises sur lesquelles Vilmorin & Cie exerce une influence notable et qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et les créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont des montants peu significatifs. Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés à la Note 18.

2 - PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE SUR VILMORIN & CIE

Vilmorin & Cie est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

2.1 - CRÉANCES ET DETTES AU 30 JUIN 2016

En millions d'euros	Actif	Passif
Créances et dettes d'exploitation	2,3	37,7
Créances et dettes financières	-	-
Total	2,3	37,7

2.2 - CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE 2015-2016

En millions d'euros	Charges	Produits
Achats et ventes de marchandises	- 62,7	4,4
Services intragroupe	- 12,4	7,8
Autres charges et produits d'exploitation	- 25,2	3,3
Charges et produits financiers	- 1,0	0,1
Total	- 101,3	15,6

3 - RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

En millions d'euros	30.06.16	30.06.15
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif :		
> Avantages à court terme	1,7	1,9
> Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
> Autres avantages à long terme	-	-
> Indemnités de fin de contrat de travail	1,1	1,1
> Paiements en actions	-	-
> Jetons de présence versés au Comité Exécutif	-	-

Le Comité Exécutif a compté six personnes sur l'exercice 2015-2016, comme en 2014-2015.

En moyenne les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de mandat d'un dirigeant correspondent à deux années de rémunération totale.

Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité Exécutif

Le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1,1 millions d'euros au 30 juin 2016, y compris charges patronales.

Cet engagement fait l'objet d'un calcul actuariel permettant de déterminer un montant de provision pour indemnités de fin de carrière (IFC).

La provision pour IFC du Comité Exécutif fait partie de la provision pour IFC détaillée en Note 24.

4 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4.1 – SERVICES INTRAGROUPE GROUPE LIMAGRAIN

Des services intragroupe sont facturés par Groupe Limagrain Holding aux filiales de Vilmorin & Cie ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain sur la base d'une répartition des frais prévisionnels. Le montant facturé s'élève à 15,1 millions d'euros.

Pour effectuer la facturation des services intragroupe, il est tenu compte de la nature des services répartis selon quatre clés :

- Une clé « activité » (revenu des activités ordinaires et marge sur coûts des ventes),
- Une clé « informatique » (nombre de licences),
- Une clé « recherche » (frais de recherche et développement),
- Une clé « ressources humaines » (masse salariale).

4.2 - SERVICES INTRAGROUPE VILMORIN & CIE

De la même manière, Vilmorin & Cie facture des services intragroupe à l'ensemble de ses filiales ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain selon la même méthode que celle employée par Groupe Limagrain mentionnée ci-dessus. Le montant facturé s'élève à 52,4 millions d'euros.

4.3 - RÉPARTITION DES COÛTS DE PROGRAMME RECHERCHE SEMENCES

Par ailleurs, Vilmorin & Cie facture également des prestations de nature scientifique aux sociétés semencières du groupe Vilmorin & Cie (branches Semences de grandes cultures et Semences potagères) destinées au marché professionnel. Ce montant facturé à l'ensemble des filiales s'élève à 17,7 millions d'euros. Les critères appliqués de façon homogène dans Vilmorin & Cie pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de nature scientifique des frais de recherche et de développement.

4.4 - CONVENTIONS DE TRÉSORERIE ET MUTUALISATION DU RISQUE DE CHANGE

Les sociétés ont signé avec Vilmorin & Cie des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,18 % par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

D'autre part, Vilmorin & Cie assure la couverture du risque de change de façon centralisée pour ses filiales. Les principales devises couvertes sont le dollar américain, la livre sterling, le yen et le dollar australien (cf. Note 30 paragraphe 2.1).

4.5 - AUTRES OPÉRATIONS

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

NOTE 33 : PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés opérationnelles de Vilmorin & Cie sont exposées à la survenance de litiges sur les produits vendus, en général couverts par les assurances.

NOTE 34 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les principales opérations intervenues postérieurement à la clôture sont les suivantes :

Réorganisation opérationnelle et juridique des activités de Genica Research

Courant juillet 2016, Vilmorin & Cie a procédé à la réorganisation opérationnelle et juridique des activités de Genica Research. Celles-ci ont été intégrées au sein de la Business Unit HM.CLAUSE par fusion avec HM.CLAUSE Inc., une partie d'actifs concernant certaines espèces étant parallèlement cédés à Vilmorin.

5.1.6. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
SEMENCES POTAGÈRES						
Bio Seeds BV	Pays-Bas	Agro Business Park 90 – 3808 PW Wageningen		24,95	24,95	ME
Genica Research Corporation	États-Unis	701 S. Carson Street, Ste. 2000 - 89701 Carson City		100,00	100,00	IG
Genista, S.R.L.	Italie	Via San Vincenzo 13 - 04022 Fondi		100,00	100,00	IG
Limagrain(Beijing) Agricultural Technical Service Co Ltd	Chine	Room 2511, Beifangmingzhu Building, No 188 Litang Road, Dongxiaokouzhen, Changping District - Beijing		100,00	100,00	IG
Magnum Seeds, Inc.	États-Unis	5825 Sievers Road - 95620 Dixon - CA		100,00	100,00	IG
Magnum Seeds Iberia, S.L.	Espagne	Calle Mandri, numero 36, 3 - 08022 BARCELONA		100,00	100,00	IG
1 - HM.CLAUSE						
Alliance Semillas de Argentina SA	Argentine	Pavon 1478 - Capital Federal - CP 1151 - Buenos Aires		100,00	100,00	IG
Henderson Seed Group Pty. Ltd. Trading AS Clause Pacific	Australie	165, Templestowe Road Lower Templestowe Victoria 3107 - 3105 Bulleen Victoria		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE SA	France	Rue Louis Sallant – ZI La Motte 26800 Portes-les-Valence	435 480 546	99,98	99,98	IG
HM.CLAUSE (Thailand) Co, Ltd	Thaïlande	182/1 Soi Kengcun (Nanglinchee 6), Nanglinchee Road, Tungmahamek - 10120 Sathorn, Bangkok		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rue Guapuruvu, 177 – Térreo, Condomínio Alphaville Empresarial - CEP 13098-322 Campinas - Sao Paulo		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Chile S.A.	Chili	Boulevard Aeropuerto Sur 9632, Oficina 1 Parque Industrial Enea / Pudahuel - Santiago		100,00	100,00	IG
HM.CLAUSE Guatemala. Sociedad Anónima	Guatemala	Condominio Empresarial Cortijo III Bodega 913, 20 Calle 25-55 Zona 12, Guatemala City		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE India Private Limited	Inde	6-98/4 Sy No. 563/Part, Gowdavelli Village - Medchal Mandal, Ranga Reddy District - 501401 Telangana State		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Italia S.P.A.	Italie	Via Emilia 11 – 10078 Venaria Real		100,00	99,98	IG
Clause Maghreb EURL	Algérie	Villa n°192 Quartier Amara 2 - Lotissement Alioua Fodhil – Chéréga - 16002 - Alger		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Polska Sp.z.o.o.	Pologne	ul, Zbicka 32A – 32-065 Krzeczowice		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Iberica. SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17 - La Mojenera Almeria 04745		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Inc.	États-Unis	555, Codoni avenue - 95352 Modesto (Californie)		100,00	100,00	IG
HM.CLAUSE Kenya Limited	Kenya	C/o unit A - Nairobi business park, Ngong Road PO box 10643 - 00100 Nairobi		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Peru S.A.C.	Pérou	Fundo la Viña S/N Caserio La Poruma Ica		100,00	100,00	IG
HM.CLAUSE Tohumculuk Tarim Sanayi ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	Tarim Mah. Aspendos Bulvari - No: 106/B Kurt Ishani, Muratpasa - 07200 Antalya		100,00	99,98	IG
Tropical Development and Investment Company Limited	Vietnam	Lot 01, 1C, 1D, 02 - Zone Agricole de Haute-Technologie de Ho Chi Minh-Ville - Commune de Pham Van Coi - District de Cu Chi - Ho Chi Minh City		100,00	99,98	IG
Plant Development Australia PTY. LTD.	Australie	165, Templestowe Road - Templestowe Lower VIC 3107		100,00	99,98	IG
PT Clause Indonesia LLC	Indonésie	Ruko Bumi Prayudan Permai Blok B - 6, Mertoyudan, Magelang - 56172 Jawa Tengah		100,00	99,98	IG
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Ave. Manuel Gomez Morin 3881 3er piso Col. Centro Sur - 76090 Queretaro		100,00	100,00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
2 - HAZERA						
Hazera Agriculture Technology & Services (Beijing) Co Ltd	Chine	Room 601-602, Tower D, Java Millenium Place No, 18 Jianguomenwai Dajie, Chaoyang District 100022 - Beijing		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds do Brasil Ltda	Brésil	Rua Américo Brasiliense, 458 CEP: 13025-230 Campinas - São Paulo		100,00	100,00	IG
Hazera España 90 SA	Espagne	Paseo de la Castellana 259 B - 28046 Madrid		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Ltd	Israël	Brurim Farm MP - 79837 Shikimim		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Hellas Commercial SA	Grèce	64 Lisikratous str. & Kekropos, Municipality of Kallithea - 17674 Athens		100,00	100,00	IG
Hazera Holding International BV	Israël	Koningslaan, 34 - 1075AD Amsterdam - Pays-Bas		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Mexico SA	Mexique	Montecito 38, Piso 23, Oficina 15 Napoles - Distrito Federal - 03810 Mexico		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds USA Inc	États-Unis	32 Loockerman Sq, Suite L 100 – Dover, Delaware		100,00	100,00	IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS	Turquie	Hüsrev Gerece Cd. Ömer Rüstü Pasa Sk, No.12 Sisli - Istanbul		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 - 4921 Pm Made		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Germany GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - D31234 Edemissen		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Uk Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre - Market Rasen LN7 6DT Rothwell		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds SA Ltd	Afrique du Sud	Unit 7 - Honeydew Business Park - 1503 Citrus Street - 0181 Honeydew 2170		100,00	100,00	IG
Hazera Poland SP.Z.o.o.	Pologne	Ul. Marywilska 34 I - 03-228 - Warszawa		100,00	100,00	IG
Hazera Ukraine LLC	Ukraine	Office # 101 - Strategichne shose 16 Str 03680 - Kiev		100,00	100,00	IG
3 - VILMORIN						
Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali. Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 Pendik Istanbul 34903		100,00	99,97	IG
Semillas Shamrock Internacional	Mexique	Calle Liderazgo n°105 Fraccionamiento El Puente - 38110 Guanajuato Celaya		100,00	100,00	IG
Shamrock Seed Company	États-Unis	3 Harris Place – 93901-4593 Salinas - California		100,00	100,00	IG
Vilmorin Atlas SARL	Maroc	158 boulevard Abdellah Ben Yacine - 20300 Casablanca		70,00	69,98	IG
Vilmorin do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Av. José Bonifacio, 354 - Jardim Flamboyant - 13.091 - 140 CAMPINAS,SP		100,00	99,97	IG
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 - 03006 Alicante		99,91	99,88	IG
Vilmorin Italia SRL	Italie	Centergross CP 97 - Blocco 22 - Via dei Notai 123 - 40050 Funo		100,00	99,97	IG
Vilmorin OOO	Fédération de Russie	Gruzinskiy val ulitsa 11, building 3, office 21 - 123056, Moscow		100,00	99,97	IG
Vilmorin SA	France	Route du Manoir - 49250 La Méniltré	562 050 864	99,97	99,97	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
4 - MIKADO KYOWA SEED						
Dalian Mikado International Seed Co Ltd	Chine	Room 2702 – Liangjiu International Building 150-0036 TOKYO		80,00	77,09	IG
Mikado Kyowa K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai - Midori-ku - 267-0056 Chiba City, Chiba Pref.		100,00	96,36	IG
SEMENCES DE GRANDES CULTURES						
Biogemma SAS	France	1 rue Edouard Colonne - 75001 Paris	412 514 366	55,01	55,01	IG
Biogemma USA Corp	États-Unis	2331 230th Street 50014 - AMES IA		100,00	55,01	IG
Genoplante-Valor SAS	France	28 rue du Docteur Finlay - 75015 Paris	439 202 821	25,00	22,00	ME
5 - LIMAGRAIN EUROPE						
GIE Semences de Brie	France	RD 402 - 77390 Chaumes-en-Brie	388 147 845	50,00	47,60	ME
Limagrain A/S	Danemark	Erhvervsbyvej 13 - 8700 Horsens		100,00	95,21	IG
Limagrain Central Europe Cereals Sro	République Tchèque	Praha 9 – Podedvorska 755/5 - 19800 - Kyje		100,00	95,21	IG
Limagrain Central Europe SE	France	Biopôle Clermont-Limagne - Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire	438 205 320	100,00	95,21	IG
Limagrain Belgium NV	Belgique	5 rue du Quai - 8581 Avelgem-Kerkhove		100,00	95,21	IG
Limagrain d.o.o Beograd	Serbie	Radnicka 30A - Novia Sad 21000		100,00	95,21	IG
Limagrain Europe SA	France	Biopôle Clermont-Limagne - Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire	542 009 824	95,21	95,21	IG
Limagrain GmbH	Allemagne	Am Griewenkamp 2 - Edemissen - D 31234		100,00	95,21	IG
Limagrain Hungary Kft	Hongrie	Gyar street 2 - H-2040 Budaors		100,00	95,21	IG
Limagrain Iberica SA	Espagne	Ctra Pamplona - Huesca Km 12 - Elorz Navarra 31470		100,00	95,21	IG
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Caduti sul Lavoro n°5 - 43011 Busseto (Pr)		100,00	95,21	IG
Limagrain Moldova srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 - MD - Chisinau 2004		100,00	95,21	IG
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland		100,00	95,21	IG
Limagrain RU	Russie	Yankovskogo str 169 - Novokuznechnaya str 40 - 350015 Krasnodar		100,00	95,21	IG
Limagrain Sunflowers INC.	États-Unis	71 West Kentucky Avenue - Woodland, CA 95695		100,00	100,00	IG
Limagrain Tohum Islah ve Üretim Sanayi Ticaret AS	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak - N° 17/136 Kozyatagi-Erenkoy - Istanbul 34742		67,00	63,79	IG
Limagrain UK Limited	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell - Lincolnshire		100,00	95,21	IG
Limagrain Ukraine LLC	Ukraine	Pavlivska 10 Street Off. 7 01054 Kiev		100,00	95,21	IG
Seedline NV	Belgique	5 rue du Quai - 8581 Avelgem-Kerkhove		100,00	95,21	IG
Soltis SAS	France	Domaine de Sandreau - 31700 Mondonville-Blagnac	420 327 231	50,00	47,60	ME
Unisigma GIE	France	2 rue Petit Sorri - 60480 Froissy	317 760 668	46,00	43,80	ME

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
6 - AGRELIANT						
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	1122 East 169th Street -Westfield, IN 46074		50,00	50,00	ME
AgReliant Genetics Inc	Canada	6836 Pain Court Line RR1 - Ontario NOP 1I20		50,00	50,00	ME
7 - LIMAGRAIN CEREAL SEEDS						
Australian Grain Technologies Pty Ltd	Australie	Level 1, Wine Innovation Central Building CRN - Paratoo RD & Grove - 5064 Urrbrae – South Australia		32,77	32,77	ME
Canterra Seeds Holding, Ltd.	Canada	1500, 410 22nd Street East - S7K5T6 SASKATOON, SK		30,00	30,00	ME
Limagrains Cereals Research Canada	Canada	211-1475 Chevrier Blvd - R3T 1Y7 Winnipeg - Manitoba		70,00	70,00	IG
Limagrains Cereal Seeds LLC	États-Unis	Corporation service Company - 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware		65,00	65,00	IG
8 - LIMAGRAIN SOUTH AMERICA						
Limagrains Argentina SA	Argentine	Calle Esmeralda 130 4to piso - Buenos Aires		95,02	95,02	IG
Limagrains Brasil SA	Brésil	Rua Pasteur, N° 463, 7° Andar - Conjunto 701, Sala C- Bairro Água Verde, Estado do Paraná - CEP 80250-104 Curitiba		100,00	100,00	IG
Limagrains Chile Limitada	Chili	Rosas - 1190 Santiago de Chile		100,00	100,00	IG
Limagrains Peru SAC	Pérou	Altura CDRA. Av. San Martin, 208, 01 – Avenida - Saenz Pena Barranco - 1501 Lima		100,00	100,00	IG
9 - LIMAGRAIN ASIA						
Bisco Bio Sciences Private Ltd	Inde	Ashoka My Home chambers # 1-8-201 to 203 - Plot no 208, 209 - SP Road – Secunderabad - Hyderabad, 500 003		99,99	99,99	IG
Hengji Limagrains Seeds Co Ltd	Chine	N°9 Xianfu Street - Zhangye City – Gansu Province		45,05	45,05	ME
Shanxi Limagrains Special Crops R&D Company Limited	Chine	Room 501, Crop Research Institute, Shanxi Academy of Agriculture and Science, No.81, Longcheng street - 030006 Taiyuan City		77,50	77,50	IG
Seed Asia Cambodia Limited	Cambodge	Camma Building No, 101A, Second floor, Room No 02, Street 289, Sangkat Boeung Kak I, Khan Toul Kak - Phnom Penh		100,00	100,00	IG
Seed Asia International Limited	Hong-Kong	Suite 2303, 23rd Floor, Great Eagle Centre, 23 Harbour Road, Wan Chai, Hong-Kong		100,00	100,00	IG
Seed Asia Co Limited	Thaïlande	161/1 SG Tower, 15th Floor, Soi Mahadlekluang 3, Rajdamri Rd., Lumpini, Pathumwan - 10330 Bangkok		100,00	100,00	IG
10 - LIMAGRAIN AFRICA						
Link Seed Proprietary Limited	Afrique du Sud	15 Dr Gordon Street - Kwazulu-Natal, 3250 Greytown		80,00	80,00	IG
Seed Co Limited	Zimbawe	1st Floor, S.A.Z. Building, Northend Park, Borrowdale – Harare		30,38	30,38	ME

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
PRODUITS DE JARDIN ET HOLDINGS						
DLF France SAS	France	ZA Les Pains - Les Alleuds - 49320 Brissac Quince	432 004 679	33,33	33,33	ME
11 - VILMORIN JARDIN						
C.H. Van Den Berg BV	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1 - (1693) Am Wervershoof		100,00	100,00	IG
Vilmorin Bahce Urunleri Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali bati sahili, Ciftlik sok n°9, 34903 Pendik Istanbul		100,00	100,00	IG
Vilmorin Garden Sp. zo.o.	Pologne	ul, Ks,P,Wawrzyniaka 2 - 62-052 – Komorniki		100,00	100,00	IG
Vilmorin Jardin SA	France	ZI De Tharabie Parc des Chesnes - 65, rue de Luzais - 38291 St Quentin Fallavier	959 503 111	100,00	100,00	IG
HOLDINGS & BIOTECHNOLOGIES						
Genective SA	France	Biopôle Clermont-Limagne - Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire	513 533 612	50,00	50,00	ME
Limagrain (Beijing) Business Consulting Co Ltd	Chine	Room 1805, Beifangmingzhu Building, n°188 Litang Road, Dongxiaokouzhen Changping District - Beijing 102218		100,00	100,00	IG
Mikado Seed Holding K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai, Midori-ku - 267-0056 Chiba-shi		85,45	85,45	IG
Vilmorin & Cie SA	France	4 Quai de la Mégisserie – 75001 Paris	377 913 728	100,00	100,00	IG
Vilmorin Hong-Kong Ltd	Chine	Level 54, Hopewell Centre - 183 Queen's Road East Hong Kong		100,00	100,00	IG
Vilmorin 2014 (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre, Rothwell Market Rasen - LN7 6DT Lincolnshire		100,00	100,00	IG
Vilmorin USA Corp	États-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 - County of Newcastle - Wilmington 19808 - Delaware		100,00	100,00	IG
Vilmorin Singapore PTE Ltd	Singapour	80 Raffles Place - #32-01 UOB Plaza - 048624 Singapore		100,00	100,00	IG

Mode de consolidation : IG : intégration globale ME : mise en équivalence

5.1.7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vilmorin & Cie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des coûts de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes 1.9.1 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée ;

■ La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill, des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 14, 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée ;

■ La note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des avantages au personnel et autres engagements assimilés. Ces avantages ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes au 30 juin 2016. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

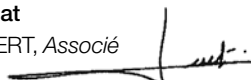
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 19 octobre 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN, Associé



VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT, Associé



5.2. COMPTES SOCIAUX

5.2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes annexes	15-16	14-15
Chiffre d'affaires	3	80 819	62 250
Achats consommés		- 474	- 474
Marge brute		80 345	61 777
Autres produits d'exploitation	4	8 725	15 799
Ressources d'exploitation		89 069	77 576
Autres achats et charges externes		- 65 480	- 57 214
Impôts, taxes assimilés		- 1 810	- 1 976
Charges de personnel		- 25 155	- 23 266
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	5	- 4 415	- 2 009
Charges d'exploitation		- 96 859	- 84 465
Résultat d'exploitation		- 7 790	- 6 889
Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun		- 4 968	- 5 452
Résultat financier	6	27 403	15 704
Résultat exceptionnel	7	- 1 440	- 5 997
Impôts sur les bénéfices	8	19 494	17 214
Résultat net de l'exercice		32 700	14 580

5.2.2. BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant brut au 30.06.16	Amortissements et provisions	Montant net au 30.06.16	Montant net au 30.06.15
Capital souscrit, non appelé					
Immobilisations incorporelles	9	83 780	- 17 063	66 716	34 539
Immobilisations corporelles	10	2 730	- 1 428	1 302	980
Immobilisations financières	11	1 022 071	- 49 948	972 123	963 878
Actif immobilisé		1 108 581	- 68 440	1 040 141	999 396
Stocks	12	214	-	214	224
Créances clients et comptes rattachés	13	8 967	-	8 967	8 282
Autres créances	13	474 422	-	474 422	392 922
Disponibilités	14	30 256	-	30 256	224 062
Actif circulant		513 860	-	513 860	625 490
Comptes de régularisation	15	4 126	-	4 126	2 272
Total de l'actif		1 626 567	- 68 440	1 558 127	1 627 158

5

5.2.3. BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant au 30.06.16	Montant au 30.06.15
Capital		317 717	317 717
Primes d'émission		332 613	350 516
Réserves		21 408	20 679
Report à nouveau		7	153
Résultat de l'exercice		32 700	14 580
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
Capitaux propres	16	704 444	703 645
Autres fonds propres	16	2 081	2 081
Provisions pour risques et charges	17	6 266	6 208
Emprunts et dettes financières diverses	18	765 401	837 160
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	17 829	22 308
Autres dettes	19	60 324	52 830
Passif exigible		843 554	912 298
Comptes de régularisation	20	1 782	2 925
Total du passif		1 558 127	1 627 158

ANNEXES

AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin & Cie a poursuivi au cours de l'exercice 2015-2016, sa politique de croissance externe. Notamment ont été réalisées sur l'exercice une souscription au capital de Vilmorin Hong Kong pour 14 374 milliers d'euros, au capital de Bisco Bio Sciences pour 3 592 milliers d'euros et de Limagrain Argentina pour 3 000 milliers d'euros. Par ailleurs, par le biais de la fusion absorption avec la société Gemstar réalisée le 29 février 2016, Vilmorin & Cie détient désormais 50 % du capital de Genective pour une valeur de titres de 1 025 milliers d'euros. Vilmorin & Cie a conclu en partenariat avec la société KWS des accords de licences à long terme avec Syngenta, portant sur l'espèce maïs.

NOTE 2 : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux principes comptables énoncés dans le Code de Commerce et le plan comptable général (ANC n° 2014 - 03).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche. Pour les logiciels, leur coût d'acquisition est égal à la somme des coûts de prestation externe.

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Certains actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent ne pas faire l'objet d'un plan d'amortissement.

Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité et sont en accord avec la législation fiscale à la clôture.

- Logiciels d'application informatique : 3 à 7 ans.

Dès lors qu'un facteur de perte de valeur relatif aux actifs incorporels est identifié, une dépréciation exceptionnelle est constatée à concurrence de la perte de valeur calculée.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'option comptable, qui consisterait à inscrire les frais de développement en immobilisations incorporelles n'a pas été souscrite dans les comptes sociaux.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité et sont en accord avec la législation fiscale à la clôture.

- Terrains : non amortissables,
- Constructions et agencements des constructions : 10 à 20 ans,
- Installations techniques : 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage industriels, installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans,
- Matériel informatique, matériel de bureau : 3 à 4 ans.

Dès lors qu'un facteur de perte de valeur relatif aux actifs corporels est identifié, une dépréciation exceptionnelle est constatée à concurrence de la perte de valeur calculée.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est composée du prix d'acquisition augmenté des frais accessoires.

À chaque clôture la société effectue un test de perte de valeur et revoit, ainsi, de façon distincte la valeur comptable de ses titres de participation afin de déterminer s'il existe d'éventuels indices de perte de valeur relatifs à ces actifs.

L'analyse menée repose sur une approche multicritère prenant en compte :

- La contribution de la filiale dans les comptes consolidés du Groupe,
- La valeur économique déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs prenant en compte l'activité développée ainsi que les perspectives d'évolution.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, une provision est alors comptabilisée par le biais du compte de résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations sont reprises lorsque l'indice de perte de valeur n'est plus avéré.

STOCKS

La valorisation des stocks de matières premières et de marchandises comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La société comptabilise une provision pour dépréciation des stocks de marchandises et/ou de produits finis dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur brute des stocks.

Cette provision est destinée à couvrir les risques suivants :

- valeur de réalisation inférieure au prix de marché ;
- ajustement en fonction des perspectives de marché ;
- risques de mauvaise germination et de mauvaise qualité des semences.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût historique. La société comptabilise une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Opérations ne faisant pas l'objet de couverture :

Ces opérations sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date d'opération ou à un cours moyen mensuel. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, les différences de change sont portées au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change existantes à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant de créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquelles les pertes et gains de change latents sont compensés.

Opérations faisant l'objet de couverture :

Ces opérations sont enregistrées au cours de couverture. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de couverture jusqu'à concurrence des volumes couverts. Au-delà, les opérations en devises sont valorisées au cours de l'opération et à la clôture, actualisées au taux de clôture.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

À la clôture de l'exercice les provisions sont principalement liées aux :

- Litiges d'exploitation ;
- Litiges sociaux et prud'homaux.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

DETTES FINANCIÈRES

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge à répartir et étalés sur la durée de l'emprunt.

RECONNAISSANCE DU REVENU

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison du bien ou à la réalisation des prestations de services par la société.

CRÉDITS D'IMPÔTS

Les dépenses de recherche et de développement donnent lieu chaque année au calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR). Ce crédit d'impôt est calculé sur l'année civile et comptabilisé en diminution de l'impôt. La même option a été retenue pour le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

CHANGEMENTS DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Néant.

NOTE 3 : CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	15-16			14-15
	France	Étranger	Total	Total
Marchandises	994	-	994	1 040
Ventes de produits finis	-	-	-	-
Prestations de services	45 304	24 772	70 075	51 046
Autres produits annexes	8 937	813	9 749	10 165
Total	55 235	25 584	80 819	62 250

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales, et des ventes de marchandises réalisées à la jardinerie de Paris.

Les autres produits annexes correspondent à des mises à disposition de personnel auprès des filiales et à des refacturations de programmes de biotechnologies*.

NOTE 4 : AUTRES PRODUITS

En milliers d'euros	15-16	14-15
Production immobilisée & stockée	-	383
Subventions d'exploitation	57	287
Transfert de charges d'exploitation	8 307	15 129
Reprises de provisions d'exploitation	360	-
Autres produits d'exploitation	-	-
Total	8 725	15 799

Sur l'exercice précédent, la production immobilisée correspond à l'immobilisation des charges de projets informatiques groupe.

Les subventions d'exploitation résultent principalement du contrat cadre signé avec OSEO pour l'aide à un projet d'Innovation Stratégique Industrielle.

Les transferts de charges d'exploitation sont constitués essentiellement de la refacturation de coûts de maintenance ERP et autres applications informatiques, de frais de personnel détaché et de la refacturation de frais de recherche.

NOTE 5 : DOTATIONS ET REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	15-16		14-15	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements	4 276	-	1 950	-
Provisions :	-	-	-	-
> sur stocks	-	-	-	-
> sur créances clients	-	-	-	-
> sur autres créances	-	-	-	-
> pour risques et charges	138	360	59	-
Total	4 415	360	2 009	-

NOTE 6 : RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	15-16		14-15	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation	-	57 185	-	40 080
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Résultat de change	5 721	7 771	8 124	17 330
Intérêts divers	17 732	5 069	21 601	4 586
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	197	74	224	113
Dotations et reprises de provisions	20 825	1 779	18 161	7 477
Abandons de créances filiales	-	-	5 772	-
Total	44 475	71 878	53 882	69 587

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus. Le résultat de change concerne principalement le dollar américain, la livre sterling, le yen, le dollar canadien et le dollar australien.

Les intérêts divers se composent principalement :

- Pour les charges : des frais financiers sur les emprunts obligataires, sur l'emprunt bancaire à moyen terme syndiqué, sur le placement privé « Schuldschein », ainsi que sur les comptes courants des

filiales et sur les concours bancaires, sur les crédits bancaires spots et les découverts.

- Pour les produits : des intérêts sur les comptes courants des filiales, sur les couvertures de taux et sur les certificats de dépôts.

Il ressort une perte nette sur cessions de valeurs mobilières de placement lié au contrat de liquidité des titres Vilmorin & Cie pour 107 milliers d'euros.

DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	15-16		14-15	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Sur charges à répartir et frais d'émission d'emprunt	1 034	1 160	990	356
Sur écarts de conversion et risques de change	899	11	11	8
Sur titres de participation et autres immobilisations financières :	-	-	-	-
> Groupe	12 677	-	11 059	5 445
> Hors-groupe	6 216	-	6 101	-
Sur garanties financières précédemment déclarées en hors-bilan	-	608	-	1 668
Total	20 825	1 779	18 161	7 477

Les dotations et reprises sur charges à répartir correspondent aux dotations et reprises de l'exercice sur les frais d'émission d'emprunt et sur la prime d'émission de l'emprunt obligataire.

NOTE 7 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	15-16		14-15	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	2 155	1 307	1 696	1 144
Sur opérations en capital	795	204	5 445	-
Total	2 950	1 510	7 141	1 144

Le résultat exceptionnel constitue une charge nette de - 1 440 milliers d'euros, correspondant aux principales opérations suivantes :

- Sur opérations de gestion : comptabilisation de loyers pour 2 155 milliers d'euros liée aux engagements pris lors de la cession des titres de la société Flora Frey en 2007-2008 et encaissement de loyers de sous-location sur une partie des locaux pour 1 307 milliers d'euros.
- Sur opération de capital : cession des titres VCC Japan Ltd réalisée au prix de 204 milliers d'euros pour une valeur brute comptable de 424 milliers d'euros et mise au rebut de logiciels pour 371 milliers d'euros.

NOTE 8 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros	15-16	14-15
Impôt sur les sociétés	- 981	- 937
Intégration fiscale / charges	-	-
Intégration fiscale / produits	16 549	15 278
Crédits d'impôts	3 926	2 874
Total	19 494	17 214

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin & Cie et les sociétés HM.CLAUSE SA et Vilmorin Jardin SA depuis le 1^{er} juillet 2000, avec la société Vilmorin SA depuis le 1^{er} juillet 2010, et avec la société Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe/Établissement France depuis le 1^{er} juillet 2012.

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante. Vilmorin & Cie conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2015-2016, la répartition de l'impôt en milliers d'euros est la suivante :

■ HM.CLAUSE SA :	11 679
■ Vilmorin SA :	3 152
■ Limagrain Europe SA :	1 794
■ Vilmorin & Cie SA :	- 1 056
■ Crédit d'impôt :	3 926
■ Soit au total	19 494

La troisième loi de finance rectificative de 2012 a mis en place le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette mesure prévoit depuis le début de l'année civile 2014, un crédit d'impôt de 6 %, assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile. Le CICE a été comptabilisé en déduction de l'impôt pour un montant de 229 milliers d'euros. Il permet de financer de nouvelles embauches et des investissements d'innovation.

ACCROISSEMENT OU ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

En milliers d'euros	15-16	14-15
Accroissements	1 107	109
Allègements	- 1 026	- 1 729
Total	81	- 870

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

BRUT

En milliers d'euros	Valeur brute au 30.06.15	Mouvements de la période			Valeur brute au 30.06.16
		Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	26 914	27 555	- 211	4 839	59 097
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	20 804	9 014	- 296	- 4 839	24 683
Total	47 718	36 569	- 507	-	83 780

Les concessions, brevets et licences comprennent des logiciels d'application informatique et des licences de recherche.

Au cours de l'exercice 2015-2016, ont été acquis 36 569 milliers

d'euros d'immobilisations incorporelles principalement liés à des projets informatiques et à des droits d'accès à des technologies, dont une licence Syngenta portant sur l'espèce maïs.

AMORTISSEMENTS

En milliers d'euros	Total au 30.06.15	Mouvements de la période			Total au 30.06.16
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	13 180	4 012	- 128	-	17 064
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total	13 180	4 012	- 128	-	17 064

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

BRUT

En milliers d'euros	Valeur brute au 30.06.15	Mouvements de la période			Valeur brute au 30.06.16
		Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	151	26	-	-	178
Installations techniques, matériel et outillage industriels	94	31	-	26	150
Autres immobilisations corporelles	1 619	339	-	249	2 206
Immobilisations corporelles en cours	280	193	- 2	- 275	196
Total	2 143	589	- 2	-	2 730

AMORTISSEMENTS

En milliers d'euros	Total au 30.06.15	Mouvements de la période			Total au 30.06.16
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	74	15	-	-	89
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14	9	-	-	23
Autres immobilisations corporelles	1 075	240	-	-	1 315
Total	1 164	264	-	-	1 428

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

BRUT

En milliers d'euros	Valeur brute au 30.06.15	Mouvements de la période		Valeur brute au 30.06.16
		Acquisitions	Cessions	
Titres de participation	991 829	22 334	- 624	1 013 539
Créances rattachées à des participations	-	5 336	-	5 336
Prêts	336	66	- 6	396
Autres immobilisations financières	2 769	32	-	2 800
Total	994 934	27 767	- 630	1 022 071

L'augmentation des titres de participation est relative principalement à la souscription au capital, en milliers d'euros de :

■ 14 373 749 titres de la société Vilmorin Hong Kong	14 374
■ 100 000 titres de la société Bisco Bio Sciences	3 592
■ 31 950 000 titres de la société Limagrain Argentina SA	3 000
■ 500 999 titres de la société Limagrain Pérou	142

Également 1 495 titres de Genective ont été apportés suite à la fusion absorption de la société Gemstar dans Vilmorin & Cie, conformément au traité de fusion signé le 29 février 2016.

Les créances rattachées à des participations concernent un prêt accordé à la société Bisco Bio Sciences pour 5 336 milliers d'euros.

Les autres immobilisations sont constituées principalement d'un compte courant bloqué de 2 702 milliers d'euros dans le cadre de l'opération d'acquisition de la société HM.CLAUSE Vietnam (anciennement Tropdicorp).

PROVISIONS

En milliers d'euros	Total au 30.06.15	Mouvements de la période		Total au 30.06.16
		Dotations	Reprises	
Titres de participation	31 055	18 893	-	49 948
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total	31 055	18 893	-	49 948

Il a été constitué une dotation complémentaire aux provisions sur titres de participation Arcadia de 6 196 milliers d'euros, Limagrain Brasil de 4 973 milliers d'euros, Bisco Bio Sciences de 3 791 milliers d'euros, Vilmorin Jardin de 3 622 milliers d'euros, Limagrain Argentina de 291 milliers d'euros et Vilmorin participations pour 20 milliers d'euros.

NOTE 12 : STOCKS

En milliers d'euros	30.06.16			30.06.15
	Brut	Provisions	Net	
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	214	-	214	224
Total	214	-	214	224

Les stocks se composent des marchandises de la jardinerie de Paris.

NOTE 13 : ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

En milliers d'euros	30.06.16					30.06.15
	À un an au plus	À plus d'un an	Brut	Provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ						
Créances rattachées à des participations	-	5 336	5 336	-	5 336	-
Prêts	396	-	396	-	396	336
Autres immobilisations financières	2 801	-	2 801	-	2 801	2 769
ACTIF CIRCULANT						
Avances versées aux fournisseurs	70	-	70	-	70	96
Clients et comptes rattachés	8 897	-	8 897	-	8 897	8 187
Autres actifs circulants nets dont :	-	-	-	-	-	-
> Créances fiscales et sociales	38 888	-	38 888	-	38 888	47 972
> Comptes courants Groupe et associés	435 532	-	435 532	-	435 532	344 949
> Débiteurs divers	1	-	1	-	1	1
Charges constatées d'avance	5 361	-	5 361	-	5 361	2 911
Frais d'émission d'emprunts à étaler	802	2 228	3 030	-	3 030	3 832
Total	492 748	7 564	500 312	-	500 312	411 052

Les créances sociales et fiscales se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés et de TVA pour 36 423 milliers d'euros, d'une subvention à recevoir pour 2 448 milliers d'euros.

Les comptes courants financiers comprennent des avances à des sociétés liées, dans le cadre de la gestion de trésorerie de Vilmorin & Cie pour un montant de 434 876 milliers d'euros. Elles sont rémunérées sur la base de coût moyen des ressources court terme du mois considéré et majoré de +0,18%.

NOTE 14 : VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	30.06.16	30.06.15
Actions propres	541	606
Autres valeurs mobilières de placement	-	7 592
Certificats de dépôt	10 000	50 000
Total	10 541	58 198

Les actions propres représentent 9 314 titres au 30 juin 2016 au prix unitaire moyen de 58,12 euros. Au cours de l'exercice 2015-2016, il a été procédé à l'acquisition de 110 776 titres au prix unitaire moyen de 65,39 euros et à la cession de 109 582 titres au prix unitaire moyen de 65,72 euros.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable.

Les certificats de dépôts sont composés de 10 millions d'euros à échéance du 30 septembre 2016.

NOTE 15 : COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

En milliers d'euros	30.06.16	30.06.15
Charges constatées d'avance	5 361	2 911
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 030	3 832
Primes de remboursement des obligations	- 4 550	- 5 479
Écarts de conversion actif	286	1 008
Total	4 126	2 272

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées de charges liées à des abonnements et des charges de maintenance informatique facturées annuellement.

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux commissions versées lors de la mise en place de l'emprunt à moyen terme syndiqué en juin 2014, lors de la mise en place de

l'emprunt obligataire en mai 2014 et mars 2015, ainsi qu'à celles versées en mars 2013 pour la mise en place du placement privé «Schuldschein».

La prime de remboursement des obligations correspond à la prime d'émission lors de la mise en place de l'emprunt obligataire en mai 2014 et mars 2015.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	30.06.15	Affectation Résultat	Dividendes versés	Résultat de l'exercice	Autres mouvements de l'exercice	30.06.16
Capital social	317 717	-	-	-	-	317 717
Primes d'émission	350 516	-	- 18 705	-	802	332 613
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Réserves						
> légales	20 679	729	-	-	-	21 408
> réglementées	-	-	-	-	-	-
> autres	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	153	13 851	- 13 997	-	-	7
Résultat de l'exercice	14 580	- 14 580		32 700		32 700
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total	703 645	-	- 32 702	32 700	802	704 444

Le capital social se décompose en 20 833 902 actions de 15,25 euros chacune.

Il est détenu à 62,57 % par la société Groupe Limagrain Holding.

L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30 juin 2015 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 11 décembre 2015.

La variation du report à nouveau correspond à l'écart entre le solde reporté à nouveau et la distribution des dividendes de l'exercice pour 32 702 milliers d'euros.

Dans le cadre de la fusion absorption de la société Gemstar dans Vilmorin & Cie et conformément au traité de fusion signé le 29 février 2016, une prime d'émission a été comptabilisée pour 802 milliers d'euros.

AUTRES FONDS PROPRES

En milliers d'euros	30.06.16	30.06.15
Obligations remboursables en actions	-	-
Avances conditionnées	2 081	2 081
Total	2 081	2 081

L'avance remboursable résulte de contrats bénéficiaires d'avance remboursable à hauteur de 1 981 milliers d'euros avec OSEO pour l'Aide à un projet d'innovation Stratégique Industrielle, ainsi que

100 milliers d'euros avec la BPI France Financement pour l'Aide au Projet Structurant des Pôles de Compétitivité « MOPAD ».

NOTE 17 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	Dotations	Reprises		30.06.16	30.06.15
		utilisées	non utilisées		
Provisions pour risques de change	349	- 11	-	349	11
Provisions pour autres risques	549	- 517	-	2 848	2 816
Provisions pour charges	138	- 451	-	3 068	3 380
Total	1 037	- 979	-	6 265	6 208

La provision pour autres risques correspond :

- au solde de la provision pour risque sur garantie financière constituée en 2013 suite à la constatation de la situation déficitaire de la filiale concernée pour 2 299 milliers d'euros,
- à la provision pour risque d'abandon de compte-courant financier avec la société Vilmorin Participations pour 549 milliers d'euros.

La provision pour charges correspond :

- à la provision pour médailles du travail pour 48 milliers d'euros,

- au solde des obligations liées à la cession des titres Flora Frey pour 2 717 milliers d'euros,

- à la provision pour charges liées à des litiges sociaux pour 303 milliers d'euros.

Au 30 juin 2016, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la provision pour médailles du travail est de 1,15 %, en diminution de 0,85 point par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 18 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	30.06.15	Accroissements	Remboursements	30.06.16
Emprunts obligataires	607 101	1 054	- 157 101	451 054
Autres emprunts	137 813	75 514	- 11 291	202 036
Emprunts à moyen et long terme	744 914	76 568	- 168 392	653 090
Concours bancaires courants	24 742	35 344	- 27 602	32 485
Crédits spots	36 250	44 500	- 36 250	44 500
Comptes courants Groupe et associés	31 254	5 212	- 1 140	35 326
Emprunts à court terme	92 246	85 056	- 64 992	112 311
Total	837 160	161 625	- 233 384	765 401

DÉTAIL DES EMPRUNTS LONG TERME

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ÉMIS :

	Obligataire 1 ^{re} émission	Obligataire 2 ^e émission
Date d'émission	26.05.14	11.03.15
Nombre d'obligations émises	-	-
Montant de l'émission ⁽¹⁾	300 000	150 000
Échéance	26.05.21	26.05.21
Taux d'intérêt	2,375 %	2,375 %
En cours à la clôture ⁽¹⁾	300 000	150 000

(1) En milliers d'euros.

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS MOYEN ET LONG TERME :

	Emprunt syndiqué
Montant d'origine le 28.05.14 ⁽¹⁾	300 000
En cours à la clôture ⁽¹⁾	67 555
Échéance	28.05.21
Taux d'intérêt	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de « covenants »	Oui
Montant disponible à la clôture ⁽¹⁾	232 445

	Placement privé SCHULDSCHEIN	
Montant d'origine le 12.03.13 ⁽¹⁾	130 000	
En cours à la clôture ⁽¹⁾	130 000	
	Fixe au 12.03.18	14 000
	Fixe au 12.03.20	45 000
Taux et échéances	Fixe au 13.03.23	20 000
	Euribor + marge 12.03.18	51 000

(1) En milliers d'euros.

NOTE 19 : ÉCHÉANCIER DES DETTES

En milliers d'euros	30.06.16				Total	30.06.15
	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans			
Emprunts obligataires	1 054	450 000	-	451 054	607 101	
Emprunts moyen et long terme	4 481	177 555	20 000	202 036	137 813	
Concours bancaires courants	26 485	6 000	-	32 485	24 742	
Crédits spots	44 500	-	-	44 500	36 250	
Comptes courants Groupe et associés	35 326	-	-	35 326	31 254	
Fournisseurs et comptes rattachés	17 829	-	-	17 829	22 308	
Dettes fiscales et sociales	6 616	-	-	6 616	6 289	
Comptes courants d'intégration fiscale	48 479	-	-	48 479	41 435	
Autres dettes	5 228	-	-	5 228	5 106	
Produits constatés d'avance	988	-	-	988	1 078	
Total	190 987	633 555	20 000	844 542	913 376	

NOTE 20 : COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

En milliers d'euros	30.06.16	30.06.15
Produits constatés d'avance	988	1 078
Écarts de conversion passif	793	1 847
Total	1 782	2 925

Les produits constatés d'avance correspondent au solde des subventions non encore activées.

NOTE 21 : SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Limagrain
Société Coopérative Agricole
Siège social : Biopôle Clermont Limagne - Rue Henri Mondor
63360 Saint-Beauzire

N° Siret : 775 633 357 00014

NOTE 22 : ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	Brut	
	Total	Dont sociétés liées
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Participations	1 013 539	1 007 977
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts et créances rattachées à des participations	5 732	5 336
Autres immobilisations financières	2 800	2 702
CRÉANCES		
Clients et comptes rattachés	8 968	8 499
Autres créances	474 421	435 395
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	730 075	-
Dettes sur immobilisations	4 953	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 829	4 932
Groupe et associés	83 806	83 806
Autres dettes	275	200
RÉSULTAT EXPLOITATION		
Charges d'exploitation	96 859	30 128
Produits d'exploitation	89 069	87 458
RÉSULTAT FINANCIER		
Charges financières	44 475	1 047
Produits financiers	71 878	62 876
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Charges exceptionnelles	2 950	369
Produits exceptionnels	1 510	204

NOTE 23 : FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros ou de devises	Capital	Capitaux propres avant répartition	% détenu	Valeur comptable des titres		Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat	Garanties données	
				Brute	Nette				Cautions, avals, hypothèques	Avances
PARTICIPATIONS > 50%										
BIOGEMMA SAS	48 336	50 149	55,01	30 800	30 800	-	-	692	-	-
BISCO BIO SCIENCES PRIVATE LTD	INR 10 465	INR 432 497	99,99	48 511	41 769	-	INR 860 039	INR - 193 048	-	5 336
HM.CLAUSE SA	10 061	99 009	99,98	50 195	50 195	33 454	156 937	28 963	-	76 978
LIMAGRAIN ARGENTINA SA	ARS 74 413	ARS 51 378	95,02	12 817	4 380	-	ARS 23 910	ARS - 5 077	-	-
HAZERA SEEDS LTD	ILS 22 781	ILS 484 447	100	83 523	83 523	6 580	ILS 392 202	ILS 19 721	-	-
LIMAGRAIN CHILE LIMITADA	CLP 474 126	CLP 1 924 431	99,99	2 593	2 593	-	CLP 3 125 000	CLP 205 754	-	-
LIMAGRAIN BRASIL SA	BRL 39 704	BRL 43 421	100	42 778	31 253	-	BRL 116 236	BRL - 17 527	-	-
LIMAGRAIN EUROPE SA	9 230	242 713	95,21	310 610	310 610	-	352 082	- 12 110	-	183 285
LINK SEED PROPRIETARY LTD	ZAR 0,1	ZAR 205 217	80	12 386	12 386	-	ZAR 113 521	ZAR 30 143	-	-
MIKADO KYOWA KK	JPY 109 350	JPY 3 939 939	75	21 281	21 281	354	JPY 8 681 259	JPY 270 062	-	-
MIKADO SEED HOLDING KK	JPY 247 000	JPY 275 789	85,45	6 434	6 434	219	JPY 0	JPY 12 351	-	-
VILMORIN JARDIN SA	13 347	10 720	100	16 275	12 653	-	42 934	- 4 412	-	-
VILMORIN SA	12 032	56 234	99,97	55 696	55 696	15 102	109 763	13 494	-	61 347
VILMORIN HONG KONG LTD	49 333	40 941	100	49 113	49 113	-	-	- 720	-	-
LIMAGRAIN CEREALES NEDERLAND BV	20	20	100	20	20	-	-	-	-	-
VILMORIN PARTICIPATIONS SAS	20	- 549	100	20	0	-	-	- 586	-	107
VILMORIN 2014 (HOLDINGS) LTD	GBP 2 270	GBP 5	100	2 482	2 482	-	GBP 32	GBP - 28	-	320
VILMORIN USA CORP	USD 183 775	USD 158 802	100	177 204	177 204	874	-	USD 1 281	-	67 555
GENECTIVE SA	60	2 003	50	1 025	1 025	-	-	171	-	-
LIMAGRAIN PERU SAC	PEN 501	PEN 505	100	142	142	-	PEN 0	PEN 4	-	-
PARTICIPATIONS < 50%										
AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES PTY LTD	AUD 32 617	AUD 56 801	32,77	8 021	8 021	-	AUD 32 547	AUD 10 494	-	-
BIO SEEDS BV	1 788	13 223	24,95	1 092	1 092	-	18	475	-	-
DLF FRANCE SAS	3 000	5 209	33,33	1 000	1 000	-	-	193	-	-
SEED CO LIMITED	USD 234	USD 144 552	30,38	55 065	55 065	583	USD 95 957	USD 15 418	-	-
PARTICIPATIONS < 10%										
ARCADIA BIOSCIENCES INC	-	USD 40 225	5,59	18 892	4 302	-	USD 5 414	USD - 17 956	-	-
BOREAL PLANT BREEDING LTD	277	7 955	6,54	550	550	15	10 376	245	-	-
AVESTHAGEN LTD	INR 76 074	INR - 655 727	4,14	5 011	-	-	INR 114 880	INR - 20 598	-	-
VILMORIN ITALIA SRL	47	866	1	1	1	5	14 435	798	-	833
LIMAGRAIN CENTRAL EUROPE SE	6 500	8 705	0,01	-	-	-	51 239	469	-	791
LIMAGRAIN IBERICA SA	6 190	13 305	0,00	-	-	-	30 428	2 776	-	1 688

NOTE 24 : INFORMATIONS DIVERSES

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'allocation globale versée aux Administrateurs dans le cadre de l'exercice de leur fonction s'est établie pour l'exercice 2015-2016 à la somme de 45 milliers d'euros.

NOTE 25 : EFFECTIF MOYEN

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (PERSONNEL PERMANENT)

	30.06.16	30.06.15
Cadres	188	171
Non cadres	69	65
Total	257	236

NOTE 26 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements réciproques
Indemnités de départ à la retraite	-	4 354	-
Avals, cautions, garanties	-	189 013	-
Achat/Vente à terme de devises	-	-	39 619
Gestion du risque de taux	-	-	-
Autres engagements	-	2 281	76 228
Total	-	195 648	115 847

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

À ce titre, les paramètres suivants sont pris en compte : projection d'augmentation de salaires, rotation de l'effectif, espérance de vie, et actualisation au taux de 1,15 % pour cet exercice et de 2,00 % pour l'exercice passé.

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement.

Ils comportent par ailleurs des engagements donnés en faveur de :

- pour 1 815 milliers d'euros en faveur de Torbay Council of the Town Hall au titre d'un contrat de crédit signé avec Suttons Consumer Products Ltd.
- pour 672 milliers d'euros en faveur de Commerz Real sur des annuités de loyers de certains baux à long terme (20-25 ans). Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

Achat/Vente à terme de devises : Vilmorin & Cie assure la gestion du risque de change du groupe au travers d'un schéma de gestion mutualisée. Les engagements réciproques de Vilmorin & Cie s'élevaient à 25 645 milliers d'euros vis-à-vis des sociétés participantes et 13 974 milliers d'euros auprès des banques.

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

En milliers d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeur comptable nette des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 398	83 523	83 523
Total	3 398	83 523	83 523

NOTE 27 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

5.2.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vilmorin & Cie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La société évalue la valeur d'inventaire des titres de participation détaillée dans les notes 11 et 23 de l'annexe selon la méthode décrite dans la note relative aux règles et méthodes comptables.

Nous avons revu l'approche utilisée par la société et, sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 30 juin 2016.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.


En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 19 octobre 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN, Associé



VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT, Associé



5.2.5. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L 225-38 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

AVEC LA SOCIÉTÉ SEED CO

Votre Conseil d'Administration du 30 juin 2016 a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services, signée et à effet du 1^{er} juillet 2016, portant sur le suivi qualité, la coordination d'activités et la mise à disposition d'un salarié de Vilmorin & Cie S.A. qui assurera la mission de consultant chez Seed Co avec l'appui de l'équipe « Quality Management ».

La rémunération convenue s'élève à \$ 600 par jour travaillé.

La personne concernée est Jean-Christophe Juilliard en qualité d'Administrateur de la société Vilmorin & Cie S.A et membre du Conseil d'Administration de Seed Co.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AVEC LA SOCIÉTÉ VILMORIN S.A.

Votre Conseil d'Administration du 2 juin 2008 a autorisé la signature d'un contrat de location-gérance du fonds de commerce de la société Vilmorin S.A. concernant le commerce de jardinerie/graineterie de centre-ville à Paris et opérations liées. Le montant de la redevance de la location gérance versée au cours de l'exercice s'élève à € 431 945 H.T.

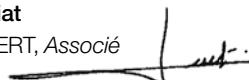
La personne concernée est Philippe Aymard en qualité de Président Directeur Général de la société Vilmorin & Cie S.A et en qualité de Président Directeur Général de la société Vilmorin S.A.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 19 octobre 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN, Associé



VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT, Associé



6

VILMORIN & CIE ET SES ACTIONNAIRES

6.1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ	224
6.1.1. Dénomination, siège social et siège administratif	224
6.1.2. Forme juridique	224
6.1.3. Date de constitution et durée de vie	224
6.1.4. Objet social	224
6.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés	225
6.1.6. Exercice social	225
6.1.7. Consultation des documents juridiques	225
6.1.8. Tribunaux compétents en cas de litiges	225
6.1.9. Assemblées Générales	225
6.2. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT <small>RFA</small>	227
6.2.1. Capital social	227
6.2.2. Notification de franchissement de seuil	229
6.2.3. Autorisations financières consenties par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2015	230
6.3. L'ACTION VILMORIN & CIE	231
6.3.1. Fiche signalétique	231
6.3.2. Animation et liquidité du titre	231
6.3.3. Performance du titre	231
6.3.4. Dividendes et politique de distribution des résultats	234
6.3.5. Service des titres	234
6.4. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	235
6.4.1. Le dispositif d'information	235
6.4.2. Calendrier prévisionnel 2016-2017	237
6.4.3. Contacts	237

6.1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

6.1.1. DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL ET SIÈGE ADMINISTRATIF

- Dénomination sociale : Vilmorin & Cie.
- Siège social : 4 quai de la Mégisserie - 75001 Paris - France.
- Siège administratif : CS 20001 Saint Beauzire - 63360 Gerzat.
- Législation : Législation française.

6.1.2. FORME JURIDIQUE

Vilmorin & Cie est une Société Anonyme, à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce.

6.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La Société a été constituée le 2 mars 1990 sous le nom de SSBP (Société de Services de la Branche Potagères & Fleurs), dénomination qui a été successivement modifiée dans le temps :

- Modification de dénomination en Ceres (AGE du 27 juin 1990).
- Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 29 juin 1993).
- Modification de dénomination en Vilmorin Clause & Cie (AGE du 9 décembre 1997).
- Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 3 juillet 2006).

Diverses modifications statutaires sont intervenues et notamment celles qui suivent :

- Modification du mode d'administration (AGE du 16 mars 1998) par adoption de la formule à Conseil d'Administration, en remplacement de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.
- Modifications statutaires dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 janvier 2001 (AGE du 3 décembre 2002).
- Mise à jour des statuts (AGE du 11 décembre 2008).

La durée de la Société est fixée à 99 ans, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

6.1.4. OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vilmorin & Cie est :

- de prendre toute participation et mener toute action dans les sociétés dans lesquelles elle est appelée à s'intéresser,
- de rentabiliser et rationaliser l'utilisation des moyens mis en commun par ses filiales et se livrer pour ce faire à tout acte civil ou commercial,
- de coordonner et développer l'activité de ses filiales en y assurant des missions de surveillance et de contrôle,
- de mettre à la disposition de ses filiales ou autres personnes, tout moyen améliorant leur gestion, allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits,
- de réaliser de la recherche dans le domaine végétal, de tout procédé qui peut s'appliquer à l'amélioration des plantes et à la mise au point de nouvelles variétés,
- d'exploiter et de commercialiser des connaissances ainsi acquises, brevets, obtentions végétales, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement ou sous forme de concession de licence d'exploitation ou autres,
- de prendre des participations sous toute forme, tout intérêt et participation dans toute société, groupement ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Pour réaliser ces objets sociaux, la Société pourra :

- créer, acquérir-vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tout établissement industriel ou commercial, toute usine, tout chantier et local quelconque, tout objet mobilier et matériel,
- obtenir, ou acquérir tout brevet, licence, procédé et marque de fabrique, les exploiter, créer ou apporter, concéder toute licence d'exploitation en tout pays,
- et généralement, faire toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utile à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toute autre société, ou personne physique ou morale et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

6.1.5. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 913 728.

N° SIRET : 377 913 728 00020.

N° SIREN : 377 913 728.

N° APE : 7010 Z (Activité des sièges sociaux).

6.1.6. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de 12 mois. Il commence le 1^{er} juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

6.1.7. CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à Vilmorin & Cie (statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, rapports des Commissaires aux Comptes et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés au siège social de la Société : 4, quai de la Mégisserie – 75001 Paris. En outre, ces informations et certaines informations financières historiques relatives aux informations réglementées sont disponibles sur le site Internet de Vilmorin & Cie (www.vilmorin.info) dans la rubrique Publications.

6.1.8. TRIBUNAUX COMPÉTENTS EN CAS DE LITIGES

Tribunal de Commerce de Paris.

6.1.9. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

6.1.9.1. CONVOCATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions se tiennent dans le lieu précisé dans l'avis de convocation.

Convocation des actionnaires nominatifs

Les Actionnaires, détenteurs de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée Générale par lettre ordinaire ou, si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leur frais.

La convocation peut également être adressée sous forme de courrier électronique si l'Actionnaire a opté pour ce mode de communication, selon les conditions de l'article R.225-63 du Code de Commerce.

6.1.9.2. CONDITIONS D'ADMISSION

Tout Actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme :

- soit d'une inscription nominative,
- soit d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, annexée au formulaire de vote à distance, au formulaire de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire par l'intermédiaire inscrit. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire le 2^e jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Les Actionnaires peuvent participer à l'Assemblée Générale quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout Actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

6.1.9.3. DROITS DE VOTE ATTACHÉS AUX ACTIONS

Dans toutes les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même Actionnaire (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993).

Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

6.1.9.4. RÈGLES DE REPRÉSENTATION ET INSCRIPTION DE POINTS OU DE PROJETS DE RÉOLUTION À L'ORDRE DU JOUR

Règles de représentation

Les Actionnaires peuvent se faire représenter non seulement par un autre Actionnaire, son conjoint ou son partenaire pacsé, mais aussi par toute autre personne (physique ou morale) de leur choix (art. L 225-106, I-al 2). Cette liberté de choix du mandataire est assortie d'obligations d'information, à la charge du mandataire, en vue de prévenir les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir entre le mandataire et son mandant.

Inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale par les Actionnaires et questions écrites

La possibilité pour les Actionnaires de déposer des projets de résolution ou des points non liés à un projet de résolution est subordonnée à la possession d'une certaine fraction du capital social. L'Actionnaire justifie, avec sa demande, de la possession de la fraction du capital exigée et d'une attestation d'inscription des titres correspondants, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

En outre, l'examen du point ou de la résolution par l'Assemblée Générale est subordonné à la transmission, par les intéressés, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription définitive en compte des titres au 2^e jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

La demande d'inscription des points ou des projets de résolution doit être envoyée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et doit parvenir à la Société au plus tard le 25^e jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressée plus de 20 jours après la date de l'avis de réunion.

La demande d'inscription de projets de résolution doit être accompagnée :

- du texte des projets de résolution,
- le cas échéant, d'un bref exposé des motifs,
- de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée et doit être accompagnée de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

Le Président du Conseil d'Administration doit accuser réception des points ou des projets de résolution, par lettre recommandée ou par courrier électronique, dans le délai de 5 jours à compter de cette réception. Si des projets de résolution ont été déposés par des Actionnaires, les membres du Conseil d'Administration doivent se réunir afin de déterminer s'ils doivent recommander à l'Assemblée l'adoption ou le rejet de ces projets.

Chaque Actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'Administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique aux adresses indiquées dans l'avis de réunion, au plus tard le 4^e jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

6.2. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

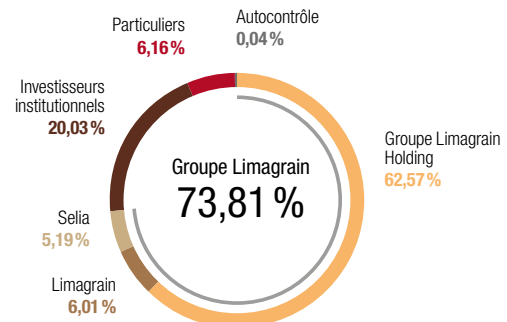
6.2.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social, au 30 juin 2016, est de 317 717 005,50 euros divisé en 20 833 902 actions d'un montant nominal de 15,25 euros chacune, entièrement libérées.

Actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, le Groupe Limagrain (cf. page 66) détient directement ou indirectement 73,8 % de son capital.

20 % du capital sont détenus par des investisseurs institutionnels, dont plus de 53 % sont basés à l'étranger (États-Unis, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Allemagne, etc.). Plus de 12 000 Actionnaires individuels de Vilmorin & Cie, possédant des actions nominatives ou au porteur détiennent près de 6,2 % du capital.

6.2.1.1. RÉPARTITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2016



6.2.1.2. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2016

	Actions à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix ⁽¹⁾
Groupe Limagrain Holding	191 020	12 844 848	62,57 %	25 880 716	71,95 %
Limagrain	50 995	1 200 460	6,01 %	2 451 915	6,82 %
Selia	37 922	1 043 628	5,19 %	2 125 178	5,91 %
Autocontrôle	9 314	-	0,04 %	-	-
Administrateurs	6	12	-	30	-
Groupe Limagrain	289 257	15 088 948	73,81 %	30 457 839	84,67 %
Public	5 396 764	58 933	26,19 %	5 514 630	15,33 %
Total	5 686 021	15 147 881	100,00 %	35 972 469	100,00 %

(1) L'écart entre les droits de vote théoriques et les droits de vote exerçables en Assemblée Générale est non significatif.

- Détenion de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'Administration et de Direction : non significatif.
- Détenion de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement : non significatif.
- Déclaration d'opération de dirigeants : conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, Groupe Limagrain Holding (GLH) a acquis, cédé ou souscrit 15 006 actions au cours de l'exercice 2015-2016.
- Déclaration de pacte d'actionnaires : dans le cadre de l'intervention en fonds propres du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)⁽²⁾ dans Groupe Limagrain Holding (GLH), Coopérative Limagrain, le FSI et GLH ont conclu en mars 2010 un pacte d'actionnaires relatif à leurs participations au capital des sociétés GLH et Vilmorin & Cie. À ce titre le FSI a souscrit, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée, 1 074 498 actions nouvelles de GLH, représentant 13,93 % du capital et des droits de vote de GLH et 1 071 429

obligations de GLH remboursables en actions existantes de Vilmorin & Cie. Ce pacte a fait l'objet d'une publicité auprès de l'AMF⁽³⁾.

- Engagements collectifs de conservation de titres : en dates des 15 et 22 octobre 2009, deux engagements collectifs de conservation des titres de la Société ont été enregistrés (article 885 I bis du Code Général des Impôts). Ces deux engagements ont été conclus pour une durée initiale de 2 ans renouvelable selon une durée indéterminée par tacite reconduction. Au jour de signature, les engagements portaient sur 2 715 003 actions, représentant 20,3 % des droits financiers et 28,7 % des droits de vote. Afin de prendre en compte l'augmentation de capital réalisée le 15 avril 2010, les engagements ont donné lieu à la rédaction de deux avenants en date du 22 octobre 2010 qui ont été dûment enregistrés : les engagements portent désormais sur 3 540 003 actions.
- Capital autorisé non émis : néant, aucun engagement d'augmentation du capital n'étant pris.
- Titres non représentatifs du capital : néant.
- Stock-options : néant.

(2) Aujourd'hui Bpifrance.

(3) Ce pacte est consultable à l'adresse suivante : www.amf-france.org

6.2.1.3. ÉVOLUTION DU CAPITAL

Décision et date	Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal et prime par action	Capital porté à	Nombre cumulé d'actions
02.03.90	Création de la société. Émission de 2 500 actions	100 F	250 000 F	2 500
29.06.93	Émission de 3 820 000 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Groupe Limagrain Holding	100 F	382 250 000 F	3 822 500
29.06.93	Émission en numéraire au pair de 1 817 500 actions réservées à la société Groupe Limagrain Holding	100 F	564 000 000 F	5 640 000
04.10.93	Regroupement des actions de 100 F de nominal en actions de 300 F de nominal	300 F	564 000 000 F	1 880 000
17.12.93	Émission de 166 700 actions Souscription réservée au Crédit Lyonnais	300 F + Prime de 6 F	614 010 000 F	2 046 700
26.11.96	Émission de 921 015 actions à bons de souscription d'actions	300 F + Prime de 170 F	890 314 500 F	2 967 715
De novembre 96 au 30.06.97	Exercice de 177 bons de souscription correspondant à 59 actions	300 F + Prime de 180 F	890 332 200 F	2 967 774
De juillet 97 au 30.06.98	Exercice de 93 bons de souscription correspondant à 31 actions	300 F + Prime de 180 F	890 341 500 F	2 967 805
De juillet 98 au 30.06.99	Exercice de 927 bons de souscription correspondant à 309 actions	300 F + Prime de 180 F	890 434 200 F	2 968 114
De juillet 99 au 30.06.00	Exercice de 336 bons de souscription correspondant à 112 actions	300 F + Prime de 180 F	890 467 800 F	2 968 226
De juillet 00 au 30.06.01	Exercice de 662 301 bons de souscription correspondant à 220 767 actions	300 F	956 697 900 F	3 188 993
	Conversion à 45,75 € de la valeur nominale unitaire par prélèvement sur la réserve légale de 319 944 F	+ Prime de 180 F	145 896 429,75 €	3 188 993
18.01.06	Division par 3 du nominal de l'action de 45,75 € à 15,25 €	15,25 €	Sans modification	9 566 979
03.07.06	Émission de 3 824 878 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Limagrain Agro-Industrie	15,25 €	204 225 819,25 €	13 391 857
13.04.10	Émission de 3 826 244 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires	15,25 €	262 576 040,25 €	17 218 101
21.01.13	Création de 1 721 810 actions par attribution gratuite d'actions	15,25 €	288 833 642,75 €	18 939 911
19.01.15	Création de 1 893 991 actions par attribution gratuite d'actions	15,25 €	317 717 005,50 €	20 833 902

6.2.1.4. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	30.06.14			30.06.15			30.06.16		
	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote
Groupe Limagrain Holding	11 680 638	61,67	71,59	13 020 862	62,50	71,86	13 035 868	62,57	71,95
Limagrain	1 091 328	5,76	6,37	1 251 455	6,01	6,82	1 251 455	6,01	6,82
Selia	983 228	5,19	5,94	1 081 550	5,19	5,92	1 081 550	5,19	5,91
Actions auto détenues	1 967	0,01	-	8 120	0,04	-	9 314	0,04	-
Public et divers	5 182 750	27,36	16,09	5 471 915	26,26	15,40	5 455 715	26,19	15,33
Total	18 939 911	100,00	100,00	20 833 902	100,00	100,00	20 833 902	100,00	100,00

6.2.2. NOTIFICATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 3% du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993). Les conditions de cette notification sont précisées à l'article 12 des statuts.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs Actionnaires détenant 5% du capital social en font la demande dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Parallèlement et dans l'objectif d'assurer le suivi de la composition de son actionnariat, la Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires.

Suite à la constitution de la Banque Publique d'Investissement, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO) a déclaré avoir franchi en hausse le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Vilmorin & Cie et détenir indirectement, à cette date, 1 467 858 actions de la Société Vilmorin & Cie représentant autant de droits de vote, soit 7,75% du capital et 5,05% des droits de vote de la Société.

La Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de CDC Entreprises Valeurs Moyennes et de Bpifrance Participations SA, 1 882 834 titres et droits de vote, soit 9,94% du capital et 6,48% des droits de vote de la Société. Aucune déclaration complémentaire n'a été portée à la connaissance de Vilmorin & Cie.

6.2.3. AUTORISATIONS FINANCIÈRES CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 DÉCEMBRE 2015

Afin de doter Vilmorin & Cie des moyens nécessaires pour assurer son développement futur, en particulier à l'international, l'Assemblée Générale du 11 décembre 2015 a autorisé le Conseil d'Administration :

- à émettre des obligations ou autres titres de créances assimilés (septième résolution),
- à émettre, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance (dixième et onzième résolutions).

L'Assemblée Générale du 11 décembre 2015 a également autorisé le Conseil d'Administration à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par placement privé (douzième résolution).

Le montant nominal total de ces émissions ne pourra excéder 500 millions d'euros, comme présenté dans la treizième résolution.

6.3. L'ACTION VILMORIN & CIE

6.3.1. FICHE SIGNALÉTIQUE

- Date d'introduction au second marché de la Bourse de Paris : 3 novembre 1993.
- Place de cotation : Euronext Paris. Compartiment A.
- Éligible au SRD depuis le 26 février 2008.
- Code ISIN : FR 0000052516 (RIN).
- Éligible au PEA.
- Classification selon nomenclature ICB : « Farming & Fishing » (Agriculture et Pêche).
- Nombre de titres : 20 833 902
- Clôture de l'exercice au 30 juin.

6.3.2. ANIMATION ET LIQUIDITÉ DU TITRE

Natixis Securities est en charge de la mise en œuvre du contrat de liquidité de Vilmorin & Cie. Ce dernier est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 8 mars 2011.

Les moyens figurant au compte de liquidité sont :
Au moment de la mise en œuvre du contrat :

- nombre de titres : 7 989
- espèces : 68 037,90 euros

Au 30 juin 2016 :

- nombre de titres : 9 314
- espèces : 232 828 euros

6.3.3. PERFORMANCE DU TITRE

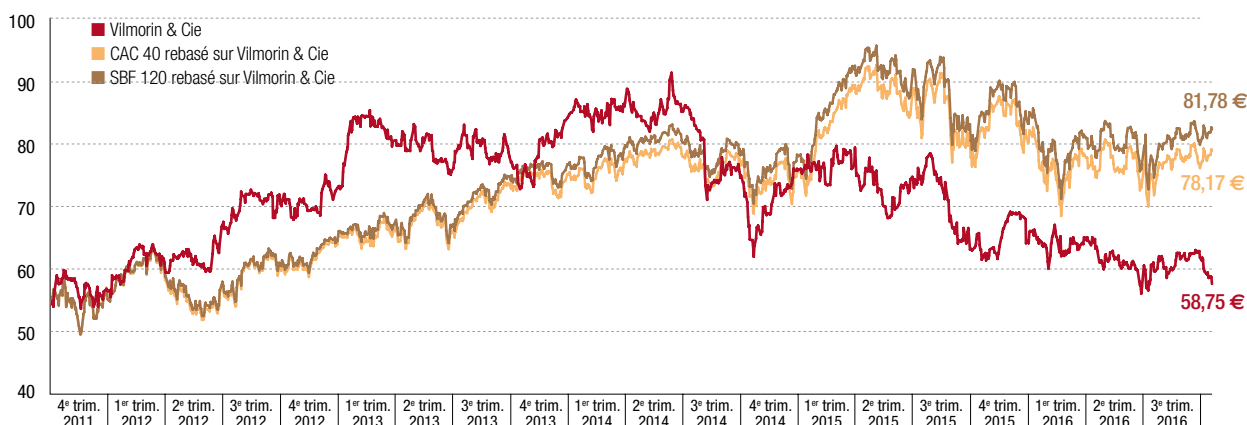
Au cours des 2 dernières années, le cours de l'action Vilmorin & Cie a connu une évolution négative.

Vilmorin & Cie évolue dans des environnements de marchés sensiblement différents selon ses activités. Très dynamique en semences potagères, le contexte de marché est actuellement défavorable sur l'activité grandes cultures, affecté par le faible niveau des cours des productions agricoles.

Néanmoins, Vilmorin & Cie, à profil défensif et de long terme, démontre régulièrement la pertinence de sa stratégie de développement long terme, sur des marchés mondiaux qui restent fondamentalement porteurs.

6

6.3.3.1. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION VILMORIN & CIE PAR RAPPORT AUX INDICES CAC 40 ET SBF 120 DU 03.10.2011 AU 03.10.2016



→ Évolution du cours depuis 5 ans (au 03.10.2016) : +10,2% → Évolution du cours depuis 1 an (au 03.10.2016) : -10,2%

Données retraitées des attributions gratuites d'actions de janvier 2013 et janvier 2015.

6.3.3.2. TABLEAU DE BORD DE L'ACTION ⁽¹⁾

	13-14	14-15	15-16
Moyenne journalière des transactions			
> en nombre de titres	6 976	6 945	4 841
> en milliers d'euros	657,21	562,64	318,60
Cours extrêmes ⁽²⁾			
> plus haut	105,00	98,76	80,20
> plus bas	84,60	69,64	56,02
Derniers cours de l'exercice en euros ⁽²⁾	98,68	75,37	58,24
Rendement net de l'action en % ⁽³⁾	1,67 %	2,08 %	1,89 %

(1) Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).

(2) Cours de clôture.

(3) Dividende net distribué au titre de l'exercice N, rapporté au dernier cours de l'exercice N. (Source : Euronext ParisBourse)

6.3.3.3. VOLUMES TRAITÉS ET ÉVOLUTION DES COURS DEPUIS LES 18 DERNIERS MOIS ⁽¹⁾

Date	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés (M€)	Cours extrême le plus haut (€) ⁽²⁾	Cours extrême le plus bas (€) ⁽²⁾
2015				
Avril	133 117	10,145	79,47	73,85
Mai	169 288	12,094	74,30	69,64
Juin	128 249	9,573	76,36	71,86
Juillet	118 847	9,201	80,20	75,11
Août	109 896	7,910	76,25	67,10
Septembre	99 935	6,582	68,00	64,35
Octobre	79 446	5,134	67,19	62,74
Novembre	100 921	6,859	70,67	62,97
Décembre	108 897	7,419	70,56	64,05
2016				
Janvier	124 969	7,921	65,27	60,00
Février	161 312	10,282	67,00	62,00
Mars	65 465	4,208	65,00	63,01
Avril	74 225	4,576	64,73	59,90
Mai	75 969	4,640	62,83	60,03
Juin	129 123	7,546	61,20	56,02
Juillet	84 094	5,025	61,99	58,53
Août	53 045	3,254	62,49	59,76
Septembre	85 360	5,234	62,98	58,53

(1) Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).

(2) Cours de clôture.

Une augmentation de capital par attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en janvier 2013. Le cours de bourse a été mécaniquement divisé par 1,10 à compter de cette date. Une deuxième augmentation de capital par attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en janvier 2015. Le cours de bourse a donc été divisé par 1,10 à compter de cette date.

6.3.3.4. INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ SUR ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale du 11 décembre 2015, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, a octroyé au Conseil d'Administration, dans la sixième résolution, les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse à un prix d'achat maximum de 110 euros par action, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 1 million d'actions, représentant un engagement maximal de 110 millions d'euros.

L'autorisation de ce programme de rachat est fixée à 18 mois maximum.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2016, la Société a réalisé, directement ou indirectement, les opérations suivantes :

- nombre de titres achetés = 110 776,
- prix moyen d'achat = 65,39 euros,

- nombre de titres vendus = 109 582,
- prix moyen de vente = 65,72 euros,
- nombre de titres auto-détenus au 30 juin 2016 : 9 314 correspondant à moins de 0,1% du capital, pour une valeur d'achat de 541 368,04 euros, soit un prix moyen unitaire de 58,12 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée maximum de 18 mois, à acheter ou à vendre les propres actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société,
- de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 90 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions, représentant un engagement potentiel de 90 millions d'euros.

6.3.4. DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES RÉSULTATS

6.3.4.1. DIVIDENDES SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION ⁽¹⁾

Le dividende net par action proposé à l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016 est de 1,10 euro, en retrait en valeur nominale par rapport à l'exercice précédent mais correspondant à un taux de distribution de 38,6 % dans la moyenne des exercices passés.

	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Nombre d'actions rémunérées	17 216 087	18 937 257	18 937 956	20 829 597	20 833 902 ⁽²⁾
Dividende net (en euros)	1,65	1,65	1,65	1,57	1,10
Taux de distribution	35,3 %	31,5 %	37,2 %	44,8 %	38,6 %

(1) Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).

(2) De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en autocontrôle à la date de détachement du dividende.

6.3.4.2. RÉGIME FISCAL (AU 13 SEPTEMBRE 2016)

DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal est de 5 ans à compter du jour où le titulaire du droit au paiement des dividendes a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés au profit de l'État.

Résident français

Les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis (sauf exception) au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % le cas échéant.

Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, ces dividendes font l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire sur leur montant brut au taux de 21 %. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû au titre de l'année suivante et est restituable en cas d'excédent.

Par exception, et sur demande du contribuable, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées) ou 75 000 euros (pour les personnes soumises à une imposition commune) peuvent être dispensées de ce prélèvement.

Enfin, le montant brut des dividendes est soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5 %.

Non résident

Les dividendes reçus par un actionnaire personne physique non résident font l'objet d'une retenue à la source dont le taux varie comme suit :

- 21 % pour les dividendes reçus par des personnes physiques

domiciliées fiscalement dans un autre État membre de l'Union Européenne (UE), en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein ;

- 30 % pour les dividendes perçus par des personnes physiques domiciliées fiscalement hors UE ou dans un État autre que l'Islande, la Norvège, ou le Liechtenstein ;
- 75 % pour les dividendes perçus par une personne physique domiciliée fiscalement dans un État ou Territoire Non Coopératif.

Cette retenue à la source est libératoire de l'impôt en France et constitue en règle générale un crédit d'impôt dans le pays de résidence du bénéficiaire des revenus distribués.

Toutefois, en présence d'une convention internationale, le taux de retenue à la source peut être réduit, voire supprimé.

6.3.5. SERVICE DES TITRES

Vilmorin & Cie a mandaté BNP Paribas Securities Services pour assurer son service financier. Pour le service des titres, il convient de s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services
Les Grands Moulins de Pantin
CTS – Service relations actionnaires
9, rue du Débarcadère
93 761 Pantin Cedex

Tél. :

- Pour les actionnaires français : 0 826 109 119
- Pour les actionnaires étrangers : +33 (0)1 55 77 40 57

Fax : +33 (0)1 55 77 34 17

www.planetshares.bnpparibas.com

Le service est accessible tous les jours ouvrés de 8h45 à 18h00.

6.4. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

6.4.1. LE DISPOSITIF D'INFORMATION

Depuis son introduction en Bourse en 1993, Vilmorin & Cie s'attache à être la plus précise, fiable et transparente possible sur sa stratégie et ses perspectives de développement, en prenant en considération les attentes de ses différents publics financiers.

6.4.1.1. L'INFORMATION À DESTINATION DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

Vilmorin & Cie réalise chaque année plusieurs outils destinés aux actionnaires de l'entreprise et à la communauté financière dans son ensemble.

LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Publié en langue française et dans une version allégée en langue anglaise sur le site Internet de Vilmorin & Cie, le document de référence est au minimum actualisé une fois par an à l'occasion de la publication des comptes semestriels.

LE SITE INTERNET

Toute l'information publiée par Vilmorin & Cie est accessible sur son site Internet : **www.vilmorin.info**. Celui-ci vise à informer la communauté financière sur les performances financières de Vilmorin & Cie, mais aussi son métier, sa stratégie, ses perspectives et son actualité. Il comporte, en complément de l'ensemble de l'information financière réglementaire, des contenus dédiés aux journalistes, aux analystes et investisseurs institutionnels ou encore aux actionnaires individuels, dans l'objectif de répondre toujours mieux aux attentes de chacun des publics.

Il s'agit par exemple de présentations de la Société, d'analyses financières, de l'évolution du cours du titre, de présentations financières, de dossiers de presse, de lettres aux actionnaires, etc. Les présentations de chiffres d'affaires sont également retransmises en différé sur le site. Le site est également disponible en version anglaise.

6.4.1.2. LES RELATIONS AVEC LES ANALYSTES, LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET LA PRESSE

En 2015-2016, huit sociétés d'analyses financières ont suivi la valeur : CM-CIC Securities, Kepler Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Natixis, Oddo Midcap, Portzamparc et Société Générale.

LES RÉUNIONS D'INFORMATION ET VISITES DE SITES

Quatre réunions d'information à destination des investisseurs, analystes et journalistes ont été organisées en 2015-2016 à l'occasion de la publication des résultats annuels et du chiffre d'affaires du 3^e trimestre.

Vilmorin & Cie a notamment organisé une visite des installations de la société Seed Co, basée en Afrique australe et dans laquelle elle détient une participation minoritaire⁽¹⁾. Neuf journalistes et analystes ont ainsi eu l'occasion de découvrir, en mars 2016, cette société, positionnée comme la 1^{re} société semencière africaine.

Vilmorin & Cie a également organisé, en juin 2016, un séminaire en Auvergne, à destination des analystes financiers suivant la valeur. Outre la visite du laboratoire de recherche dédié aux travaux sur le marquage moléculaire*, ces deux journées ont permis de présenter aux huit analystes présents l'ensemble du métier de semencier, de la création variétale à la commercialisation des semences.

LES CONFÉRENCES TÉLÉPHONIQUES

En 2015-2016, Vilmorin & Cie a organisé quatre conférences téléphoniques et présentations, à l'occasion de la publication des chiffres d'affaires trimestriels, et d'une opération de croissance externe (acquisition de la société potagères Genica Research en février 2016). Les présentations commentées sont consultables en différé sur le site Internet de Vilmorin & Cie.

LES RENCONTRES INVESTISSEURS

Vilmorin & Cie a participé au cours de l'année 2015-2016 à dix-sept rencontres investisseurs et analystes sous forme de conférences ou de *road shows*, dont plusieurs à l'étranger (New-York, Londres, Copenhague, Francfort, etc.).

LE DOSSIER DE PRESSE

Le dossier de presse destiné aux journalistes est mis à jour à l'occasion des principales publications financières de la Société.

(1) Vilmorin & Cie détient 30,4 % de la société au 30 juin 2016.

L'ADHÉSION AU CLIFF

Vilmorin & Cie est, depuis début 2015, membre du CLIFF, l'association française des professionnels des relations investisseurs.

6.4.1.3. LES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Vilmorin & Cie souhaite maintenir une répartition équilibrée de son actionariat entre investisseurs particuliers et institutionnels. À ce titre, la Société mène des actions spécifiques destinées à ses Actionnaires individuels. Au 30 juin 2016, le nombre total des Actionnaires individuels s'élevait à plus de 12 000 détenant des actions nominatives ou au porteur.

PUBLICATIONS

Les lettres aux actionnaires

La lettre aux actionnaires est éditée à plusieurs milliers d'exemplaires. Trois numéros ont été publiés lors de cet exercice, traitant notamment des résultats financiers, des perspectives de développement, de dossiers d'actualité ou encore des informations boursières. Depuis novembre 2014, les lettres comprennent également un dossier sur l'innovation, pilier de la stratégie de Vilmorin & Cie. Des focus sont ainsi réalisés sur des espèces stratégiques (melon, carotte, maïs, blé). À l'occasion du salon Actionaria, une lettre a ainsi été distribuée aux actionnaires présents sur le stand. Enfin, Vilmorin & Cie a publié en février 2016 une lettre spéciale Assemblée Générale permettant de retracer les faits marquants de cet événement.

Le livret de l'actionnaire

Vilmorin & Cie publie chaque année un livret de l'actionnaire, dont le contenu est plus concis que celui du document de référence. Outre la présentation de l'activité et de la stratégie de la Société ainsi que de la vie du titre en Bourse, il présente les cinq bonnes raisons de devenir actionnaire de Vilmorin & Cie.

Envoyé par courrier à près de 1 000 Actionnaires individuels, il est également disponible sur simple demande auprès de la Direction Financière.

L'Essentiel

Ce document synthétique permet à tous de découvrir en quelques mots l'activité, le modèle de développement et le parcours de Vilmorin & Cie en Bourse. Remis lors du salon Actionaria et des réunions d'actionnaires, il est consultable et téléchargeable sur le site Internet de Vilmorin & Cie.

RENCONTRES

La conférence thématique

Organisée pour la première fois en 2014, la conférence thématique s'adresse aux actionnaires actuels mais aussi potentiels, qui souhaitent approfondir un sujet stratégique de Vilmorin & Cie.

Cette matinée d'échanges privilégiés est l'occasion pour les actionnaires de mieux comprendre la stratégie de Vilmorin & Cie, au travers d'une présentation pédagogique. L'objectif est d'informer, d'expliquer tout en engageant le dialogue grâce au temps consacré aux questions/réponses. Des thèmes clés sont abordés comme l'innovation, les OGM*, la stratégie à l'international et les activités de Vilmorin & Cie en Afrique.

Les réunions d'actionnaires

En 2015-2016, Vilmorin & Cie a rencontré plusieurs centaines d'actionnaires, à l'occasion de deux réunions d'actionnaires organisées à Rouen et à Lille. La Société poursuivra ces moments d'échanges privilégiés avec ses Actionnaires au cours de l'exercice 2016-2017. Ils sont l'occasion de présenter la Société, ses activités, son métier et sa stratégie, et de répondre à de nombreuses questions.

Le Salon Actionaria

Fidèle à cet événement depuis plus de 10 ans, Vilmorin & Cie a participé au salon Actionaria à Paris en novembre 2015, et en dresse cette année encore un bilan très positif tant en termes de participation que de qualité des échanges.

Ce rendez-vous, important dans la stratégie de communication de l'entreprise envers ses Actionnaires individuels, mobilise le management, l'équipe de communication financière et les membres du Comité Consultatif des Actionnaires. Cette édition a été marquée par la participation de Vilmorin & Cie à l'Agora des Présidents et à une conférence Valeurs Moyennes sur la thématique « *Les valeurs moyennes, moteurs du développement économique en régions* ». La Société sera de nouveau présente à l'édition 2016.

L'Assemblée Générale

Moment d'écoute et de dialogue avec le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale de Vilmorin & Cie est un événement fort dans la relation entre Vilmorin & Cie et ses Actionnaires.

Ceux-ci peuvent également prendre part de manière active aux décisions importantes du groupe en votant, quel que soit le nombre d'actions détenues.

Les Actionnaires ont la possibilité de voter par Internet, avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS ; ils peuvent également choisir la e-convocation, qui consiste à recevoir par courrier électronique leur convocation à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Annuelle se prononçant sur les comptes annuels 2015-2016 se tiendra le 9 décembre 2016 à Paris. Les informations détaillées concernant l'Assemblée Générale sont présentées en page 225.

COMITÉ CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES

Le Comité Consultatif des Actionnaires (CCA) a été formé au printemps 2010 dans l'objectif d'alimenter la stratégie de développement de l'actionariat individuel. Il est force de proposition pour transmettre à Vilmorin & Cie les attentes des actionnaires individuels et ainsi améliorer la communication financière. La durée du mandat des Actionnaires individuels membres du Comité est fixée à 2 ans, renouvelable.

Dans le cadre du renouvellement partiel de son Comité, Vilmorin & Cie a intégré au cours de l'exercice 2015-2016 trois nouveaux Actionnaires individuels. Le recrutement s'est effectué sur la base de dossiers de candidature reçus, puis d'une sélection par les Administrateurs et l'équipe de communication financière. Au 30 juin 2016, le Comité se compose ainsi de :

- Six Actionnaires individuels représentatifs des Actionnaires :
 - Jean-Claude BONHOMME (Auvergne - Rhône Alpes – 63),
 - Jean GERMAN (Ile-de-France – 78),
 - Marie-Florence LAMY (Normandie – 76),
 - Christian MAMY (Ile-de-France – 78),
 - Pierre-Yves PELISSIER (Ile-de-France – 95),
 - Francine SAUCIER (Ile-de-France – 75).
- Deux Administrateurs de Limagrain :
 - Philippe BLATEYRON,
 - Sébastien VIDAL.

Il est animé par :

- le Directeur Financier de Vilmorin & Cie : Daniel JACQUEMOND,
- l'équipe de communication financière : Valérie MONSÉRAT, Directrice de la Communication Financière et des Relations Investisseurs, et Clémence DATURI, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Comité s'est réuni trois fois sur des sites du groupe, ainsi que sur le site d'un des clients de Vilmorin & Cie, producteur de plants de laitue à Villefranche sur Saône (69). Ses travaux ont permis d'émettre des recommandations sur le dispositif de communication dédié aux Actionnaires individuels (Actionaria, Assemblée Générale, conférence thématique à destination des Actionnaires individuels, etc.) ou d'échanger sur des sujets se rapportant à la stratégie et aux perspectives du groupe.

L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES INVESTISSEURS INDIVIDUELS ET DES CLUBS D'INVESTISSEMENT (F2IC)

Vilmorin & Cie est membre actif de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC) depuis 2005. Elle participe à des réunions d'actionnaires organisées par la Fédération et diffuse également, par son intermédiaire, ses lettres aux actionnaires aux clubs d'investissement.

6.4.2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2016-2017

Dates fournies à titre indicatif et susceptibles de modifications

- 8 novembre 2016 :
Publication du chiffre d'affaires à la fin du 1^{er} trimestre ⁽¹⁾
- 18 et 19 novembre 2016 :
Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris
- 9 décembre 2016 :
Assemblée Générale des Actionnaires à Paris
- 13 décembre 2016 :
Détachement du dividende
- 15 décembre 2016 :
Mise en paiement du dividende
- 15 février 2017 :
Publication du chiffre d'affaires et des résultats semestriels ⁽¹⁾
- 25 avril 2017 :
Publication du chiffre d'affaires à la fin du 3^e trimestre ⁽¹⁾
- 31 juillet 2017 :
Publication du chiffre d'affaires annuel ⁽¹⁾
- 18 octobre 2017 :
Publication des résultats annuels ⁽¹⁾

(1) Publication après clôture de Bourse

6.4.3. CONTACTS

Daniel JACQUEMOND, Directeur Financier
E-mail : daniel.jacquemond@vilmorin.info

Valérie MONSÉRAT, Directrice de la Communication Financière et des Relations Investisseurs
E-mail : valerie.monserat@vilmorin.info

Clémence DATURI, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels
E-mail : clemence.daturi@vilmorin.info

- Tel : +33 (0)4 73 63 44 85
- Fax : +33 (0)4 73 63 41 80

www.vilmorin.info

7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 DÉCEMBRE 2016

7.1. ORDRE DU JOUR	240
7.2. RÉOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE	242
7.3. RÉOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE	245
7.4. RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE	250

7.1. ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels sociaux et quitus au Conseil d'Administration

DEUXIÈME RÉOLUTION

Conventions réglementées

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels consolidés et quitus au Conseil d'Administration

CINQUIÈME RÉOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'une Administratrice

HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

NEUVIÈME RÉOLUTION

Non ratification de la nomination d'un Administrateur et non remplacement de ce dernier

DIXIÈME RÉOLUTION

Ratification de la nomination d'un Administrateur

ONZIÈME RÉOLUTION

Achat et vente par la société de ses propres actions

DOUZIÈME RÉOLUTION

Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

TREIZIÈME RÉOLUTION

Avis sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2015-2016 à Monsieur Philippe AYMARD, Président Directeur Général

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Avis sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2015-2016 à Monsieur Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

QUINZIÈME RÉOLUTION

Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

SEIZIÈME RÉOLUTION

Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Limitation globale du montant des émissions

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Augmentation du capital social réservée aux salariés

VINGTIÈME RÉOLUTION

Suppression de l'obligation statutaire de détention des actions de garantie

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

Modifications corrélatives des statuts

RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

Délégation de pouvoirs pour formalités

7.2.

RÉSOLUTIONS

À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2016 tels qu'ils sont présentés, la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports, ainsi que les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les conclusions dudit rapport et la convention nouvelle qui y est mentionnée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur la proposition des membres du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 32 699 597,24 euros de la façon suivante :

■ Résultat net au 30 juin 2016	32 699 597,24 euros
■ Affectation à la réserve légale	1 634 979,86 euros
■ Résultat au 30 juin 2016 disponible	31 064 617,38 euros
■ Report à nouveau initial	6 758,85 euros
■ Dividendes à distribuer	22 917 292,20 euros
■ Report à nouveau final	8 154 084,03 euros

Il est précisé que la société ne bénéficie pas de la distribution de dividendes sur les actions qu'elle détient en propre. Les dividendes correspondant à ces titres seront affectés au report à nouveau.

Le dividende est fixé à 1,10 euro par action.

L'Assemblée Générale décide que le détachement du dividende interviendra le 13 décembre 2016 et que sa mise en paiement sera effective au 15 décembre 2016.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2016 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion du groupe des sociétés consolidées telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2015-2016.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 24 des statuts, de fixer, pour l'exercice 2015-2016, le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs à la somme de 45 000 euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Yves FOUCAULT vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UNE ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administratrice de Madame Miriam MAES vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019.

HUITIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Pascal VIGUIER vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

NON RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR ET NON REMPLACEMENT DE CE DERNIER

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-24 du Code de Commerce, décide de ne pas ratifier la nomination, en qualité d'Administrateur de la société, de Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 février 2016, en remplacement de Monsieur Daniel CHÉRON pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DIXIÈME RÉSOLUTION

RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur de la société, de Monsieur Sébastien VIDAL, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 février 2016, en remplacement de Monsieur François HEYRAUD pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

ONZIÈME RÉSOLUTION

ACHAT ET VENTE PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ledit conseil, avec faculté

de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 90 euros par action et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 million d'actions représentant un montant maximal de 90 millions d'euros sous réserve des limites légales.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société et par tous moyens, sur le marché réglementé, hors marché, sur les systèmes multilatéraux de négociation, ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, ou par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2015 pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

ÉMISSION D'OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CRÉANCE ASSIMILÉS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration toute compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 400 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, sous réserve de la limite globale prévue à la dix-huitième résolution.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créances, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Toute compétence est donnée au Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts, pour réaliser ces émissions et notamment :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt dans la limite ci-dessus autorisée,
- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créances à émettre et notamment : leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime,
- fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créances, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également toute compétence pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et,

le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, ou à l'un de ses membres, en application de l'article L.228-40 du Code de Commerce, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 11 décembre 2015.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015-2016 À MONSIEUR PHILIPPE AYMARD, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration indiquant que Monsieur Philippe AYMARD exerce ses fonctions à titre gratuit, émet un avis favorable sur l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice 2015-2016 à Monsieur Philippe AYMARD, Président Directeur Général.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015-2016 À MONSIEUR EMMANUEL ROUGIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration indiquant que la rémunération totale attribuée pour l'exercice 2015-2016 à Monsieur Emmanuel ROUGIER au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué s'élève à 332 milliers d'euros, émet un avis favorable sur celle-ci ainsi que sur ses composantes.

7.3. RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

QUINZIÈME RÉSOLUTION

ÉMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME À DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ DONT ELLE POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCE TELS QUE NOTAMMENT DES OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS ORDINAIRES NOUVELLES OU EXISTANTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

■ délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

■ décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la dix-huitième résolution.

■ décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.

■ décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

■ prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

■ décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

■ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur

éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

■ décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

■ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

■ décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

ÉMISSION, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME À DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ DONT ELLE POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCE TELS QUE NOTAMMENT DES OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS ORDINAIRES NOUVELLES OU EXISTANTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

■ délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

■ décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la dix-huitième résolution.

■ décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies. Le montant nominal maximal global des titres de créances ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 200 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de décision de l'émission.

■ prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

■ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables.

■ décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions

réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché Euronext d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur.

- décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.
- décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.
- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
- décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la société.

Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

ÉMISSION AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ DONT ELLE POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL, PAR PLACEMENT PRIVÉ VISÉ À L'ARTICLE L.411-2, II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, et L.225-136 dudit Code, et aux dispositions des articles L.228-91 et suivants dudit Code :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider

de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions de l'article L.233-32 du Code de Commerce, en France ou à l'étranger, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de Commerce, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

■ délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires existantes ou nouvelles et/ou des titres de créance d'une société dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société, étant entendu que ces émissions de valeurs mobilières devront avoir été autorisées par la société au sein de laquelle les droits seront exercés.

■ décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 20 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la dix-huitième résolution, ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder auxdites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation ; étant précisé qu'à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en vertu de la présente délégation sont limitées conformément à la loi à 20 % du capital social par an.

■ fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

■ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.

■ prend acte du fait que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée.

■ prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit.

■ décide que le prix de souscription des actions et/ou valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation sera déterminé conformément aux dispositions des articles L.225-136 et R.225-119 du Code de Commerce.

■ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

■ décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

■ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

■ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives et d'une manière générale passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, le Conseil

d'Administration à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

LIMITATION GLOBALE DU MONTANT DES ÉMISSIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières données aux quinzième, seizième et dix-septième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ainsi que les émissions des valeurs mobilières prévues à la douzième résolution ci-dessus ne pourront excéder, au total, le montant nominal total de 500 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant global auquel s'ajoutera, le cas échéant lors des augmentations de capital susvisées, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, décide de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne groupe.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actions, l'augmentation de capital étant réservée aux salariés en activité de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne groupe et remplissant en outre les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à ces actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours constatés en Bourse des actions de la société pendant la période et aux conditions prévues par les dispositions légales en vigueur à la date considérée, soit actuellement pendant les vingt jours de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration se voit conférer tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions, objet de la présente délégation,
- fixer les conditions notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
- déterminer les dates et modalités des émissions,
- arrêter les prix et conditions des émissions,
- fixer les montants à émettre,
- fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- déterminer le mode de libération des actions et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leur souscription,
- décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement.

Le Conseil d'Administration pourra enfin procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 24 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2015.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

SUPPRESSION DE L'OBLIGATION STATUTAIRE DE DÉTENTION DES ACTIONS DE GARANTIE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide conformément à l'article L.225-25 du Code de Commerce, de supprimer l'obligation statutaire de détention par les Administrateurs d'actions de garantie et de procéder en conséquence aux transferts correspondants et au remboursement de ces actions.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

MODIFICATIONS CORRÉLATIVES DES STATUTS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et en conséquence de la résolution précédente, décide de supprimer purement et simplement l'article 18 des statuts et de renuméroter les articles suivants, l'article 19 devenant l'article 18, l'article 20 devenant l'article 19 et ainsi de suite.

7.4. RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

DÉLÉGATION DE POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.



8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1. PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RFA	252
8.1.1. Responsable du document de référence	252
8.1.2. Attestation du responsable du document de référence	252
8.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES RFA	253
8.2.1. Organes de contrôle	253
8.2.2. Honoraires des Commissaires aux Comptes, des auditeurs et des membres de leur réseau	253
8.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	254
8.4. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES INCLUSES PAR RÉFÉRENCE	254
8.5. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	255
8.6. GLOSSAIRE	257

8.1.

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

8.1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Philippe AYMARD, Président Directeur Général de Vilmorin & Cie.

8.1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015-2016

Le 27 octobre 2016

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en page 85) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016 présentés dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant à la page 201 du présent document de référence.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2015, incorporés par référence, et présentés dans le document de référence 2014-2015 (déposé le 30 octobre 2015 sous le numéro D.15-0984) ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant à la page 207 dudit document. Ce rapport contient une observation sur le changement de méthode comptable résultant de l'application au 1^{er} juillet 2014 de la norme IFRS 11 «Partenariats».

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2014, incorporés par référence, et présentés dans le document de référence 2013-2014 (déposé le 31 octobre 2014 sous le numéro D.14-1032) ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant à la page 197 dudit document. Ce rapport contient une observation sur le changement de méthode comptable résultant de l'application au 1^{er} juillet 2013 de la norme IAS 19 révisée «Avantages du personnel».



Philippe AYMARD
Président Directeur Général

8.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

8.2.1. ORGANES DE CONTRÔLE

8.2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

KPMG AUDIT, DÉPARTEMENT DE KPMG SA

2, avenue Gambetta - Tour Eqho - CS 60055 - 92066 Paris
La Défense Cedex

Représenté par M. Laurent GENIN

Date de renouvellement : 2014

Date d'expiration du mandat : 2020 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020)

VISAS 4 COMMISSARIAT

56, boulevard Gustave Flaubert - 63010 Clermont-Ferrand

Représenté par M. Claude AUBERT

Date de renouvellement : 2011

Date d'expiration du mandat : 2017 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017)

8.2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

SALUSTRO REYDEL

2, avenue Gambetta - Tour Eqho - CS 60055 - 92066 Paris
La Défense Cedex

Date de nomination : 2014

Date d'expiration du mandat : 2020 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020)

M. OLIVIER DELARUE

56, boulevard Gustave Flaubert - 63010 Clermont-Ferrand

Date de renouvellement : 2011

Date d'expiration du mandat : 2017 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017)

8.2.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DES AUDITEURS ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

En euros	30.06.16			30.06.15		
	KPMG	Visas 4	Total	KPMG	Visas 4	Total
COMMISSARIAT AUX COMPTES						
Vilmorin & Cie	170 013	37 957	207 970	148 341	34 609	182 950
Filiales intégrées globalement	782 640	20 000	802 640	797 728	18 951	816 679
AUTRES PRESTATIONS						
Juridiques, fiscales, sociales	99 419	-	99 419	119 974	-	119 974
TOTAL	1 052 072	57 957	1 110 029	1 066 042	53 560	1 119 602

8.3.

DOCUMENTS ACCESSIBLES

AU PUBLIC

Les informations financières historiques, les documents de référence, les lettres aux actionnaires, les documents d'Assemblée Générale (avis de convocation, compte rendu de l'Assemblée Générale) et les éléments constituant « l'information réglementée » au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

(notamment les communiqués, les informations semestrielles et annuelles) peuvent être consultés sur le site Internet de Vilmorin & Cie www.vilmorin.info dans la rubrique Publications. Les documents peuvent également être consultés au siège social de la société, 4 Quai de la Mégisserie - 75001 Paris.

8.4.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

HISTORIQUES INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence 2015-2016 :

■ le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2014-2015 tels que présentés sur les pages 84 à 95 et 132 à 207 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 octobre 2015 sous le n° D.15-0984.

■ le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2013-2014 tels que présentés sur les pages 81 à 93 et 125 à 197 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 octobre 2014 sous le n° D.14-1032.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence. Les documents cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Vilmorin & Cie, www.vilmorin.info, et de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

8.5.

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004 et à l'article 212-13 alinéa 4 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau ci-dessous renvoie à l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2005-11 du 13.12.2005 et aux pages du document de référence correspondantes.

Sections / Rubriques	Pages document de référence
1. Personnes responsables	
1.1 Nom et fonction des responsables du document	252
1.2 Attestation des responsables	252
2. Contrôleurs légaux des comptes	253
3. Informations financières sélectionnées	2-8
4. Facteurs de risques	45
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	9 ; 224
5.2 Investissements	89
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	19
6.2 Principaux marchés	12
6.3 Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	NA
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets, de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	50
6.5 Position concurrentielle	5-8
7. Organigramme	
7.1 Décrire le groupe et la place occupée par la société au sein de ce groupe	19 ; 67
7.2 Liste des filiales importantes de la société y compris leur nom, leur pays d'origine, le pourcentage de capital, et s'il est différent le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	196
8. Propriété immobilière, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées y compris les propriétés immobilières louées ou toute charge majeure pesant dessus	89 ; 164 ; 210
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la société, de ses immobilisations corporelles	111
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	134 ; 203
9.2 Résultat d'exploitation	132-133 ; 202
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur (à court et à long terme)	134 ; 136 ; 174 ; 203 ; 214
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie	135 ; 173
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	134 ; 182 ; 203 ; 215
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux ayant ou pouvant influencer les opérations	NA
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements concernant les investissements et immobilisations corporelles	NA
11. Recherche et développement, brevets, licences	
11.1 Politique de recherche et développement et indications du coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur	33 ; 154
12. Information sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	87-88
12.2 Tendances ou éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la société	89-90

Sections / Rubriques	Pages document de référence
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, Direction Générale	
14.1 Information concernant les organes de directions	70
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	76
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	72-76
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	72-73 ; 76
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats	57-65
16.2 Contrat de service liant des membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à l'émetteur	72
16.3 Informations sur les Comités d'audit et les Comités de rémunération	68-69
16.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	56
17. Salariés	
17.1 Effectifs	4 ; 102
17.2 Participations et stock-options	227
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA
18. Principaux actionnaires	
18.1 Nom de toute personne non membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance qui détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	66-67 ; 227-229
18.2 Indiquer si les principaux actionnaires disposent de droits de vote différents ou déclaration négative	66-67 ; 227-229
18.3 Détention ou contrôle direct ou indirect : nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas abusif	66-67
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	NA
19. Opérations avec des apparentes	93 ; 194-195
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	2-4 ; 91
20.2 Informations financières pro-forma	2-3
20.3 États financiers	132-133 ; 202
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	83 ; 129 ; 201 ; 220 ; 221
20.5 Date des dernières informations financières	30 juin 2016
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7 Politique de distribution de dividendes	234
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	50
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	9-11 ; 149
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	174 ; 227
21.2 Acte constitutif et statuts	224 ; 229
22. Contrats importants	50
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	129
24. Documents accessibles au public	225 ; 235 ; 254
25. Informations sur les participations	196-199 ; 218

8.6. GLOSSAIRE

A _____

AGRICULTEUR-MULTIPLICATEUR : Agriculteur spécialisé dans la multiplication des semences, c'est-à-dire la production des semences à large échelle, dans l'objectif de les commercialiser.

B _____

BIOTECHNOLOGIES : Ensemble des méthodes et techniques qui utilisent des organismes vivants ou leurs composants pour fabriquer ou modifier des produits, pour améliorer des végétaux, ou pour développer des micro-organismes destinés à des applications spécifiques.

C _____

CARACTÈRE : Élément de la description du phénotype d'un être vivant ou d'une espèce.

CHIFFRE D'AFFAIRES OBTENTION : Chiffre d'affaires réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin & Cie.

CRITICITÉ : Effet cumulé de la probabilité d'un risque et de la gravité des dégâts qu'il cause.

G _____

GÉNOME : Ensemble des gènes, patrimoine héréditaire contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.

GÉNOMIQUE : Ensemble des techniques et des recherches portant sur l'étude du génome.

GERMPLASM : Terme anglais pour désigner le patrimoine génétique.

H _____

HYBRIDE : Se dit d'une plante issue du croisement entre des parents nettement différents, appartenant à la même espèce ou à des espèces voisines.

I _____

INTRANTS : Les intrants regroupent, en agriculture, les différents produits apportés aux terres et aux cultures, comprenant notamment les engrais, les amendements, les produits phytosanitaires, les semences, etc.

L _____

LUTTE BIOLOGIQUE : Lutte contre les pathogènes de culture en utilisant leurs prédateurs naturels.

M _____

MARQUAGE MOLÉCULAIRE : Suivi de la présence ou de l'absence d'un caractère particulier dans une plante par l'étude du génome de cette plante (sans avoir recours à la culture pour vérifier la présence ou l'absence de ce caractère).

O _____

OBTENTEURS : Entreprises et professionnels qui créent de nouvelles variétés.

ORGANISME GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ : Organisme (plante ou micro-organisme) dont le génome a été volontairement modifié par l'Homme, grâce à une technique, la transgénèse, associant culture in vitro et génie génétique.

R _____

RESSOURCES GÉNÉTIQUES : Ensemble des gènes de diverses espèces variétales.

S _____

SÉLECTION : Parmi une population végétale que l'on veut améliorer, choix d'individus ayant les meilleures caractéristiques phénotypiques comme reproducteurs. Par extension : ensemble des techniques d'amélioration variétale.

STACKING : Empilage ou combinaison de caractères, procédé consistant à associer plusieurs gènes d'intérêts au sein d'une même plante.

T _____

THINK TANK : Cercle de réflexion émanant généralement d'institutions privées, et apte à soumettre des propositions aux pouvoirs publics.

TRAITS : Le ou les gènes conférant à la plante une caractéristique recherchée (résistance à diverses agressions d'insectes ravageurs, tolérance aux herbicides, etc.).

TRANSGÉNÈSE : Technique de transfert et d'intégration d'un ou plusieurs gènes à l'intérieur du patrimoine génétique d'un organisme vivant.

Sources :
> www.gnis-pedagogie.org
> www.larousse.fr
> Wikipedia
> Interne. Vilmorin & Cie.

VILMORIN & CIE

Siège social : 4 Quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Adresse postale : CS 20001 Saint Beuzire - 63360 GERZAT (France)

Tél. + 33 (0)4 73 63 44 85

www.vilmorin.info

UNE SOCIÉTÉ COTÉE DE

Limagrain 